

Off Ext
REPUBLIQUE RWANDAISE



Ministère des Affaires Etrangères
et de la Coopération

CONFIDENTIEL

RAPPORT ANNUEL 1981

**VOLUME III : Coopération Economique, Financière
et Technique**

Kigali, le 29 décembre 1981

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

R A P P O R T A N N U E L 1981

VOLUME III : COOPERATION ECONOMIQUE, FINANCIERE ET TECHNIQUE.

Kigali, le 29 décembre 1981

"Le manifeste du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement nous recommande de nous convaincre, chaque jour davantage, qu'à tous moments, il nous faut compter d'abord sur nos propres efforts. C'est cet appel qui réclame la mobilisation de tous les rwandais et la conjugaison de leurs efforts pour le développement. Mais il est vrai qu'il nous faudra, pour longtemps encore, compléter nos propres efforts par les aides de nos amis. Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération est chargé de solliciter et promouvoir ces aides, par une politique d'amitié avec nos voisins et avec tous ceux qui veulent nous venir en aide dans notre lutte contre la pauvreté. Nous voulons une diplomatie et une politique de non alignement, axée sur la recherche de la Paix Internationale, de la coopération fructueuse et de l'amitié, non pas une amitié verbale ou superficielle, mais une amitié sincère, coopérante et efficiente".

(Discours-Programme du 8 Janvier 1979).

DIRECTION : EXPLOITATION DES RAPPORTS DE MISSIONS DIPLOMATIQUES
ET CONSULAIRES ET DES MISSIONS ORDINAIRES ENVOYEES
A L'ETRANGER :

- Etude des rapports ;
- Exploitation des rapports ;
- Conservation des rapports.

BUREAU : RAPPORTS DES MISSIONS DIPLOMATIQUES RWANDAISES A L'ETRANGER :

- Rapports de Missions ;
- Exploitation des résultats des contacts, entretiens et audiences des autorités politiques rwandaises avec l'étranger.

BUREAU : RAPPORTS DES MISSIONS ORDINAIRES ENVOYEES A L'ETRANGER :

- Rapports de Missions ;
- Exploitation des résultats des contacts, entretiens et audiences des autorités politiques rwandaises avec l'étranger.

DIVISION : INFORMATION

- Relations avec les services de l'Office Rwandais d'Information ;
- Rédaction régulière d'une chronique de politique extérieure à l'intention des services de l'Information ;
- Dépouillement de la presse à l'intention des services intéressés ;
- Réunion des informations à l'intention des Missions diplomatiques et consulaires ;
- Synthèse d'informations intéressant les activités du Ministère ;
- Rédaction du Bulletin d'informations.

BUREAU : CHIFFRE ET VALISE DIPLOMATIQUE

- Conservation et emploi du chiffre ;
- Service de la Valise Diplomatique ;
- Service du télex.

BUREAU : GESTION DES CREDITS

- Elaboration des prévisions budgétaires ;
- Exécution du budget et gestion des crédits ;
- Gestion et répartition du matériel et des locaux administratifs ;
- Recrutement, administration et licenciement des chauffeurs.

BUREAU : GESTION DU PERSONNEL

- Gestion des dossiers du personnel affecté au Ministère (sous statut et sous contrat) ;
- Problème de congés.

DIRECTION GENERALE : AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- Relations avec les Départements ministériels pour les dossiers à caractère interne.

DIRECTION : MISSIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES RWANDAISES.

- Relations d'ordre administratif et comptable avec les missions diplomatiques et consulaires rwandaises ;
- Administration du personnel des Ambassades Rwandaises ;
- Inspection administrative et financière des Ambassades.

BUREAU : COMPTABILITE DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES.

- Vérification de la comptabilité des Missions Diplomatiques et Consulaires ;
- Toutes questions relatives à la situation financière des missions diplomatiques et consulaires ;
- Gestion des finances pour les missions extérieures.

BUREAU : INSPECTION DES AMBASSADES

- Exploitation des rapports d'inspection des Ambassades ;
- Tenue des dossiers du personnel des Ambassades ;
- Exploitation des rapports des réunions du personnel des Ambassades.

DIRECTION : PRIVILEGES ET IMMUNITES

- Application du Protocole dans le cadre du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Demande d'audiences ;
- Dresser la liste diplomatique et consulaire ;
- Instruire les demandes d'agrément des nouveaux Ambassadeurs ;
- Confectionner les lettres de créance et de rappel des Ambassadeurs rwandais et des commissions consulaires ;
- Questions relatives aux privilèges et immunités reconnus aux diplomates ;
- Passeports et visa diplomatiques; passeports et visa de service.

DIRECTION : AFFAIRES JURIDIQUES

- Préparation des projets de conventions internationales ;
- Etudes des traités-lois internationaux et avis sur leur acceptabilité ;
- Avis juridiques sur toutes questions intéressant le Rwanda ;
- Etudes et rapports sur toutes questions lui soumises pour examen ;
- Préparation des projets de ratification des accords et conventions internationales ;
- Tenue à jour du répertoire des conventions internationales et conservation des originaux de ces documents ;
- Etablissement des documents à usage diplomatique ;
- Documentation juridique concernant le Rwanda et les Organisations internationales.

BUREAU : AFFAIRES POLITIQUES, CULTURELLES ET SOCIALES.

BUREAU : AFFAIRES ECONOMIQUES.

DIRECTION GENERALE : AFFAIRES POLITIQUES

- Elaboration des directives aux missions diplomatiques et consulaires rwandaises à l'étranger en ce qui concerne les affaires politiques et sociales ;
- Coordination de la participation du Rwanda aux Conférences internationales relatives aux questions politiques, culturelles et sociales ;
- Préparation des conférences se tenant au Rwanda et relatives aux affaires politiques, culturelles et sociales ;
- Relations avec les missions diplomatiques et consulaires accréditées au Rwanda en ce qui concerne les questions politiques, culturelles et sociales ;
- Relations avec les chargés de missions des Organismes Internationaux en ce qui a trait aux questions politiques, culturelles et sociales ;

- Questions en rapport avec les fonctionnaires internationaux rwandais à l'étranger ;
- Bibliothèque des documents émanant des Organisations régionales et internationales ;
- Tenue à jour des Conférences internationales et des rencontres de caractère régional et bilatéral ;
- Projet de discours et de mémorandums.

DIRECTION : RELATIONS BILATERALES.

- Fiche signalétique de chaque pays ;
- Situation régulière des relations politiques et culturelles ;
- Etudes politiques et culturelles relatives aux pays concernés ;
- Participation à la préparation des projets d'accords politiques et culturels ;
- Collaboration avec les missions diplomatiques et consulaires rwandaises en matière politique et culturelle ;
- Préparation des conférences politiques et culturelles relatives au pays concerné ;
- Réunion des informations politiques et culturelles à l'intention des missions diplomatiques et consulaires rwandaises accréditées dans le pays concerné et à l'intention des missions diplomatiques et consulaires de ce dernier accréditées au Rwanda.

DIVISION : AFRIQUE - ASIE.

DIVISION : EUROPE - AMERIQUE ET AUTRES.

DIRECTION : ORGANISATIONS REGIONALES.

- Fiche signalétique de chaque Organisation ;
- Situation régulière des relations politiques et culturelles ;
- Etudes politiques et culturelles relatives aux Organismes régionaux ;
- Participation à la préparation des projets d'accords politiques et culturels ;
- Collaboration avec les missions diplomatiques et consulaires rwandaises en matière politique et culturelle ;
- Préparation des conférences régionales ;
- Coordination de la participation du Rwanda aux Conférences régionales ;

- Réunion des informations politiques et culturelles à l'intention des missions diplomatiques et consulaires rwandaises et à l'intention des missions diplomatiques et consulaires accréditées au Rwanda.

DIVISION : ORGANISATIONS REGIONALES DONT LE RWANDA EST MEMBRE.

- Relations avec les Organisations régionales dont le Rwanda est membre ;
- Préparation des conférences ;
- Exploitation des rapports de missions.

BUREAU : AUTRES ORGANISATIONS REGIONALES.

- Relations avec toutes les autres Organisations régionales.

DIRECTION : ORGANISATIONS INTERNATIONALES.

- Relations avec l'Organisation des Nations Unies ;
- Bibliothèque des documents émanant des Nations Unies et de leurs Institutions et Agences ;
- Avis sur les questions à traiter par l'Assemblée Générale et le Conseil de Sécurité ;
- Orientation des dossiers politiques par des notes synthétiques de façon à dégager la position à prendre par les autorités responsables ;
- Etudes des questions relevant de ces Organismes ;
- Etudes des candidatures à ces Organismes ;
- Tenue à jour du calendrier des conférences ;
- Tenue à jour des vacances de postes au sein de ces Organismes ;
- Relations avec les sièges de ces Organismes.

DIRECTION GENERALE : COOPERATION ECONOMIQUE, FINANCIERE ET TECHNIQUE.

- Elaboration des directives aux Missions diplomatiques et consulaires rwandaises à l'étranger en ce qui concerne les affaires de coopération économique, financière et technique ;
- Coordination de la participation du Rwanda aux Conférences internationales relatives aux questions de coopération ;

- VII -

- Relations avec les Représentants des Organismes internationaux au Rwanda en ce qui concerne les questions de coopération ;
- Relations avec les Organismes internationaux et régionaux chargés des questions de coopération ;
- Participation à l'élaboration des mémoires relatifs à la coopération ;
- Tableau régulier de l'aide extérieure et de la dette extérieure provenant de l'aide financière ;
- Coordination des questions relatives aux rencontres internationales de coopération ;
- Coordination des conférences se tenant au Rwanda dans le domaine de la coopération ;
- Recherche des financements complémentaires ;
- Estimation des activités diplomatiques et consulaires rwandaises sur le plan de la coopération.

DIVISION : COOPERATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE.

- Administration du personnel de l'Assistance technique ou assimilé en collaboration avec les départements utilisateurs ;
- Coordination des demandes introduites par les Départements ;
- Procédure de recrutement, agréments et retraits d'agréments ;
- Relations avec les pays et Organismes d'assistance technique pour les questions relatives à leur personnel ;
- Collaboration avec les Missions diplomatiques et consulaires rwandaises en matière de coopération technique et scientifique.

DIRECTION : COOPERATION BILATERALE.

- Fiche signalétique de coopération de chaque pays ;
- Situation régulière des relations de coopération avec chaque pays concerné ;
- Etudes relatives à la coopération ;
- Documentation économique et sociale sur chaque pays concerné ;
- Participation à la préparation des projets de coopération ;
- Collaboration avec les Missions diplomatiques et consulaires rwandaises en matière de coopération ;
- Préparation des négociations ;
- Recueil des informations économiques et sociales à l'intention des missions diplomatiques et consulaires rwandaises accréditées dans le pays concerné et à l'intention des Missions diplomatiques et consulaires de ce dernier accréditées au Rwanda ;

- VIII -

- Examen sur le plan bilatéral, des conditions de financement extérieur des projets de développement ;
- Etablissement, sur le plan bilatéral, des programmes généraux et particuliers concernant la coopération nécessaire à la réalisation des projets de développement ;
- Participation à l'établissement des mémorandums de coopération ;
- Evolution de l'exécution des projets financés dans le cadre de la coopération bilatérale.

DIVISION : AFRIQUE-ASIE.

DIVISION : EUROPE - AMERIQUE ET AUTRES.

DIRECTION : COOPERATION MULTILATERALE.

- Fiche signalétique de coopération de chaque Organisation ;
- Situation régulière des relations de coopération avec les Organisations internationales ;
- Etudes relatives à la coopération avec les Organismes régionaux et internationaux ;
- Participation à la préparation des projets d'accords de coopération ;
- Collaboration avec les Missions diplomatiques et consulaires rwandaises en matière économique et commerciale ;
- Préparation des conférences de coopération internationale ;
- Participation du Rwanda aux conférences de coopération ;
- Recueil des informations économiques et commerciales à l'intention des Missions diplomatiques et consulaires rwandaises et à l'intention des Missions diplomatiques et consulaires accréditées au Rwanda ;
- Préparation des négociations et participation à l'établissement des mémoranda de coopération ;
- Relations avec les Banques et Fonds participant à la Coopération financière ;
- Evolution de l'exécution des projets financés dans le cadre de la coopération multilatérale ;
- Relations de coopération avec les Représentants au Rwanda des Organismes régionaux et internationaux.

BUREAU : ORGANISATIONS INTERNATIONALES

BUREAU : ORGANISATIONS REGIONALES

BUREAU : INSTITUTIONS FINANCIERES.

VOLUME III: COOPERATION ECONOMIQUE, FINANCIERE ET TECHNIQUE.

TABLE DES MATIERES

Pages

<u>INTRODUCTION</u>	2
---------------------------	---

I. COOPERATION BILATERALE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

1. COOPERATION AVEC LES PAYS D'AFRIQUE, DU MONDE ARABE ET D'ASIE

A. AFRIQUE CENTRALE	15
B. AFRIQUE ORIENTALE	28
C. AFRIQUE OCCIDENTALE	62
D. PAYS DU MONDE ARABE	64
E. PAYS DE L'EXTREME ORIENT	74

2. COOPERATION AVEC LES PAYS D'EUROPE ET D'AMERIQUE

A. EUROPE OCCIDENTALE	85
B. EUROPE DE L'EST	162
C. AMERIQUE DU NORD	164

II. COOPERATION MULTILATERALE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

1. ORGANISATIONS REGIONALES	173
2. ORGANISATIONS INTERNATIONALES	202
3. INSTITUTIONS FINANCIERES	233

III. COOPERATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

A. COOPERATION TECHNIQUE BILATERALE	253
B. COOPERATION TECHNIQUE MULTILATERALE	271

I N T R O D U C T I O N

Au cours de l'année 1981, le renforcement des relations de coopération avec le reste du Monde a continué à bénéficier de l'attention des plus hauts Responsables rwandais. C'est dans ce cadre qu'il faut situer les visites que Son Excellence le Général-Major HABYARIMANA Juvénal, Président de la République Rwandaise et Président-Fondateur du MRND a effectuées au Burundi, au Zaïre, au Kenya, en Tanzanie, en France, en Belgique, au Koweït, ainsi que les différentes missions conduites par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération dans différents pays.

Le Rwanda comptera encore longtemps sur l'apport extérieur appelé à épauler l'effort de l'ensemble du Peuple rwandais mais suivant une planification rigoureuse et une saine gestion de l'aide étrangère.

Tout au long de l'année 1981, les relations qui se sont tissées avec les plus hautes autorités des pays et Organismes amis que ce soit sur place ou à l'extérieur ont fort heureusement cimenté davantage les liens d'amitié et de coopération que le Rwanda entretient avec eux.

Aussi, au cours de l'année qui s'achève, les principaux éléments intervenus dans le secteur de la coopération internationale peuvent se résumer comme suit :

I. Sur le plan bilatéral :

A. En Afrique.

1. UGANDA.

Suivant la politique prônée par la Deuxième République, des efforts constants ont été sans cesse déployés pour renforcer les relations de bon voisinage et de coopération. C'est ainsi que la Commission Mixte Rwando-Ugandaise a tenu ses assises à Kabale du 10 au 13 septembre 1981. A cette occasion, ont été créées trois Sous-Commissions, lesquelles se sont également réunies. Il s'agit des Sous-Commissions des Affaires Juridiques, de la Sécurité et des Affaires Economiques.

2. KENYA.

Le Kenya reste notre principal partenaire commercial en Afrique. Sur le plan politique, le Rwanda a été honoré de la visite que le Président Arap MOI a effectuée au Rwanda du 20 au 22 juillet 1981, visite au cours de laquelle les différents domaines de Coopération ont été passés en revue. Ces contacts ont permis d'esquisser une amélioration des facilités de transit, le Kenya acceptant d'abaisser la taxe de péage, de supprimer l'escorte des marchandises en transit et d'accorder un terrain à Mombasa où seront construits nos entrepôts.

3. TANZANIE

Les liens de coopération avec la Tanzanie ne cessent de s'affermir et cela a été réaffirmé à l'occasion de la 6ème réunion de la Commission Mixte qui s'est tenue à Mwanza du 14 au 15 août 1981. A cet effet, les différents domaines de coopération ont retenu l'attention des deux parties et un programme d'action a été arrêté concernant les secteurs suivants :

- Echanges commerciaux et Arrangements bancaires;
- Coopération industrielle ;
- Transports et Communications ;
- Coopération culturelle ;
- Problèmes démographiques et de migrations ;
- Coopération agricole.

4. BURUNDI.

Les liens de coopération avec ce pays ont été renforcés au cours de l'année 1981 notamment par la visite du Président HABYARIMANA dans ce pays et la rencontre des deux Chefs d'Etat à Butare le 3 août 1981.

Aussi, la 8ème réunion de la Commission Technique Mixte de Coopération Rwando-Burundaise s'est tenue à Kigali du 28 au 30 octobre 1981 et s'est penchée sur les domaines susceptibles d'intéresser la coopération bilatérale et non couverte par la CEPGL et de l'OBK.

5. LIBYE.

Au mois de juin 1981, le Centre Culturel Islamique Myamtrambo a été inauguré et la partie Libyenne a retenu son accord de construire au sein de ce Centre une Ecole technique. Elle a également donné le feu vert de lancer l'appel d'offres pour l'asphaltage de deux routes reliant le Centre Culturel Islamique au Quartier de Myamtrambo et à la Tannerie de SODIRPARAT à Nyabugogo.

Aussi, un accord entre le Gouvernement de la République Rwandaise et la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste relatif aux transports aériens réguliers a été paraphé à Tripoli le 10 novembre 1981.

Enfin, aucun effort n'a été épargné pour développer la coopération horizontale avec les autres pays, compte tenu des possibilités de chacun et dans le cadre des recommandations pertinentes de la Communauté Internationale.

B. En Asie.

1. République Populaire de Chine.

L'exécution des projets convenus aussi bien lors de la première programmation en 1972 qui n'ont pas été achevés que lors de la deuxième programmation en 1978 s'est poursuivie. Il s'agit des projets ci-après :

- érection d'une cimenterie à Mashyaza (Cyanguu);
- construction d'un stade omnisport d'une capacité de 20.000 spectateurs;
- extension de la riziculture à Kwamagana;
- construction d'un camp militaire à Rwankeri;
- mise à disposition d'une équipe médicale à Kibungo;
- construction des logements à Kaoyiru pour les experts chinois et à Kibungo pour les médecins chinois.

En outre les liens d'amitié et de coopération ont été resserrés par la visite au Rwanda du Vice-Ministre chinois du Commerce Extérieur et celle en République Populaire de Chine du Secrétaire Général du M.R.N.D. et de la Délégation des Femmes Rwandaise. Les Femmes de Chine ont accordé une aide à leurs sœurs du Rwanda dans le domaine du planning familial et de la formation en général. Une délégation des paysans rwandais s'est aussi rendue en Chine pour se rendre compte du développement de l'Agriculture dans ce pays.

2. République Populaire Démocratique de Corée.

La coopération avec la République Populaire Démocratique de Corée a été poursuivie et renforcée par la visite dans ce pays du Secrétaire Général du MRND et de la Direction l'ONAPO. Néanmoins, un retard sérieux est constaté dans l'exécution des projets convenus. A titre de rappel, il y a l'obligation de mentionner les projets dont l'exécution est attendue. Il s'agit de la construction d'une Maïserie, d'une école technique et d'un hôpital. Il y a aussi l'aménagement de 200 Ha

3. JAPON.

La coopération avec le Japon s'est poursuivie et ce pays a reçu en visite officielle le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération. A cette occasion, un échange de notes portant sur un don de 500 millions de Yens est intervenu. Ce montant est destiné à l'entretien des routes nationales. L'ONATRACOM pourra aussi, semble-t-il, bénéficier d'une contribution du Japon qui par ailleurs s'est montré intéressé au projet d'hydraulique rurale dans la région de Kibungo.

Il convient aussi de signaler que la construction de la Station Terrienne de Communications par Satellite avance normalement et que l'Usine d'Allumettes à Butare a été officiellement inaugurée le 25 octobre 1981.

4. Les Pays du Golfe.

Dans le souci de multiplier les contacts avec le Monde Arabe et de renforcer notre coopération avec les pays riches de la région, le Président de la République a visité le KOWEIT au mois de novembre et le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération s'est rendu au Qatar, aux Emirats Arabes Unis, au Koweït et en Arabie Saoudite au courant du mois de mars. En plus des entretiens au niveau politique, il a été question de la coopération de Gouvernement à Gouvernement (Aide Publique au Développement) et de l'assistance financière des Fonds de ces pays.

Si les résultats au niveau de l'APD ne sont pas encore satisfaisantes, il n'en demeure pas moins que la coopération avec les Fonds reste florissante. Il importe de signaler essentiellement la contribution du Fonds d'Abu-Dhabi (15 millions de Dirhams ou 4,1 millions de \$ USA) et du Fonds Koweïtien (4,25 millions de \$ USA) au projet d'aménagement de l'Aéroport International de Kanombe.

.../...

et les bonnes dispositions de ce dernier à l'égard des routes Butare-Cyangugu et Ntendezi-Kibuye, ainsi que du projet de l'aménagement des marais de la Kagitumba-Muvumba. Il est à rappeler que le Fonds Kowéitien finance déjà l'étude de la route Gitarama-Ruhengeri. Il est à rappeler aussi que le Fonds Saoudien a mis à la disposition du Rwanda des moyens financiers depuis trois ans pour participer à l'asphaltage de la route Kayanza-Kagitumba et à la construction d'un hôpital à Kigali.

C. En Europe.

Pour la Belgique et la France, l'année 1981 a vu se poursuivre normalement le programme pluriannuel arrêté en 1979, ainsi que l'instabilité politique qui prévaut en Belgique handicape le décaissement normal des Fonds en vue de la réalisation des projets. Il importe cependant de signaler que les Commissions Mixtes Franco et Belgo-Rwandaïses sont prévues respectivement en février et en mars-avril 1982 à Kigali et à Bruxelles. Aussi, ne peut-on pas passer sous silence la visite que le Président de la République a effectuée en Belgique et en France à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les PMA et du Sommet des Chefs d'Etat de France et d'Afrique, tous deux ayant eu lieu à Paris en septembre et en novembre.

2. La République Fédérale d'Allemagne.

La Commission Mixte Germano-Rwandaïse s'est tenue à BONN du 11 au 14 mai 1981. Les négociations ont eu pour but de jeter les bases pour la poursuite de la coopération entre les deux pays pendant les années 1981 et 1982. Ainsi, la République Fédérale d'Allemagne a mis à la disposition du Gouvernement Rwandaïse des Fonds publics à concurrence de 71,5 millions de DM répartis comme suit :

- contribution financière	45 millions DM
- coopération technique	26,5 millions DM.

Il importe de rappeler que depuis la remise de la dette en 1979 que le Rwanda devait à la République Fédérale d'Allemagne, les contributions financières sont accordées sous forme de subventions. Parmi les projets nouveaux retenus, il y a lieu de citer :

- Coopération financière.
- Mise en place de l'Usine de traitement de ferro-tungstène
- Développement rural intégré des Communes de Nshili-Kivu.

- Aide en marchandises générale
- Participation de la Société allemande pour le développement international (DEG) à l'augmentation du capital social de la BRD.
- Coopération technique.
 - Développement de la Communication rurale (DECOR)
 - Expert en matière d'eau.

3. La Suisse.

La Coopération avec la Confédération Helvétique s'est poursuivie en 1981 dans le cadre des résultats des négociations bilatérales qui ont eu lieu en 1980 et au cours desquelles un montant de 27 millions de FS ou environ 1.512 millions de FRW a été prévu. Il sied d'ajouter que l'évaluation des projets agricoles en cours dans la Préfecture de Kibuye a eu lieu en décembre et que la tenue de la Commission Mixte devant déterminer la poursuite de la coopération entre les deux pays est prévue au printemps de 1982.

4. Les Pays-Bas.

Outre la coopération par le canal des ONG qui est la plus ancienne, les relations de coopération d'Etat à Etat ont connu un essor remarquable depuis quatre ans, surtout que le Rwanda ne figure pas sur la liste des pays à "concentration".

En 1981, trois requêtes ont été soumises à la partie hollandaise et portent sur le financement du Fonds de Développement Communal, des énergies nouvelles et renouvelables et de l'extension du projet câble téléphoniques. Pour ce dernier projet, une mission d'évaluation a séjourné au Rwanda à la fin de l'année 1981.

5. Le Luxembourg.

Le Luxembourg a décidé de ~~renoncer~~ en faveur du Rwanda au remboursement du crédit consenti pour la construction de l'Hôpital de Kabaya dont l'inauguration qui était prévue en novembre 1981 aura lieu au début de 1982 à la demande du Gouvernement Luxembourgeois.

A l'occasion de cette inauguration, les deux parties se concerteront sur les modalités pratiques de poursuivre la coopération ultérieurement.

../..

Il est à signaler que le Luxembourg a une prédisposition pour les projets du domaine de la Santé et qu'ainsi la construction du centre de traumatologie à Rwamagana se déroule normalement.

6. Les autres pays d'Europe.

La coopération s'est poursuivie également dans la mesure du possible avec les autres pays d'Europe Occidentale, spécialement avec l'Autriche, l'Irlande et les pays scandinaves. Il est envisagé une mission exploratoire dans ces derniers en vue de mobiliser les possibilités énormes qu'ils recèlent.

Avec les pays de l'Europe de l'Est, les contacts ont aussi continué mais la coopération avec eux devra plus être conçue dans le cadre des relations culturelles et scientifiques car le principe des avantages mutuels pratiqué par ces pays ne donne pas satisfaction aux préoccupations de notre pays.

D. En Amérique.

1. Le CANADA.

La coopération avec la Canada s'est poursuivie à la satisfaction des deux parties au courant de l'année 1981 même si l'on doit déplorer les difficultés qui se sont manifestées dans le projet d'aménagement du périmètre n° 2 du marais des rivières Kagitumba-Muvumba. A la suite de ces difficultés, il a été décidé d'intégrer le projet dans les structures existantes de l'Office de Mise en Valeur Agro-Pastoral du Mutara (OVAPAM), dont la mission est d'ailleurs de coordonner l'ensemble des actions de développement dans la région.

Les bâtiments de l'Université Nationale du Rwanda ont été officiellement inaugurés le 25 octobre 1981 en présence de Monsieur DE BANE, Ministre de l'Expansion Economique Régionale.

L'action canadienne continue avec la modernisation d'une partie des télécommunications dont le programme s'effectuera en deux phases se rapportant respectivement aux télécommunications interurbaines et aux abonnés éloignés ainsi qu'avec la levée géophysique aéroportée.

../..

Il est important de mentionner qu'à l'occasion de la visite du Ministre DE BANE au Rwanda, il a été procédé à la signature d'un Accord Général de Coopération érigeant le Rwanda au rang de pays à "concentration" de l'aide canadienne. Une mission d'identification des actions à financer dans ce nouveau cadre viendra au Rwanda au début de l'année 1982.

2. Les Etats-Unis d'Amérique.

En 1981, la coopération avec les Etats-Unis d'Amérique s'est poursuivie avec les projets nouveaux suivants :

- Création d'un bureau de statistiques agricoles au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage 3.706.000 \$
 - Bourses d'études 125.000 \$
 - Prêt pour l'achat d'équipement 1.500.000 \$
 - Santé Maternelle et Infantile et Planning Familial 6.250.000 \$
 - Pisciculture 2.450.000 \$
- Soit un total de 14.031.000 \$ dont 12.531.000 de subvention et 1,500.000 \$ de prêt.

II. Sur le plan multilatéral.

A. Sur le plan régional.

1. OBK.

En 1981, la coopération dans le cadre de l'OBK s'est intensifiée et le problème qui se posait au niveau du projet de la construction du barrage de Rusumo et qui risquait d'envenimer les relations des pays membres a connu un heureux dénouement.

En effet, lors du Sommet de Bujumbura qui s'est tenu du 18 au 19 mai 1981, les Chefs d'Etat du Burundi, du Rwanda, de la Tanzanie et de l'Uganda ont décidé que le niveau de 1.325M est à considérer comme le niveau maximum pour les études du barrage. Il a été également décidé d'examiner la nature des compensations à donner aux Etats qui seraient lésés par les effets découlant du niveau choisi.

Il faut rappeler aussi que l'Uganda participait pour la première fois à une rencontre de si haut niveau en qualité de nouveau membre de l'OBK. L'acte d'adhésion de ce pays à l'Organisation a été signé à cette occasion par les 4 Chefs d'Etats.

.../...

2. CEPGL.

- 10 -

La quatrième réunion ordinaire des Commissions Techniques Spécialisées du Commerce, des Finances, de l'Immigration et du Tourisme; des Affaires Sociales et Culturelles; des Travaux Publics; des Transports; des Communications et de l'Energie se sont tenues à Gisenyi dans la 1ère quinzaine du mois de juin 1981.

Quant à la Commission technique spécialisée de la planification, de l'industrie, de l'agriculture et des ressources naturelles, elle a tenue ses assises à Bujumbura du 13 au 18 juillet 1981.

La Quatrième réunion du Conseil des Ministres et Commissaire d'Etat du MULPOC de Gisenyi s'est tenue à Kigali du 4 au 7 février 1981.

Au courant du mois de mars 1981 la 4ème réunion des Gouverneurs des Banques Centrales des pays membres de la CEPGL a tenu ses assises à Kigali. Ils ont notamment réexaminé le texte de l'Arrangement monétaire.

La première Assemblée Générale Annuelle de la Banque de Développement des Etats des Grands Lacs (BDEGL) s'est tenue à son Siège à Goma les 10 et 11 juin 1981. L'Assemblée Générale a procédé à la modification des Statuts ce qui a permis l'augmentation du capital et l'admission de nouveaux membres.

B. Sur le Plan International.

1. FED.

Au cours de l'année 1981, la mise en oeuvre du programme du Ve FED a été effective et de ce fait la continuité avec le IVe FED engagé entièrement a pu être assurée. L'on se rappellera en effet que la Convention de Lomé II signée le 30 octobre 1979 est entrée officiellement en vigueur à partir du 1er janvier 1981. Ainsi, en ce qui concerne les projets à financer sur l'enveloppe du Ve FED, le Comité du FED a approuvé le projet de " Développement rural de la zone centrale de la Crête-Zaïre- Nil. L'engagement financier y relatif se chiffre à 13,8 millions ECU.

.../...

Concernant la route Butare-Cyangugu, la CEE a marqué son accord à ce que la part à affecter au secteur de l'infrastructure routière au titre du Ve FED, s'élevant à 15, 8 millions d'ECU, y soit entièrement consacrée.

La route Kigali-Butare financée sur le IVe FED a été un objet de litige entre l'Administration et l'entreprise ce qui a nécessité d'en confier l'achèvement à une autre entreprise.

2. La BADEA.

La coopération avec la BADEA s'est poursuivie avec satisfaction au courant de l'année, qui s'achève.

Les projets en cours, à savoir :

- Agro-pastoral du Bugesera-Est-Gisaka-Migongo : 5 millions \$USA
 - Centrale hydroélectrique de Mukungwa : 6 millions \$USA
- touchent presque à leurs fin.

La demande de participation au financement de la route Butare-Cyangugu a été favorablement accueillie mais seulement pour un montant de 10 millions de dollars au maximum/au lieu de 18 millions souhaités.

3. LA BAD.

Grâce aux bonnes relations existant entre le Gouvernement Rwandais et la BAD, le Rwanda a bénéficié de cette institution de quatre prêts suivants au cours de l'année 1981 :

- 8.000.000 UCF pour le financement des projets de santé; l'accord de prêt a été signé le 13/11/1981;
- 10.000.000 UCF pour le projet de développement rural intégré de Byumba;
- 10.000.000 UCF pour la route Butare-Cyangugu;
- 9.730.000 UCF pour le projet théicole de Nshili-Kivu.

4. L'OPEP.

La coopération se développe de façon satisfaisante. Le Fonds Spécial de l'OPEP s'est doté d'une nouvelle ligne de crédit d'un milliard de \$ USA à affecter à l'assistance aux pays en développement. En plus, le Fonds Spécial de l'OPEP a accepté de prendre en charge les contributions des pays les moins avancés au Fonds Commun de stabilisation des matières premières. L'Accord y relatif avec le Gouvernement Rwandais a été signé par notre

.../...

Ambassadeur à Bonn, et porte sur un montant de 1,04 millions \$ USA.

5. La Banque Mondiale.

La coopération avec cette Organisation Internationale continue de se développer à un rythme croissant. Grâce à sa filiale (l'IDA), la Banque Mondiale a octroyé en 1981 au Gouvernement Rwandais un crédit de 11,800,000 de droits de tirage spéciaux. Ce crédit est destiné au financement du projet d'amélioration de la caféiculture et des cultures vivrières dans la région du Lac Kivu. L'accord de crédit a été signé le 29 avril 1981. Malgré la contribution prévue (25 millions de \$USA) de l'IDA au projet de construction de la Route Butare -Cyangugu, un déficit de 18 millions subsiste et le Gouvernement Rwandais a dû contacter d'autres bailleurs de fonds tels que la BADEA et le Fonds Koweïtien. Ces deux institutions se sont particulièrement intéressées à ce projet.

6. Le PNUD.

La coopération entre le Programme des Nations-Unies pour le Développement et le Rwanda compte parmi les plus importantes. Il convient de noter que malgré les difficultés financières que le PNUD continue d'éprouver, l'aide accordée à notre pays est passée de 11.516.320 \$ USA pour la période 1972-1976 à 20.324.000 \$ USA pour la période 1977-1981.

Pour la programmation 1982-1986, le Conseil d'Administration du PNUD a décidé en juin dernier de porter la contribution du PNUD à notre pays à un montant de 34 millions de dollars USA ou 3.128 millions de FRW, avec possibilité d'atteindre 45 millions de dollars si les ressources financières le permettent.

../..

En plus des ressources du CIP, le PNUD assure la coordination de l'ensemble des assistances fournies à notre pays par les autres Organisations de la famille des Nations Unies tels que le Fonds des Nations Unies pour les Activités en matière de Population (FNUAP) et le Fonds d'Equipement des Nations Unies (FENU).

3. Les Relations Economiques Internationales.

Sur le plan des Relations Economiques Internationales, il convient de signaler que l'année 1981 a vu la tenue de trois Conférences Internationales intéressant plus particulièrement le Monde en développement. Il s'agit de la Conférence des Nations Unies sur les Sources d'Energies Nouvelles et Renouvelables tenue à Nairobi en août, de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés tenue à Paris en septembre et du Sommet de Cancun (Mexique) en octobre.

A l'issue de la Conférence de Nairobi, un plan d'Action sur les Energies a été adopté tandis que les travaux de la Conférence de Paris ont abouti à l'adoption d'un Programme substantiel d'Action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés.

Au Sommet de Cancun, les représentants des pays développés et de ceux des pays en développement ont eu un échange de vues essentiellement sur le dialogue Nord-Sud. Ils ont examiné les possibilités de la continuation des Négociations globales qui pourraient se réouvrir en 1982 dans le cadre des Nations Unies.

III. Coopération Technique et Scientifique.

Le Rwanda, à cause de la jeunesse et de l'insuffisance des cadres rwandais, a encore besoin pour longtemps de l'assistance technique étrangère, aussi bien d'origine bilatérale que multilatérale. C'est ainsi que comparé à celui de l'année passée, le nombre de coopérants techniques expatriés mis à la disposition du Gouvernement Rwandais a sensiblement augmenté passant de 561 unités à 603.

.../...

I. COOPERATION BILATERALE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Cette augmentation se mesure à la création de nouveaux projets et à l'extension d'autres pour lesquels des compétences techniques appropriées sont nécessaires.

Cependant, parallèlement aux besoins croissants en personnel qualifié expatrié, le Gouvernement Rwandais devrait concevoir un programme précis de formation d'éléments nationaux appelés à prendre la relève, dans un temps relativement court, de l'assistance technique étrangère. A ce sujet, il a été souvent donné de constater, au cours des commissions mixtes, que nos partenaires reprochent à la partie rwandaise de manifester peu d'intérêt à l'utilisation maximale des bourses de stage et d'études qu'ils mettent à sa dispositions. Nos partenaires ajoutent que nos seulement ce manque d'intéressement est évident, mais que le peu de rwandais formés grâce aux bourses offertes n'occupent pas, si non pour un temps très court à leur retour, les fonctions pour lesquelles ils ont été préparés.

Le cas du personnel étranger des ONG a continué à poser des problèmes aussi bien dans la procédure de recrutement que dans le rendement au travail. Malgré les décisions du Gouvernement Rwandais intervenues en décembre 1980 et communiquées à ces Organismes en ce qui concerne l'utilisation des volontaires, certains recrutent des gens qui n'ont pas ni qualification, ni expérience professionnelle et destinés aux projets de " Développement Communal" souvent non bien définis et mal connus du Plan National de Développement et du Plan d'Action Communal.

D'autres s'abstiennent à envoyer au Rwanda, malgré l'absence complète d'un cadre juridique régissant les relations de coopération technique entre eux et le Gouvernement Rwandais, des sujets dont il n'a pas été possible de vérifier au préalable les qualifications et les antécédents, plaçant ainsi les responsables rwandais concernés devant une situation de fait accompli.

Toutes ces anomalies ont été dénoncées par les autorités rwandaises compétentes, mais certains de nos partenaires sont soit décidés à faire la sourde oreille, soit à caser, coûte que coûte, leurs personnels menacés de chômage chez eux. Ces problèmes retiendront une fois de plus au cours de l'année 1982 l'attention des responsables rwandais en vue de chercher des solutions satisfaisantes.

I. COOPERATION AVEC LES PAYS D'AFRIQUE, DU MONDE ARABE ET D'ASIE

A. Afrique Centrale.

1. BURUNDI

Suite à la décision prise lors du Sommet de Butare en date du 3 août 1981 de relancer la Coopération Bilatérale entre le Rwanda et le Burundi, la Commission Technique de Coopération entre les deux pays a tenu à Kigali du 28 au 30 octobre 1981 sa 8ème session et a examiné les points suivants :

- a. Mise au point d'un Accord Général de Coopération entre la République du Burundi et la République Rwandaise;
- b. Questions relative à l'intégration des produits agricoles et industriels sélectionnés;
- c. Question relative aux Echanges commerciaux en général;
- d. Coopération dans le secteur des infrastructures routières :
 - Route KIGALI-KIRUNDO-MUYINGA;
 - Route BUTARE-NGOZI;
 - Route BUTARE-RUNYINYA-MUBUGA-RUNYOMBYI-DOUANE;
 - Route BUJUMBURA-RUGOMBO-RUHWA-BUGARAMA;
- e. Coopération dans le domaine agricole et de l'Elevage :
 - Domaine de la pêche et pêcherie dans le lac Rweru;
 - Collaboration entre l'ISABU et l'ISAR;
 - Lutte contre les maladies du bétail et leurs vecteurs;
 - Lutte contre la mouche tsé-tsé;
 - Aménagement hydro-agricole de la vallée de l'Akanyaru;
 - Démarches communes auprès de l'Organisation Internationale;
 - du café en vue d'obtenir un **plafond du contingentement** de 500.000 sacs au lieu de 400.000;
- f. Transports et Communications :
 - Remplacement de la caution monétaire par la garantie bancaire;
 - Suppression des droits de péage et autres frais;
 - Simplification des formalités douanières;
 - Coopération entre l'OTRABU (Office des Transports du Burundi) et la STIR (Société des Transports Internationaux du Rwanda);

.../...

- g. Télécommunications ;
 - Interconnexion des Stations Terriennes des deux pays;
- h. Coopération Culturelle.

Pour chacun des points de l'ordre du jour, les recommandations émises par cette Commission ainsi que les observations des Délégations se résument comme suit :

I. Mise au point d'un Accord Général de Coopération entre la République du Burundi et la République Rwandaise.

Au cours de l'examen du projet-unique d'Accord Général de coopération élaboré par un Comité ad hoc en fusionnant les projets présentés par les deux parties, il a été constaté une divergence de vue sur les articles III et V tandis que les articles VII et VIII ont été modifiés ou complétés.

a) Article III.

La Délégation Burundaise a exprimé le souhait de mentionner le principe d'intégration des produits agricoles et industriels dans l'Accord Général de coopération et a insisté sur le maintien de l'article III libellé comme suit :
"Sur la base des dispositions du présent Accord et compte tenu de la priorité des secteurs agricoles et industriels des économies des deux Etats, il est prévu de conclure des Accords ou Arrangements Particuliers portant sur l'intégration des produits agricoles et industriels entre les deux Hautes Parties Contractantes".

La Délégation Burundaise a fait valoir que l'intégration des produits était une question importante et un concept général et que de ce fait elle pouvait trouver sa place dans un Accord Général de coopération.

La Délégation Rwandaise a estimé quant à elle, qu'il n'était pas réaliste de mentionner d'une part des domaines spécifiques dans cet Accord Général qui couvre tous les domaines de coopération et que d'autre part parler de l'intégration économique sans même mentionner les produits à intégrer n'avait pas de sens; en plus dans cet Accord Général spécialement en son article II, il est prévu la conclusion d'Accords Particuliers
.../...

c) Article VII a été modifié comme suit :

Le présent Accord et conclu pour une durée indéterminée. Pendant la période de validité, il ne peut être procédé à des Haut

d) Article VIII a été modifié et complété comme suit :

Chacune des Hautes Parties Contractantes peut dénoncer par écrit le présent Accord. La dénonciation prend effet dans un délai de six mois à partir de la date à laquelle elle a été notifiée à l'autre Haute Partie Contractante. Toutefois, la dénonciation du présent Accord n'affectera ni la réalisation des projets en cours d'exécution ni la validité des garanties accordées dans le cadre de l'application du présent Accord.

II. Question relative à l'intégration des produits agricoles et industriels sélectionnés.

La Délégation Rwandaise a constaté que l'Accord portant intégration des produits agricoles et industriels signé le 16 juin 1976 a rencontré beaucoup de difficultés dans sa mise en application, à tel point qu'il est devenu inapplicable jusqu'à ce jour. Elle a estimé en effet que la mise au point d'un Accord Général de coopération constituait une base suffisante pour la conclusion d'Accords Particuliers portant sur les produits à intégrer.

La Délégation Burundaise a constaté également que l'Accord de 1976 portant sur l'intégration des produits agricoles et industriels sélectionnés n'a pas donné des résultats escomptés. Par ailleurs, elle restait convaincue que l'intégration des produits agricoles et industriels sélectionnés était d'une importance capitale. C'est pourquoi elle a demandé que le concept de cette intégration soit inclus dans l'Accord Général de Coopération.

III. Question relative aux échanges commerciaux en général.

La Délégation Burundaise a informé la Délégation Rwandaise que les produits venant du Burundi notamment les produits textiles (COTEBU) et les poissons frais (SUPOBU) étaient traités d'une manière discriminatoire sur le marché rwandais. Elle a précisé que ces produits par ailleurs appréciés sur le marché rwandais, ont été frappés d'une imposition spéciale et a demandé qu'ils puissent bénéficier des mêmes avantages que les produits similaires sinon traités d'une manière privilégiée.

.../...

La Délégation Rwandaise a répondu qu'il n'était jamais venu à l'esprit du Gouvernement Rwandais d'appliquer un tarif spécial aux produits burundais et que même l'ancien tarif avait été modifié pour être conforme à la nomenclature du Conseil de Coopération Douanière (CCD) et non pour augmenter les droits d'entrée sur les produits d'origine burundaise.

La Délégation Rwandaise a promis par ailleurs de communiquer à la Partie Burundaise le tarif révisé qui sera du reste publié dans le Journal Officiel.

IV. Coopération dans le secteur des infrastructures routières.

a) Route KIGALI-KIRUNDO-MUYINGA.

En vue de favoriser les échanges commerciaux entre les deux pays, la Commission a constaté que depuis la dernière réunion de la Commission Technique Mixte, des progrès avaient été réalisés, des efforts d'entretien sont menés tant du côté rwandais que du côté burundais. Elle a souligné la nécessité d'entretenir régulièrement cette route.

La Délégation Rwandaise a précisé que l'entretien se fait d'une manière suivie jusqu'à la frontière tandis que la Délégation Burundaise informait la Délégation Rwandaise qu'une brigade mécanisée était sur place du côté burundais et que les travaux avançaient normalement.

La Délégation Burundaise a informé en outre la Délégation Rwandaise que la route NGOZI-MUYINGA sera bientôt asphaltée et que la route KIGALI-KIRUNDO-MUYINGA a été retenue dans le cadre de la Décennie des Nations Unies sur les Transports en Afrique.

b) Route BUTARE-AKANYARU (bas)- NGOZI.

La Délégation Rwandaise a déclaré que dans l'intérêt de nos populations frontalières respectives, la route BUTARE-AKANYARU (bas) devrait être améliorée et régulièrement entretenue. Elle a exprimé sa préoccupation au fait que le pont sur AKANYARU (bas) présentait déjà des fissures et pourrait s'écrouler si une action conjuguée des deux parties n'était pas menée dans les meilleurs délais.

Le PNUD avait promis de débloquer les fonds pour l'exercice 1982 (3ème CIP) mais il existe un problème du choix du Bureau d'Etudes. Il avait été proposé de choisir le Bureau d'Etudes ayant fait les études du côté burundais mais le PNUD n'a pas accepté cette proposition. Il a demandé qu'un appel d'offres restreint soit lancé et proposé cinq sociétés qui pouvaient s'intéresser à ce dossier.

Concernant le financement de l'exécution du projet, une requête conjointe signée par les deux Parties a été adressée à l'OPEP. Cette Organisation n'a pas encore répondu jusqu'aujourd'hui.

La Délégation Rwandaise a réitéré sa demande à la Délégation Burundaise visant à obtenir les études et les documents de base concernant le tronçon à exécuter au Burundi et a souhaité qu'au cas où le PNUD se désisterait, les deux pays s'épauleraient mutuellement pour trouver auprès des autres bailleurs de fonds le financement de l'exécution des travaux. Quant aux Etudes, le Gouvernement Rwandais s'en chargerait.

La Délégation Burundaise est prête à appuyer le Rwanda et remettre les études et documents de base en vue de préparer et présenter une requête conjointe.

La Commission a donc constaté que les deux Parties sont prêtes à prendre les mesures nécessaires pour faire avancer le dossier.

Les deux Parties resteront en contact pour mener les démarches communes tant pour les études que pour le financement de l'exécution des travaux.

V. Coopération dans le domaine agricole et d'élevage.

a) Domaine de la pêche et pêcheurie dans le lac Rweru.

La Commission a retenu le principe d'organiser une pêcheurie dans le Lac Rweru et dans d'autres Lacs Communs aux deux pays, notamment le Lac Cyohoho. La Commission recommande également d'envisager d'étendre cette action à d'autres Lacs tels que le Lac Tanganyika et le Lac Kivu. Comme il manque de données, la première démarche serait de faire les études en vue

.../...

d'inventorier les richesses halieutiques de tous ces Lacs et de déterminer les moyens à mettre en oeuvre pour les exploiter.

b) Collaboration entre l'ISABU et l'ISAR.

La Commission a constaté comme lors de la dernière réunion qu'une collaboration étroite existe entre l'ISABU et l'ISAR. Les deux Instituts échangent des informations relatives aux recherches et à leurs expériences, des publications, des visites de chercheurs, des semences sélectionnées, etc... Cette collaboration étant déjà officielle, la Commission a recommandé que les deux Instituts s'efforcent de diffuser à tous les services intéressés des informations échangées entre eux.

c) Lutte contre les maladies du bétail et de leurs vecteurs.

La Commission s'est félicitée des rencontres régulières entre les responsables des Services Vétérinaires des deux pays et des efforts accomplis sur les deux territoires respectifs dans la lutte contre les maladies du bétail et de leurs vecteurs. La Commission a recommandé que les services concernés mettent sur pied un programme précis de collaboration, notamment celui relatif à la Campagne de vaccination. Quant à la recommandation de la dernière Commission Mixte de répartir les domaines de recherche sur les maladies du bétail entre les deux pays, la Commission a constaté que cette recommandation était irréaliste, car chaque pays s'attaque à des maladies qui menacent plus son cheptel.

d) Lutte contre la mouche tsé-tsé.

La Commission a constaté que des actions pour lutter contre la mouche tsé-tsé étaient menées de part et d'autre. Etant donné que cette mouche se réfugie dans les pays voisins, il a été convenu d'intéresser ce problème aux autres pays membres de l'OBK, afin qu'une requête commune visant à obtenir une assistance soit préparée et présentée, soit à la FAO soit au PNUD. Les deux autres partenaires seraient contactés par le canal des représentants nationaux des deux pays respectifs à la Commission de l'OBK. Les deux représentants devront insister au sein de cette Commission de l'OBK pour que l'éradication de la mouche tsé-tsé soit une priorité dans le programme de cette Organisation.

.../...

e) Aménagement hydro-agricole de la Vallée de l'Akanyaru.

Reconnaissant l'importance de cette Vallée, compte tenu des besoins alimentaires de populations des deux pays, la Commission a estimé comme la fois dernière que des études sur l'aménagement de cette Vallée devraient être faites. Elle a recommandé aux deux Gouvernements de rechercher les fonds le plus rapidement possible pour procéder aux études sur les potentialités de cette Vallée.

Ces études pourront déterminer les zones agricoles, les zones à tourbières et autres et tiendront compte des implications consécutives à la construction du barrage hydro-électrique de Rusumo.

La Commission a de nouveau recommandé que les échanges d'expériences sur la tourbe soient intensifiés.

f) Démarches communes auprès de l'Organisation Internationale du café en vue d'obtenir un plafond du contingent de 500.0000 au lieu de 400.000 sacs.

Etant donné que les deux pays souhaitent voir relever leur contingentement de café lors de la renégociation de l'Accord sur le café qui aura lieu prochainement, la Commission recommande que les délégations des deux pays s'accordent un appui mutuel sur ce problème.

Par ailleurs, la Délégation Burundaise a demandé le suivi de la recommandation de la 7ème Commission Mixte sur la Commercialisation du café.

Les deux délégations ont en outre échangé leurs points de vues sur le problème de la commercialisation du café. La Délégation Burundaise a insisté sur la nécessité d'une concertation entre l'OCIR et l'OCIBU avant le début des campagnes-café afin d'examiner les mesures propres à endiguer la spéculation préjudiciable à nos économies respectives.

La Commission a recommandé enfin la concertation régulière entre les deux Offices en vue de débattre les problèmes relatifs à la production et à la commercialisation du café, notamment l'échange d'informations sur les dates d'ouverture

.../...

des campagnes, le prix au producteur et autres. Un rapport sera adressé aux Ministères de tutelle respectifs.

VI. Transports et Communications.

a) Remplacement de la caution monétaire par la caution bancaire.

La Commission a constaté que le système de garantie bancaire est plus efficace que celui de garantie monétaire qui s'avère lourd et inefficace. Le système de garantie bancaire est donc accepté et pratiqué tant au Burundi qu'au Rwanda.

b) Suppression des droits de péage.

Les deux délégations ont convenu que cette taxe constitue une source de recettes pour le Budget des deux Etats. Il est néanmoins recommandé qu'une rencontre groupant les responsables des services concernés des deux pays ait lieu à Kigali avant le mois d'avril 1982 en vue d'harmoniser le mode de calcul des droits pour que l'une ou l'autre partie ne se croit pas lésée, et d'explorer également la possibilité de supprimer la taxe de péage.

c) Simplification des formalités douanières.

Concernant cette question, la Délégation Burundaise a demandé à la Délégation Rwandaise de ne pas décharger à la frontière les véhicules scellés. La Délégation Rwandaise a répondu que les véhicules dont les scellés sont intacts ne sont pas déchargés, cela est par ailleurs prévu par la Convention sur le Transport International par Route (TIR).

d) Coopération entre l'OTRABU et la STIR.

La Délégation Burundaise a demandé à la Délégation Rwandaise que la STIR assure la formation d'agents de l'OTRABU en matière de transit. La Délégation Rwandaise a accepté avec plaisir. Il appartient à l'OTRABU de faire une proposition concrète à la STIR.

VII. Postes et Télécommunications.

a) Domaine des Postes.

La Délégation Rwandaise a fait remarquer que lors de la dernière réunion de la Commission Technique Mixte, il avait été recommandé que les Services des Douanes et des Postes se rencontrent pour trouver une formule beaucoup plus efficace à la circulation du courrier.
.../...

Dans le cadre de la CEPGL, les villes frontalières retenues pour recevoir le courrier sont Butare, Kayanza, Bukavu, Cyangugu, Gisenyi et Goma. Le système fonctionne comme tel à part qu'il subsiste le problème de transport mais d'une manière générale, les relations postales entre les deux pays sont très bonnes.

La Délégation Burundaise a déclaré de ne pas avoir approfondi cette question, qui ne figurait pas à l'ordre du jour. Elle a souligné cependant l'intérêt que son pays accorde à l'Arrangement Postal conclu dans le cadre de la CEPGL et ses bonnes dispositions à coopérer pour trouver une meilleure solution.

b) Interconnexion des Stations Terriennes des deux Pays.

La Délégation Rwandaise a renouvelé sa suggestion qu'elle avait faite lors de la dernière réunion de la Commission d'examiner la possibilité d'interconnecter les deux Stations Terriennes de Télécommunications. Elle a informé la Délégation Burundaise que la Station Terrienne du Rwanda étaient en construction et qu'elle serait opérationnelle au courant du 1er trimestre 1982. Elle a proposé que l'interconnexion se réaliserait au courant de l'année 1982.

Une réunion des représentants des Services concernés des pays de l'OBK s'est d'ailleurs tenue à Kigali le 24 septembre 1981 et a proposé de faire l'interconnexion des Stations Terriennes du Burundi, du Rwanda, de la Tanzanie et de l'Uganda. Elle aura notamment pour tâche de mettre au point la requête commune demandant le financement de ces interconnexions dont le montant est estimé actuellement à 200.000 \$ USA.

La Délégation Burundaise a informé la Délégation Rwandaise que la Station Terrienne du Burundi est déjà opérationnelle.

La Commission a recommandé que les experts des deux pays se mettent ensemble pour étudier les modalités d'interconnexion des Stations Terriennes.

VIII. Coopération Culturelle.

La Délégation Rwandaise a proposé à la Délégation Burundaise de chercher ensemble des solutions aux problèmes que pose la mise en application de l'Accord Culturel, scientifique

.../...

et technique signé à Kigali le 21 juin 1975 dans le cadre de la CEPGL. Ces problèmes touchent l'harmonisation des programmes d'enseignement de base, la reconnaissance des diplômes, les échanges d'étudiants, des recherches pédagogiques, etc... elle a demandé à la Délégation Burundaise que le programme établi dans le cadre de la CEPGL soit fermement soutenu.

La Délégation Burundaise a été également d'avis qu'une telle coopération est à encourager. Elle a signalé que son pays entretient déjà une telle coopération avec le Zaïre. Cette coopération peut couvrir non seulement les échanges de programme et d'étudiants, mais également les échanges de programmes théâtraux, de films, d'activités folkloriques, des rencontres sportives, etc...

La Commission ayant constaté que des actions et des programmes d'échanges existent dans le cadre de la CEPGL, a recommandé que les deux pays intensifient leurs actions à caractère culturel global et qu'une réunion des responsables de l'Enseignement et de la Culture des deux pays se tienne à Bujumbura avant le mois d'avril 1982 pour déterminer les voies et moyens de concrétiser cette coopération culturelle.

2. Z A I R E

La Coopération avec le Zaïre se situe surtout dans le cadre régional. La plupart des projets sont couverts par la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL).

Le Communiqué Conjoint du 26 août 1981 signé par les Présidents HABYARIMANA et MOBUTU, à l'issue de la visite que Celui-ci a effectuée au Rwanda, souligne la détermination de consolider la coopération bilatérale entre la République Rwandaise et la République du Zaïre. Les deux Chefs d'Etat ont souligné la nécessité de réactiver la Commission Mixte prévue par la Convention Générale de Coopération Economique, Technique et Culturelle signée le 28 octobre 1972 en vue d'examiner les domaines d'intérêt commun non couverts par la coopération régionale dans le cadre de la CEPGL.

S'agissant des projets convenus, les deux Présidents ont de nouveau insisté sur le caractère prioritaire du projet "Gaz Méthane du Lac Kivu" compte tenu des besoins pressants que les deux pays ressentent en matière énergétique ainsi que des possibilités que les produits dérivés de cette ressource offrent notamment dans le domaine agricole.

Ils ont ainsi souligné l'intérêt qu'ils attachent à l'aboutissement rapide des études prévues dans le cadre de ce projet afin d'entamer sans tarder ses phases de l'exploitation.

Les deux Parties ont convenu à cet égard de hâter la mise en place de la Société Mixte Zaïro-Rwandaise pour l'exploitation, le transport et la commercialisation du Gaz Méthane du Lac Kivu conformément à la Convention de Bukavu signée le 3 mai 1975 entre la République Rwandaise et la République du Zaïre.

B. Afrique Orientale.

1. KENYA

La visite officielle effectuée au Rwanda en juillet dernier par le Chef d'Etat du Kenya a été une occasion pour les Chefs d'Etat des deux pays respectifs de réaffirmer leur ferme volonté de renforcer la coopération bilatérale par des actions concrètes.

Le Président du Kenya a en outre fait part à son Homologue Rwandais de sa décision d'ouvrir une Ambassade résidente du Kenya à Kigali.

Sur base d'un Mémorandum de coopération entre le Rwanda et le Kenya qui a été soumis par la Partie Rwandaise et accepté par la Partie Kenyane, les deux Délégations ont examiné ensemble les points suivants :

a) Echanges Culturels

i) Etudiants et Stagiaires Rwandais au Kenya.

Les deux délégations ont noté avec satisfaction qu'il existe déjà des échanges culturels entre les deux pays par la formation au Kenya d'Etudiants et de Stagiaires Rwandais.

La Partie Kenyane a fait part à la Délégation Rwandaise de ses bonnes dispositions à continuer d'accorder ces facilités de formation aux ressortissants rwandais dans le cadre de relations culturelles existant entre les deux pays.

La Délégation Rwandaise a remercié le Gouvernement Kenyan d'avoir bien voulu former ses cadres et a souhaité qu'à l'avenir le Kenya poursuive et étende cette coopération à d'autres domaines. La Délégation Kenyane a accueilli favorablement cette requête.

ii) Accord culturel.

Les deux délégations ont examiné le texte du projet d'Accord Culturel, Scientifique et Technique entre le Rwanda et le Kenya et se sont mises d'accord sur le document définitif qui a été signé à l'issue de la visite du Président du Kenya au Rwanda.

.../...

b) Coopération Judiciaire.

La Délégation Rwandaise a fait le point de la situation relative à la coopération judiciaire entre le Rwanda et le Kenya. Cette coopération se situe à trois niveaux :

- Convention en matière d'Extradition;
- Convention relative aux Commissions rogatoires;
- Convention en matière Civile et Commerciale.

S'agissant de l'Extradition, la Partie Rwandaise avait soumis un projet suivi directement d'un contre-projet kenyan qui a donné lieu notamment à des observations concernant l'énumération des infractions et la traduction dans la langue de la partie requise des documents émanant de la partie requérante.

La Partie Rwandaise a souscrit à ces observations. Pour ce qui est du projet de Convention relative aux Commissions rogatoires, la Partie Kenyane a déclaré que l'étude de ce projet était encore en cours dans ses services.

En ce qui concerne la Convention en matière civile et commerciale, la Délégation Rwandaise a informé la Partie Kenyane qu'elle était en possession d'un avant-projet, qui sera soumis dès que possible, sous forme de projet, à la partie kenyane.

Les deux Parties sont tombées d'accord pour que l'examen de tous ces projets de Conventions ait lieu au niveau des Experts des deux pays.

Enfin, la Partie Kenyane a exprimé le souhait d'avoir la possibilité d'examiner le projet de Convention en matière civile et commerciale à la lumière de celui des Assurances déjà signé entre les deux Parties.

c) Coopération en matière du Tourisme

La Délégation Rwandaise a d'abord rappelé que la coopération rwando-kenyane concerne les domaines suivants :

- formation des cadres en matière du tourisme;
- conservation et aménagement des Parcs Nationaux;
- facilités de circulation touristique par voie routière dans les deux pays.

.../...

i) Formation des cadres.

La Partie Rwandaise s'est félicitée du fait que le Kenya ait accepté à l'UTALII College des étudiants rwandais. Par la même occasion, elle a prié la Partie Kenyane d'examiner la possibilité de réserver au Rwanda un plus grand nombre de places dans cet Etablissement. La Partie Kenyane en a pris bonne note et a déclaré que le Département compétent en serait saisi.

Par ailleurs, la Partie Kenyane a fait part de sa disposition à accueillir des ressortissants rwandais à des fins de formation dans les diverses branches du tourisme au Kenya.

ii) Conservation et Aménagement des Parcs Nationaux.

La Partie Rwandaise a rappelé que le Rwanda et le Kenya s'étaient convenus d'échanger des informations et de coopérer en matière de recherche scientifique et de gestion des Parcs Nationaux.

A cet effet, la Partie Rwandaise a rappelé à la Partie Kenyane qu'elle avait accepté de recevoir deux conservateurs rwandais des Parcs Nationaux pour un voyage d'études en la matière. La Partie Kenyane a réaffirmé son offre et a prié la Partie Rwandaise d'introduire le dossier en temps utile en vue de choisir la période la plus favorable.

En ce qui concerne l'introduction de girafes au Parc National de l'Akagera, la Partie Rwandaise a demandé à la Partie Kenyane si elle maintenait toujours son offre de six girafes promis au Rwanda en 1979, sous réserve des conclusions des études écologiques en cours.

La Partie Kenyane a répondu qu'elle était prête à s'exécuter à tout moment pourvu que la Partie Rwandaise l'informe de l'aboutissement de ces études.

.../...

iii) Facilités de circulation par voie routière dans les deux pays.

Les deux Parties ont constaté d'abord les difficultés qui handicapent la coopération bilatérale dans ce domaine en raison de l'absence des frontières communes entre les deux pays.

Sur proposition de la Partie Rwandaise, la Partie Kenyane a accepté l'idée de la constitution d'une Commission tripartite au niveau des Ministères des Affaires Etrangères du Kenya, du Rwanda et de l'Uganda en vue de négocier avec l'Uganda la question de transit et de circulation des touristes en provenance du Kenya vers le Rwanda et vice-versa en passant par le territoire Ugandais et de trouver une solution politique dans l'esprit d'une coopération africaine entre les trois pays dans ce domaine.

Les deux Parties sont tombées d'accord pour faire une approche commune auprès de l'Uganda.

Le Kenya a demandé à la Partie Rwandaise de former au Rwanda spécialement dans la Langue Française ses cadres oeuvrant dans le domaine de l'Industrie Touristique en particulier et dans d'autres domaines en général.

Le Rwanda a pris bonne note de cette demande et a accepté d'examiner les possibilités d'accorder une telle assistance. Il a pour sa part exprimé le souhait de voir le Kenya lui offrir en retour les facilités de formation au Kenya des cadres rwandais en Anglais et en Kiswahili.

d) Immigration.

i) Passeport.

La Partie Rwandaise a mis l'accent sur les facilités dont les ressortissants kenyans se rendant au Rwanda bénéficient grâce à l'existence d'une Ambassade Rwandaise à Nairobi depuis 15 ans, ainsi que d'un Consulat Général à Mombasa depuis l'année passée après la visite officielle du Président HABYARIMANA au Kenya en février 1979.

.../...

La Partie Rwandaise a alors émis le vœu de voir le Kenya faire en sorte que les ressortissants rwandais voyageant au Kenya à quelque titre que ce soit puissent bénéficier de pareilles facilités.

En ce qui concerne le problème particulier du Laissez-Passer Tenant Lieu de Passeport (LPTLP), la Partie Rwandaise a évoqué les difficultés que rencontrent les rwandais en possession de ce document lorsqu'ils se rendent au Kenya. La Partie Kenyane a déclaré qu'il lui fallait des explications sur l'octroi des LPTLP à certaines personnes à la place du passeport conventionnel.

La Partie Rwandaise a fait valoir que ledit document de voyage ne correspondait pas à une différence de traitement des nationaux mais qu'au contraire cette mesure reflétait la volonté des autorités rwandaises de faciliter les voyages dans tous les pays voisins du Rwanda et le Kenya. La partie Kenyane a déclaré avoir pris bonne note des explications données par la Partie Rwandaise et qu'elle allait en informer son Gouvernement.

ii) Visas

Ensuite, la Partie Rwandaise a évoqué les cas récents des ressortissants rwandais qui se sont vus refuser l'entrée au Kenya parce qu'ils n'avaient pas de visas d'entrée.

La Partie Kenyane a regretté cette situation due aux mesures draconiennes de sécurité nationale prises après l'incident de NORFOLK HOTEL. Mais elle a informé la partie rwandaise qu'à l'heure actuelle la situation s'est normalisée et que les ressortissants rwandais détenteurs de passeports nationaux se rendant au Kenya peuvent obtenir leur visa aux postes d'entrée, mais que les détenteurs de LPTLP n'obtiennent leur visa qu'après l'accord du Bureau Central de l'Immigration Kenyane.

La partie Rwandaise a pris bonne note de cette déclaration et en a profité pour demander à la Partie Kenyane d'envisager une solution durable à ce problème de visa comme par exemple en acceptant la suppression réciproque des visa entre nos deux pays frères.

.../...

La Partie Kenyane a répondu que la question de suppression de visa était en principe acceptable mais que la situation politique actuelle dans la région ne recommande pas une telle mesure pour le moment mais que cette question pourrait être examinée, aussitôt que cette situation se sera normalisée. Le problème des visas sera atténué à la suite de l'ouverture d'une Ambassade du Kenya au Rwanda.

Enfin, la Partie Rwandaise a rappelé le cas des chauffeurs kenyans qui voyagent au Rwanda sans être munis de documents de voyage requis. La Partie Kenyane a promis de se renseigner sur les mesures prises par son Gouvernement pour y remédier.

e. Transports et Communications.

i) Transports ferroviaires.

Il convient de rappeler que lors des réunions précédentes, la Partie Kenyane avait marqué son accord de principe d'assurer le transport du carburant par chemin de fer de Nairobi à Kampala. Au cours de la réunion, tout en réitérant ce souhait, la Partie Rwandaise a suggéré que l'opération soit étendue à toutes ses marchandises en provenance du Kenya ou en transit sur le territoire kenyan.

Cette solution idéale passe bien entendu par une réhabilitation complète de la voie ferrée Mombasa-Kampala, à l'instar de la situation qui prévalait avant la dislocation de la Communauté Est-Africaine. Sous un autre plan, la Partie Rwandaise a demandé que l'ensemble des facilités et procédures de transit soit réglé dans le cadre des consultations en cours sur le Corridor Nord, dossier qui intéresse à des degrés divers certes, tous les pays utilisateurs du port de Mombasa.

La Délégation Kenyane a déclaré que le Gouvernement du Kenya n'a jamais été contre le transport du carburant ou d'autres marchandises par voie ferrée jusqu'à Kampala. Il s'agit néanmoins d'une approche dont les solutions échappent à sa seule souveraineté. Aussi souhaite-t-elle que l'Uganda soit approchée par le Rwanda et le Kenya en vue de trouver une solution à trois.

.../...

Après des échanges de vue complets de part et d'autre, les deux délégations en sont arrivées aux recommandations suivantes :

- Les dépôts de carburant seront construits par le Rwanda à Malaba si les possibilités financières pour achat de wagons-citernes le permettent. Une fois les constructions achevées, il serait loisible au Rwanda de transporter par camions le carburant lui destiné à partir de Malaba.
- L'option de Kampala dépend des solutions à trouver dans le cadre du Corridor Nord.

ii) Permis de circulation.

Deux problèmes ont été soulevés, à savoir la durée de ce permis fixée à deux semaines par les autorités kenyanes et pour laquelle la Partie Rwandaise demande sa prolongation à 3 mois ainsi que le coût des taxes de péage pour lequel la Partie Rwandaise souhaite qu'il soit supprimé ou tout au moins amené à son niveau antérieur aux augmentations de 1979. La Partie Rwandaise a insisté en outre sur la réciprocité qui doit exister dans ce domaine puisque les camions kenyans qui arrivent au Rwanda ne sont assujettis à aucun délai et que les taxes de péage se situent par camion à un montant voisin de 500 SH.K.

Tout en comprenant le bien-fondé de cette situation et de ses effets sur le coût des marchandises transportées par le Rwanda, la Délégation Kenyane a fait des concessions qui vont jusqu'à la réduction du taux de la taxe de péage, inférieur à 1.500 SH.K., le montant exact étant à déterminer ultérieurement. Quant au délai actuel de deux semaines, il y a lieu de noter qu'il a été prolongé jusqu'à quatre semaines.

iii) Escorte.

Au sujet de l'escorte du café et du thé organisée sur le territoire kenyan, et en vigueur depuis 1978, il a été rappelé qu'elle était motivée par la situation consécutive aux mouvements frauduleux du café, au moment où ce produit était considéré comme de l'or noir à cause des prix d'alors fort élevés sur le marché mondial.

.../...

Force est d'admettre néanmoins que cette mesure trouve sa raison d'être dans le fait qu'il y a eu souvent un bon nombre de preuves du retour des marchandises d'origine rwandaise ou d'autres pays en contrebande au Kenya.

Sur cette question, la Partie Kenyane s'est déclarée disposée à examiner favorablement la proposition rwandaise de remplacer le système de garantie monétaire par celui de garantie bancaire. Il s'agit néanmoins d'un problème douanier qui intéresse également l'Uganda.

De son côté, la Délégation Rwandaise a informé la Délégation du Kenya que le Rwanda a accepté de parrainer une réunion d'Experts en matière douanière, bancaire et d'assurances en vue d'approfondir ces questions en y associant l'Uganda. Il était prévu normalement que cette réunion ait lieu au Rwanda avant la fin du mois d'octobre 1981.

Toutefois, le Kenya a suggéré de résoudre tous ces problèmes de transit dans le cadre de la Zone d'Echanges Préférentiels (ZEP) pour l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe en voie de fondation.

v) Transit du Café.

Cette question n'a pas fait l'objet de discussions puisque depuis la réunion tenue à Nairobi les 17 et 18 octobre 1980 entre les délégations rwandaise, kenyane et oughandaise et zaïroise, le Gouvernement Kenyan continue de reconnaître l'authenticité des documents établis par les autorités rwandaises compétentes. Le Gouvernement Rwandais a remercié le Gouvernement Kenyan pour les facilités lui accordées jusqu'à ce jour.

vi) Entrepôts à Mombasa.

Les deux Délégations ont examiné la question des entrepôts à Mombasa dans l'esprit de la décision prise lors du Sommet de Nairobi en février 1979 et en ont tiré les conclusions suivantes :

- Le Kenya a accepté de concéder au Rwanda un terrain d'une superficie de 12 ha voire plus;
- Le site déjà identifié à Mombasa sera montré à une délégation rwandaise qui se rendra au Kenya à cet effet;

... ..

- Le terrain sera concédé par le Gouvernement Kenyan au Gouvernement Rwandais moyennant un loyer symbolique. La construction et la gestion des entrepôts seront assurés par une Société de droit rwandais. Celle-ci sera enregistrée au Kenya et se soumettra à la juridiction du pays hôte.

Il convient de souligner aussi que le Bureau National d'Etudes des Projets (BUNEP) a déjà terminé les Etudes Economiques. Il reste à faire les Etudes Techniques d'avant-projet sommaire ainsi que les Etudes Techniques du Projet d'Exécution et d'Etude d'aspects organisationnels.

vii) Transport aérien.

S'agissant de ce domaine, il a été rappelé que le Kenya a accordé sans difficultés les autorisations de survol et d'atterrissage aux avions d'AIR RWANDA transportant des marchandises entre Mombasa et Kigali. Ainsi donc, les avions d'AIR RWANDA ont le droit d'effectuer 12 vols par semaines à partir du 1er juillet 1981 jusqu'au 30 juin 1982.

La Délégation Rwandaise a en outre fait observer que la flotte d'AIR RWANDA reste encore insuffisante et a demandé à la Partie Kenyane d'accorder aux avions loués par le Rwanda les facilités accordées aux appareils d'AIR RWANDA. La Délégation Rwandaise a également demandé à la Partie Kenyane d'accorder aux petits porteurs exploités par le Rwanda des licences d'exploitation valables aux avions autorisés à atterrir au Kenya moyennant un préavis de trois jours. La Délégation Kenyane a accepté d'examiner ces requêtes et de communiquer la réponse par voie diplomatique.

viii) Communications

(1) Télécommunications

Il a été souligné que les liaisons téléphoniques et de télex entre le Rwanda et le Kenya se sont sensiblement améliorées depuis le Sommet de Nairobi en février 1979.

En vue de renforcer davantage la coopération dans ce domaine, les deux délégations ont recommandé ce qui suit :

.../...

- Les rencontres entre les techniciens des deux pays en matière de télécommunications seront encouragées. Une première prise de contacts aura lieu au Kenya au cours du premier semestre 1982 après la mise en service de la Station Terrienne des Communications par Satellite à Kigali.

La Délégation du Kenya a laissé entendre que son pays pourra augmenter, au moment opportun, le nombre de lignes téléphoniques et de téléx, vu que cette Station Terrienne sera dirigée sur l'Océan Indien.

(2) Formation des Cadres.

La demande de bourses de stage dans le domaine des Télécommunications a été renouvelée. La Délégation du Kenya a déclaré à ce sujet qu'elle allait en informer les autorités compétentes en matières de Télécommunications.

f) Echanges Commerciaux.

Sur ce point les Délégations Rwandaise et Kenyane ont discuté de deux points, à savoir le rôle néfaste des intermédiaires et certains aspects négatifs liés à l'existence des contrats d'exclusivité.

i) Rôle néfaste des intermédiaires

Concernant les intermédiaires, de l'avis des deux délégations, la meilleure approche consistera en intensification des rapports de collaboration entre les Chambres de Commerce et de l'Industrie des deux pays. C'est à ce niveau que les mesures efficaces en vue d'endiguer les effets néfastes des intermédiaires peuvent être envisagées.

ii) Contrats d'exclusivité.

Pour ce qui touche les contrats d'exclusivité, le noeud de la question réside dans le fait que les détenteurs de ces contrats n'alignent pas toujours les commandes sur les besoins du marché rwandais. Dans ce contexte, il arrive que la Partie Rwandaise demande à son partenaire kenyan d'augmenter les quotas de certains produits.

.../...

Il est à souligner à ce propos que le Kenya augmentera le quota du Rwanda en ciment dans l'ordre de 26.000 tonnes à 33.000 tonnes par an. Le quota du sucre demandé par le Rwanda s'élève annuellement à 13.000 tonnes. La Délégation Kenyane continuera à assurer cette quantité.

iii) Protocole de Commerce

Etant donné que le Protocole de Commerce proposé par la Partie Kenyane s'inspire largement des dispositions de l'Accord Commercial signé le 4 février 1979, les deux délégations ont recommandé son adoption; sa signature est intervenue à l'issue de leurs entretiens. Cependant, en ce qui concerne les listes A et B dont il est fait état à l'article 1 du Protocole, les deux Parties se sont mises d'accord qu'elles les échangeront ultérieurement par voie diplomatique.

g) Agriculture et Elevage.

Etant donné que le Kenya possède une expérience plus riche dans le domaine de l'Agriculture et de l'Elevage, le Rwanda a émis le vœu de renforcer la coopération bilatérale avec ce pays. Dans le secteur de la pyréthriculture, la coopération souhaitée touche essentiellement l'échange d'informations et d'expériences tant au stade de la production qu'au niveau de la commercialisation.

Le Rwanda a souhaité par ailleurs acquérir les souches de canne à sucre, de variétés de haricots et de maïs à haut rendement, et des espèces sélectionnées de bovins, insémination artificielle, ovine, de poussins, etc... La justification d'une telle demande se trouve renforcée par le fait qu'il n'y a aucune raison pour le Rwanda d'en importer dans des pays géographiquement éloignés dans la mesure où un pays voisin comme le Kenya serait à même de lui en fournir.

Tout en comprenant le bien-fondé des demandes présentées, la Délégation Kenyane a déclaré néanmoins qu'il s'agit d'un secteur trop technique à tel point qu'il est préférable de laisser les Institutions compétentes des deux pays en débattre, étant entendu que dans l'entretemps la Partie Kenyane informera ces Institutions compétentes.

.../...

h) Assurances.

Au titre de ce chapitre, les discussions ont été menées sur base du projet d'Entente entre le Gouvernement de la République du Kenya et le Gouvernement de la République Rwandaise sur "l'Assurance des Véhicules automobiles", document préparé par la Partie Kenyane. Ce texte de projet d'Entente sur l'Assurance a été adopté dans son ensemble, moyennant quelques retouches portant aussi bien sur la forme que sur le fond.

I) Signature des Accords.

Il s'agit des Accords signés à Nairobi en 1979 en version anglaise. Ces mêmes Accords signés à Kigali le 22 juillet 1981 en version française sont les suivants :

- Accord Commercial;
- Accord sur la Coopération en matière de l'Industrie et Tourisme;
- Accord relatif aux transports aériens;
- Mémoire d'Entente relatif aux Services aériens;
- Entente relative aux Transports et Communications.

j) Mise sur pied d'une Commission Mixte Rwando-Kenyane.

En vertu des dispositions de l'article 5 de l'Accord Général de Coopération, les deux Parties ont décidé la création d'une Commission Mixte Rwando-Kenyane dont la mission essentielle consistera à examiner périodiquement l'état de coopération entre le Rwanda et le Kenya et à soumettre ses recommandations aux Gouvernements de nos deux pays.

Il importe de souligner qu'au sein de cette Commission, les Départements qui y seront représentés du côté rwandais sont les suivants :

- Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération;
- Ministère de l'Economie et du Commerce;
- Ministère du Plan;
- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage;
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique;
- Ministère de la Justice;
- Banque Nationale du Rwanda;

.../...

- Société des Transports Internationaux du Rwanda;
- Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux.

Le Procès-verbal élaboré à l'issue d'Entretiens bilatéraux entre les délégations rwandaise et kenyane, du 20 au 22 juillet 1981 a été envoyé à tous les Services du pays pour exploitation.

2. TANZANIE

La 6ème réunion de la Commission Mixte Rwando-Tanzanienne s'est tenue à Mwanza (Tanzanie) le 14 et le 15 août 1981 et a examiné les points suivants :

- Echanges commerciaux et Arrangements bancaires;
- Coopération industrielle;
- Transports et Communications;
- Coopération Culturelle;
- Problèmes démographiques et de migrations;
- Coopération dans le secteur agricole;
- Coopération entre les Services Pénitentiaires.

1.a) Echanges commerciaux et Arrangements bancaires.

Les délégations rwandaise et tanzanienne ont fait remarquer que la balance commerciale entre le Rwanda et la Tanzanie est toujours favorable à cette dernière. La Délégation Rwandaise a demandé à la Délégation Tanzanienne quelles sont les dispositions prises en vue de faciliter l'accroissement de l'importation de produits rwandais en Tanzanie. Ces produits sont les cuirs et peaux, les jus de fruit et le vin de banane.

La Délégation Tanzanienne a reconnu le fait qu'il existe encore un grand déséquilibre de la balance commerciale entre les deux pays et pour essayer d'y remédier, cette délégation a demandé les quantités disponibles que le Rwanda peut lui livrer. Ces produits concernent les cuirs et peaux, vin de banane, jus de fruit, pyrèthre et écorces de quinquina.

Le Ministère de l'Economie et du Commerce a promis d'envoyer à la Partie Tanzanienne les statistiques demandées avant la tenue de la prochaine réunion de la Commission Mixte Rwando-Tanzanienne prévue en mars 1982. Entretemps, il a demandé à tous les Services Rwandais de lui communiquer ces statistiques.

La Délégation Rwandaise a pris acte de la position Tanzanienne sur les arrangements commerciaux.

.../...

Les représentants rwandais ont informé leurs homologues tanzaniens que le Gouvernement Rwandais a introduit une modification dans sa législation en exemptant des licences d'exportation des produits dont la valeur ne dépasse pas 20.000 FRW et pour l'importation des produits dont la valeur n'excède pas 100.000 FRW. Cette modification a été apportée en vue d'aider la population frontalière qui se trouve éloignée de la plupart des Centres Commerciaux et en vue de lui procurer sans difficultés les produits de première nécessité.

La Délégation Rwandaise a demandé à la Délégation Tanzanienne d'examiner la possibilité d'apporter des arrangements semblables pour la population frontalière se trouvant du côté tanzanien.

La Délégation Tanzanienne a fait remarquer que le règlement actuel régissant le Commerce extérieur et le manque d'infrastructures appropriées aux postes frontaliers empêchent l'adoption de transactions commerciales recommandées par le Rwanda.

La Délégation Tanzanienne a proposé que les deux pays concluent un Accord sur les Echanges de biens et services marchands. L'introduction d'un tel arrangement commercial ne pourrait, en aucun cas, faire impliquer ou limiter les transactions commerciales en devises. Les deux arrangements commerciaux peuvent être mis en application simultanément. L'existence d'un Accord d'échanges de biens et services marchands contribuerait également à réduire le commerce frontalier illégal.

Dans sa réponse, la Délégation Rwandaise a déclaré que son pays n'a pas d'habitude de conclure ce genre d'Accord d'échanges de biens et services marchands et craint que l'adoption d'un tel arrangement commercial ne serait pas utilisé au maximum par le Rwanda. Le Ministère de l'Economie et du Commerce a fait remarquer que ce système est une notion avec laquelle le monde d'affaires rwandais n'est pas familiarisé.

.../...

b.) Arrangements bancaires.

Les deux délégations se sont déclarées satisfaites de la mise en application progressive des dispositions de l'Accord bancaire conclu en 1974.

A l'issue des discussions entre les représentants des Services concernés, il a été convenu ce qui suit :

- les comptes réciproques existant sont des comptes convertibles;
- des efforts doivent être déployés pour accroître le volume du Commerce bilatéral qui s'effectuera en Shillings Tanzaniens ou en Francs Rwandais;
- des actions doivent être entreprises par la Bank of Tanzania et le Ministère Tanzanien du Commerce pour rendre plus flexible la législation Commerciale (Import-Export) entre les deux pays en vue d'accroître le volume des échanges commerciaux;
- la Bank of Tanzania communiquera à la Banque Nationale du Rwanda vers le 21 décembre 1981, sa réponse concernant les amendements de l'Accord de 1974 proposés par le Rwanda;
- au cours de l'année 1981/1982, les deux Banques Centrales détacheront pour une courte période, des hauts fonctionnaires en vue de leur permettre de se familiariser avec le système et les opérations bancaires de chaque pays.

c.) Accroissement du nombre d'importateurs rwandais de piles et de Cigarettes.

La Délégation Rwandaise a informé la Délégation Tanzanienne qu'elle souhaiterait augmenter le nombre d'importateurs des piles "National" et des Cigarettes "Sportsman" qui sont des produits populaires au Rwanda et ce, en vue de supprimer le monopole d'importation de ces produits.

La Délégation Tanzanienne a affirmé qu'il est possible d'augmenter le quota de cigarettes à exporter au Rwanda. Les deux pays feront un effort pour augmenter le nombre d'importateurs de ces produits.

Concernant les piles, elle a fait remarquer que le concessionnaire actuel a été désigné par la Maison-Mère et que la Tanzanie n'est pas en mesure de l'influencer pour augmenter le nombre d'importateurs.

.../...

Les deux Parties se sont convenues d'approcher la Maison "National" en vue de l'amener à accepter l'augmentation de ses concessionnaires au Rwanda.

2) Coopération Industrielle.

i) Industrie Textile.

Les deux Délégations ont estimé que les experts des deux pays doivent se rencontrer pour étudier ensemble divers points concernant ce projet de coopération industrielle en matière de textiles :

Le Ministère de l'Economie et du Commerce devra déterminer :

- la gamme et la qualité des produits à fabriquer;
- la site d'implantation;
- les infrastructures nécessaires;
- la conception générale de l'Usine;
- les études nécessaires et leur financement.

En ce qui concerne la capacité et les matières premières, le projet textile rwando-tanzanien devra s'orienter vers la production de tissus en fibres naturelles (ramie et coton). La capacité sera environ 5.000.000 de mètre de tissus par an. Il a été demandé à la Tanzanie d'envoyer ses experts au Rwanda. La réponse de notre partenaire est toujours attendue.

ii) Petite Industrie et Artisanat.

La Délégation Rwandaise a demandé à la Délégation Tanzanienne si son pays pouvait organiser des stages dans ses Services à l'intention des ressortissants Rwandais. Ces Services sont regroupés dans "The Tanzanian Small Scale Industries Development Organization" (SIDO). Le principe d'accueillir 4 stagiaires en Tanzanie a été retenu par la Délégation Tanzanienne.

Le Ministère de l'Economie et du Commerce voudrait que la Partie Tanzanienne supporte tous les frais de voyage et de séjour.

.../...

3) Transports et Communications.

i) Route RUSUMO-ISAKA.

La Délégation Tanzanienne a communiqué les informations suivantes :

- Le tronçon RUSUMO-LUSAHUNGA
Il est prévu que les travaux s'achèveront en septembre 1982;
- Le tronçon LUSAHUNGA-BUKOMBE
Les travaux de construction de ce tronçon sont prévus pour l'exercice financier 1981-1982, avec un financement de 20 millions UCE provenant de la C.E.E.
- Le tronçon BUKOMBE-ISAKA
 - le coût total est estimé à 31 millions \$ US.
 - la BADEA s'est engagée à accorder un montant de 8 million \$US
 - Une demande a été adressée à la C.E.E. pour solliciter un montant de 13 millions \$ US, pour les 10 millions \$ US qui restent, d'autres bailleurs de fonds seront approchés par la Tanzanie.

ii) Liaisons ferroviaires entre la Tanzanie et le Rwanda.

L'Assemblée a été informée que le projet de Chemin de fer comprenant quelques liaisons ferroviaires des pays de l'Organisation pour le Développement et l'Aménagement du Bassin de la Rivière Kagera fait partie des projets prioritaires de cette Organisation. L'Etude préliminaire de ce projet qui a été préparée conjointement par la mission pluridisciplinaire du PNUD et le Secrétariat de l'OBK est terminée. Aussitôt que cette étude est approuvée par les pays membres de l'OBK, à savoir le Burundi, le Rwanda, la Tanzanie et l'Uganda, elle sera présentée aux donateurs concernés qui sont actuellement l'Autriche, l'Italie, la R.F.A. et le PNUD. Une réunion a eu lieu à Vienne du 14 au 21 novembre 1981 entre toutes les parties intéressées en vue d'arrêter les modalités de coopération en élaborant les études relatives à cet important projet ferroviaire. A l'heure actuelle, le programme de l'OBK relatif aux liaisons ferroviaires comprend les liaisons suivantes :

- Arusha-Musoma;
- Kemondo-Bay-Chutes de Rusumo;
- Kigali-Ruhengeri-Gisenyi;
- Uvinza-Musongati-Gitega, Chutes de Rusumo;
- Bihanga-Ntungamo-Kabale-Ruhengeri.

.../...

La Délégation Rwandaise a apprécié les efforts déployés pour le désenclavement de la région de la rivière Kagera et a demandé que les efforts soient poursuivis pour achever toutes les études essentielles conformément au programme des Nations Unies pour la Décennie des Transports et Communications en Afrique plus particulièrement en ce qui concerne les tracés Kemondo-Bay-Rusumo-Kigali-Gisenyi et Arusha-Musoma qui revêtent un intérêt pour les deux pays.

iii) Les facilités de transit à Isaka.

La Délégation Rwandaise a informé la Délégation Tanzanienne qu'une demande officielle rwandaise indiquant l'étendue du terrain et un schéma des aménagements a été transmise à la Tanzanie par le canal diplomatique.

Le Rwanda attend la réponse pour poursuivre l'étude technique de réalisation des entrepôts.

La Délégation Tanzanienne a indiqué que les formalités administratives pour l'octroi du terrain étaient en cours et que des efforts seront déployés par son Gouvernement en vue d'aider le Rwanda à obtenir un bail emphytéotique à loyer symbolique.

iv) Services Postaux.

- Courrier par avion.

Il avait été proposé que le nombre d'acheminement du courrier par avion entre la Tanzanie et le Rwanda soit accru à plus d'un acheminement par semaine. A l'heure actuelle le volume du courrier par avion entre le Rwanda et la Tanzanie est faible. Il est de moins de 10 Kgs par mois dans les deux sens. Par conséquent, les raisons d'accroître le nombre d'acheminement ne sont plus fondées.

- Courrier par voie de surface.

Ce service qui assure presque la totalité du courrier de transit se poursuit conformément aux conditions requises à l'exception du courrier retour en provenance du Rwanda.

.../...

Compte tenu du changement de la situation, la Tanzanie propose que les deux Parties convoquent une réunion d'Experts des deux Administrations concernées et les Experts de l'OBK afin de discuter le projet avant la réunion des bailleurs de fonds prévue à Bruxelles. Cette réunion préparatoire a eu lieu à Bujumbura en décembre 1981.

Les deux Délégations ont recommandé à leurs Gouvernements respectifs de financer ce projet si les fonds ne sont pas trouvés à la réunion de Bruxelles.

- Des liaisons HF entre la Tanzanie et le Rwanda.

La Délégation Tanzanienne a informé la Délégation Rwandaise que la TP & TC a reçu un émetteur-récepteur ARQ qui pourrait être utilisé pour assurer les liaisons en HF entre la Tanzanie et le Rwanda à condition que le Rwanda confirme qu'un matériel complémentaire serait disponible sur son territoire pour cette liaison.

La Délégation Tanzanienne a demandé à la Délégation Rwandaise de confirmer si elle a besoin d'une liaison immédiate en HF entre les deux pays qui pourrait temporairement assurer les liaisons téléphoniques directes jusqu'à ce que le système de liaison en micro-ondes proposée entre les deux pays soit installé.

Etant donné que la Délégation Rwandaise n'avait pas de représentants des télécommunications, elle a pris note des résultats qui ont été enregistrés et a promis de communiquer les questions et les propositions formulées par la Délégation Tanzanienne aux Autorités Rwandaises compétentes.

Les deux Délégations se sont mises d'accord de convoquer une réunion d'Experts à Kigali, en vue de discuter et arrêter les propositions relatives à la liaison en micro-ondes entre Ngara et Mont Jari, afin que ces propositions soient prêtes pour les présenter aux donateurs qui participeront à la Conférence prévue à ce sujet.

.../...

vi) Transport aérien.

Les deux délégations ont fait observer que le transport aérien existant entre les deux pays s'effectue sans problème.

La Délégation Tanzanienne a informé la Délégation Rwandaise que AIR TANZANIE n'était pas en mesure de donner une suite favorable à la demande lui adressée visant l'organisation d'un second vol par semaine, en raison de plusieurs contraintes auxquelles elle faisait face. Mais, compte tenu de la politique d'intensifier et de renforcer les vols sur le plan intérieur et sur le plan régional, la Compagnie envisage d'effectuer un vol supplémentaire à destination de Kigali aussitôt que les problèmes auxquels elle est confrontée auront été résolus et si toutefois le volume du trafic le justifie.

La Délégation Rwandaise a pris note des problèmes auxquels AIR TANZANIE fait face et a exprimé l'espoir que ces problèmes seront résolus dans un proche avenir.

La Délégation Rwandaise a cherché à savoir le résultat de l'accord du contrôle du trafic aérien entre les deux pays.

La Délégation Tanzanienne a pris acte de ce point soulevé par la Délégation Rwandaise et a promis de le communiquer aux Autorités compétentes Tanzaniennes.

vii) Amélioration des moyens de transport sur le Corridor Central.

Etant donné que le fonctionnement de la plupart des principales liaisons du système de transport sur le Corridor Central sont liées l'une à l'autre, il a été convenu que les points concernant l'aménagement du port de Dar Es-Salaam, de la ligne principale et du port de Kigoma soient discutés ensemble.

La Délégation Tanzanienne a informé la Délégation Rwandaise que la cause principale de la congestion qui handicape le transport sur le Corridor Central se trouve au port de Kigoma. Le port est vétuste et trop petit par rapport au volume et au genre de trafic qui s'y effectue.

.../...

Le mauvais fonctionnement du port de Kigoma résulte de la lenteur dans le système de déchargement des wagons, ce qui ralentit le trafic et provoque un engorgement du port de Dar-Es-Salaam. La Délégation Tanzanienne a mentionné les améliorations suivantes programmées par son Gouvernement dans le souci de remédier à la situation :

- Le Port de Dar-Es-Salaam :

- Amélioration du matériel de manutention existant en particulier les éleveurs et tracteurs;
- Acquisition d'un matériel de manutention supplémentaire y compris une grue de soixante tonnes pour charger et décharger les marchandises des bateaux;
- Transformer les quais n° 8 et 9 en terminal de containers pour faire face au trafic de containers accrus;
- Renforcer le système de sécurité au port afin de réduire ou d'éliminer les vols des marchandises.

- La ligne principale (Dar-Es-Salaam - Tabora - Kigoma).

- Remplacer les rails;
- Renforcer les ponts;
- Améliorer le ballastage;
- Installer et améliorer le système de télécommunications en particulier entre Tabora et Kigoma;
- Acquérir un matériel roulant supplémentaire et des équipements pour le transport de marchandises (locomotives, wagons, compacteurs).

- Le port de Kigoma :

A court terme :

- Acquisition de pièces de rechanges essentielles pour la réutilisation du matériel de manutention existant;
- Acquisition d'un matériel supplémentaire de manutention;
- Installer des générateurs électriques pour remplacer celui qui existe et appartenant à TANESCO;
- Améliorer des manoeuvres d'aiguillage;

.../...

- Création d'un Conseil Consultatif pour le port, afin de contrôler l'exécution des travaux et de prendre les mesures appropriées pour assurer un fonctionnement optimal et efficace du port.

A long terme :

- Le port sera modernisé et pourvu d'un matériel supplémentaire de manutention et d'entrepôt sur la base du rapport élaboré par le Bureau d'Etudes Belge HAECON sur l'aménagement du port de Kigoma.

viii) Transport sur le Lac Victoria.

La Délégation Tanzanienne a informé la Délégation Rwandaise que le transport sur le Lac Victoria est normalisé. A l'heure actuelle Tanzania Railways Corporation opère avec 5 bateaux sur le Lac Victoria pour prendre des passagers et charger des marchandises.

La Délégation Tanzanienne a en outre expliqué que la construction du Terminal Ferry boat à Kemondo Bay a rendu la distance routière entre Kigali et le Chemin de fer plus courte et, partant, plus économique.

ix) Le port de Tanga et la liaison ferroviaire entre Arusha - Musoma.

La Délégation Rwandaise a demandé à la Délégation Tanzanienne quelles sont les mesures qui ont été prises pour résoudre les problèmes que connaît le port de Tanga et quels sont les résultats des travaux de la liaison ferroviaire entre Arusha et Musoma qui est une sortie directe vers la Mer et vitale pour le Rwanda via Kemondo Bay-Musoma.

La Délégation Tanzanienne a informé la Délégation Rwandaise qu'à l'heure actuelle le port de Tanga ne connaît pas le problème de congestion et que le trafic provenant des régions de Musoma (Nord de la Tanzanie) et de l'Uganda passe par le port de Tanga. La Délégation Tanzanienne a également informé la Délégation Rwandaise des plans relatifs à l'aménagement du port de Tanga et que les études essentielles et des arrangements financiers sont prêts.

.../...

En ce qui concerne la liaison ferroviaire Arusha-Musoma, la Délégation Tanzanienne a informé la Délégation Rwandaise que cette liaison est incluse dans le programme de l'OBK et que l'étude de faisabilité relative à toutes les liaisons de l'OBK commencera juste après la réunion qui se tiendra entre l'Autriche, l'Italie, la République Fédérale d'Allemagne, le PNUD et l'OBK.

4) Coopération Culturelle.

La Délégation Rwandaise a d'abord présenté ses remerciements au Gouvernement Tanzanien pour les efforts qu'il a déployés jusqu'à ce jour en matière de coopération culturelle en fournissant des professeurs tanzaniens de langue Kiswahili au Gouvernement Rwandais et en acceptant d'accueillir des étudiants rwandais dans ses Etablissements scolaires.

Dans ce domaine de coopération culturelle, la Délégation Rwandaise a insisté sur les points suivants :

- Demande de six nouveaux professeurs à affecter aux Etablissements d'Enseignement Secondaire et de deux professeurs qui seraient chargés d'enseigner à l'Université Nationale du Rwanda à partir de l'Année Académique 1981-1982;
- Admission de 18 étudiants rwandais à la Faculté des Lettres Swahili de l'Université de Dar-Es-Salaam pour l'année Académique 1981-1982;
- Signature de l'Arrangement Particulier relatif au Programme Exécutif de la Convention Culturelle de 1973. Les deux Délégations ont recommandé que la signature de ce document puisse intervenir avant la fin de cette année.

La réponse à ces questions a été celle-ci :

- En ce qui concerne les nouveaux professeurs tanzaniens à envoyer au Rwanda, la Délégation Tanzanienne a informé la Délégation Rwandaise qu'une suite à cette requête serait fournie par les autorités compétentes, en l'occurrence celles du Ministère Tanzanien de l'Education Nationale;

.../...

- Des 18 bourses demandées par le Rwanda, la Délégation Tanzanienne a déclaré que, compte tenu des contraintes budgétaires du pays, son Gouvernement ne pourra en accorder que 10 pour l'Année Académique 1982-1983. Elle a ajouté que les formalités d'inscription à l'Université ne pouvaient pas être accomplies pour l'Année Académique 1981-1982 étant donné que cette année a débuté en juillet.

A son tour, la Délégation Tanzanienne a exprimé le souhait de son Gouvernement d'envoyer 10 étudiants au Rwanda pour apprendre le français et a demandé également que 6 professeurs rwandais viennent enseigner le français dans les écoles secondaires et supérieures de la Tanzanie. La Délégation Rwandaise a indiqué que le principe était acquis et qu'elle allait transmettre la requête aux services compétents.

5) Problèmes Démographique et de Migration

En ce qui concerne les problèmes démographiques et de migration, la Délégation Rwandaise a accusé réception du rapport définitif qui a été élaboré par les Experts Tanzaniens. Elle a informé la Délégation Tanzanienne que les Experts Rwandais étaient entrain d'analyser ce rapport. Elle a ajouté qu'une fois son étude terminée, le Comité Conjoint de Planification pour l'installation des Rwandais en Tanzanie devra se réunir le plus vite possible et faire rapport à la Commission Mixte Rwando-Tanzanienne. La date de réunion sera proposée ultérieurement par le Rwanda par voie diplomatique.

Quant aux problèmes de sécurité sociale, la Délégation Rwandaise a fait remarquer que la circulation des personnes et des biens entre la Tanzanie et le Rwanda devrait être facilitée et réglementée par un Accord qui pourrait être conclu entre les deux pays.

A cet effet, les deux Délégations ont réitéré la recommandation de la 5ème réunion de la Commission Mixte Rwando-Tanzanienne tenue à Kigali du 7 au 8 novembre 1979, relative à l'organisation d'une rencontre entre les Ministres concernés pour mettre au point le projet de cet Accord.

.../...

6) Coopération dans le Secteur agricole

i) Sucrierie

La Délégation Rwandaise a informé la Délégation Tanzanienne que des contacts avaient été pris en Tanzanie pour établir la coopération dans le domaine de l'agriculture. Ces contacts ont été amorcés auprès de MANGULA MECHANICAL AND MACHINE TOOLS, KIBAHA RESEACH INSTITUTE, KILOMBERO SUGAR FACTORY. Dans tous ces contacts, la Délégation de la Sucrierie Rwandaise a obtenu des réponses positives concernant cette coopération. Elle a formulé les besoins du Rwanda de la manière suivante :

- (1) Fourniture des pièces de rechange pour la Sucrierie Rwandaise. C'est Manguli Mechanical Workshop qui s'en occuperait.
- (2) Formation des Stagiaires rwandais dans les Instituts Sucriers Tanzaniens.
- (3) Fourniture des clones de cannes à sucre **plus** résistants aux maladies par l'Institut de Recherche à Cannes à sucre de Kibaha.

La Délégation Tanzanienne a répondu que ces requêtes seront transmises aux Ministères intéressés, à savoir le Ministère de l'Agriculture et celui du Plan pour une suite appropriée.

ii) Tabaculture.

Les responsables de la Tabaculture Rwandaise ont eu eux aussi l'occasion de rencontrer les **représentants** de la Tobacco Authority of Tanzania (T.A.T) et de la Tanzania Cigarette Company (T.C.C.) en novembre 1980. Ils se sont convenus que la Tanzanie pourrait envoyer au Rwanda ses Experts en matière de la Tabaculture.

Lors de la réunion de Mwanza, la Commission Mixte Rwando-Tanzanienne a recommandé ce qui suit :

- (1) Envoi au Rwanda 2 à 3 Experts en culture du Tabac "Virginie" et "White Burley".
- (2) Envoi au Rwanda d'Un Expert dans les plans de constructions des séchoirs et des hangars de stockage du tabac.
.../...

- Le Rwanda s'est engagé à financer cette missions d'experts tanzaniens en tabaculture et a demandé que le Gouvernement Tanzanien envoie ces experts dans les meilleurs délais. Ces experts sont attendus avant la fin de l'année 1981. Il reste au Service Rwandais concerné en l'occurrence la TABARWANDA de payer les billers d'avion pour ces experts au nombre de trois.
- Les deux délégations se sont mises d'accord pour mettre en place un programme d'action pour chaque projet en vue de faciliter le suivi de l'exécution des projets arrêtés de commun accord.
- La Délégation Tanzanienne a déclaré de son côté qu'il était nécessaire aux deux pays d'échanger des expériences dans le domaine agricole en encourageant les voyages d'étude de part et d'autre.

7) Coopération entre les Services Pénitentiaires.

La Délégation Rwandaise a d'abord souligné la visite au Rwanda des cadres tanzaniens en 1976 ainsi que la formation en Tanzanie des cadres rwandais durant la période de 1977-1978. Le Gouvernement Rwandais apprécie l'organisation du Service Pénitentiaire de la Tanzanie et particulièrement les efforts déployés par "UKONGA Prisons College" dans la formation des cadres rwandais du Service Pénitentiaire. Elle a aussitôt présenté à la Délégation Tanzanienne les besoins du Rwanda de la manière suivante :

- i) assurer en Tanzanie la formation de 25 Agents Rwandais, à raison de 5 par an. La durée de formation serait fixée à 9 mois;
- ii) développement de la culture du sisal;
- iii) accorder l'assistance technique en matière de développement de ce secteur;
- iv) envoi au Rwanda d'Experts tanzaniens et formation des cadres rwandais en Tanzanie.

La Délégation Tanzanienne a noté que le nombre de places demandées était raisonnable et que par conséquent une suite favorable y serait réservée.

.../...

S'agissant de la coopération dans le secteur de culture du sisal, la Délégation Tanzanienne a informé la Délégation Rwandaise que son pays pouvait bien assister le Rwanda dans ce domaine à condition de disposer des précisions quant au nombre d'Experts à envoyer au Rwanda et de cadres rwandais à former en Tanzanie. La Délégation Rwandaise a répondu que ces précisions seront portées à la connaissance des Autorités Tanzaniennes par voie diplomatique.

De son côté, la Délégation Tanzanienne a informé la Délégation Rwandaise que les Autorités compétentes de son pays souhaitaient organiser un voyage d'études au Rwanda à l'intention des cadres du Service Pénitentiaire de son Pays.

3. UGANDA.

Le souci majeur des plus hautes autorités politiques rwandaises et ugandaises a été marqué par la volonté de relancer la coopération entre le Rwanda et l'Uganda. Cette volonté s'est manifestée dans les domaines suivants :

- Transports et Communications;
- Sécurité;
- Coopération dans divers domaines et mise sur pied d'une Commission Mixte Rwando-Ugandaise.

a) Transports et Communications.

i) Appui du Gouvernement Rwandais au Gouvernement Ugandais en matière d'infrastructures routières et ferroviaires.

Le Gouvernement Ugandais a remis au Gouvernement Rwandais un projet de requête conjointe à adresser à la C.E.E. pour obtenir le financement de l'exécution des projets routiers et ferroviaires à caractère régional. Ces projets sont :

- axes routiers : Kabale-Gatuna, Kabale-Ntungamo-Mbarara-Lyantonde, Masaka-Mbarara;
- voie ferrée : entre l'Uganda et le Kenya.

Le Gouvernement Rwandais a appuyé cette requête, la remise en bon état de ces voies de communications étant d'une importance capitale pour le désenclavement du Rwanda.

ii) Réunion interministérielle tenue à Kabale du 10 au 13 septembre 1981.

(1) Mouvement des véhicules entre le Rwanda et l'Uganda.

L'objet de cette réunion a consisté en réglementation du mouvement des véhicules sur les routes rwandaises et ugandaises, surtout en vue d'assurer la sécurité entre les deux pays.

Concernant l'enregistrement des véhicules en provenance de l'un ou l'autre pays, la Partie Ugandaise a proposé des mesures administratives susceptibles de prévenir toute importation et exportation illégales des véhicules déjà immatriculés dans l'un des deux pays.

.../...

Ces mesures qui ont été acceptées par la Partie Rwandaise sont succinctement les suivantes:

- Instaurer un système de permis de sortie pour les véhicules qui traversent les frontières de l'un ou l'autre pays pour un court séjour;
- Exiger un certificat d'exportation pour une nouvelle immatriculation de tout véhicule déjà enregistré dans l'un ou l'autre pays. Dans ce cas, toute demande de nouvelle immatriculation accompagnée dudit certificat doit être adressée au Service Compétent connu de chaque pays;
- Recourir préalablement à un certificat de non-objection d'un véhicule déjà immatriculé dans l'autre Etat.

Concernant la question ayant trait à la rationalisation de l'enregistrement des véhicules ayant leur origine dans l'un ou l'autre pays, les deux délégations ont recommandé que les véhicules à destination de l'un des deux pays soient couverts par des manifestes du pays d'origine et que les deux pays se transmettent des informations sur les véhicules fraudés de part et d'autre.

(2) Ligne d'Autobus KIGALI-KAMPALA

Les deux Parties ont exprimé leur ferme détermination de conjuguer leurs efforts en vue de surmonter les difficultés d'enclavement et d'accroître les échanges entre les deux pays. Dans cet ordre d'idées, les deux Délégations ont décidé la création d'une ligne régulière d'autobus entre Kigali et Kampala et ce, pour favoriser le développement des relations d'amitié existant entre le Peuple Rwandais et le Peuple Ugandais.

b) Problème de Sécurité.

Les questions ayant trait aux relations entre les populations situées de part et d'autre de la frontière commune entre le Rwanda et l'Uganda ont été également examinées au cours de cette réunion. C'est ainsi que les deux délégations ont étudié successivement le problème de la contrebande et du Commerce illicite.

.../...

Parmi les recommandations formulées à ce sujet, il y a l'échange d'informations susceptibles d'aider à lutter contre la fraude et la restauration dans les plus brefs délais des bornes frontalières détruites. Ainsi, les deux Parties se sont mises d'accord pour établir de nouveaux Postes de Douanes et de Police le long de leur frontière commune là où c'est nécessaire et de renforcer les patrouilles des deux côtés de la frontière.

c) (1) Coopération dans divers domaines de développement et création d'une Commission Mixte Rwando-Ugandaise.

Les délégations rwandaise et ugandaise ont convenu de revoir la Convention Générale de Coopération et de tenir des consultations régulières en vue de conclure une nouvelle Convention Générale de Coopération qui prévoit notamment la Constitution d'une Commission Mixte Rwando-Ugandaise au niveau ministériel.

Cette Commission sera chargée de passer en revue périodiquement l'état d'avancement des projets de Coopération intéressant divers secteurs de développement des deux pays parmi lesquels on peut citer les projets d'infrastructure de Communication, d'Énergie, du tourisme, de l'agriculture, de la santé publique, des échanges culturels et de coopération judiciaire.

(2) Recommandation en matière d'échanges culturels.

En ce qui concerne la coopération culturelle, les deux délégations ont convenu de hâter la conclusion d'un Accord Culturel entre les deux pays.

(3) Recommandation en matière de coopération judiciaire.

Les deux délégations ont convenu de conclure une Convention d'extradition entre les deux pays. C'est la Partie Rwandaise qui soumettra à la Partie Ugandaise un projet d'Arrangement en matière d'extradition ainsi qu'un projet de Convention sur les Commissions Rogatoires.

.../...

5

(4) Situation des Accords signés mais non encore ratifiés.

S'agissant aussi des Accords signés mais non encore ratifiés par l'Uganda, la Délégation Rwandaise a promis de préciser ultérieurement sa position (c'est le cas notamment de l'Accord Douanier signé le 7 mai 1969).

C. Afrique Occidentale.

1. Cameroun

La Partie Rwandaise et la Partie Camerounaise ont exprimé le souhait d'instituer une Commission Permanente Mixte Rwando-Camerounaise pour examiner les voies et moyens de coopération en matière de culture, d'information (radiodiffusion) et de jeunesse. Il a été rappelé au Cameroun que le Rwanda était prêt à y contribuer activement en participant au programme qui serait arrêté par cette Commission dont la première réunion est prévue au Cameroun.

Il a été précisé à la Partie Camerounaise que les Départements des Affaires Etrangères et de la Coopération, de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Supérieur, de la Jeunesse et des Sports ainsi que de l'Office Rwandais d'Informations feront partie de ladite Commission.

2. Côte d'Ivoire.

Des contacts serrés ont été noués entre la République Rwandaise et la République de Côte d'Ivoire en ce qui concerne la coopération entre les deux pays. Notre Ambassadeur à Abidjan fait actuellement tout le nécessaire pour activer et dynamiser les relations entre Kigali et Abidjan.

C'est ainsi que pour les infrastructures routières, il a été demandé à la Côte d'Ivoire d'appuyer le Rwanda auprès de certains bailleurs de fonds qui pourraient intervenir financièrement dans la réalisation des projets routiers.

Il en est de même des projets de formation de la Jeunesse, d'échanges commerciaux, de relations aériennes, etc... Pour tous ces domaines, la Partie Rwandaise a exprimé le souhait de voir la Partie Ivoirienne réagir favorablement à ces projets qui devraient normalement déboucher sur une rencontre des délégations des deux pays en Commission Mixte.

Il est à noter que les Services Rwandais compétents sont entrain d'étudier les projets à proposer dans le cadre de la Coopération Rwando-Ivoirienne. Il est évident que l'on devra élaborer en premier lieu un projet d'Accord Général de Coopération Economique, Technique, Scientifique et Culturelle.

D. Afrique du Nord et Pays du Golfe.

a) Pays de l'Afrique du Nord

1. Algérie

Formation des cadres universitaires.

Le Gouvernement Algérien a accordé au Gouvernement Rwandais pour l'année Académique 1981-1982 deux bourses dans le domaine des Sciences et de la Technologie et cinq bourses pour les études administratives.

Le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire a présenté les 7 candidats boursiers et a déterminé les domaines d'Orientation que les étudiants devraient suivre, à savoir : Industrie légère, Industrie lourde, Planification économique, Postes et Télécommunications, Travaux Publics, Transports et Météorologie, Commerce.

Etant donné que la Partie Algérienne ne s'est pas encore prononcée sur ces candidatures, il y a lieu de craindre que cette offre algérienne ne soit pas exploitée pour l'année académique 1981-1982.

2. Egypte.

a) Formation des cadres.

Le Gouvernement Rwandais a cherché depuis longtemps à coopérer avec l'Egypte dans le domaine de la formation des cadres dans ses Universités.

Les domaines qui intéressent le Rwanda sont les suivants :

- Aéronautique;
- Télécommunications;
- Jeunesse et Sports;
- Recherches Minières.

Les réactions des autorités égyptiennes sont attendues. Il a été demandé également à notre Ambassade au Caire de communiquer ses avis et considérations sur le montant de la bourse octroyé aux étudiants étrangers en Egypte.

b) Recrutement d'experts égyptiens en irrigation.

Les autorités égyptiennes ont porté à la connaissance du Gouvernement Rwandais que le Fonds Egyptien pour l'Aide Technique aux Pays Africains a accepté de mettre à la disposition du Rwanda deux experts en irrigation.

Ce Fonds supporterait 500 \$US par mois et par expert en guise de frais de logement.

Les réactions des Ministères techniquement compétents sont attendues.

3. Libye.

a) Aménagement et bitumage des routes menant au Stade de Nyamirambo.

Il s'agit d'abord de la route principale qui mène au Centre Culturel Islamique de Nyamirambo (2,5 Km) et de la route Nyamirambo-Nyabugogo (5 Km). Le Bureau National d'Etudes de Projets (BUNEP) a terminé les études y relatives le 17 novembre 1981. L'Avis d'Appel d'Offre a été lancé à la mi-novembre 1981.

L'année 1982 s'ouvrira avec l'aménagement et l'asphaltage des 2 routes dont la priorité sera réservée à la route principale à savoir celle qui passe par le Biryogo et qui mène directement au Stade de Nyamirambo. De toute façon, il est prévu que cette route sera asphaltée avant le 1er juillet 1982 si le bailleur de fonds débloque le nécessaire aussitôt que le dossier est terminé.

b) Pâturages dans la Commune MUGINA.

Dans le cadre de la Société Mixte Rwando-Arabe Libyenne pour le Développement et la Commercialisation des Produits Agricoles et d'Elevage (SODEPARAL), un projet de création d'une ferme bovine est entrain d'avoir le jour dans la Commune MUGINA, en Préfecture de Gitarama. Il a été demandé au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage de dépêcher dans cette Commune des topographes pour procéder à la délimitation exacte de ces pâturages. Ainsi l'on s'achemine vers l'exécution de ce projet.

c) Etude de rentabilité d'un hôtel de 60 chambres à Ruhengeri.

Le Bureau National d'Etudes de Projets (BUNEP) a transmis à la Direction Générale de la Société Mixte-Arabe Libyenne de la Promotion Hôtelière et Touristique des propositions d'étude préliminaire. Ces études ont été approuvées par la SOPROTEL.

Le coût des études comprenant les honoraires et les frais de documentation et d'édition des rapports, s'élève à 2.450.000 FRW.

.../...

d) Hôtel Umubano-Méridien.

Il a été rappelé au Ministère Rwandais de l'Agriculture et de l'Elevage de procéder au bornage du terrain de l'Hôtel Umubano. Cette condition a été posée pour que la SOPROTEL verse au Gouvernement Rwandais 5 millions de FRW. Ce montant représente la valeur du terrain sur lequel il a été construit cet Hôtel. Il représente également la valeur du terrain sur lequel seront érigées des maisons pour le personnel dudit Hôtel.

Mais ce Ministère avant de s'exécuter demande au Ministère des Travaux Publics de tracer d'abord des voies d'accès. Ce dernier estime que le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage doit d'abord procéder au bornage du terrain. Dans ces conditions, la SOPROTEL ne peut pas verser au Rwanda les 5 millions de FRW.

e) Centre Culturel Islamique de Nyamirambo.

(1) Inauguration.

Le Centre Culturel Islamique de Nyamirambo a été inauguré officiellement le 3 juin 1981 par Son Excellence le Président de la République Rwandaise en présence d'éminentes personnalités venues du Monde Arabe, notamment la Jamahiriya Arabe Libyenne, des Emirats Arabes-Unis, du Qatar, de l'Arabie Saoudite et du Secrétaire Général de l'Organisme Commun pour la Création des Centres Culturels Islamiques.

Ce complexe comprend un lieu du culte, des écoles, un dispensaire, une bibliothèque, une salle de cinéma, des maisons d'habitation et des terrains de jeux à usage de la population rwandaise, principalement musulmane.

(2) Ecole Secondaire Technique.

Les autorités compétentes de l'Organisme Commun pour la Création des Centres Culturels Islamiques notamment le Secrétaire Général Monsieur SCHWEIDI, ont marqué leur accord à la réalisation du projet Ecole Secondaire Technique au sein du Centre Culturel Islamique de Nyamirambo.

.../...

L'Entreprise SEBERA avait été pressentie pour exécuter les travaux de construction de cette Ecole, il semble que cette Entreprise ne s'intéresse pas à ce marché. Le nom d'une autre Entreprise sera communiqué ultérieurement.

f) Banque Rwando-Libyenne.

Tout au début de juin 1981, une délégation d'experts rwandais a examiné avec une délégation d'experts libyen le projet de création de la Banque Rwando-Libyenne pour le Commerce qui date de 1977.

La Délégation Rwandaise a proposé l'examen des propositions d'amendement à apporter à l'Accord et aux Statuts relatifs au fonctionnement de cette Banque, de façon à les rendre conformes à la législation rwandaise en la matière. Ces propositions d'amendements avaient été transmises à la Partie Libyenne par voie officielle en novembre 1980.

La Délégation Libyenne a déclaré que sa mission devait se placer au niveau technique uniquement et qu'elle n'était pas habilitée à examiner les amendements à l'Accord du 11 février 1977. Par contre elle s'est déclarée prête à examiner les propositions d'amendements aux Statuts de la Banque.

Le désaccord entre les deux Délégations a été enregistré en ce qui concerne le rôle que la Banque Nationale du RWANDA (BNR) doit jouer en matière de contrôle conformément à la législation, aux règlements et directives en vigueur au Rwanda. La Délégation Libyenne voulait que le transfert des devises se fasse sans que cette Institution ait à intervenir.

Au cas où la Partie Libyenne envisagerait d'examiner à nouveau ce dossier, il faudrait que les autorités politiques du Rwanda et de la Libye se mettent d'accord sur un texte conforme aux lois rwandaises. En matière bancaire, les lois rwandaises ne peuvent souffrir d'aucune exception, toutes les banques doivent être contrôlées par la Banque Nationale du Rwanda.

.../...

g) Relations aériennes.

Une Délégation Rwandaise a séjourné à Tripoli du 30 octobre au 14 novembre 1981 et a eu d'entretiens avec les autorités libyennes en ce qui concerne les relations aériennes entre le Rwanda et la Libye. S'agissant de l'Accord aérien, les Délégations Rwandaise et Libyenne se sont mises d'accord sur le texte qui a été paraphé par les Chefs des deux délégations.

L'Accord en question entrera en application provisoirement le jour de sa signature par les plénipotentiaires et entrera en vigueur après échange d'instruments de ratification.

S'agissant de la Coopération entre AIR RWANDA et UAA (1), la Partie Libyenne a accepté que sa participation au capital d'AIR RWANDA se limite à 49 %. La Partie Libyenne a accepté en outre que les postes de Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général de la Société Mixte soient occupés par des rwandais. Toute autre contribution libyenne pour renforcer la Société devra venir sous forme de prêts.

(1) = United African Airline

b) Pays du Golfe.

1. Arabie Saoudite.

Achèvement des constructions de la Mosquée des
Musulmans du Rwanda à Nyamirambo.

La première tranche du montant avec lequel les Musulmans du Rwanda ont construit leur Mosquée à Nyamirambo s'élevait à 10.800.000 FRW. Depuis 1977, l'Association des Musulmans du Rwanda (AMUR) a demandé à l'Arabie Saoudite de lui accorder une deuxième tranche de 76.062 \$ US pour achever les constructions de cette Mosquée.

En juillet 1981, un Représentant de la Ligue Mondiale des Musulmans a remis au Représentant Légal Suppléant de l'AMUR un chèque de 58.578,87 \$ US, soit 5.375.668 FRW. Le devis actualisé des travaux qui restent à exécuter sur cette Mosquée est de 8. 756.117 FRW.

La tranche de 3.380.449 FRW a été promise par ce Représentant.

Un Comité de Gestion pour la construction de cette Mosquée comprenant entre autres les représentants du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, du Ministère du Plan et du Ministère des Travaux Publics a été mis sur pied.

2. Emirats Arabes-Unis.

Fonds d'Abu-Dhabi.

En mai 1981, le contrat de prêt conclu entre le Gouvernement Rwandais et le Fonds d'Abu-Dhabi le 17 mars 1981 et portant sur un montant de 15 millions de Dirhans, soit environ 4,1 millions \$ US, pour le projet d'aménagement de l'Aéroport International de Kanombe a été approuvé et ratifié par le Gouvernement de la République Rwandaise et publié dans le Journal Officiel.

.../...

3. KOWEÏT.

Introduction

Le mois de mars 1981 a été marqué par la visite que le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectuée au Koweït.

Le Président de la République Rwandaise a, à son tour, effectué une visite officielle dans ce pays du 7 au 9 novembre 1981.

Dans ce Rapport Annuel, l'accent sera mis sur les projets présentés au Gouvernement Koweïtien et au Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe.

a) Projets présentés au Gouvernement de l'Emirat du Koweït.

(1) Projets du Secteur de l'Enseignement.

En mars 1981, le Ministre Rwandais des Affaires Etrangères et de la Coopération a présenté aux autorités gouvernementales du Koweït le projet de construction et d'équipement d'une Ecole Technique en Préfecture de Cyangugu et le projet de construction et équipement de 100 Centre d'Enseignements Rural et Artisanal Intégré (CERAI), le tout étant estimé à une valeur de 10.000.000 \$ US.

Les autorités politiques du Koweït viennent de donner leur réponse en ce mois de novembre dernier. Elles se sont contentées de déclarer qu'elles ont le souci de voir l'émirat et la Coopération se développer entre le Rwanda et leur Pays.

(2) Examen d'un Accord Général de Coopération entre le Rwanda et le Koweït.

Au cours d'une réunion d'experts rwandais et koweïtiens tenue en marge de la visite Présidentielle au Koweït, un projet d'Accord Général de Coopération a été dans le Centre de discussions. Les conclusions des Parties en présence ont été les suivantes :

.../...

- Adoption d'un texte commun de projet d'Accord Général de Coopération;
- Ce texte doit rester général et éviter de préciser les domaines de coopération, ceux-ci pouvant être précisés dans le cadre des Arrangements Particuliers;
- L'idée d'une Commission Mixte a été rejetée par la Partie Koweïtienne qui préfère en effet que l'on puisse se réunir chaque fois que cela s'avérerait nécessaire;
- La durée de cet Accord a été fixée à 25 ans renouvelables;
- Etant donné que plusieurs de ces Services devront être consultés, la Partie Koweïtienne a demandé qu'ils puissent examiner ce projet d'Accord Général de Coopération et si son étude est concluante, un plénipotentiaire du Gouvernement Rwandais sera invité au Koweït pour le signer.

b) Projets présentés au Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe.

Depuis mars 1981, le Gouvernement Rwandais a proposé au Fonds Koweïtien les projets relevant des domaines d'infrastructures routières et aéro-portuaires et du développement agricole.

(1) Route Gitarama - Ruhengeri.

Cette route, longue de 108 Km, s'inscrit dans le cadre du développement des infrastructures routières du pays tel que prévu dans le cadre du IIème Plan National de Développement.

Le Fonds Koweïtien a mis à la disposition du Gouvernement Rwandais un crédit de 100.000 Dinars koweïtiens, soit environ 360.000 \$ US pour couvrir les frais d'études techniques préliminaires.

La signature du contrat y relatif est intervenue au Koweït en mars 1981 entre le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et le Bureau RHEIN-RUHR.

.../...

Les autorités du Fonds ont marqué ensuite leur accord de principe d'étudier la possibilité de participer au financement de l'exécution des travaux d'aménagement de cette route au cas où les études s'avèreraient concluantes.

Il est à noter que le coût de la construction de cette route est estimé à 4 milliards de FRW soit 43.520.836 \$ US.

(2) Route Butare - Cyangugu.

Il a été convenu en novembre 1981 que des documents concernant le projet de construction de la route Butare-Cyangugu soient amenés au Koweït par un représentant du Gouvernement Rwandais aussitôt que possible afin de permettre un examen rapide des études. Un crédit de 20 millions de \$ USA a été sollicité.

(3) Contrat de prêt pour l'aménagement de l'Aéroport International de Kanombe.

Le Fonds Koweïtien s'est engagé à intervenir financièrement dans le projet du lot "Carburant" à concurrence de 4,25 millions \$ US. Le contrat relatif à ce montant paraphé à Kigali le 11 avril 1981 a été signé le 14 octobre 1981 par l'Ambassadeur de la République Rwandaise au Caire et par un Représentant du Gouvernement Koweïtien.

(4) Projet d'aménagement des vallées de la KAGITUMBA-MUVUMBA.

En ce qui concerne le projet agricole du périmètre n° 8 dans la région du KAGITUMBA-MUVUMBA, il a été convenu que le Fonds Koweïtien enverra une mission au Rwanda au cours du premier trimestre 1982 pour aider à déterminer si une étude séparée de faisabilité était requise pour le projet et, dans l'affirmative, cet Organisme indiquerait son intérêt, en principe, de financer une assistance technique visant à la préparation d'une telle étude.

E) Pays de l'Extrême-Orient.

1. République Populaire de Chine.

1° Projet de construction d'une Cimenterie à Mashyuza (1ère programmation 1972)

Les travaux de construction de la Cimenterie de Mashyuza se poursuivent normalement.

Contrepartie rwandaise

Le Budget de Développement 1981 a prévu un montant de 50.000.000 FRW comme contribution du Gouvernement Rwandais pour la réalisation du projet de construction de cette Cimenterie.

2° Construction du Stade National à Remera.

Un contrat de conception relatif au Stade National du Rwanda et au bâtiment de logement pour des Sportifs a été approuvé le 29 juillet 1981 par signature du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, pour la Partie Rwandaise, et par le Chargé d'Affaires a.i. de la République Populaire de Chine pour la Partie Chinoise.

Ce contrat prévoit ce qui suit:

La Construction d'un Stade pouvant contenir 20.000 spectateurs et un bâtiment de logements pour des Sportifs de 160 lits sur la Colline Remera, Commune de Rubungu, Préfecture Kigali. Les obligations des deux Parties sont précisées dans ledit contrat.

3° Construction d'un Camp Militaire.

Les représentants du Gouvernement Rwandais et de la Compagnie Nationale Chinoise de Génie Civil ont signé en date du 29 juillet 1981 un Contrat de conception relatif à la construction d'un Camp Militaire.

Aux termes de ce contrat, le Camp Militaire sera situé dans la Commune Nkuli, Préfecture Ruhengeri et couvrira une Surface² bâtie de 25.000 M.

Les obligations de la Partie Rwandaise et de la Partie Chinoise sont précisées dans ledit contrat.

.../...

4° Equipe Médicale Chinoise.

Conformément aux dispositions du Protocole signé le 29 juillet 1981 entre le Gouvernement de la République Rwandaise et le Gouvernement de la République Populaire de Chine, une Mission Médicale composée de 7 personnes viendra travailler au Rwanda.

Cette Mission sera affectée à l'Hôpital de Kibungo

Les équipements, les appareils médicaux et les médicaments seront fournis par la Partie Rwandaise.

5° Ratification des Contrats de conceptions.

Le Gouvernement Rwandais a ratifié en date du 7 août 1981 tous les contrats de conception et protocole concernant les trois projets susmentionnés.

6° Usine de Céramique et Minoterie.

Il a été rappelé à la Partie Chinoise de faire connaître sa décision en matière de l'exécution de ces deux projets compte tenu des observations et des informations supplémentaires fournies aux autorités chinoises depuis février 1981.

En ce mois de novembre 1981, un Deuxième Secrétaire chinois, responsable du Bureau Economique de l'Ambassade de la République Populaire de Chine a déclaré que son Pays ne pourra pas participer à la réalisation de ces deux projets étant donné que les conditions économiques ne sont pas réunies. Les matières premières nécessaires à l'exécution de ces projets font défaut au Rwanda.

7° Projets de Coopération entre Femmes Rwandaises et la Fédération des Femmes de Chine.

Du 17 juin au 14 juillet 1981 une délégation rwandaise composée de cinq femmes a effectué une visite en République Populaire de Chine. Elle a examiné les projets de Coopération avec les représentants de la Fédération des femmes de Chine.

Ayant appris avec admiration les progrès réalisés par la Fédération des Femmes de Chine pour participer développement intégral de la nation, la femme rwandaise a lancé un appel particulière
.../...

aux camarades soeurs de la Chine pour l'épauler dans le grand chemin qu'elle s'engage à parcourir au cours des prochaines années. Un tel soutien peut se situer à différents niveaux en vue d'apporter des solutions efficaces aux problèmes ci-après:

- Améliorer l'outillage agricole et les méthodes culturales en vue d'augmenter la production;
- Assurer la formation de base : alphabétisation, sensibilisation aux divers problèmes de développement;
- Relever le niveau d'instruction pour les jeunes filles (enseignement à tous les niveaux);
- améliorer les techniques de production en artisanat (encadrement, matière première et outillage appropriée);
- assurer la protection maternelle et infantile y compris le planning familial et les services de santé de base;
- améliorer les infrastructures socio-sanitaires notamment les centres sociaux de développement, centres nutritionnels, centres de protection maternelle et infantile et de planning familial, maison de rencontres des femmes, centres d'accueil pour enfants orphelins, garderies d'enfants et crèches.

Les domaines d'activités ci-haut énumérés constituent pour la population féminine rwandaise les priorités à moyen et long terme. L'action doit progresser étape par étape. C'est pourquoi, les femmes rwandaise souhaitent que, dans l'immédiat, la Fédération des Femmes de Chine puisse examiner avec bienveillance la demande de matériel ci-après:

- 1° Matériel pour aider les femmes du milieu rural à augmenter la production agricole;
- 2° Matériel pour l'éducation et la sensibilisation de la population;
- 3° Matériel pour la production artisanale;
- 4° Matériel pour le planning familial;
- 5° Matériel pour les centres maternels d'accueil pour enfant;

8° Aménagement de la route KIGALI-RUHENGARI.

Le Gouvernement de la République Rwandaise et la Compagnie Nationale Chinoise des Travaux de Ponts et Chaussées (CNCTPC) ont signé une Convention en date du 14 décembre 1980 relative à l'aménagement de la route KIGALI-RUHENGARI. Cette Société Chinoise en tant qu'entrepreneur, a accepté d'exécuter les travaux dans un délai 36 mois pour un montant de 3.500.000.000 FRW.

.../...

Le financement est assuré par la République Fédérale d'Allemagne. Actuellement les travaux de construction de cette route d'intérêt national se poursuivent activement.

2. République Populaire Démocratique de Corée.

1° Projet d'irrigation à Bugarama.

Le Gouvernement Rwandais a prévu dans son Budget de Développement 1981 un montant de 36.000.000 FRW à titre de contribution du Rwanda à la réalisation de ce projet qui est de 1000 Ha irrigables.

Quant au transport du matériel et des équipements destinés au projet d'irrigation de Bugarama, il convient de souligner que l'AMIRWANDA a bien collaboré avec l'AMI -TANZANIE pour assurer leur acheminement de DAR-ES-SALAAM jusqu'à Bugarama, via KIGOMA et BUJUMBURA. Toutefois un bon nombre de matériel reste encore bloqué à DAR-ES-SALAAM.

2° Projet de Maïserie à Mukamira en Préfecture de Ruhengeri.

Trois experts coréens ont séjourné au Rwanda depuis le mois d'octobre 1981. Leur mission a consisté à collecter les informations complémentaires et à parapher avec les autorités rwandaises un contrat d'exécution des travaux de construction de cette Maïserie. Il est prévu que la capacité de l'Usine sera de 4.000 tonnes par an, au lieu de 10.000 comme c'était prévu avant.

La contrepartie Rwandaise dans cette Maïserie et de 10.000.000 FRW au lieu de 15.000.000 prévus initialement.

3° Projet de construction d'une Ecole Technique en Préfecture de Gikongoro.

Du 22 au 26 mai 1981, le Militant HABIMANA Bonaventure, Secrétaire Général du MRND a eu des entretiens fructueux avec le Camarade KIM IL SUNG Président de la République Démocratique Populaire de Corée au sujet du projet de construction d'une Ecole Technique de Gikongoro en Préfecture de Gikongoro. En effet, le Leader Coréen a marqué son accord de construction également d'un Internat de 450 élèves de cette Ecole, ce qui n'était pas prévu dans le projet. La construction de toute l'Ecole pourrait commencer au cours du 2 ème semestre 1982.

.... / ...

4° Projet de construction d'un Hôpital en
Préfecture de Cyangugu.

Dans le cadre de la coopération Rwando-Coréenne, il est prévu de construire un Hôpital à Cyangugu. Il a été demandé aux autorités coréennes de hâter l'exécution de ce projet. Le projet définitif est en cours d'élaboration en Pyong Yang. Il sera terminé en même temps que celui de l'Ecole Technique. La construction des logements pour le personnel médical est considérée par la Corée comme un nouveau projet dont il faudra négocier après ou en cours de construction de cet Hôpital.

5° Contrepartie rwandaise aux projets coréens.

Avant, le Gouvernement Rwandais avait prévu sur son Budget de Développement 1981 un montant de 52.095.000 FRW à titre de sa contribution à la réalisation de certains travaux préparatoires à l'exécution des projets rwando-coréens.

La date de démarrage de ces projets : Maïserie, Hôpital et Ecole, étant jusqu'à présent inconnue, le Gouvernement Rwandais a décidé de retrancher du crédit initial un montant de 5 millions pour financer les projets qui en avaient besoin.

En définitive donc, le montant qui a été retenu s'élève à 11.095.000 FRW.

6° Ratification des Accords.

Le Gouvernement Rwandais a procédé à la ratification de l'Accord-Cadre sur la coopération économique, Scientifique, Technique et Culturelle et du Protocole de Coopération Economique et Technique signés à Pyong Yang le 17 juin 1978.

3. Japon.

• 1° Télécommunications

a) Station Terrienne de Communications par Satellite.

La pose de la première pierre pour ce projet a eu lieu le 12 mars 1981 à Nyanza-Kicukiro. Les travaux de construction du bâtiment devant abriter la Station Terrienne de Communications par Satellite se poursuivent normalement à Nyanza, dans la Commune Kanombe. Le Ministère des Postes et des Communications a affirmé que cette Station Terrienne pourra fonctionner dans les délais prévus, soit le 31 mars 1982.

.../...

Pour ce qui est du bâtiment devant abriter les autocommutateurs internationaux, l'avis d'appel d'offres a été lancé. Le matériel ad hoc se trouve aux entrepôts des MAGERWA.

b) Formation des cadres;

La formation des cadres des Télécommunications a retenu toujours l'attention des Gouvernements Rwandais et Japonais. C'est ainsi que trois stages ont été programmés comme suit:

- International Telegraph and Telephone Services: du 30 avril 1981 au 16 juin 1981.
- Group Training Course in Satellite Communication Engineering: du 30 avril au 31 juin 1981.
- International Telex Communication Engineering : du 27 août au 16 novembre 1981.

c) Contrepartie Rwandaise.

Un montant de 52.000.000 FRW a été prévu sur le Budget de Développement 1981. Avant, il avait été prévu un montant de 48.000.000 FRW.

d) Télévision.

Il a été demandé au Gouvernement Japonais de financer une étude prospective sur l'installation de la TV au Rwanda. Cette étude devrait être globale et comprendre notamment les aspects suivants:

1. Définition des objectifs de la TV ou égard à l'évolution économique, sociale et culturelle du Rwanda, déterminer l'apport de la TV à cet égard, le degré de couverture du territoire et le fonctionnement de la TV par rapport aux administrations existantes.
2. Déterminer le système technique qui convient pour satisfaire aux exigences du point 1 supra, les équipements à prévoir pour l'émission, la retransmission et la diffusion, le reportage, la projection, les studios et les bâtiments.

... /...

3. Déterminer les structures à prévoir pour l'exploitation, les besoins en personnel et les possibilités de formation.
4. Déterminer le budget à prévoir c'est-à-dire le coût d'investissement, les frais d'exploitation et de maintenance, l'extension prévisible du projet et l'étalement des charges consécutives.
5. Déterminer les délais d'exécution.

La réaction du Gouvernement Japonais est attendue.

2° Entretien des routes nationales.

Lors de la visite au Japon du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au cours du mois d'octobre 1981, un Accord portant sur un don d'un montant de 500 millions de Yens pour l'entretien des routes nationales de notre pays a été signé avec le Gouvernement Japonais.

L'arrangement signé à Tokyo le 6 octobre 1981 par les représentants du Gouvernement Rwandais et du Gouvernement Japonais contient des dispositions principales suivantes:

~ Le Gouvernement du Japon a mis à la disposition du Gouvernement Rwandais un montant ne dépassant pas 500 millions de Yens à titre de don.

.../...

- Il a été convenu que le don sera rendu disponible pendant la période allant du jour de l'entrée en vigueur de cet arrangement jusqu'au 31 mars 1982. La possibilité de prolongation décidée de commun accord entre les deux Gouvernements a été envisagée;

- Il a été précisé que ce don sera utilisé par le Gouvernement de la République Rwandaise pour l'achat de produits du Japon ou du Rwanda et des Services des nationaux japonais ou rwandais nécessaires pour l'exécution du projet en question.

3° Hydraulique rurale.

Du 14 au 16 septembre 1981 une Mission de SUMITOMO CORPORATION a eu des entretiens avec les représentants du Ministère des Ressources Naturelles. Leurs entretiens ont porté essentiellement sur les modalités d'exécution du projet Hydraulique rurale et comment ce pays pourrait intervenir dans le financement d'un projet d'alimentation en eau potable de la région orientale du Rwanda (Kibungo et Bwanacyambwe).

Il reste à savoir maintenant si les autorités japonaises vont exécuter ce projet après celui de l'ONATRACOM qui a été présenté comme prioritaire par le Gouvernement Rwandais pour l'exercice 1982-1983.

4° ONATRACOM

a) Don de 53.882.000 ¥.

Il s'agit d'un geste de générosité par lequel le Gouvernement Japonais s'est résolu à convertir en don le montant de la dette que le Rwanda lui devait. Cette bonne disposition japonaise à l'endroit de notre pays consécutive à la résolution n° 165 du 11 mars 1978 de la 9ème session Spéciale du Conseil du Commerce et du Développement de la CNUCED concerne entre autre la Conversion en Subventions des dettes que les pays en développement devaient rembourser aux pays nantis.

.../...

Ce montant de 53.882.000 ¥ a été accordé à l'ONATRACOM en vue d'acheter une Dépanneuse Nissan Diesel et un autobus d'une capacité de 75 personnes et des pièces de rechange. Ce don n'est pas encore consommé par le Rwanda.

Cette Conversion a eu lieu par échange de Notes au mois de mars 1981.

b) Formation d'un cadre.

Le Gouvernement Rwandais a reçu du Gouvernement Japonais une bourse de stage en mécanique automobile véhicules Diesel (autobus, camions, poids lourds). Ce stage sera organisé au Japon du 14 janvier au 27 mars 1982.

5° Aide alimentaire.

A la demande de l'OPROVIA une requête de 3.500 tonnes de blé à livrer en janvier 1982 a été adressée au Japon. La réaction des autorités compétentes de ce pays est attendue.

6° Projet Usine d'Allumettes de Butare (P.U.A)

Litiges entre le Gouvernement Rwandais et la Société Sumitomo Corporation.

Il existe deux litiges entre le Gouvernement Rwandais et la Société Sumitomo Corporation qui a livré au Rwanda l'équipement de l'Usine d'Allumettes à Butare.

Le premier litige a concerné la délivrance de certificat de réception définitive de cette usine. En effet, cette formalité n'a pas pu être accomplie car il a été reproché à la Sumitomo Corporation de n'avoir pas livré à la partie rwandaise tous les équipements en entier puisqu'il y a eu des pertes avant qu'ils n'arrivent au Rwanda et de n'avoir pas réparé d'autres pièces qui accusaient un vice de fabrication.

.../...

En sa séance du 19 mars 1981, une Commission ad hoc a examiné cette situation et a recommandé que cette Société japonaise livre un supplément de pièces détachées et que ces pièces qui accusaient un vice de fabrication soient réparées.

De plus, il a été demandé à la Sumitomo Corporation de fournir une deuxième machine à emballer pour augmenter le rendement de l'Usine.

Etat donné que les responsables de cette Société ne voulaient rien comprendre et que l'avenir de l'Usine d'Allumettes de Butare risque d'être compromise devant le refus de ces responsables, la Partie Rwandaise a préféré mettre en application les recommandations du Ministre de l'Economie et du Commerce, recommandations ayant fait l'objet de la lettre n° 2079/15.03/04/81 du 12 juin 1981 : Les frais supplémentaires seront supportés par le Rwanda. Ainsi ce litige a pris fin et la Partie Rwandaise est prête à octroyer le certificat d'achèvement si cette machine et des pièces détachées sont remises au Projet.

Le deuxième litige a concerné le remboursement des frais de transport de deux ingénieurs japonais qui se sont rendus à Butare à la demande du Rwanda en octobre 1980 mais qui sont retournés au Japon sans avoir accompli leur mission faute de stagiaires à former.

A ce sujet, le montant réclamé par Sumitomo Corporation s'élève à 1.276.000 Yens, soit environ 543.278 FRW. La partie Rwandaise a déjà donné l'accord de principe de rembourser ce montant à ladite Société sur présentation de document comptable approprié.

En dépit de ces quelques difficultés, l'Usine d'Allumettes de Butare a été inaugurée le 25 octobre 1981 en présence de Son Excellence le Président de la République Rwandaise et de l'Ambassadeur du Japon au Rwanda.

En ce qui concerne la formation des cadres, deux ressortissants rwandais ont été agréés par le Gouvernement Japonais pour aller accomplir leur stage au Japon.

d) Contrepartie Rwandaise

Le Budget de Développement 1981 avait prévu au début un montant de 14.225.112 FRW. Au cours du mois d'octobre 1981, ce budget a été révisé et porté à 22.225.000 FRW.

.../...

Le projet "Usine d'Allumettes" a un perpétuel besoin de liquidités pour assurer un fonctionnement normal : salaires et autres frais du personnel, frais d'entretien divers, de production, du transport des produits chimiques et papeterie par la STIR, frais de transport de deux techniciens japonais. Tout cela a nécessité un financement supplémentaire dans l'immédiat en faveur de ce projet sous peine d'être arrêté provisoirement jusqu'à la fixation du Budget de Développement 1982 avec les conséquences désastreuses qui en découleraient.

7° Coopération dans le domaine médical.

Formation des cadres.

- Après avoir fourni au Gouvernement Rwandais du matériel et des équipements médicaux, le Japon a entamé le programme de formation des cadres.

- Le Gouvernement Japonais a mis à la disposition du Gouvernement Rwandais trois bourses de stage d'une durée de trois mois pour la maintenance des appareils radiographiques. Les candidats boursiers pourront aller en stage en mars 1982, si toutefois, toutes les formalités administratives sont bien remplies.

- En ce qui concerne la formation en cardiologie et Electro-encéphalographie, le Gouvernement Rwandais a assuré le Gouvernement Japonais que ses ressortissants au nombre de trois Docteurs en médecine pourront suivre les cours en anglais.

- Il reste à la Partie Japonaise de déterminer les modalités de voyage de ces médecins.

8° Exposition Culturelle et Commerciale Japonaise.

En vue de faire connaître aux Publics Rwandais, le Japon et tout son environnement, le Gouvernement Japonais a organisé à Kigali du 23 au 27 juillet 1981, une exposition culturelle et commerciale. Cela a contribué à resserrer davantage les liens d'amitié et de coopération entre le Peuple Rwandais et le Peuple Japonais.

=====

2. COOPERATION AVEC L'EUROPE ET L'AMERIQUE

A. EUROPE OCCIDENTALE.

COOPERATION AVEC LA BELGIQUE.

a) Développement Rural.

1. Valorisation des ressources apicoles.

Le projet est terminé depuis janvier 1980. Les actions en cours de réalisation sont financées sur les fonds de contrepartie pour un montant de 30.631.490 FRW.

2. I.S.A.R.

La nouvelle formule d'intervention belge sur le plan de recherche agronomique a été mise en route en juillet 1980. Vu que ce programme belge pose un certain nombre de difficultés au sein de l'I.S.A.R, la partie rwandaise a demandé qu'il soit intégré aux structures actuelles de cet Institut, dans le cadre d'une nouvelle formule de coopération à mettre sur pied par un nouvel Arrangement particulier. Le Gouvernement Rwandais a demandé au Gouvernement belge que son aide soit axée sur l'élevage, les légumineuses et l'horticulture.

3. Service des semences sélectionnées.

L'Arrangement particulier, qui couvre une période de cinq ans et qui expire à la fin de 1983, est en cours de réalisation à la satisfaction de deux parties. Toutefois, la quantité de semences ne pourrait pas satisfaire à la demande actuelle dans le pays. La collaboration avec d'autres projets opérationnels dans le pays n'étant pas suffisante en matière de multiplication et de diffusion de semences, le projet devrait disposer de fonds et du temps supplémentaires. Une prolongation de l'Arrangement particulier en cours a été demandée à cet effet pour une nouvelle période de cinq ans.

Le projet devrait donc disposer de champs de multiplication sur des superficies plus étendues et à chaque échelon régional dans le pays. A ces champs ainsi constitués, il serait appliqué des méthodes modernes d'intensification agricole pour pouvoir produire une plus grande quantité de semences, et le rôle multiplicateur des paysans viendrait en second lieu.

... / ...

En vue de la bonne marche du projet, une collaboration plus engagée devrait s'instaurer entre l'I.S.A.R., les services agricoles de terrains et les projets agricoles.

Vu les conditions quelquefois précaires des semences diffusées, une requête relative à la dotation de ce projet de nouveaux bureaux, d'un laboratoire et d'un magasin de stockage pour environ une valeur estimative de 27.000.000 FRW, d'un magasin et aires de séchage dans les centres de multiplication pour un montant estimatif de 6.000.000 FRW a été adressée au Gouvernement belge. Le matériel à utiliser au laboratoire a été commandé par la FAO.

4. Projet théicole de Kitabi.

La remise-reprise de ce projet à la partie rwandaise est prévue le 10 mars 1982. D'après le chef du projet, le projet disposerait d'une superficie globale de plantation théicole d'environ 800 ha et celle de reboisement d'environ 300 ha alors qu'il faudrait avoir au moins 1.200 ha de thé et 500 ha de reboisement afin de rentabiliser l'usine. Actuellement celle-ci ne dispose pas de pièces de rechange et certaines installations techniques ne fonctionnent pas comme il faut. La charroi est vétuste et manque aussi de pièces de rechange. Une radiotéléphone pouvant relier directement Kigali et Kitabi est installée à moitié et ne fonctionne donc pas. Il a été demandé à la partie belge de prendre des mesures nécessaires pour corriger ces lacunes. Il a été également demandé à la Belgique d'assurer le financement de l'extension des plantations d'environ 200 ha en plus des 800 ha réalisés au moment de la remise-reprise, ainsi que le maintien des deux experts; l'un en matière de plantation théicole et l'autre en maintenance des machines de l'usine. Le coût de l'extension théicole de 200 ha est de 85.000.000 FRW.

5. KIBUNGO II.

Les actions prévues dans le cadre de ce projet sont les suivantes:

- intensification des cultures vivrières;
 - protection et restauration des sols;
 - amélioration du potentiel de production des cultures de rente dont le caféier et l'arachide en particulier;
 - intensification de l'élevage;
 - promotion de l'action coopérative;
- infrastructures et études complémentaires à la réalisation des points ci-dessus:
- vulgarisation et animation.

Ces activités avancent normalement et couvrent les 8 communes: Sake, Mugesera Kayonza, Muhazi, Rutonde, Kabarondo, Rukara et Kigarama.
L'homologue du chef-du projet sera désormais l'Agronome de-Préfecture.

6. Animation rurale dans les communes de Giti et Rutare en Préfecture de Byumba.

Les actions prévues dans ce projet sont les suivantes:

a. Semences sélectionnées.

Le projet doit porter le complément nécessaire pour une meilleure exploitation des centres de démonstration et de production de semences pour lesquels l'actuel service "semences sélectionnées" n'intervient pas.

b. La production et la restauration des sols.

Le projet devra atteindre d'une part 5000 ha de terres protégées dont 2.500 ha environ de terres de culture et de 2.000 ha de pâturages de bonne valeur (lutte anti-érosive) haies vives, fossés anti-érosives, baradins) et d'autre part de 300 ha de boisements en plein et 700 ha de boisements en bandes (et pépinières).

c. Les cultures de rente.

- Le café: action de vulgarisation pour une meilleure production;
- L'arachide: -étendre leur superficie à 10 ares en moyenne
-approvisionner les planteurs en grains sélectionnés.

d. Les cultures vivrières.

- Pomme de terre: porter le rendement à 10 T/an soit une production totale de 5.600 T/an, semences sélectionnées, bonne conservation de plançon et stockage convenable de pomme de terre de consommation.
- Froment: emblaver 10 ares/an, obtention d'un rendement de 1 T/an.

e. Bois d'oeuvre.

Créer 275 ha pour ce périmètre.

f. Elevage.

Mettre en place une infrastructure adéquate (dispensaire, lutte contre les tiques, champs fouragers, centre de saillie, apport en produits vétérinaires, petites étables pour stabulation de bétail, couloirs de contention et d'aspersion).

g. Les Coopératives.

- apport matériel et financier pour l'extension de 2 groupements
- aide technique pour la gestion
- assistance pour la commercialisation.

h. Infrastructure.

- trois logements pour le personnel expatrié
- six logements pour le personnel local subalterne
- bureau devant abriter l'administration du projet
- nouveau centre communal de développement
- intervention dans les constructions des bureaux communaux des Communes Giti et Rutare, dispensaires vétérinaires, hangars et pépinières.

Les activités de ce projet avancent normalement. Le Gouvernement Rwandais a demandé à la Belgique que les activités de ce projet s'étendent sur toute la Commune de Rutare au lieu de se limiter sur quatre secteurs et que le marais de Buyanga dont les activités sont arrêtées, faute des fonds soit inclus dans ce projet. Un document sur l'intensification des ressources agricoles dans ces deux communes est en cours d'élaboration. Le coût est estimé à 1.200.000.000 FRW pour une période de cinq ans.

7. Animation rurale dans la commune de Mudasonwa en
Préfecture de Gikongoro.

Les actions prévues dans ce projet sont les suivantes:

a) Semences sélectionnées.

- construction d'un magasin de stockage de semences pour les centres communaux de développement agricole
- construction d'une étable et d'une citerne et fourniture de fumure pour entretenir le bétail. Les centres agricoles de secteurs recevront une même infrastructure
- fourniture d'un lot d'outillage agricole adapté aux façons culturales qu'on souhaite vulgariser
- fourniture de 2 à 4 tonnes de chaux en une année et de 400 kg par ha de NPK 15.20.10
- mise à disposition d'un montant de 2.000 FRW/an pour les produits phytosanitaires et 1.500 FRW pour les cultures fruitières
- contribution à l'exploitation des centres communaux de développement agricole pour concourir au développement des activités de démonstration, multiplication, diffusion des semences sélectionnées et vulgarisation de celles-ci.

b) Protection et restauration des sols.

Lutte anti-érosive. Un programme de protection de 5.000 ha de terres dont 2.000 ha de terres de cultures seraient aménagés avec haies anti-érosives et les 2.000 ha restent avec baradins.

c) Cultures vivrières.

Disposer d'un personnel technique de vulgarisation suffisant, qualifié et équipé en vue de diffuser les mesures d'intensification à savoir:

- les façons culturales
- outillage agricole
- cultures de sidération et fumures organiques
- emploi des engrais minéraux
- traitements phytosanitaires
- stockage approprié.

Un expert est sur place et les activités de ce projet marchent normalement. De commun accord, la Commune de Mudasomwa a été retenue pour le reboisement de 1.000 ha et l'étude y relative sera fournie par la partie belge.

Ce projet fait partie intégrante de l'animation rurale de la même commune.

8. Etude de factibilité d'une malterie.

Des essais brassicoles sont en cours. Le Financement de cette étude est conditionné par ces résultats.

10. Etablissement de la carte pédologique.

Les missions de terrain se font régulièrement par trois experts et un homologue. Ce projet avait été prévu pour une durée de 3 ans. Les travaux ont commencé à la fin de 1979 et devaient se terminer à la fin de 1982. Cependant les experts belges sont arrivés en retard et les homologues rwandais ne sont pas tous disponibles.

Sur les sept nouvelles feuilles prévues, celle de Kibungo est terminée et les levés de terrains se poursuivent sur deux autres (Ruhengeri et Butare). Il reste encore 4 nouvelles feuilles à entamer et 6 feuilles anciennement imprimées à revoir. Un délai supplémentaire sera nécessaire afin d'obtenir des cartes fiables.

... / ...

b) INFRASTRUCTURE.

1. Installation et équipement d'un service cartographique à Kigali

Le projet a pris fin le 19 janvier 1981. L'expert chef de projet est resté sur place jusqu'au 10 octobre 1981 date de la fin de son mandat. La remise et reprise du matériel y compris les trois jeep land-rovers a été effectuée entre le chef du projet partant et le directeur de la Cartographie.

2. Extension et équipement de bâtiments du centre hospitalier de Kigali.

a) Etude du plan-masse.

Cette étude a été effectuée et transmise à la partie rwandaise en novembre 1980. Elle présente l'inventaire et l'implantation des bâtiments, voiries et réseaux existants, un levé topographique du terrain et l'établissement d'un programme des bâtiments à construire à moyen terme pour moderniser l'Hôpital de Kigali. Lors de la sous-commission technique mixte pour le secteur médical tenue à Kigali du 7 au 8 octobre 1981, il a été demandé à la délégation belge de prendre en charge l'établissement des plans de tous les bâtiments à construire ou à agrandir tels que prévus par le plan-masse.

b) Réaménagement du dispensaire.

Ce projet est terminé.

c) Construction des deux salles d'hospitalisation et du bâtiment pour P.M.I (Protection Maternelle Infantile).

Les travaux de construction sont achevés mais le mobilier est attendu.

d) Station d'épuration.

La station d'épuration est terminée et fonctionne déjà.

e) Cuisine et réfectoire pour les assistantes sociales.

Les travaux de construction sont terminés.

f) Réfection de la toiture du bâtiment actuel d'ophtalmologie, stomatologie et ORL.

Tous les travaux de réalisation prévus sont terminés.

3. Adduction et distribution d'eau dans l'Icyanya global.

Le projet est terminé et la réception provisoire a eu lieu le 27 mars 1981.

... / ...

La partie belge s'est engagée à prendre en charge d'une façon dégressive une partie des dépenses pour l'achat de produits chimiques nécessaires au traitement de l'eau jusqu'en 1985. Le montant sera fixé chaque année.

4. Extension du réseau de télécommunications.

Le projet a été achevé en novembre. L'accord y relatif signé le 21 mars 1979 prévoyait une capacité de 6 voies extensibles à 24 voies. Comme cette capacité sera insuffisante dans trois ans, le Gouvernement Rwandais a demandé qu'il soit porté au moins à 12 voies, d'ici cette période. Une fiche d'identification et de justification a été transmise à l'Ambassade de Belgique en août 1981. Le coût estimatif de cette opération est de 3.500.000 FRW.

5. Carte topographique du Rwanda au 1/50.000e.

Une grande partie des données de stéréopréparation a été remise aux services de l'AGCD en juin 1979. Pour ce qui est de l'aérotriangulation, le cahier des charges a été élaboré de telle sorte que les travaux soient effectués en un seul bloc. La division du travail en deux ou plusieurs blocs exigerait des travaux complémentaires sur le terrain ce qui accroîtrait le coût de la carte et en allongerait le temps d'élaboration.

Travaux de terrains restants à exécuter sur financement belge.

- a) Stéréopréparation de l'Ile IWAWA: les photographies aériennes au 1: 20.000e. ne sont pas encore disponibles suite aux mauvaises conditions météorologiques lors des prises de vue.
- b) Repérage sur les photos aériennes de la ligne haute tension (partie Ouest du pays). Actuellement les photos aériennes couvrant le passage de cette ligne manquent.
- c) Repérage des bornes frontalières dans certains endroits du pays: on ne peut pas concevoir une carte topographique à cette échelle sur laquelle les coordonnées des bornes frontalières ne seraient pas portées.
- d) Complètement de la carte. Le devis estimatif de ces travaux restants a été transmis à l'Ambassade de Belgique par Monsieur GRAFITIAUX alors chef du projet.

6. Fonds de suppléance pour le fonctionnement du réseau micro-ondes.

Conformément à l'Accord particulier du 21 novembre 1976, la Belgique accorde annuellement un fonds de suppléance pour la maintenance du réseau intérieur des Télécommunications par micro-ondes. Cette intervention a pris fin au 31 décembre 1981. Il a été demandé à la partie belge de poursuivre son intervention dans ce projet et de pourvoir aux besoins ci-après:

- 4 émetteurs-récepteurs avec alimentations
- 4 antennes
- 4 lots de matériels de montage sur véhicules
- 2 véhicules-ateliers et accessoires.

Le coût de cet équipement est estimé à 11.300.000 FRW.

7. Fonds de suppléance pour le fonctionnement et l'entretien de l'Aéroport de Kanombe.

Le Gouvernement Rwandais a demandé à la Belgique de poursuivre son aide à ce projet.

8. Livraison VHF Bujumbura-Kigali.

Ce projet en cours de réalisation a connu des défauts techniques. La partie rwandaise a demandé que ces défauts soient corrigés le plus rapidement possible afin d'établir cette liaison.

9. Amélioration de l'infrastructure et de l'équipement de l'Aéroport de Kigali-Kanombe.

La contribution belge a porté sur un montant de 156.250.000 FB dont 56.250.000 millions de don pour la fourniture de l'équipement électronique et du matériel de handling et 100 millions FB sous forme de prêt d'Etat à Etat pour la construction de l'aérogare.

Tout le matériel de handling nécessaire pour les avions gros porteurs a été remis aux autorités rwandaises le 25 juin 1981.

Un contrat de supervision, d'utilisation et d'entretien de ce matériel a été signé entre les sociétés AIR RWANDA et SABENA en date du 30 juillet 1981.

11. Carte lithologique.

Toutes les données nécessaires ont été rassemblées et transmises au Musée Royal d'Afrique Centrale. Il ne reste que l'impression de la carte.

12. Cartographie des sols au Rwanda.

Le projet a démarré au cours de l'année 1981 et on devrait procéder à la construction de ses bureaux. A la prochaine Commission Mixte prévue à Bruxelles du 29 mars au 4 avril 1982, il sera demandé à la Belgique de mettre sur pied un atelier de préparation des échantillons des sols pour les envoyer en grand nombre dans les instituts de recherche pour analyse et de renforcer le projet par la mise à disposition des deux experts.

13. Fourniture du matériel agricole.

La partie rwandaise a demandé à la partie belge de bien vouloir livrer le matériel dont la liste lui a été remise. Ce matériel sera distribué par le service des semences sélectionnées suivant les directives du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

14. Sélection de la pomme de terre (PNAP).

Ce projet, réalisé en collaboration avec le C.I.P, Pérou, développe les activités suivantes:

- Introduction et sélection du nouveau matériel et technique de multiplication;
- Amélioration par des pratiques culturales (essais sur le phosphore, influence d'âge physiologique, germination des semences botaniques, influence de calibre des semences, efficacité des fongicides);
- Production et diffusion des semences;
- Conservation et conditionnement;
- Formation et vulgarisation sur les meilleures techniques de la production de la pomme de terre.

Il a été demandé à la Belgique d'augmenter sa contribution dans ce projet et de la libérer à temps afin de permettre au projet de réaliser ses activités comme programmées.

En ce qui concerne le matériel électronique, il a été prévu ce qui suit:

a) Installation du nouveau VOR.

Suivant le plan établi, l'installation du nouveau VOR pourra se faire en février ou mars 1982.

Liaison HF et VHF.

- Il est prévu:

d'acquérir 5 émetteurs dont deux équipés pour A 35, deux équipés pour F1 F4, et un émetteur de réserve pour dépannage rapide. Les 4 émetteurs actifs seront en permanence raccordés à leurs antennes d'émission, ces dernières étant choisies pour accomplir une tâche bien déterminée:

- 1 antenne omnidirectionnelle (biconique);

- 1 antenne dipôle large bande: ATS;

- 1 antenne logpériodique fixe;

- 1 antenne dipôle large bande: RSFTA courtes distances;

de construire un centre d'émission en un endroit donnant toutes les garanties de propagation radio. Cet endroit devra en conséquence se trouver sur un plateau relativement horizontal, ayant une superficie

de 300 X 300 m et être le plus proche possible de l'aérodrome.

- Par contre, il n'a pas été prévu de construire une station de réception HF, mais il a été proposé un système de réception "distribué" constitué de:

- 1) un sous-ensemble capteur et distributeur des ondes radio: un aérien large bande omnidirectionnel couplé à un ampli d'antennes, un câble coaxial, un égalisateur et un multicoupleur 20 sorties;

- 2) quatre sous-centres de réception, un dans chaque salle d'exploitation (TOUR, CIV, BPR, Météo).

- La procédure a été engagée en Belgique pour l'acquisition de:

- trois émetteurs;

- une antenne biconique;

- un ensemble de 4 récepteurs monocanaux;

- une antenne omnidirectionnelle de réception et un multicoupleur.

... / ...

Ce matériel ~~pourra arriver au début de l'année 1982.~~

- Dès qu'un accord du Gouvernement Rwandais sera obtenu et le site de l'aérien mis à la disposition du projet, l'ampli d'antenne avec son feeder coaxial et l'égalisateur seront mis en place.

~~L'aérien devra être installé dans une zone silencieuse à environ 1.500 m de la tour sur une surface libre de 50X50 mètres.~~

- Dès qu'un accord du Gouvernement Rwandais sera obtenu et le site de la station d'émission mis à la disposition du projet, et pour autant que le budget prévu le permette, la partie belge passera à la construction de cette station. Les câbles téléphoniques nécessaires pour cette station seront achetées sur place par la Belgique.
- En même temps, les commandes seront lancées pour:
 - deux émetteurs;
 - une antenne log périodique;
 - deux antennes dipôles large bande;
 - six émetteurs VHF;
 - quatre antennes VHF d'émission.
- Parallèlement aux derniers points ci-dessus et en fonction d'un planning à établir, la modernisation du bloc technique pourra être entamée.

L'équipement suivant sera acquis et installé:

- six récepteurs;
- quatre démodulateurs;
- un E/R synthétisé VHF et son antenne.

Cet équipement sera systématiquement complété par des accessoires et du matériel d'installation (coaxiaux, câble téléphonique, alimentations, etc...).

Ce projet bénéficie également d'un cofinancement de la France (FAC+CCCE), du Fonds d'Abu Dhabi, du Fonds Koweïtien, du Fonds de l'OPEP et du Rwanda. Le marché est subdivisé en six lots suivants:

Lot A: Infrastructure: les travaux relatifs à ce lot ont été achevés en décembre 1981.

Lot B: Bâtiments: Ce lot a connu un certain retard suite aux problèmes bancaires de l'entrepreneur.

Lot C: Dépôt d'hydrocarbures: L'accord de financement avec le Fonds Koweïtien a été signé le 14/10/1981 et l'ouverture des soumissions aura lieu le 15 janvier 1982.

Lot D: Electricité: Le marché a été attribué à la société française Clemssy pour un montant initial de 6.267.590 FF. Le délai d'exécution est de douze mois et court à partir du 13 novembre 1981.

Lot E: Aérogare: L'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 décembre 1981.
Les travaux de construction pourraient commencer vers mars-avril 1982.

Lot F: Surveillance des travaux (Aérogare + Dépôt des hydrocarbures).
Les lots A, B et D sont financés par la France (FAC + CCCE) à concurrence d'un montant de 87 millions FF au taux d'intérêt de 3,5% et pour une durée de 20 ans dont 6 ans de différé.

La convention de financement a été signée à Kigali le 8 juillet 1980. La CCCE a accepté d'accorder aux mêmes conditions un montant supplémentaire de 27 millions FF pour couvrir les dépassements des lots A, B et D. A la fin de l'année 1981, la procédure de signature de l'Accord y relatif était en cours.

- Le lot C sera financé par le Fonds Koweïtien à concurrence d'un montant de 4,25 millions de \$ USA au taux d'intérêt de 2%, la durée de remboursement étant de 24 ans dont 4 ans de différé.
- Le lot E sera financé par la Belgique, le Fonds d'Abu Dhabi, le Fonds de l'OPEP et le Rwanda.
- a) Le montant de la contribution de la Belgique est de 156.250.000 FB dont 56.250.000 FB de don pour la fourniture de l'équipement électronique et du matériel de handling et 100 millions FB de prêt d'Etat à Etat pour la construction de l'aérogare. Le prêt ne porte pas d'intérêt et est remboursable en 20 ans avec un différé de 10 ans.
- b) Le Fonds d'Abu Dhabi participera au financement de l'Aérogare à concurrence d'un montant de 15 millions de Dirhams équivalent à 4,1 millions \$ USA au taux d'intérêt de 3,5% et pour une durée de remboursement de 18 ans dont 3 ans de différé.
- c) L'OPEP est prêt à permettre l'utilisation d'un montant en francs rwandais ne dépassant pas 8.740.000 \$ USA dans le cadre des crédits octroyés pour l'équilibre de la balance des paiements.
- d) Le Gouvernement Rwandais supportera le déficit éventuel qui serait constaté dans le financement de ce lot.

... / ...

10. Entretien des logements.

Lors de la dernière Commission Mixte du mois d'octobre 1979, il a été convenu que l'entretien des logements attribués aux coopérants belges sera à charge de la Belgique. A la fin de 1981, l'élaboration du devis était en cours.

11. Bureau d'études des bâtiments civils.

Ce projet avance normalement sauf que les trois experts promis par la Belgique ne sont pas encore arrivés. Le renouvellement de l'Arrangement particulier sera demandé.

12. Construction et équipement de l'abattoir.

Le dossier d'exécution en régie des travaux de réception indispensables pour permettre la réception définitive des bâtiments (non compris les chambres froides) est terminé. Les travaux à exécuter consistent en :

- amélioration du réseau d'égouttage extérieur, transformation des portes extérieures, revêtement en carreaux de faïence des murs et du sol, construction d'une aire de déchargement des porcs et protection contre les eaux de ruissellement;
- Installation des prises du courant et des robinets.

Le Gouvernement Rwandais a demandé que ces travaux puissent commencer le plus tôt possible puisque les crédits ont été libérés.

Dès la réception définitive de ces travaux, il sera demandé à la partie belge de remettre en état les chambres froides et de fournir des pièces de rechange nécessaires afin de permettre un bon fonctionnement de l'abattoir.

13. Construction des lignes électriques Rwinkwavu-Kayonza-Ihema et Gikongoro-Kitabi.

La commande de ces deux lignes électriques a été passée le 17 mars 1981 à la Société belge IMSAY ETS. L'exécution des travaux avance normalement.

14. Etude de la Route Kayonza-Kagitumba.

Les études en cours ont commencé en août 1981 et sont faites par une association momentanée des Bureaux belges N.M.W.-C/DIC. La durée d'exécution est de 20 mois dont 16 pour le Bureau d'études et 4 pour l'administration rwandaise. Il a été demandé à la Belgique d'écouter ce délai, Vu l'importance que le Rwanda attache à l'asphaltage de cette route pour son désenclavement.

3. Extension de la zone frêt.

Le projet est terminé mais le Gouvernement Rwandais a demandé à la Belgique d'assurer le financement de son extension, car le bâtiment actuel ne répond plus aux besoins. Le frêt aérien connaît actuellement une croissance rapide et les moyens de l'entreposer ne sont plus suffisants.

4. Asphaltage des avenues à Kiyovu.

L'asphaltage de ces avenues a été achevé en septembre 1981. Le dossier technique des deux canaux inachevés a été transmis à la partie belge en décembre 1980, mais les travaux n'ont pas encore débuté. La partie rwandaise a demandé aussi à la partie belge d'assurer le financement de trois autres canaux situés dans le même quartier.

5. Bureau Pédagogique de l'Enseignement Primaire.

Au cours de la sous-commission technique mixte pour l'enseignement tenue à Kigali du 18 au 21 mai 1981, les deux parties (rwandaise et belge) se sont félicitées que ce projet répond à des objectifs précis et contribue efficacement à la réalisation de la réforme scolaire. A cette occasion la délégation belge a accepté de renouveler l'Arrangement particulier pour une période de deux ans à partir de janvier 1982.

6. Faculté de Droit à Butare.

Il s'agit d'un projet assumé par l'Université d'Anvers, l'intervention belge se limitant à l'octroi des subsides et à l'affectation d'un coopérant.

Le Rwanda estime ses besoins en cadres juristes à plus ou moins 450 unités. Cependant, on note que de 1973 à 1983, la Faculté aura formé 135 juristes, ce qui ne répond pas aux besoins actuels du pays.

La partie rwandaise a demandé à la partie belge de poursuivre son aide à ce projet.

... / ...

15. Laboratoire d'analyse des médicaments.

Les travaux de construction du bâtiment ont démarré le 23 mars 1981 et dureront 16 mois. C'est dire que le laboratoire sera opérationnel dès le début du mois de juillet 1982 si tout se déroule normalement.

16. Laboratoire d'électromécanique.

Le dossier technique est terminé et la lettre de commande a été signée le 17 septembre 1981. Les travaux d'exécution ont été confiés à la firme SODECO qui exécute aussi le projet ci-dessous. La durée de réalisation est de 15 mois calendrier.

17. Construction d'un abri météorologique à l'Aéroport de Kanombe.

A la fin de l'année 1981, les plans étaient en cours d'élaboration au Ministère rwandais des Travaux Publics. Ils seront transmis à la partie belge dès qu'ils seront terminés.

18. Construction et équipement de la section commerciale et administrative du complexe scolaire de Gisenyi.

Un montant de 55 millions de FB a été accordé à ce projet. Les plans conjointement finalisés par l'architecte du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire et celui de l'Ambassade de Belgique ont été remis à cette Ambassade. Les appels d'offre devraient être lancés le plus tôt possible. Etant donné que le montant nécessaire pour réaliser tous les travaux est estimé à 200.000.000 FRW. Il a été demandé à la Belgique de réserver un montant supplémentaire pour combler le déficit.

19. Ligne électrique Kabarondo-Kibungo-Zaza.

Les termes de référence ont été transmis à la partie rwandaise en août 1980. Les crédits nécessaires pour l'exécution de cette ligne ont été approuvés. L'appel d'offre est en voie d'être lancé.

L'exécution de la ligne électrique Masaka sera liée à celle de la ligne Kabarondo-Kibungo-Zaza et les travaux seront confiés à une même entreprise.

20. Musée National de Butare.

Un avant-projet du dossier technique a été élaboré par l'AGCD qui l'a envoyé aux services rwandais pour observations. Ces observations ont été faites et envoyées à l'AGCD en février 1981 par le canal de l'Ambassade de Belgique.

- La partie rwandaise a demandé que la partie belge:
- 1° tienne en considération le rapport final sur l'examen des avant-projets formulant les domaines d'amélioration qui devront reprocher les deux avant-projets existants (avant-projet Van Aerschot et avant-projet Loir) et y apporter également quelques modifications suggérées par l'accroissement des collections de ces dernières années;
 - 2° commence le plus rapidement possible les plans d'exécution et le cahier des charges en collaboration avec le Bureau d'Etudes du Ministère rwandais des Travaux Publics.

Elle a insisté sur le fait que dans l'établissement des plans architecturaux tous les avis soient tenus en compte et que les travaux de construction soient entamés le plus rapidement possible. Si le coût du projet dépasse l'enveloppe réservée à ce projet, la partie rwandaise est disposée à financer le supplément.

21. Construction d'un Centre Socio-Culturel à Kigali.

Les plans sont terminés et les fonds sont disponibles. La Belgique a accordé un montant de 5.000.000 FB. Les travaux seront exécutés, mais ils n'ont pas encore commencé.

22. Etude du climat.

La Belgique a accordé un montant de 30.000.000 FRW et l'exécution de ce projet devait se faire pendant une période de 3 à 4 ans. Ce projet n'a pas encore démarré.

c) ENSEIGNEMENT ET FORMATION.

1. Formation d'une deuxième cohorte d'Ingénieurs Civils en construction à l'Université Nationale du Rwanda.

Le projet s'est terminé en octobre 1981.

2. Laboratoire de psychopédagogie à l'IPN.

Le projet est terminé et le matériel est sur place. Le laboratoire restera à la disposition de la Faculté des Sciences de l'Education.

7. Codes et lois de la République Rwandaise

600 exemplaires du 1er Tome de ce code ont été livrés à la Faculté de Droit de l'UNR à Butare. Le 2ème Tome est sorti et le 3ème est encore sous l'impression.

8. Faculté de Médecine.

1. Personnel.

a) Enseignant.

Malgré une rwandisation progressive, un certain nombre de besoins restent encore à satisfaire tant du point de vue des coopérants permanents que des professeurs-visiteurs. En effet, certains services n'ont pas encore le personnel médical suffisant et qualifié pour mener à bien leurs activités cliniques et de recherche. Le fait de doter chaque service d'un spécialiste doit être considéré comme un minimum, l'affectation de plusieurs étant l'idéal pour améliorer la situation. C'est pourquoi il a été demandé à la partie belge le maintien des postes des coopérants permanents actuellement en place (2 pour la Santé Publique, 1 pour le Gynéco-obstétrique, 1 pour l'Anesthésie-Réanimation, 1 pédiatre, 1 médecin interniste, 1 bactériologiste) ainsi que le recrutement d'autres coopérants spécialistes permanents à affecter dans le service d'Oto-Rhino-Laryngologie (ORL), de stomatologie ou dentisterie et enfin de la Pharmacologie.

Quant aux professeurs-visiteurs, la partie rwandaise a fait connaître à la partie belge que pour pouvoir donner aux étudiants futurs-médecins tous les cours prévus par le curriculum de son enseignement, les professeurs-visiteurs pour les cours suivants et par ordre de priorité seront nécessaires: Neurologie, Radiologie, Parasitologie, Bactériologie, Stomatologie (si le permanent ne peut assurer le cours), Virologie et Génétique, Médecine légale, Anatomie-pathologie et Dermatologie (si les rwandais actuellement en formation en Belgique ne sont pas encore disponibles pour assurer ces deux derniers cours).

b) Technique:

La partie rwandaise a demandé également à la partie belge de maintenir les postes de comptable et de technicien de maintenance des appareils et autres matériels jusqu'à ce qu'il y ait des nationaux bien entraînés pouvant les remplacer dans ces importantes tâches.

2. Fonctionnement:

Les besoins sont encore énormes dans ce domaine et les moyens dont dispose le Rwanda sont fort limités. C'est pourquoi la Partie rwandaise a demandé à la Partie belge de continuer à intervenir dans le fonctionnement des services et domaines prévus dans l'actuelle convention (les laboratoires de biochimie, de pharmacologie et de bactériologie), les services de médecine interne, de pédiatrie et de gynéco-obstétrique, le centre universitaire de santé publique, la bibliothèque médicale, les frais de secrétariat en Belgique, l'entretien et le renouvellement des véhicules etc... Elle a demandé en outre à la partie belge d'intervenir aussi dans les services non retenus actuellement, surtout en ce qui concerne l'équipement, le matériel et le divers produits qui doivent être commandés à l'étranger. Il s'agit des services de l'ORL et de Stomatologie (ou dentisterie).

3. Infrastructure:

Ce point concerne la construction des pavillons de médecine interne et des logements pour les médecins rwandais. S'agissant des pavillons de la médecine interne, un avant-projet d'étude existe déjà. Il ne reste qu'à déterminer l'implantation afin de procéder à l'élaboration définitive des plans et du cahier des charges pour lancer un appel d'offres, les crédits étant disponibles.

9. Institut Pédagogique National de Butare.

Cet Institut est actuellement intégré dans les nouvelles structures de l'Université Nationale du Rwanda et est devenu le campus de Ruhengeri. Cette intégration au sein de l'UNR n'a modifié ni la nature ni les objectifs de la convention telle que prévue dans les arrangements particuliers, à savoir le concours apporté à la formation des enseignants du cycle supérieur secondaire. En effet, l'intervention est surtout orientée vers la formation pratique des maîtres pour le secondaire soit le 1er cycle de la Faculté des Sciences de l'Education et les cours de méthodologie spéciale dans les autres Facultés.

En plus du maintien de l'assistance technique en place (9 postes), il a été demandé à la Belgique de maintenir son appui logistique au campus de Ruhengeri en ce qui concerne le crédit de fonctionnement des laboratoires psychopédagogiques et celui du projet (recyclage, administration...).

... / ...

Pour le moment la comptabilité du Centre est tenue par un cadre rwandais sous la supervision du Directeur, le poste de comptable C.T.B. étant supprimé depuis septembre 1981.

Le Fonds de fonctionnement accordé au Centre finance également les activités de ses extensions sises à Kavumu et Nyabisindu.

Concernant le raccordement du Centre au Réseau Electrique National, le nécessaire est en voie d'être fait tout en permettant aussi le raccordement ultérieur des immeubles riverains privés et publics pour lesquels la Belgique a été sollicitée.

Il s'agit principalement:

- du centre de santé de Cyakabili;
- du centre de développement de préfecture;
- du centre de santé de Gitarama en voie d'extension pour devenir un hôpital rural;
- du centre social de développement de Ruli;
- du bureau communal et
- de plusieurs immeubles appartenants aux privés.

14. Bourses d'études et de stage.

La partie rwandaise s'est inquiétée de la diminution très sensible des quotas des bourses d'études et de stage lui réservés. Elle a demandé en conséquence que la partie belge revoie sérieusement sa position afin d'augmenter ces quotas au moins à un minimum de 25 bourses d'études et de 20 bourses de stage.

d) SECTEUR MEDICAL.

La sous-commission technique mixte pour le secteur de la santé s'est tenue à Kigali en octobre 1981 et a examiné les points suivants:

1. Centre Hospitalier de Kigali.

Etant donné l'échéance de l'Arrangement particulier relatif au Centre Hospitalier de Kigali en février 1982, la partie rwandaise a demandé à la Belgique que cet arrangement soit prolongé d'une nouvelle période de quatre ans.

... / ...

a) Personnel.

La partie rwandaise a demandé à la partie belge le maintien du personnel belge actuellement en place et le recrutement des experts ci-dessous:

- Un chirurgien avec optio orthopédique, en remplacement du Docteur STERCK;
- Un licencié en science dentaire, en remplacement de Monsieur TALON;
- Un médecin ou pharmacien spécialisé en biologie clinique en remplacement de Monsieur VANDERBULCKE;
- Un médecin généraliste multidisciplinaire qui assurerait le fonctionnement des gardes du dispensaire du Centre Hospitalier de Kigali et faciliterait la liaison entre le Centre Hospitalier de Kigali et les dispensaires et les centres de santé périphériques;
- 2 pédiatres au cas où le professeur VIS ne continuerait pas à assumer à partir de l'année 1982, la desserte du Service de Pédiatrie.

b) Frais de fonctionnement.

La partie rwandaise a demandé à la partie belge le maintien du budget 1982 en termes réels afin de faire face aux effets néfastes de la fluctuation des monnaies belge et rwandaise. Le montant demandé est de l'ordre de 119.640.892 FRW réparti comme suit:

- frais de fonctionnement	: 6.000.000 FRW
- achat des médicaments	: 20.000.000 FRW
- Centrale téléphonique	: 6.000.000 FRW
- paiement d'eau et d'électricité	: 5.000.000 FRW
- salaire du personnel sous-contrat	: 18.764.892 FRW
- salaire du personnel sous-statut	: 64.840.000 FRW

c) Infrastructures.

Il a été demandé à la partie belge d'accélérer les procédures de construction des bâtiments destinés à abriter les services d'ophtalmologie et de stomatologie ainsi que le financement des sanitaires pour le bas de l'hôpital, de deux murs de soutènement et de la réparation de la toiture de la clinique.

... / ...

2. Desserte des Centres de Santé de la région sanitaire de Kigali.

Ce projet comprend la réfection et la réhabilitation des centres de santé de la région de Kigali. Il a connu un grand retard et la partie rwandaise a demandé que les mesures nécessaires soient prises pour son bon fonctionnement..

3. Fonds Médical Tropical (FOMETRO).

Les interventions du FOMETRO au Rwanda sont les suivantes:

- Assainissement
- Lutte contre les endémies (bilharziose, trypanosomiase)
- Aide aux hôpitaux et à la lutte contre les endémies
- Apport de matériel didactique aux instituts d'enseignement médical (Ecoles d'Infirmières de Kabgayi et de Rwamagana, Groupe Scolaire de Butare, Ecole d'Assistants Médicaux de Kigali, Ecole de Kilinda)
- Fourniture de documentation scientifique aux médecins belges et rwandais et subvention à la Revue médicale du Rwanda
- Fourniture de manuels médicaux de base et de trousse de diagnostic aux jeunes médecins finalistes rwandais
- Achat et fonctionnement des véhicules mis à la disposition du personnel médical et paramédical belge
- Maintenance des équipements médicaux
- Frais de fonctionnement engagés au Rwanda
- Transports Belgique-Rwanda
- Exécution d'opération d'urgence en cas d'épidémies.

La partie rwandaise a souhaité que ces activités puissent continuer dans les années à venir. Elle a demandé en outre leur extension au Service National d'Epidémiologie plus particulier en ce qui concerne la lutte contre les diarrhées et le paludisme.

4. Livre Santé et Maladies au Rwanda.

Ce projet en cours de réalisation, en cette fin d'année, a connu un certain retard dû au volume de travail. Le Livre sortira de presse au début de l'année 1982 et la Belgique a envisagé de participer aux frais d'organisation d'un colloque qui aura lieu à Kigali à cette occasion. Le montant de cette participation est évalué à environ 1.000.000 FB.

... / ...

e) PROJETS NOUVEAUX.

Dans le cadre de la coopération future, les projets ci-après ont été présentés à la partie belge à titre indicatif:

A. Infrastructure et équipement.

1. Construction d'un Centre National de Formation Permanente pour le personnel enseignant.

La création de ce centre représente un élément essentiel pour la réussite de l'action que la Belgique mène en faveur de la Réforme Scolaire principalement à travers la structure du Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire.

Il a été demandé à la Belgique d'assurer le financement de ce projet dont le coût est estimé à environ 100.000.000 FRW.

2. Ecole de génie rural de Rilima.

Lors de la sous-commission technique mixte pour l'enseignement, tenue à Kigali du 18 au 21 mai 1981, la délégation rwandaise a demandé l'intervention belge pour la reconversion du Collège de Rilima en une Ecole de génie rural. Cette intervention consisterait en financement de l'étude et en reconversion même de cette Ecole.

3. Etude technique de la Route Nyabisindu-Busoro-Kibungu.

Il a été demandé à la partie belge d'assurer le financement de cette étude.

... / ...

8. Transport sur le lac.

Le développement des transports sur le lac Kivu se heurte à de nombreux obstacles parmi lesquels l'insuffisance des infrastructures portuaires (embarcaderies, pontons flottants, entrepôts, équipements etc...). L'amélioration de cette voie d'eau qui est la plus économique par rapport à d'autres voies de communication est indispensable pour le désenclavement et le développement de la région du lac Kivu.

Pour résoudre ce problème de transport sur le lac Kivu, il faudrait commencer par la construction d'un atelier d'entretien et de montage de bateaux légers transportant 150 tonnes de marchandises et des vedettes de 100 personnes, l'aménagement des zones d'accostage pour le débarquement et l'embarquement des passagers ou le chargement et le déchargement des marchandises.

Les coûts de construction du chantier naval bien équipé des barges lacustres motorisées pour le transport des marchandises et des moto-vedettes pour le transport des passagers sont évalués comme suit:

- Dock flottant (30 m X 10)	= 20.600.000 FB
- Equipement du chantier	= 14.000.000 FB
- Deux barges motorisées (150 tonnes)	= 20.620.000 FB
- Trois vedettes passagers (100)	= 9.260.000 FB
- La formation du personnel rwandais (4 soudeurs, 4 moniteurs, 2 mécaniciens et 2 électriciens pendant 6 mois) et l'assistance technique belge (2 personnes pendant 18 mois)	= 23.600.000 FB
soit un TOTAL de 100.000.000 FB	

9. Electrification rurale

Il a été demandé à la Belgique le financement des lignes suivantes:

- Ligne moyenne tension Rutongo-Kajevuba-Rutare (longueur $\pm$ 20 km);
- Ligne moyenne tension de Byimana-Muyunzwe-Karambi-Gitwe (longueur $\pm$ 30 km);
- Ligne moyenne tension Rwamagana-Kayanza-Gahini-Kiziguro (longueur $\pm$ 30 km);
- Ligne Gifurwe-Gakenke (longueur $\pm$ 15 km).

b) Enseignement et Formation.

1. Pharmacie de clinique.

La partie rwandaise a demandé à la partie belge de soutenir la mise en place de la Faculté de Pharmacie dont la première année a commencé avec l'année académique 1981-1982.

2. Recherche Scientifique et Technique.

Le projet "CURPHAMETRA" se situe dans le cadre du centre universitaire de Recherche sur la Pharmacopée et la Médecine Traditionnelle. C'est un centre de recherche interfacultaire et multidisciplinaire de création rwandaise au sein de l'UNR. Le CURPHAMETRA vise la promotion de recherche dans le domaine des plantes et la mise en valeur de la médecine traditionnelle rwandaise. Il compte également des chercheurs et collaborateurs scientifiques en dehors de l'UNR et a déjà réuni plusieurs participants financiers.

La partie rwandaise a demandé que ce projet soit un projet de coopération belgo-rwandaise.

Il a été également demandé à la partie belge une intervention dans les recherches et fabrication des médicaments. Le projet s'étendra sur une période de cinq ans et le montant sollicité est de 4 millions FB par an dont 1,5 million de frais de fonctionnement (achat de petit matériel de laboratoire) et 2,5 millions FB d'investissement (équipement d'analyse et fabrication de médicaments).

Etant donné que ce projet est animé par un coopérant belge, mais chargé par ailleurs d'une fonction bien définie (chef du laboratoire de pharmacologie de la Faculté de Médecine), il a été demandé à la partie belge d'y affecter un expert.

c) Projets industriels: Tourisme.

Lors de la dernière Commission Mixte d'octobre 1979, le texte de mémorandum en matière de tourisme a été annexé au procès-verbal afin de permettre à la partie belge de l'examiner. Il avait été convenu d'une part que le Gouvernement belge poursuivrait l'exécution de ses engagements dans le cadre de l'arrangement particulier et d'autre part qu'il enverrait une mission d'évaluation afin d'établir les dossiers technique et financier en vue de la poursuite de l'aide belge en matière de tourisme. La partie belge a remis un dossier technique se rapportant à la période de 1982-1984 en date du 3 novembre 1981.

Cette étude retrace la situation actuelle en matière d'aide au Tourisme et aux Parcs Nationaux. Quant à la mission d'évaluation prévue, elle est programmée du 10 au 22 janvier 1982. Cette mission aura comme objectifs suivants:

- l'étude de la situation et des effectifs du personnel de coopération affecté au projet;
- l'étude des possibilités de promouvoir le tourisme et d'améliorer l'exploitation rationnelle des parcs;
- l'évaluation provisoire du projet de la pêcherie Ihema;
- l'établissement d'un programme d'actions dans le cadre des nouvelles orientations décidées de commun accord.

d) Secteur de la Santé Publique.

La partie rwandaise a demandé à la partie belge qu'en plus des travaux de construction du pavillon de médecine interne et de 6 logements, il soit examiné les possibilités de financement d'un pavillon d'oto-rhino-laryngologie (40 lits) et de gynéco-obstétrique en y ajoutant des polycliniques de consultation ainsi que de 4 maisons pour le logement du personnel belge enseignant et scientifique.

2. Centre Hospitalier de Kigali.

En plus de la demande de prise en charge par la Belgique des études techniques des bâtiments à construire, la partie rwandaise a demandé à la partie belge d'assurer le financement du bloc technique comprenant la chirurgie, les soins intensifs et le laboratoire ainsi que l'agrandissement de la maternité. La partie rwandaise a insisté sur l'urgence de ces constructions.

COOPERATION AVEC LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE.

La réunion de la Commission Mixte Germano-Rwandaise tenue à Bonn du 11 au 14 mai 1981 a procédé à la programmation de la Coopération Germano-Rwandaise pour les années 1981-1982. La nouvelle enveloppe financière d'un montant de 71,5 millions DM a été répartie comme suit:

- | | |
|------------------------|---------------------|
| - Aide financière | = 45 millions DM |
| - Assistance technique | = 26,5 millions DM. |

... / ...

I. COOPERATION FINANCIERE.

1. Service des Ponts.

Lors de la Commission Mixte de novembre 1979, la République Fédérale d'Allemagne a réservé à ce projet un montant de 6 millions DM. Le projet se déroule normalement. Lors de la dernière Commission Mixte tenue à Bonn au mois de mai 1981, un montant de 4 millions DM a été également réservé au financement de la deuxième phase du programme de construction des ponts. La convention de financement relative à l'utilisation de ce montant n'est pas encore soumise à la partie rwandaise.

2. Entretien des routes bitumées.

Ce projet a été retenu lors des négociations intergouvernementales de novembre 1979 à l'initiative de la partie allemande. A cette occasion, un montant de 2 millions DM lui a été réservé. La mise en place de l'unité d'entretien et de la voirie est en cours et des premières actions d'entretien ont été déjà effectuées. La construction d'un dépôt a été terminée et l'inauguration a eu lieu en août 1981.

Afin de financer la deuxième phase, au cours de laquelle des travaux d'entretien de tronçons situés en dehors de Kigali seront effectués, un montant additionnel de 3 millions DM a été mis à la disposition de ce projet. La convention de financement pour l'utilisation de ce montant n'a pas encore été soumise à la partie rwandaise.

3. Alimentation en électricité dans la région RUHENGARI-GISENYI.

La République Fédérale d'Allemagne a accepté de financer la ligne principale MT Ruhengeri-Gisenyi, la Centrale hydro-électrique de Gihara, les lignes latérales Mukamira-Karago-Gicziye-Ramba-Pfunda-Nyundo-Gisenyi-Goma ainsi que les postes de transformation à Muyunzwe, Mukingo, Rwankeri, Bigogwe, Kanama, Mahoko et Rugerero pour la période 1981/1982. Le montant de 28 millions de DM constituant le coût estimé des travaux a été réservé par la partie allemande. La convention de financement est en cours d'études dans les services techniques. Il reste également en suspens la question de l'augmentation des tarifs d'électricité, condition posée par la partie allemande. Cette question est du ressort du Ministère de l'Economie et du Commerce.

... / ...

- L'achat de l'émetteur de 25 KV pour le réseau ondes courtes
et antenne omnidirectionnelle avec ligne d'alimentation = 725.000 DM
- L'achat de transformateur de puissance 110/15 KV-MVA = 350.000 DM
- L'aménagement d'un atelier mécanique = 150.000 DM
- L'achat d'outillage, instruments et véhicules pour les
activités des stations et lignes en moyenne tension = 275.000 DM
- Les installations pour tester les transformateurs et
de potentiel = 300.000 DM
- Une dotation de 600.000 DM à l'OCIR/Thé et à l'OCIR/café pour
l'achat des engrais, des poudreuses à main et des poudreuses procalls.

7. Mise en place de l'Usine de traitement de ferro-tungstène.

L'étude de factibilité de ce projet sera réalisée par le Bureau d'Etudes Saarberg Interplan sur financement du Fonds d'études. La République Fédérale d'Allemagne est disposée à participer à ce projet pour un montant de 10 millions DM si les études concluent à la rentabilité du projet.

Les deux parties (rwandaise et allemande) sont tombées d'accord pour affecter ce montant au financement du projet "Développement rural intégré dans les communes Nshili-Kivu" si le projet "Usine de traitement de ferro-tungstène" n'est pas réalisé. Une autre possibilité qui existe est d'affecter le montant susmentionné au projet "entretien des routes bitumées" afin de commencer les premiers entretiens sur les Routes KIGALI-GATUNA et RUHENGIERI-GISENYI si la partie rwandaise en faisait une demande dans ce sens.

8. Participation de la DEG à l'augmentation du capital social de la Banque Rwandaise de Développement.

La DEG participe actuellement pour un montant de 44.749.000 FRW au capital de la Banque Rwandaise de Développement. Elle est disposée à participer à une nouvelle augmentation du capital de la Banque. Un montant de 1 million de DM est puisé à cette fin dans les fonds de la coopération financière pour la période 1981-1982.

... / ...

9. Projet de développement rural intégré des communes Nshili-Kivu.

Ce projet sera financé respectivement par le Fonds Africain de Développement (volet vivrier) pour un montant de 1.220.000.000 FRW, la Banque Africaine de Développement (usine) pour un montant de 730.000.000 FRW. Celle-ci est également intéressée par le volet vivrier mais elle pose deux préalables à savoir l'approvisionnement du projet en calcaires pour l'amélioration et la rentabilisation du sol et l'amélioration de l'infrastructure pour pouvoir approvisionner le projet en quantité suffisante de calcaire dont le site se trouve en commune de Gitesi en Préfecture de Kibuye. L'amélioration de l'infrastructure est en cours sur financement du FED et le projet débutera en 1982 avec le volet théicole.

Concernant le volet vivrier, la République Fédérale d'Allemagne a programmé un montant de 5 millions DM.

La contrepartie rwandaise s'élève à 19.974.890 FRW.

II. COOPERATION TECHNIQUE.

La partie allemande a informé la partie rwandaise de son intention de réduire le nombre de projets à encourager pendant une période de deux ans de façon que le financement global de la phase de planification prévisible soit possible.

Il est par conséquent d'une importance décisive de former dans cette période est sous une forme adéquate le personnel rwandais nécessaire pour assumer la responsabilité de la direction des projets. La partie rwandaise s'est engagée à maintenir à titre permanent dans les différents projets les experts rwandais qui y auront terminé leur formation.

1. Radio Rwanda.

Le 31 décembre 1981, le projet est passé sous pleine responsabilité rwandaise. Pour une phase de suivi, que les deux délégations jugent utile, un montant de 0,9 million DM sera mis à disposition, montant qui sera utilisé pour les mesures suivantes:

- Reconduction de 12 mois de la mission de l'expert pour émetteurs avec possibilité d'une nouvelle reconduction en cas de besoin de formation supplémentaire des cadres rwandais.

... / ...

Les dépenses de participation prévues au départ étaient:

- Banque Mondiale	= 14.000.000 \$ USA
- BADEA	= 5.000.000 \$ USA
- F/C	= 13.000.000 FF
- Belgique	= 900.000 \$ USA
- Rwanda	= 145.000.000 FRW
- Producteurs	= 163.000.000 FRW

(paysans: travaux d'Umuganda, etc...).

Pour ce qui est du projet, on peut dire qu'aucune action prévue n'est terminée pendant la phase I qui s'est achevée avec l'année 1981. Aussi la phase II du Projet B.G.M. pour lequel les fonds nécessaires sont compris entre 35.000.000 et 50.000.000 \$ USA et qui commence normalement au début de janvier 1982 assurera une continuité de toutes les activités du Projet B.G.M. notamment:

- Intensification agricole et animale;
- Formation et vulgarisation des thèmes généraux du B.G.M., phase I;
- Recherches appliquées dans les zones semi-arides de la zone du projet;
- Infrastructure de désenclavement régional: routes, etc...;
- Infrastructures sociales et sanitaires;
- Adduction d'eau dans le Bugesera-Sud;
- Aménagement hydro-agricole dans le secteur GAKO.

Une mission conjointe d'évaluation (FAC + Banque Mondiale) a eu lieu en novembre 1981.

Dans le cadre de la continuité du Projet B.G.M., il a été demandé au Gouvernement français ce qui suit:

- Maintien et financement des experts ci-après dans le cadre d'assistance technique:
 - Directeur financier;
 - Conseiller de Production agricole;
 - Conseiller de Production animale;
 - Conseiller en Formation + INADES;
 - Conseiller à la Commercialisation et pour le crédit agricole (un poste nouveau);
- Envoi des missions de courte durée (environ 6 mois) d'études et de consultant.

... / ...

2. Projet semencier Soja.

Ce projet comportait deux phases: la première phase a débuté en septembre 1977 et prévoyait la production de soja sur une superficie de 1.400 ha pendant deux ans, uniquement en Préfecture de Butare. En seconde phase, le projet devait s'étendre aux Préfectures de Gitarama et Kigali pour exploiter environ 4.900 ha pendant une période de deux ans également. Cette période aurait dû correspondre à une intense vulgarisation de façon que le rendement moyen soit de 750 Kg/ha au lieu de 450 Kg/ha dans la première phase.

Le Fonds d'Aide et de Coopération avait programmé un montant de 3.200.000 FF pour ce projet. Suite aux problèmes d'encadrement et à l'insuffisance d'activités du responsable, les objectifs initialement prévus n'ont pas été atteints.

Le Gouvernement Rwandais envisage de relancer le programme semencier soja. Le nouveau projet dont l'organisation, l'encadrement, l'infrastructure sont conçus différemment par rapport à la structure du projet précédent s'étendrait également sur les 3 Préfectures pour une durée de cinq ans à partir de 1982. Ce programme qui correspondrait donc avec le plan quinquennal 1982-1986 reprendrait les objectifs du plan quinquennal en cours à savoir la production de 12.500 tonnes de soja. La production actuelle de ces trois Préfectures étant de 2.000 tonnes/an, il s'agira de produire 10.500 tonnes. Ce qui exige une superficie de 15.000 ha avec le rendement moyen de 700 Kg/ha.

Il a été demandé au Gouvernement français d'assurer le financement de ce programme dont le coût total est estimé à 580.849.500 FRW. La contribution du Gouvernement Rwandais sera de 12.337.500 FRW et servira au paiement des salaires des cadres rwandais du projet et à la fourniture du terrain à bâtir.

3. Projet Laitier (KIG/LI-EST).

Le Projet de Développement laitier ayant comme base logistique la ferme de Rubilizi devait s'étendre sur les communes ci-après: Bicumbi, Butemwa, Gikoro, Rubungo et Kanombe. Il a commencé ses activités en 1977 pour se terminer en principe en juin 1981.

... / ...

Ce projet avait pour but:

- amélioration des géniteurs
- amélioration de l'alimentation pour bétail et de la santé animale
- amélioration du circuit de collecte du lait et achat d'équipement.

Il devrait en outre épauler les paysans éleveurs pour ce qui concerne la diffusion des géniteurs, de fourrages, l'achat du lait à la production et la distribution du crédit. Il a également contribué à l'équipement de la ferme de Rubilizi. En juin 1981, le projet a arrêté la collecte du lait et a remis les équipements fournis à la ferme de Rubulizi, mais l'expert français est encore sur place. Des équipements fournis, on peut déplorer la qualité du pasteurisateur qui n'est pas adapté à la qualité du lait.

Ainsi, il a été demandé au Gouvernement français ce qui suit:

- 1)- Reconduire le projet pour une deuxième phase de deux ans avec maintien de l'expert en place;
- 2)- Fournir de nouveaux équipements à la ferme de Rubilizi et parfaire ceux qui existent déjà;
- 3)- Organiser le circuit de collecte du lait;
- 4)- Moderniser la ferme de Rubilizi;
- 5)- Continuer la campagne d'augmentation de la production laitière dans la zone du projet;

Le coût de cette nouvelle opération qui s'inscrit dans la continuité des premières activités du projet serait d'environ 1.000.000 FF, les coûts relatifs à l'expert non compris.

4. Enquête Budget-Consommation des ménages.

Dans le cadre de l'étude des effets du IIe plan (1977-1981) et de la préparation du IIIe plan (1982-1986), il est prévu une enquête nationale sur le budget et la consommation des ménages en vue de fournir aux planificateurs et autres responsables économiques les données fondamentales nécessaires à la mise en place des instruments de gestion macro-économiques de l'économie nationale.

... / ...

Les fonds n'ayant pas été débloqués à temps, le projet qui devait démarrer en mai 1980 n'a pas encore commencé. Le Directeur Général de la Statistique a été désigné pour diriger les travaux. Il sera assisté de cadres rwandais et d'un expert français.

En vue de permettre le démarrage du projet, il a été demandé au Gouvernement français d'accélérer le déblocage des fonds.

5. Etude hydro-agricole des vallées de l'Akanyaru.

Lors de la dernière Commission Mixte Franco-Rwandaise qui a eu lieu en mai 1979, la délégation française avait accepté que la France prendrait en charge le financement de cette étude dès que le Gouvernement rwandais aura pris une décision avec les autres pays riverains en ce qui concerne l'importance du barrage de Rusumo. Cette décision ayant été prise, il a été demandé à la France le financement de l'étude hydro-agricole des vallées de l'Akanyaru.

6. Développement de la culture du Maïs.

Ce projet vise le développement de la culture du maïs dans les préfectures de Butare, Giterama et Kigali et cela en couplage avec l'opération soja.

Les zones retenues pour ce développement sont le paysannat de l'ex-office du Bugesera, Mayaga, le paysannat de l'Icyanya et la région de Kigali et celle de Butare. Le rythme de développement retenu serait de 6 communes par an. Les moyens à mettre en oeuvre porteraient sur:

- l'encadrement (restructuration et renforcement), l'utilisation de la variété Bambou (dans le 1er temps), l'amélioration des techniques culturales (basées sur l'association haricot-maïs), l'utilisation d'engrais (subventionnés à 100 % pendant 10 ans), l'expérimentation pratique, la mise au point de petit équipement (avec évolution vers des groupements d'utilisateurs), la commercialisation (du type privé) et la valorisation de la production (par la commercialisation et l'industrialisation). Le coût global du projet s'élève à 376.000.000 FRW pour 10 ans.

... / ...

7. Adduction d'eau.

La France a été sollicitée pour les travaux d'adduction d'eau dans les centres urbains de Gitarama, Gisenyi, Byumba et Gikongoro. L'expert chargé de l'élaboration du dossier technique préliminaire du projet a séjourné au Rwanda du 15 au 24 janvier 1981. Il a visité Byumba, Gitarama, Gikongoro et Gisenyi. Son rapport est attendu. Les termes de référence ont été envoyés à la partie française au mois de juin 1981.

8. Usine de traitement des écorces de quinquina.

Le 7 mars 1980, le Gouvernement Rwandais et le Groupe ISOCHEM ont signé à Paris le Protocole d'Accord relatif à la création d'une Usine d'Extraction de quinine "RWAKINA".

Le 27 septembre 1980, les actionnaires ont posé leurs signatures sur les statuts de RWAKINA.

Le même jour, les Administrateurs de RWAKINA et d'ISOCHEM ont signé un contrat de fourniture et un contrat d'assistance technique entre RWAKINA et ISOCHEM.

Le rôle apparent de la CCCE dans ce projet consiste en un crédit de l'ordre de 6.000.000 FF promis à la Banque Rwandaise de Développement (BRD) à titre de prêt à long terme pour le financement de RWAKINA. La CCCE accordera ce prêt à la B.R.D. au taux d'intérêt de 6 % tandis que la B.R.D. en rétrocèdera à RWAKINA à 9 % l'an.

Le Ministère des Finances a déjà signé la caution exigée par la Banque Nationale de Paris pour garantir le crédit acheteur de 15.410.000 FF. De son côté le Ministère de la Justice a délivré l'attestation de jurisconsulte. Le contrat de fourniture entrera en vigueur dès que la Banque Nationale de Paris avisera ISOCHEM qu'elle accepte la caution signée par le Ministère rwandais des Finances.

Tous les actionnaires locaux ont déjà libéré leurs actions à savoir:

- Etat Rwandais : 420 actions
- Banque Rwandaise de Développement : 100 actions
- :

... / ...

- OCIR/CAFE : 270 actions
 - RWANDEX : 300 actions
 - Monsieur SEK/LIGENGE : 10 actions.
- Cheque action représente un montant de 100.000 FRW.

9. Appui à l'I.S.A.R.

Il a été demandé au Gouvernement français d'appuyer l'ISAR pour ce qui suit:

- i) - Assistance technique:
 - un expert en matière de recherche sur les plantes horticoles
 - un expert en matière d'aménagement du milieu.
- ii) - Formation:
 - assurer une formation de quatre ingénieurs agronomes rwandais en matière de recherche sur les plantes horticoles.
- iii) - Capital:

- Secteur horticole	: 36.700.000 FRW
- Aménagement du milieu	: <u>51.200.000 FRW</u>
S/total	: 87.900.000 FRW
- iv) - Marchandises-Fournitures et services:

- secteur horticole	: 8.600.000 FRW
- aménagement du milieu	: <u>12.000.000 FRW</u>
S/total	: 20.600.000 FRW
- v) - Main d'oeuvre:

- secteur horticole	: 4.950.000 FRW
- aménagement du milieu	: <u>700.000 FRW</u>
S/total	: 5.650.000 FRW
Grand total	: 114.150.000 FRW

La différence qui est de 6.041.184 entre le coût total du programme du secteur horticole et de l'aménagement du milieu constituera la contrepartie rwandaise.

Il est à remarquer par ailleurs que dans le programme, il ressort des fonds d'investissements pour une longue période (maisons, bureaux, etc...), des fonds d'investissements pour une courte période (véhicule, moto, etc...) ainsi que des frais de fonctionnement annuels qui sont à prévoir chaque année.

b) INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT.

1. Aéroport de Kanombe.

Ce projet bénéficie d'un cofinancement fourni par la France (FAC + CCCE), la Belgique, le Fonds d'Abu Dhabi, le Fonds Koweïtien, le Fonds de l'OPEP et le Rwanda.

Le marché est subdivisé en six lots suivants:

Lot A: Infrastructures: les travaux relatifs à ce lot ont été achevés en décembre 1981.

Lot B: Bâtiments: Ce lot a connu un certain retard suite aux problèmes bancaires de l'entrepreneur.

Lot C: Dépôt d'hydrocarbures: L'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 décembre 1981.

Lot D: Le marché a été attribué à la société française Clemssy pour un montant initial de 6.267.590 FF. Le crédit d'exécution est de douze mois à partir du 13 novembre 1981.

Lot E: Aérogare: L'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 décembre 1981.

Lot F: Surveillance des travaux (Aérogare + Dépôt des hydrocarbures).

- Les lots A, B et D sont financés par la France (FAC + CCCE) à concurrence d'un montant de 87 millions FF suivant la répartition suivante:

- FAC : 10 millions FF (subvention)

- CCCE : 50 millions FF au taux d'intérêt de 3,5% sur 20 ans dont 6 ans de différé.

La Convention a été signée à Kigali le 8 juillet 1980. La CCCE a accepté d'accorder aux mêmes conditions un montant supplémentaire de 27 millions FF pour couvrir les dépassements des lots A, B et D. A la fin de l'année 1981, la procédure de signature de l'accord y relatif était en cours.

- Le lot C sera financé par le Fonds koweïtien à concurrence d'un montant de 4,25 millions \$ USA au taux d'intérêt de 2%; la durée de remboursement est de 24 ans dont 4 ans de différé.

- Le lot E sera financé par la Belgique, le Fonds d'Abu-Dhabi, le Fonds de l'OPEP et le Rwanda.

a) L'intervention de la Belgique est de 100.000.000 FB accordés sans intérêt, remboursables en 20 ans après un différé d'amortissement de 10 ans. La Convention de financement a été signée à Kigali le 7 juillet 1981.

... / ...

- b) Le Fonds d'Abu Dhabi participera au financement de l'Aérogare à concurrence d'un montant de 15 millions de Dirhams équivalent 4,1 millions \$ USA au taux d'intérêt de 3,5% sur une durée de remboursement de 18 ans dont 3 ans de différé.
- c) L'OPEP est prêt à permettre l'utilisation d'un montant en franc rwandais ne dépassant pas 8.740.000 \$ USA dans le cadre des crédits octroyés pour l'équilibre de la balance des paiements.
- d) Le Gouvernement Rwandais est prêt à supporter le déficit qui sera constaté dans le financement de ce lot.

En outre il faut signaler que la Belgique a accordé une subvention de 56.250.000 FB pour l'achat du matériel de handling et de l'équipement électronique.

2. Hôtel de Gisenyi.

HOTEL IZUBA MERIDIEN-GISENYI.

Le financement de ce projet a été assuré respectivement par la CCCE pour un montant de 31,3 millions FF et le Gouvernement Rwandais pour un montant de 43.600.000 FRW. Les travaux de construction ont été achevés en novembre 1981.

3. Aide à l'Aviation Civile.

Un montant de 1.800.000 FF a été affecté à la poursuite de ce projet. Ce montant couvre l'étude, la fourniture et l'installation de 3 radios-balises à l'intérieur du pays et d'un télémètre de nuages à l'Aéroport de Kanombe ainsi que la mise à disposition d'un expert aéronautique électronicien chargé de la maintenance de ces matériels et de l'ILS déjà installé.

Etant donné que la Convention arrive prochainement à expiration, le Gouvernement Rwandais a demandé son renouvellement. La nouvelle Convention aura pour objet:

- 1° Le maintien de l'expert électronicien chargé d'entretenir et d'exploiter l'ILS de l'Aéroport de Kanombe;
- 2° La formation sur place de nouveaux techniciens sur les différents matériels et les stages de perfectionnement pour les techniciens déjà formés;
- 3° La fourniture et l'installation du matériel complémentaire:
 - couverture radio du territoire sur la fréquence 119,3 MHz, au moyen d'une antenne déportée sur le Mont Jari, avec télécommande
 - remplacement du matériel radiobalise existant à LO par du matériel transistorsé alimenté par un générateur solaire
 - équipement radio-électrique de l'aérodrome de Kanombe.

... / ...

4. Cellule d'Urbanisme.

La Convention en cours prévoit un montant de 2.600.000 FF en vue de finaliser le programme d'établissement des schémas-directeurs des villes de Butare, Ruhengeri et Gisenyi et des centres commerciaux de Giti, Mbezi et Kanama devant servir de centres pilotes. Le programme prévoit également l'établissement des plans d'aménagement des chefs-lieux des Préfectures de Cyangugu, Gikongoro, Byumba, Gitarama, Kibuye ainsi que les centres de Rwemagana et de Nyabisindu.

Tout ce programme n'a pas été suivi comme prévu parce que la cellule est composée d'une seule personne, le remplaçant de Monsieur Gabor n' a pas été fourni et le 3ème coopérant promis n'est pas encore venu.

Pour remédier à cette situation, il a été demandé au Gouvernement français la mise à disposition d'un nombre suffisant d'experts et le renouvellement de la convention de telle manière que le financement soit assuré pour au moins deux périodes à savoir 1982/1983 et 1984/1985.

5. Stock de carburant.

Ce projet se situe dans le cadre d'une action globale de désenclavement du Rwanda. Suite aux propositions faites par deux missions effectuées respectivement par Messieurs FAVENNEC et MARELLE, la partie rwandaise a opté pour la construction de stocks de carburant pouvant servir en cas de pénurie pendant quatre mois en plus d'une réserve de deux mois existant actuellement. Le Fonds d'Aide et de Coopération n'est pas engagé à financer les études de factibilité. Un appel d'offres pour choisir la société devant faire cette étude a été lancé. Une mission du Bureau d'Etudes Industrielles et de Coopération de l'Institut Français de Pétrole a séjourné au Rwanda du 25 novembre au 1er décembre 1981 pour recueillir des informations nécessaires par la confection définitive de cette étude. Il a été demandé au Gouvernement français le financement de ce projet dès que cette étude sera achevée.

6. Projets Télécommunications.

La Banque Mondiale a réalisé une étude d'ensemble sur les Télécommunications au Rwanda. Il est à noter que ce projet intéresse plusieurs bailleurs de fonds dont le Japon, la Banque Mondiale (IDA), les Pays-Bas, le Canada et la France (FAC + CCCE). L'intervention française dans l'ensemble qui sera de 35.000.000 FF se répartit entre le FAC (15.000.000 FF de subvention) et la CCCE (20.000.000 FF de prêt).

Le FAC a déjà accepté de donner une première tranche de 7.500.000 FF. Ce projet doit comprendre la fourniture et l'installation d'un centre de transit national qui, d'une part, permettra l'automatisation des communications nationale et d'autre part, reliera toutes les préfectures au centre de transit international et à la station terrienne en cours de construction sur financement du Japon.

Au stade actuel, on est entrain de préparer le lancement d'appel d'offres.

7. Service National d'Hydrogéologie.

Ce projet comprend deux parties à savoir:

- La définition et l'organisation des activités afférentes au service;
- La formation du personnel.

L'apport du Gouvernement français consisterait en:

- mise à la disposition du Ministère des Ressources Naturelles d'un hydrogéologue chargé des tâches de conception, d'organisation et de formation du personnel;
- organisation en France des cycles d'études et de spécialisation du personnel compétent;
- missions de courte durée d'experts français;
- élaboration d'une carte hydrogéologique.

Le Gouvernement Rwandais offrira des locaux, du personnel local et du matériel de bureau.

Les besoins en personnel à former sont les suivants:

- un ingénieur hydrogéologue généraliste;
- un ingénieur hydrogéologue spécialisé en forages;
- 4 assistants hydrogéologues.

Les besoins en matériel sont les suivants:

- matériel scientifique;
- soudes piézométriques, boussoles, marteaux stéréoscopes de salle et de poche, résistivimètres et thermomètres;
- PH-mètres de salle et de terrain, laboratoire portatif d'analyse d'eau;
- 2 véhicules tout terrain;
- matériel de campement pour 4 personnes.

Le coût du projet estimé à 38.520.000 FRW en janvier 1978 par les experts de BRGM est à actualiser.

Lors de la dernière Commission Mixte Franco-Rwandaise tenue à Kigali en mai 1979, la partie française a fait savoir qu'elle ferait connaître ses décisions en ce qui concerne une aide éventuelle après étude du dossier.

Le Gouvernement Rwandais a demandé de connaître l'évolution de ce dossier.

c; Service Postal en milieu rural.

L'objet est de mettre sur pied un service postal mobile destiné à desservir les régions ne disposant pas encore de bureaux de poste. D'où la nécessité de disposer de 17 fourgonnettes munies de 2 guichets chacune.

Le coût global est estimé à 25.000.000 devant être dépensé comme suit:

- 1982-1984	: 7.500.000 FRW
- 1985-1987	: 9.000.000 FRW
- 1988-1990	: 9.000.000 FRW

Les besoins en personnel sont les suivants:

- 3 contrôleurs
- 5 agents d'exploitation
- 30 facteurs
- 15 chauffeurs

Lors de la dernière Commission Mixte Franco-Rwandaise tenue à Kigali en mai 1979, la partie française avait promis de faire procéder à l'examen de cette requête par les services du Ministère de la Coopération et d'y réserver une suite.

d; Enseignement et formation.

Les besoins du Gouvernement Rwandais dans le domaine de l'enseignement et de la formation ont été exprimés dans le memorandum présenté à la partie française au mois de mai 1981.

Ce memorandum a été examiné lors de la réunion du comité paritaire franco-rwandais tenue à Kigali du 3 au 4 juin 1981.

Dans l'ensemble, les besoins du Gouvernement Rwandais ont été satisfaits à part certaines requêtes que le comité a jugées préférables de porter à la compétence de la Commission Mixte. Ces demandes concernent des actions nouvelles devant compléter les projets déjà terminés ou en cours d'exécution à savoir:

1. Lycée de Rugunga.

Pour répondre aux besoins imposés par la Réforme Scolaire, le Gouvernement Rwandais prévoit d'accueillir au moins 10 % de l'effectif du primaire au secondaire. En vue d'atteindre cet objectif, un programme d'extension et de reconversion des établissements scolaires visent à augmenter la capacité de ceux-ci a été établi. C'est dans ce cadre qu'il a été demandé au Gouvernement français de financer l'extension du Lycée de Rugunga, ce qui permettra de porter sa capacité de 192 à 630 élèves. Le maintien de l'assistance technique affectée à cette école pour une nouvelle période a été également sollicité.

2. Bureau Pédagogique pour l'Enseignement Primaire et l'Enseignement Rural et Artisanal Intégré.

Etant donné que le projet de construction du Bureau Pédagogique en cours de réalisation a été conçu en fonction de l'effectif en personnel du seul Bureau pour l'enseignement primaire, les locaux ne permettront pas d'accueillir le personnel appelé à travailler au niveau des E.R.I. En conséquence la partie rwandaise a estimé nécessaire une extension du projet initial et a demandé à la France le financement de cette extension. En outre, il a été demandé au Gouvernement français le maintien pour une nouvelle période de tout le personnel de l'assistance technique affecté à ce projet.

3. Centre de Production de Mobilier Scolaire et de Matériel Didactique.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Réforme de l'Enseignement en vigueur et a pour but de satisfaire les besoins de la population scolaire en mobilier (pupitres pour les élèves, bureau pour les enseignants, armoires, étagères, boîtes à outils, tableaux) et en matériel didactique (règles, équerres, lattes, volumes géométriques, matériel destiné à l'enseignement de la technologie, matériel destiné à l'enseignement des sciences).

La France a déjà dépensé dans ce projet deux tranches d'une somme de 100.000 FF. La première tranche a été utilisée pour l'achat du matériel de base; la seconde permettra de régler les factures d'équipement du centre (aménagement du local, installation des machines) et de démarrer la production.

Il sera demandé au Gouvernement français une troisième tranche d'un montant de 100.000 FF qui permettrait de produire les pré-séries nécessaires au lancement d'une unité plus importante. Par ailleurs, compte tenu de l'importance du projet, l'aménagement des locaux de ce centre qui s'avère nécessaire, la construction des locaux, les machines et les moyens humains coûteraient une somme de 60.949.000 FRW, dont le Gouvernement Rwandais a demandé le financement au Gouvernement français. Le dossier relatif à ce projet a été remis aux autorités françaises en décembre 1980.

4. Ecole d'Infirmières de Ruhengeri.

Une étude relative à l'implantation d'une Ecole des Sciences Infirmières auprès de l'Hôpital de Ruhengeri a commencé. Suivant le souhait du Gouvernement Rwandais, cette école doit être de niveau A2.

Il a été demandé au Gouvernement français le financement de ce projet dès que l'étude sera achevée.

5. Construction et Equipement d'un Centre National de Recyclage des Maîtres.

Dans le cadre de la Réforme Scolaire entreprise depuis 1979, la mise en place dans les trois niveaux d'enseignement (enseignement primaire, enseignement rural et artisanal intégré, enseignement secondaire) de nouveaux programmes entraîne des nouvelles pratiques et par conséquent nécessite une formation permanente de tous les enseignants.

... / ...

Jusqu'aujourd'hui deux centres existent, celui de Gitarama et celui de Butare. Ce dernier étant dépourvu d'un internat, la partie française a déjà accepté de financer sa construction. Néanmoins la capacité de ces deux centres reste très limitée. C'est pourquoi la construction d'un autre centre à Kigali est nécessaire. Le centre de Kigali recevrait les maîtres de l'enseignement primaire à recycler dans les matières générales et les professeurs de l'enseignement secondaire, des écoles normales etc..., tandis que les centres de Gitarama et de Butare se spécialiseraient dans le recyclage des maîtres des travaux pratiques des 7e et 8e ainsi que dans celui des maîtres des ERAI.

Le coût total du projet est estimé à environ 100.000.000 FRW. Pour information, il est à signaler que le Gouvernement belge est disposé à participer au financement de ce projet à concurrence d'un quart du montant total.

Il a été demandé au Gouvernement Rwandais d'assurer le financement complémentaire.

7. Projet de création d'une Ecole Normale Technique Supérieure.

La formation de maîtres constitue un des problèmes majeurs que pose la Réforme Scolaire lancée depuis le mois de septembre 1979. Les écoles normales auront chacune une option rurale et une option technique préparant les maîtres destinés respectivement à enseigner au degré primaire et dans les établissements des ERAI. L'introduction de cette option technique nécessite un nouveau type de professeurs qui devront être formés à l'Ecole Normale Technique Supérieure.

Cette Ecole a un triple objectif:

- 1° former des professeurs de haut niveau pour les écoles normales techniques;
- 2° former des professeurs nécessaires pour les écoles techniques dont le nombre va s'accroître sensiblement;
- 3° donner au pays des techniciens supérieurs pour le secteur moderne.

.../...

Le projet comprend la construction des bâtiments (bloc d'enseignement, bloc administratif, bloc internat, bloc polyvalent, logement du personnel), des circulations extérieures (galeries adossées, galerie de liaison), des installations sportives, de voirie et de réseaux divers (électricité, eau, assainissement, parking, jardins, etc...), la fourniture d'équipements et du mobilier. Le coût total est estimé à 503.588.495 FRW. (montant à actualiser).

Le dossier technique y relatif a été remis à la partie française.

a. Santé Publique.

Hôpital de Ruhengeri.

Ce projet a commencé en 1964 et avait pour but de moderniser l'Hôpital de Ruhengeri. Le Fonds d'Aide et de Coopération a mis à la disposition de ce projet un montant de 15.700.000 FF dépensé en 4 tranches pour couvrir les coûts d'installation d'un pavillon d'hospitalisation, d'équipement d'un bloc opératoire et de réanimation ainsi que d'une maternité, de construction d'un service de protection maternelle et infantile et de gynécologie et des bâtiments annexés. L'actuelle tranche (5ème) de 7.500.000 FF est consacrée à l'amélioration des services hospitaliers et à la construction de la base du secteur médical. Le projet avance normalement.

Hôpital de Gisenyi.

Le Gouvernement Rwandais a souligné une fois de plus à l'intention de la partie française, l'importance de ce projet dans le cadre du développement régional en général et du développement de la Ville de Gisenyi en particulier, et a insisté sur le caractère prioritaire de cet Hôpital.

Lors de la dernière Commission Mixte Franco-Rwandaise tenue en mai 1979, la partie française a accepté le financement de l'étude relative à l'extension de cet Hôpital.

Il a été demandé au Gouvernement français d'entamer aussitôt que possible l'étude de ce projet et de prévoir d'ores et déjà le financement de son exécution.

... / ...

Pour les films d'actualités, la France accorde une subvention annuelle de 70.000 FF. Il a été constaté qu'avec cette somme il n'est possible que de procéder à la production d'un seul film de 30 min/an. Il a été demandé au Gouvernement Français que cette subvention soit majorée pour qu'au moins soit produits 3 films de min/an, soit 210.000 FF.

Par ailleurs la mise en fonction d'un studio de mixage et d'un laboratoire son-image qu'espérait rapide la partie rwandaise devait permettre d'arrêter la progression quasi-irréversible de nos litiges vis-à-vis des laboratoires de Paris.

Pour un plus sain démarrage, il a été demandé à la France de débloquer cette situation et libérer pour le compte de la partie rwandaise ceux de nos films encore entreposés à Paris. L'ensemble des litiges est estimé à 12.000.000 FRW.

S'agissant de la Cellule Radiophonique Française dont les activités ont été mises en veilleuse, il est à noter que l'une de ses interventions essentielles concernait la "fourniture d'émissions en langue française". Elle doit être maintenue et se réaliser désormais sans intermédiaire c'est-à-dire directement entre la RFI et Radio-Rwanda.

En prévision de la prochaine Commission Mixte prévue en février 1982, le Gouvernement Rwandais a soumis au Gouvernement Français les projets ci-après pour la prochaine programmation :

a. Développement Rural.

1. Mise en valeur de la Plaine de Bugarama.

L'étude relative à ce projet est en cours de réalisation par le Bureau d'étude GERSAR sur le financement de 1.500.000 FF accordé par le Fonds d'Aide et de Coopération. Le coût global est estimé à plus ou moins 1,8 milliard FRW soit 20.000.000 \$ USA. La durée du projet est de 25 ans. La superficie à couvrir est de 3.580 ha dans la plaine et de 10.740 ha de surface totale sur les collines.

../..

Les objectifs du projet sont les suivants:

- Dans la plaine: Valorisation des ressources en eau, extension des rizières, intensification des cultures vivrières, maintien des bananeraies sur des sols non hydromorphes.
- Sur les collines: Restauration du capital sol, reboisement collectif, utilisation optimale de la main d'oeuvre.
- Dans l'ensemble: Une meilleure articulation, plaine-collines, amélioration des conditions de vie en milieu rural.

Il a été demandé au Gouvernement français d'envisager la participation au financement de ce projet et si besoin est, appuyer sa requête de financement auprès d'autres bailleurs de fonds éventuels.

2. Développement de la Crête Zaïre-Nil.

Centre d'essais agronomiques.

L'implantation d'un centre d'essais agronomiques dans les régions de la haute altitude vise:

- l'amélioration de la fertilité des sols (fumure de redressement et fumure d'entretien) selon la méthode des courbes de réponse.
- l'amélioration variétale de sélectionner des variétés productives adaptées aux conditions écologiques locales;
- la lutte anti-érosive et l'assolement spécifiques;
- l'introduction de l'élevage amélioré tant bovin que ovin;
- l'introduction de l'arboriculture fruitière.

Les besoins en personnel expatrié:

- deux ingénieurs très expérimentés et ayant de bonnes connaissances aussi bien en agronomie qu'en amélioration des plantes vivrières.

Le coût total s'élève à 154.966.000 FRW pour 5 ans, les 2 experts coûteraient $800.000 \text{ FRW} \times 12 = 19.200.000 \text{ FRW}$ /en soit $19.200.000 \text{ FRW} \times 5 = 96.000.000 \text{ FRW}$ pour les 5 ans du projet. Il faudrait deux véhicules légers à $1.200.000 \text{ FRW} \times 2 = 2.400.000 \text{ FRW}$ remplaçables à la 3ème année du projet donc $2.400.000 \text{ FRW} \times 2 = 4.800.000 \text{ FRW}$.

A raison de 25.000 km/an et à 30 FRW/km; nous obtenons $250.000 \times 30 = 7.500.000 \text{ FRW}$ pour les frais de fonctionnement.

... / ...

3. Programme d'amélioration de la sécurité alimentaire
au Rwanda.

Le Rwanda est l'un des pays les plus peuplés d'Afrique et tire le quasi-totalité de ses ressources dans le secteur agricole. Ses cultures vivrières où domine le haricot, lui permettent d'être actuellement autosuffisant, mais seulement de manière marginale car tout accident climatique peut avoir des conséquences graves, comme en témoignent certaines situations d'urgence survenues dans un passé proche. Même en année normale, la ration calorifique (2300 calories/jour environ) et la ration protéine (voisine de 59 gs/jours) demeurent inférieures aux valeurs généralement considérées comme adéquates. De plus l'accroissement important de la population (3,8%/an) peut inspirer une certaine inquiétude.

Des mesures gouvernementales à long terme tendent à améliorer les conditions suivantes:

- l'accent est mis sur les projets de développement visant à accroître les rendements agricoles par l'amélioration des façons culturales;
- l'utilisation des semences sélectionnées, l'introduction d'engrais chimiques, et l'utilisation de la fumure organique etc...

D'autre part le Gouvernement Rwandais s'efforce d'améliorer à moyen terme les conditions de commercialisation et de distribution des denrées alimentaires afin de réduire les pertes après récoltes. Cette mesure se concrétise par la construction de nouveaux entrepôts au niveau régional et local et par l'établissement de stocks de stabilisation des prix du haricot et du sorgho.

En outre en vue de garantir une alimentation suffisante à la population rwandaise dans le cas de force majeure résultant des conditions échappant au contrôle humain, tel qu'accidents climatiques, invasion d'insectes, etc..., le Gouvernement est entrain de mettre sur pied un programme visant l'amélioration des conditions nationales de la sécurité alimentaire afin de constituer une réserve alimentaire d'urgence.

Ce programme qui se chiffre à environ 527.000.000 FRW vise les actions ci-après:

- 1)- Construction de quatre entrepôts d'une capacité totale de 8.000 tonnes dont 6.000 tonnes pour haricot et 2.000 tonnes pour sorgho;
Coût total: 149.000.000 FRW.
- 2)- Achat de 6.000 tonnes de haricot et de 2.000 tonnes de sorgho de la réserve alimentaire nationale d'urgence;
Coût total 196.000.000 FRW.
- 3)- Assistance technique et formation de gestion, de commercialisation et d'entretien du stock de réserve:
Coût total: 70.000.000 FRW.
- 4)- Fonds de roulement pour la gestion du stock de réserve;
Coût total: 112.000.000 FRW.

Pour pouvoir mener à bonne fin ce programme, il a été demandé au Gouvernement français d'appuyer le Gouvernement Rwandais en cette matière.

4. Projet de commercialisation des produits des jeunes.

A; Localisation: Au niveau des 10 Préfectures du Pays.

B. Objectifs: Restructurer et équiper la Fédération des jeunes pour la commercialisation de leurs produits (F/JECOP). Elle a été créée en 1976 à KIG/LI dans le but de faciliter aux groupements des jeunes l'écoulement de leurs produits agricoles et artisanaux (par la création de nouveaux débouchés) et leur approvisionnement en matières premières aussi que la création d'emplois en faveur des jeunes.

C. Description sommaire et coût du projet: Ce projet porte les volets suivants:

- Restructurer la Centrale de la F/JECOP et Formation de 10 agents pendant une année: 5.707.000 FRW
 - Construction de 10 succursales et leur équipement: 54.324.000 FRW
 - Aide en matériel et en moyens de transport: 28.456.000 FRW.
- Coût total du projet: 97.355.000 FRW.

D. Date de démarrage du projet: début 1982.

b) Infrastructure et Equipement.

1. Télécommunications météorologiques.

Les transmissions radiométéorologiques entre Kigali et Nairobi (Kenya) étaient, jusqu'à présent, assurées par le service fixe des télécommunications aéronautiques (SFT/). L'amendement des procédures de l'Aviation Civile en vigueur depuis 1979 place le Rwanda dans la région d'information de vol (FIR) de Dar-es-Salaam. Ce changement de F.I.R. a pour conséquence la suppression de liaison KIGALI-NAIROBI et la SFTA. Or, dans le plan de télécommunications météorologiques de l'Association Régionale I (Afrique) Kigali est relié au Centre Régional des télécommunications de Nairobi et sert de centre de transit entre Bujumbura et Nairobi pour les besoins de la Vielle Météorologique Mondiale (rassemblement rapide des données météorologiques...). Le Rwanda doit mettre tout en oeuvre pour la réalisation dudit plan, ce qui exige la mise en place des équipements d'émission et de réception ainsi que les machines radio-téléimprimeuses électriques.

L'établissement de cette liaison permettra, en outre, la mise en application des procédures de télécommunications météorologiques normalisées de l'OMM inutilisées jusqu'aujourd'hui par manque de matériel malgré les recommandations réitérées de l'Organisation. Les besoins du Rwanda sont les suivants:

- a) Emetteur double 1 kw (H.F.)
- b) 2 récepteurs (H.F.)
- c) 4 téléimprimeurs électroniques
- d) Pièces de rechange+Câbles et antennes.

Le coût du projet est estimé à environ 17.700.000 FRW.

2. Installation d'une station de radio sondage radiovent à KIGALI;

Le réseau d'observation de base en altitude de la Vielle Météorologique Mondiale (secteur prioritaire actuel de l'OMM) présente beaucoup de lacunes dans la région tropicale d'Afrique. Pour cette région, Kigali a été choisi par le comité du système mondial d'observation (SMO) pour effectuer des observations de pression, de température, d'humidité et de vent jusqu'à 30 Km d'altitude à 0000 et 1200 GMT au moins.

.../...

L'implantation d'une station de radiosondage à Kigali renforcera le réseau en altitude du SMO très faible en Afrique tropicale et augmentera les connaissances actuelles sur l'atmosphère globale qui permettront d'améliorer les prévisions à longue échéance pour la rencontre des souhaits du Rwanda qui tient à s'acquitter de ses responsabilités à l'égard de l'OMM dont il est membre depuis 1963.
Le coût du projet est estimé à 11.000.000 FRW.

3. Radar Météorologique.

Le Centre de Kigali devant assurer les surveillances météorologiques dans la zone de contrôle de Kigali pour la sécurité de la navigation aérienne en ce qui concerne la détection des foyers orageux en vue de permettre à ce centre d'émettre des bulletins de mauvais temps et d'améliorer les prévisions dans la région de contrôle de Kigali; il est nécessaire de l'équiper d'un radar météorologique panoramique.
Le coût du projet est estimé à 40.000.000 FRW.

4. Formation du personnel de maintenance.

Le Gouvernement Rwandais a remercié le Gouvernement français pour les efforts qu'il n'a jamais cessés de déployer dans ce domaine. Cependant, les jeunes techniciens radio formés à Niamey avec l'aide F/C n'ont suivi que des cours théoriques au cours des deux ans qu'ils y ont passé.

Pour parachever la formation, l'école de Niamey prévoit une spécialisation de courte durée à l'intention des anciens de cette Ecole pour la plupart d'équipement dont nous disposons tels que l'ILS, VOR, DME, Radiogoniomètre, etc... Il a été demandé au Gouvernement français d'octroyer des bourses de stage permettant à ces techniciens de compléter leur formation.

6. Aérogare touristique de Gisenyi.

Les travaux à effectuer visent l'amélioration de l'aire de manœuvre de l'aérodrome et la mise en œuvre d'un équipement de sécurité. Le programme envisagé concerne l'allongement de la bande, l'asphaltage de l'aire de manœuvre, l'aménagement des dégagements latéraux et du bâtiment aérogare, et l'installation d'un groupe électrogène de secours.

Une étude préliminaire existe.

Le coût total est estimé à 400.000.000 FRW.

5. Aérodrome touristique de Gabiro.

Il est indispensable d'améliorer l'infrastructure (le sol et les bâtiments) et d'installer les instruments nécessaires à cet aérodrome. L'objectif est de rendre utilisable l'aire des manoeuvres de l'aérodrome. L'étude préliminaire établie en janvier 1981 estime le coût à 60.000.000 francs rwandais (environ 600.000 \$).

7. Etude économique et technique pour la création d'un aérodrome touristique près de KIBUYE.

Il s'agit de réaliser une étude sur la valeur économique de l'aérodrome, la justification nationale, le choix de site, la définition de l'aire de manoeuvres, des bâtiments et des installations. L'objectif est de développer l'infrastructure en aérodromes pour la promotion touristique.

8. Etude du développement d'aviation civile au Rwanda.

Il s'agit de réaliser une étude de l'aviation civile en vue de planifier les infrastructures à mettre sur pied et les besoins en formation.

9. Etude détaillée de la 2e phase de l'Aéroport International de Kanombe.

L'étude global étant réalisée, il a été demandé à la France de financer l'étude détaillée de la 2e phase de l'aménagement de l'Aéroport International de Kanombe en vue de mieux programmer les actions et de pouvoir présenter ce projet aux bailleurs de fonds éventuels.

10. Création d'un Centre Rwandais de Développement et de Recherches (C.R.D.R.) sur les matériaux de construction.

Le Gouvernement Rwandais envisage la création d'un Centre de Développement et de Recherches sur les matériaux de construction. A cet effet, il entrevoit de procéder au renforcement du laboratoire des Travaux Publics existant,

de faire des recherches sur les matériaux locaux de construction tant dans le domaine du bâtiment que dans celui des travaux publics selon les principes de base appropriés.

En mai dernier, le Gouvernement Rwandais a fait parvenir au Gouvernement français une demande de financement d'une mission d'identification d'un expert du Centre Expérimental de Recherches et d'Etudes du Bâtiment et des Travaux Publics (CEBTP) de Paris. Cette mission qui ne durerait que deux à trois mois consisterait en établissement, conjointement avec les autorités du Ministère des Travaux Publics et des autres services intéressés, de l'inventaire des besoins en matière de recherches, en identification des matériaux locaux et de leur destination dans la construction, et enfin en rédaction d'un rapport de synthèse sur les perspectives et objectifs à atteindre en rapport avec les besoins et les disponibilités locales.

C. Enseignement et formation.

Bourses d'études: nouvelles demandes.

En matière des bourses d'études, les besoins du Rwanda exprimés au Gouvernement français sont les suivants:

1er Cycle:

- Electromécanique	: 2
- Mathématiques	: 2
- Physique	: 2
- Géologie	: 2
- Secrétariat	: 4

2e Cycle:

- Zootechnie	: 1
- Economie Appliquée	: 2
- Sciences Comptables	: 2
- Gestion des Entreprises	: 1
- Psycho-sociologie	: 1
- Bibliothéconomie	: 1
- Chimie	: 2

... / ...

3e Cycle:

- Linguistique générale et africaine	: 1
- Histoire	: 1
- Médecine interne	: 1
- Anesthésie et réanimation	: 1
- Chimie	: 2
- Agronomie- Défense des cultures	: 1
- Zootechnie	: 1
- Ichnologie	: 1
- Agronomie- Fertilisation et classification des sols	: 1
- Taxonomie et Docimologie	: 1

d. Mines et Energie.

1. Contribution à l'étude et à la mise en oeuvre d'équipements utilisant les énergies nouvelles.

a) Eclairage et pompage d'eau par énergie solaire

- Eclairage:

Il s'agit de fournir de l'électricité d'origine solaire aux différents centres communaux, Centres de Santé, Centres Scolaires, etc... qui sont éloignés du réseau électrique national et qui ne pourraient pas être alimentés par les mini-centrales.

- Pompage d'eau:

Les régions à basse altitude du Rwanda sont généralement dépourvues de sources d'eau. Il est envisagé d'aménager les puits et de les munir des pompes solaires pour l'exploitation des eaux souterraines. Un consultant spécialisé dans l'application de ces techniques a été demandé pour une durée de 2 mois afin de nous aider à confectionner les dossiers à présenter aux bailleurs de fonds.

b) Centrale au fil de l'eau et petits barrages.

Le plan-directeur d'électrification est en cours d'étude et sera disponible en avril 1982. Il nous fournira la fiabilité et la stabilité du réseau électrique national, l'extension possible de celui-ci et la part des mini-centrales. Il a été demandé au Gouvernement français de contribuer à la construction des mini-centrales, dès que ce plan-directeur sera établi.

c) Exploitation de la Biomasse (combustible à base de papyrus).

Des essais de briquetage sur le papyrus du Rwanda ont été faits et les résultats ont été concluants, on a obtenu des briquettes ayant un pouvoir calorifique de 4.200 K. cal/Kg et une densité de 1,12. Ces briquettes pourraient remplacer le bois de chauffage ou le charbon de bois qui deviennent de plus en plus rare. De plus, une fois coupé, le papyrus repousse très vite, ce qui assurerait l'alimentation de l'usine. Selon les estimations, une usine d'une capacité de production de 10.000 t/an coûterait 900.000 \$ US/.

2. Plan minéral.

L'élaboration du Plan minéral constituant une seule logique de la carte des gîtes minéraux a été achevée à la fin de 1981 sur financement du FAC (550.000 FF).

Ce plan synthétique du potentiel minier servira à établir des fiches-programmes orientant les recherches dans les zones à forte chance de découvertes des minéralisations, la réouverture de certaines mines abandonnées et de faire connaître la valeur des substances recherchées sur le plan socio-économique. Le montant sollicité au Gouvernement français pour l'élaboration de ce Plan minéral est de 1.500.000 FF.

Ce plan minéral sera édité en 500 exemplaires, la durée totale des travaux est estimée à 25 mois.

3. Energie thermique.

Le Rwanda étant situé dans une zone susceptible de recéler des réserves géothermiques, des études visent à déterminer si ces réserves sont disponibles et exploitables sont nécessaires. Il s'agit des études de reconnaissance et de préfaisabilité. La demande de prêt auprès de la CCCE en vue de financer l'exploitation de ces réserves serait envisagée au cas où ces études s'avèreraient positives.

Les coûts estimatifs des 2 phases d'études s'élèvent à

- FF 1.210.000 pour la reconnaissance;
- FF 3.500.000 pour la préfaisabilité.

Une demande du Gouvernement Rwandais a été adressée au Gouvernement français (FAC) le 5 juin 1981 pour les études.

... / ...

4. Prospection Géophysique Aéroportée.

Le Rwanda vient d'entreprendre un projet de prospection géophysique aéroportée sur toute l'étendue du territoire. La partie Ouest sera financée par le Canada, une bonne partie de la zone orientale à l'exception de celle réservée au BRGM sera à charge du PNUD. Cette zone réservée couvre une superficie de 2.300 km². Etant donné que le PNUD ne peut pas en financer le survol et que le BRGM n'est pas prêt à en supporter les frais qui s'élèvent à \$ 100.000, il a été demandé au Gouvernement français s'il pourrait financer cette opération. Afin de réduire les frais dus au coût de transport, de montage et de démontage des équipements de prospection, il serait bon de confier toute la prospection à une même société et, en l'occurrence la société canadienne SANDER Geophysics LTD, qui opère dans la partie Ouest.

COOPERATION AVEC LA SUISSE.

A. PROJETS EN COURS.

I. COMMERCE ET SERVICE.

1. TRAFIPRO.

a) Situation financière de la Coopérative.

La situation financière de la TRAFIPRO continue à inquiéter la partie suisse. Le stock des produits s'écoule très difficilement et une coordination entre les services "achat-vente" fait défaut. Un expert Suisse, conseiller en matière commerciale, a été agréé par la partie rwandaise. La partie suisse espère que la situation s'améliorera.

b) Centralisation des services de la TRAFIPRO à Kigali.

Un montant de 7 millions de FS a été réservé à ce projet. La centralisation avance avec satisfaction malgré les difficultés dues à la hausse du cours du dollar, laquelle a provoqué la modification de la parité entre le franc suisse et le franc rwandais dans le sens d'une surévaluation de celui-ci par rapport à celui-là.

Le projet est exécuté en régie propre pour essayer de réaliser des économies.

2. Banques Populaires.

Soixante agences sont opérationnelles et ont décidé d'ouvrir cinq succursales par an. A la fin du troisième trimestre 1981, les fonds épargnés atteignaient un total de 565.000.000 FRW. Le projet se déroule normalement.

En ce qui concerne son orientation vers le crédit agricole, la partie suisse a estimé qu'une association des Banques Populaires au crédit agricole est possible, mais elle a été également d'avis que les fonds des Banques Populaires ne devraient pas servir à des crédits agricoles vu leur statut de co-opératives.

3. Fonds de Développement Communal.

Un montant de 500.000 FS a été consacré à ce projet. Il est prévu une autre contribution dans la deuxième phase mais de l'avis de la partie suisse, cette contribution sera plus modeste. L'enveloppe financière prévue pour cette phase est de l'ordre de 100.000 FS pour 1982 et de 250.000 FS pour 1983. Le projet se déroule à la satisfaction des deux parties et le montant total versé jusqu'à maintenant est de 13.413.500 FRW.

II. PROJETS AGRICOLES.

1. Projet Agricole de Kibuye.

L'accord relatif à ce projet a été reconduit au mois de juin 1980 pour la période allant jusqu'au 31 décembre 1981. Un montant de 3.300.000 FS a été prévu à cet effet. Initialement concentré sur quelques zones, le projet s'étend maintenant sur toutes les communes de Kibuye. Cette extension a entraîné un accroissement des dépenses qui a abouti à l'épuisement du crédit.

... / ...

La partie a essayé de combler le déficit au fur et à mesure jusqu'au 31 décembre 1981. Au cours du mois de décembre 1981, une visite conjointe (Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et le Bureau de la Coopération à l'Ambassade de Suisse) a eu lieu pour discuter ensemble de l'avenir du projet. Il a également été question de l'opportunité d'une évaluation du projet.

2. Projet Pilote Forestier.

Il a été prévu un montant de 3.900.000 FS dont 2.800.000 FS pour la poursuite du projet pilote forestier et 1.100.000 FS pour l'appui à la Direction des Eaux et Forêts. Le projet se déroule normalement. Une visite conjointe a eu lieu le 19 octobre 1981 pour discuter l'avenir de ce projet. La partie suisse souhaite que la Direction du Projet soit confiée à un rwandais. Les propositions concrètes seront faites au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

3. Appui à l'ISAR.

Un montant de 900.000 FS a été consenti à ce projet. Le projet consiste en l'appui à l'ISAR (centrale des graines pour tous les projets sylvicoles et mise à disposition de deux experts). C'est donc un projet de recherche sylvicole.

III. INFRA-STRUCTURE ET EQUIPEMENT.

1. Electrification du Réseau Ouest.

a) Lot 1. Ce lot comprend les lignes Karongi-Kibuye, Karongi-Ngoma, Kibogora-Nyamasheke, Kibogora-Hôpital et Mission de Kibogora soit une longueur totale approximative de 30 km. Les travaux d'exécution sont terminés et la réception provisoire a eu lieu en juin 1981. Le coût total de ce lot est de 165 millions de FRW.

b) Lot 2. Ce lot comprend les lignes Karongi-Gisovu-Uwisumo - Ngoma-Gishyita-Mubuga-Kibuye-Rubengera, Gikongoro-Mata-Kilinda-Bwekire-Birambo, Mugonero-Hôpital, Mugonero-Marché de Kibingo. Le marché a été attribué en septembre 1980 à l'entreprise GRICHTING et VALTERIO. Un montant de 7 millions FS a été réservé à ce lot.

... / ...

En ce qui concerne les fournitures et travaux relatifs aux réseaux de distribution à 220/380 volts à construire dans la Préfecture de Kibuye, un appel d'offres a été lancé le 5 octobre 1981 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 novembre 1981, le marché n'a pas encore été attribué.

2. Construction du Laboratoire de Géologie.

La participation de la Suisse à ce projet a été de 200.000 FS. Le projet est déjà terminé et la réception provisoire a eu lieu en juin 1981.

3. Fourniture du matériel du Service géologique.

Un montant de 300.000 FS a été réservé à ce projet. Une partie du matériel a été livrée au mois de juillet 1981 pour une valeur de 10.000 FS.

4. Construction des entrepôts pour carburant.

Un montant de 500.000 FS a été réservé à ce projet. Au 31 décembre 1981, les entrepôts-étaient en cours de construction à Kibuye et à Gikongoro. Le dépassement des coûts de l'ordre de 8 à 10 millions de FRW élargira au Budget de Développement.

B. PROJETS PROGRAMMES EN 1980.

I. AGRICULTURE.

1. Projet de Développement Rural Intégré.

La partie suisse avait manifesté son intérêt de mener une action de développement rural intégré dans la Préfecture de Kibuye et d'étendre le projet sur certaines communes de la Préfecture de Cyangugu. Suite à l'accord de la Banque Mondiale de financer le projet d'amélioration de la caféiculture et des cultures vivrières dans la région du Kivu, la Suisse a abandonné ce projet en faveur de ce bailleur de fonds. Son intervention dans ce nouveau projet se situe au niveau de trois experts. D'après le Coordonnateur de la Coopération Suisse au Rwanda, l'idée d'intervenir dans les projets de développement rural intégré n'est pas abandonnée. Son pays préfère tirer d'abord des enseignements dans ce projet financé par la Banque Mondiale.

2. Crédit Agricole.

Ce projet a été discuté lors de la dernière Commission Mixte de février 1980 et n'a pas été retenu.

II. INFRASTRUCTURE, EQUIPEMENT ET FORMATION.

1. FORMATION PROFESSIONNELLE.

a) Ecole Agro-forestière de Nyamishaba

Un montant de 6 millions de FS a été consacré à ce projet. Les termes de l'accord y relatif viennent d'être acceptés par le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire en vue de faire démarrer les constructions de l'extension de cette Ecole. Toutefois il y a lieu de signaler que la partie suisse a déjà entamé la construction des maisons devant abriter les professeurs.

b) Centre de Formation Coopérative.

Ce projet est cofinancé par la Suisse et les Etats-Unis d'Amérique. L'intervention de la Suisse consiste uniquement en la construction des bâtiments et en leur équipement pour un montant de 2 millions de FS. Les travaux ont débuté en octobre 1981.

c) Création de centrales de services pour le secteur non structuré.

Il s'agit d'organiser les métiers actuellement dispersés. Le projet débutera à Kigali mais à moyen terme, une extension en milieu rural est prévu où se trouvent des artisans non organisés ni soutenus.

La réalisation de ce projet a été confiée au BIT. Le montant approuvé et libéré est de 300.000 \$ USA pour une première phase de 18 mois.

... / ...

d) Bourses d'études.

Cette année les candidats présentés à la partie suisse n'ont pas été retenus à cause de la présentation tardive de leurs dossiers.

2. Electrification et adduction d'eau.

a) Electrification.

L'Etablissement du Plan Directeur d'électrification était en cours d'élaboration à la fin de 1981 en collaboration avec le BUNEP. Le premier rapport a paru à la fin du mois d'octobre 1981 et la fin de la deuxième phase est prévue en avril 1982.

b) Adduction d'eau en milieu rural.

Dans le domaine de l'hydraulique rurale, la Suisse peut appuyer les initiatives des communes. A la fin de l'année 1981, elle attendait les propositions concrètes du Gouvernement Rwandais.

c) Produits en terres cuites.

La partie suisse a réservé à ce projet un montant de 600.000 FS. Les actions à mener dans le cadre de ce projet sont en cours à Kibuye. Etant donné que ces actions consistent en une phase pilote, une mission d'évaluation s'est rendue au Rwanda à la fin de l'année pour mener des investigations nécessaires.

V. COMMUNICATIONS.

Installation du réseau radio de communication intérieure.

Une somme de 1,9 million de FS a été inscrite au programme. La partie rwandaise n'ayant pas fourni l'étude sur la liaison des communications en milieu rural, cette décision a été mise en veilleuse. D'après le Coordonnateur de la Coopération Suisse au Rwanda, le projet sera rediscuté lors de la prochaine Commission Mixte, lorsque l'étude sera disponible.

IV. ASSISTANCE AU BUNEP.

La Suisse avait prévu de mettre à la disposition du BUNEP des fonds d'études et un expert. Ce projet a été également mis en veilleuse, la partie suisse ayant appris que la Banque Mondiale enverrait un expert au BUNEP. Il pourra être rediscuté lors de la prochaine Commission Mixte.

V. TENUE DE LA PROCHAINE COMMISSION MIXTE.

La prochaine Commission Mixte pourrait avoir lieu avant l'été 1981, la partie suisse n'ayant pas encore entamé la programmation financière.

COOPERATION AVEC LES PAYS-BAS.

1. PROJET "Câbles Téléphoniques".

Les Pays-Bas ont accordé un montant de 4.500.000 florins à ce projet. A la fin de 1981, l'exécution des travaux se déroulait normalement. La partie néerlandaise a demandé que le nombre de manoeuvres journaliers pour le creusement des fossés de conduit des câbles soit augmenté afin d'accélérer les travaux. La contrepartie rwandaise dans ce projet a consisté en travaux communautaires (UMUGANDA). Etant donné que ce montant n'a pas été suffisant par rapport au programme prévu, le Gouvernement Rwandais a adressé au Gouvernement hollandais une requête de financement supplémentaire de 5 millions de florins.

Cette nouvelle demande a consisté en ceci:

- a) Fourniture du matériel pour le raccordement de nouveaux quartiers et d'abonnés supplémentaires sur le réseau du projet en cours;
- b) Fourniture du matériel pour réhabilitation du réseau existant;
- c) Assistance technique (2 experts);
- d) Moyens logistiques.

... / ...

2. Hôpital Rural de Gatsibo.

Suite à la montée du dollar, les fonds prévus pour ce projet se sont avérés insuffisants. Les autorités hollandaises ont accepté de réaliser le projet tel qu'il est conçu initialement mais en deux phases. Au cours de la première phase sera utilisé le montant disponible de 3.500.000 florins, tandis que pour la deuxième phase, on recourrait à un budget additionnel sur la programmation 1982-1983.

3. Energies Nouvelles et Renouvelables.

Le Gouvernement Rwandais a adressé au Gouvernement hollandais une requête demandant une intervention des Pays-Bas dans le domaine des énergies nouvelles et renouvelables.

Le projet dont le promoteur est le C.E.A.E.R. (Centre d'Etudes et d'Applications de l'Energie au Rwanda) consiste en:

- a) Inventaire du potentiel énergétique des sources nouvelles et renouvelables essentielles disponibles au Rwanda;
- b) Application des techniques à énergies nouvelles et renouvelables déjà maîtrisées;
- c) Approfondissement en technique à énergies nouvelles et renouvelables où le Rwanda n'a pas encore d'expertise suffisante.

Le Coût de ce projet est estimé à 430.480.000 FRW. La suite est attendue.

4. Extension de la Maternité de l'Hôpital de Kibungo.

La Présidence de la République Rwandaise, ainsi que le Coordonnateur des Projets Néerlandais au Rwanda, ont reçu au mois de juin 1981 l'avant-projet des plans et devis de réparation et extension de la Maternité de Kibungo. Le dossier et les plans définitifs ont été élaborés. Le dossier se trouvait au niveau de l'appel d'offres à la fin de 1981.

.... /

5. Inspection-Guidance et Formation Permanente des Maîtres
des Travaux Pratiques de l'Enseignement Rural et Artisanal
Intégré.

Les Pays-Bas ont mis fin à ce projet suite au départ des deux techniciens dont notamment le chef du projet. Au mois d'avril 1981, le Département a demandé que les fonds qui étaient prévus pour ce projet soient affectés à l'Hôpital de GATSIBO. La partie néerlandaise a fait savoir que ce projet a été définitivement supprimé et que l'affectation de l'argent non utilisé sera déterminée de commun accord entre les deux Gouvernements.

6. Fonds de Développement Communal.

Un projet de financement du Fonds de Développement Communal a été soumis à la Coopération Néerlandaise. Les autorités néerlandaises ont décidé que ce projet pourrait être examiné favorablement et ont demandé des précisions sur les projets à réaliser. Un plan détaillé des projets spécifiques d'appui à l'Umuqanda (Travaux Communautaires de Développement) a été remis à la partie néerlandaise en juin 1981. La suite est attendue.

7. Etude de la Rénovation des Installations existantes
d'Adduction d'Eau de KIGALI et BUTARE.

La requête du Gouvernement Rwandais soumise à la Coopération Néerlandaise pour le financement d'une étude de la rénovation des installations existantes d'adduction d'eau de KIGALI et BUTARE n'a pas encore eu de suite.

8. Hôpital de Bushenge.

Le Ministère de la Santé Publique est déjà en possession du devis de réparation ainsi que des plans et devis des nouvelles constructions de l'Hôpital de Bushenge élaborés par le Ministère des Travaux Publics et de l'Équipement. Ce projet n'intéresse pas la coopération néerlandaise.

COOPERATION AVEC LE LUXEMBOURG.

1. Hôpital de KABAYA.

L'intervention du Luxembourg s'est élevée à 25.877.990 francs Lux dont 15.877.900 francs Lux. sous forme de don et 10.000.000 francs Lux. accordés sous forme de prêt. Au cours de cette année, le Luxembourg a pris une décision de changer ce prêt en don. Ainsi la subvention luxembourgeoise à ce projet a été portée à 25.877.900 francs Lux.

Le Gouvernement luxembourgeois a accepté de faire l'extension de ce projet en construisant notamment la 2ème salle d'opération et celle du bloc de radiologie. Les travaux sont achevés.

Ce pays a aussi pris en charge presque tout l'équipement médical (80 %) à part l'équipement de la 2ème salle d'opération et celui du bloc de radiologie fourni par le Japon. Le restant étant supporté par le budget de développement pour un montant de 2.806.168 FB. Le transport de ce matériel a été assuré au frais du Gouvernement luxembourgeois.

L'inauguration de l'Hôpital qui devait avoir eu lieu en novembre 1981 a été reportée à l'année 1982. A cette occasion, il sera question de la poursuite de la coopération avec ce pays. Un memorandum a été rédigé à cet effet.

2. Hôpital de RWAMAGANA.

A cet Hôpital, il s'agit de la construction du Centre de Traumatologie. L'équipement fourni par le Luxembourg est déjà sur place. Les constructions seront entamées sous peu.

3. DIVERS.

Deux médecins rwandais ont bénéficié d'une bourse de 6 mois au Luxembourg.

... / ...

COOPERATION AVEC L'AUTRICHE.

La coopération bilatérale avec ce pays reste limitée aux projets ci-après:

1) Construction du Laboratoire de Géologie.

La participation de l'Autriche au projet d'extension du laboratoire géologique a été de l'ordre de 650.000 Shs autrichiens, soit 92.855 DM ou 4.178.000 FRW. Les travaux d'extension sont achevés.

2) Traitements des Minerais de Wolfram.

L'Autriche a accordé au Gouvernement Rwandais une assistance financière de 9.850.000 shillings autrichiens soit $\pm$ 65 millions FRW pour le projet de l'extraction améliorée de la Wolframite. Cette aide a été cédée à la SOMIRWA sous forme de prêt mais les conditions de rétrocession n'ont pas encore été déterminées.

Lors de sa visite au Rwanda du 5 au 8 août 1981, Monsieur Ulrich STACHER, Directeur de la Coopération au Développement à la Chancellerie Fédérale Autrichienne, a signalé qu'en ce qui concerne le projet d'amélioration des méthodes d'exploitation des minerais de Wolframite, la SOMIRWA n'a pas utilisé la totalité des fonds prévus pour l'achat d'équipement de NYAKABINGO. Pour cette raison, l'Autriche se propose d'annuler le projet mais les fonds encore disponibles resteraient à la disposition du Gouvernement Rwandais et seraient utilisés dans un autre projet. Au cours des entretiens qu'il a eus avec le Ministre des Ressources Naturelles, il l'a informé que la SOMIRWA n'a pas honoré les engagements suivants:

- La SOMIRWA n'a communiqué à aucun des 2 Gouvernements les résultats des essais effectués à NYAKABINGO.
- La SOMIRWA aurait commandé pour une valeur de 30 millions de shillings autrichiens du matériel d'équipement minier (classificateur) à la Société Rhéax sur l'enveloppe du Rwanda et ce à l'insu des deux Gouvernements. Ce geste n'ayant pas été du tout du goût des autrichiens, le gérant de cette aide, AUSTROPLAN a refusé de payer la facture et le matériel n'a pas été livré à la SOMIRWA.

En vue de trouver une solution à ces problèmes, les deux interlocuteurs se sont convenus de ce qui suit:

- Le Ministère des Ressources Naturelles devra poursuivre les contacts avec la SOMIRWA pour que celle-ci livre à qui de droit les résultats d'expérimentation et les conclusions y relatives. Ceci a été de fait en date du 1er octobre 1981.
- De l'avis des autorités autrichiennes, l'aide accordée au Gouvernement Rwandais et retournée à la SOMIRWA doit être coupée. D'une part le reliquat de cette aide devrait subventionner un autre projet à déterminer de commun accord et d'autre part l'argent utilisé par la SOMIRWA doit être remboursé d'une façon ou d'une autre au Gouvernement Rwandais. L'Autriche proposerait de verser ce montant dans un compte géré par les deux parties pour les dépenses locales d'un projet à convenir de commun accord. D'un autre côté, Monsieur Ulrich STACHER a signalé que dans l'entendement des autorités de son pays, la somme déjà utilisée par la SOMIRWA devrait servir à acquérir de nouvelles actions au sein de cette société.
- La partie autrichienne a promis de transmettre à la partie rwandaise le décompte de cette aide.
- Il a été promis à Monsieur Ulrich STACHER de communiquer à la partie autrichienne la position du Gouvernement Rwandais d'arrêter ou de maintenir l'aide à la SOMIRWA et dans le cas d'arrêt, le projet auquel le reliquat serait attribué.

3) Accord Général de Coopération.

Le Gouvernement Rwandais a souhaité signer un accord de coopération technique régissant les conditions d'octroi des crédits à long terme remboursables ou non et d'envoi d'experts. Notre Ambassade à Bonn a été instruite de demander un projet d'Accord que Monsieur STACHER, avait promis de nous soumettre lors de sa visite susmentionnée.

... / ...



COOPERATION AVEC LA SUEDE.

La Coopération avec ce pays se fait généralement par le canal des organismes internationaux ou par des confessions religieuses oeuvrant au Rwanda. C'est dans ce cadre que la Suède a aidé l'Association d'Entr'Aide des Eglises Pentecôtes à l'extension de l'Ecole Secondaire de GIHUNDWE pour un montant de 280.000.000 FRW. La Suède a également accordé une aide de 10 millions FRW pour la construction du Centre de Santé de MASHYUZA.

Concernant la Coopération des Autres Pays Scandinaves: il n'y a rien de particulier à signaler car l'aide accordée par ces pays passe par les organismes internationaux. Il est néanmoins envisagé d'organiser une mission exploratoire dans les pays scandinaves. Un mémorandum ad hoc était en cours de confection à la fin de 1981.

COOPERATION AVEC LA GRANDE BRETAGNE.

La Grande Bretagne a accordé au Gouvernement Rwandais deux bourses de stage d'une durée d'une année. Ces bourses sont destinées à former les professeurs d'anglais. Un seul candidat est parti au mois d'octobre 1981.

COOPERATION AVEC L'IRLANDE.

L'Irlande nous a accordé une aide de 240.000 \$ USA dans le domaine de la tourbe. Ce montant a servi à payer les experts, à l'achat d'équipement de l'exploitation de laboratoire ainsi qu'à l'achat des véhicules.

B. EUROPE DE L'EST.

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES.

a) Bourses d'Etudes.

Pour l'année académique 1981-1982, le Gouvernement soviétique a accordé 49 bourses d'études et a envoyé un avion à Kigali pour prendre nos étudiants.

Sur les 49 bourses d'études, le Rwanda a utilisé seulement 38. Dans le même cadre, le Gouvernement Rwandais a accédé au souhait du Gouvernement soviétique relatif d'organiser des stages de perfectionnement des étudiants rwandais qui ont terminé leurs études en Union Soviétique soit dans ses Institutions, soit sur place. Concernant les stages sur place, les informations détaillées sur les modalités de déroulement de ceux-ci ont été demandées.

b) Transport aérien.

Les Autorités égyptiennes compétentes ont déjà marqué leur accord à la prolongation des vols d'AEROFLOT jusqu'à Kigali à condition que cette compagnie accepte de payer une compensation minimum de 40 % de valeur de ventes effectuées sur le parcours CAIRE-KIGALI et vice-versa au titre de la 5ème Liberté. Informé des démarches déjà effectuées par le Gouvernement Rwandais, le Gouvernement soviétique n'a pas encore réagi.

ROUMANIE.

Le Comité Central du Parti Communiste Roumain a offert 2 bourses de stage au Gouvernement Rwandais destinées aux candidats du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement sur la formation et le perfectionnement des cadres de Direction du Parti. Ce cours de 6 mois devrait être organisé par l'Académie des Sciences Sociales et Politiques "STEFAN GHEORGHIU", mais le Gouvernement Rwandais n'a pas utilisé ces bourses.

Enfin, au mois de mai dernier, notre Ambassade à MOSCOU a signé un Accord commercial à long terme avec les autorités roumaines.

Dans le domaine industriel, le Gouvernement roumain a souhaité réaliser au Rwanda une chaîne de montage de radios-récepteurs, mais les départements techniquement concernés ont souhaité plutôt le renforcement de notre entreprise MERA.

... / ...

YUGOSLAVIE.

Les bourses de stages accordés au Rwanda dans les domaines de production d'oeufs et de viande de volaille, de spécialisation de l'eau, n'ont jamais été utilisés.

Aussi, deux docteurs désignés pour suivre le cours de planifications de soins primaires de la Santé, prévu du 1er septembre au 31 octobre 1981, n'ont pas pu le faire suite à la transmission tardive de leurs candidatures.

D'autre part, la Croix-Rouge Rwandaise a participé du 5 mars au 5 avril 1981, au séminaire organisé par le Centre de la Croix-Rouge de Yougoslavie.

4. TCHECOSLOVAQUIE.

Au mois de mars 1981, notre Ambassade à MOSCOU a été instruit de soumettre à la Tchécoslovaquie les mêmes projets d'accords commercial et culturel que ceux présentés à la Roumanie, à la Yougoslavie ou à la Bulgarie.

En ce qui concerne la coopération en matière de l'Education, notre Ambassade à Moscou a informé le Département que la Tchécoslovaquie serait disposée à accepter les étudiants rwandais avant la signature de l'accord culturel.

Dans d'autres domaines de coopération susceptibles d'intéresser le Rwanda, notre Ambassade a retenu les Céramiques, la Tchécoslovaquie étant très spécialisée dans ce domaine, étant entendu que la matière première utilisée est le kaolin, matière très abondante dans notre pays. D'après les sondages faits par cette Ambassade, il ressort que la Tchécoslovaquie serait intéressée à ce projet.

C. COOPERATION AVEC L'AMERIQUE DU NORD.

COOPERATION AVEC LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

1. Analyse Agricole.

Le Projet a trait à la création d'un bureau des statistiques agricoles au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage,

à l'assistance technique, à la formation du personnel rwandais, à la construction d'un bureau ainsi qu'au financement des frais administratifs. L'accord y relatif a été signé le 26 mai 1981 pour une période de 5 ans et pour un montant total de 3.706.000 \$ USA. Cette aide sera accordée d'une façon progressive et la première tranche s'élève à 1.665.000 \$ USA. La contrepartie rwandaise sera d'ordre de 968.000 \$ USA dont 143.000 \$ USA pour la première phase. Elle consistera en rémunération du personnel rwandais mis à la disposition du projet et en terrain destiné à la construction du bureau.

2. Prêt de 1,5 million \$ USA.

Le Gouvernement Rwandais a bénéficié d'un prêt de 1,5 million \$ USA pour le financement de l'achat d'équipement militaire et des services américains. Contrairement aux autres projets dont le financement sera assuré par l'AID, ce prêt sera accordé par le canal de la "Federal Financing Bank".

3. Santé Maternelle et Infantile et Planning Familial.

Le projet fournira de l'assistance à l'Office National de la Population, au Ministère de la Santé Publique et au Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire pour mettre sur pied un programme de santé maternelle et infantile et planning familial. Le projet fournira également du matériel et une assistance technique, assurera la formation du personnel, aidera à la construction de quatre centres de santé et de deux centres nutritionnels et un centre de formation et financera les frais du personnel de soutien administratif. L'accord y relatif a été signé le 26 septembre 1981 pour une durée de trois ans à partir d'octobre 1981. La contribution des Etats-Unis d'Amérique est de 6.250.000 \$ USA au total dont une première tranche de 1.012.000 \$ USA. La contribution du Gouvernement Rwandais sera de 5.000.000 \$ USA. Elle concernera les facilités à accorder aux hôpitaux et aux centres de santé à ériger ainsi que la rémunération du personnel mis à la disposition du projet.

... / ...

4. Pisculture.

Le projet consiste en construction et en maintien des étangs piscicoles, en augmentation de la production des étangs et en consolidation des services de vulgarisation. L'accord y afférent a été signé le 26 septembre 1981 pour un montant total de 2.450.000 \$ US/ et pour une période de 5ans à partir de novembre 1981. La contribution des Etats-Unis d'Amérique dans ce projet pour la première tranche est de 500.000 \$ US/ tandis que celle du Gouvernement Rwandais est de 589.000 \$ US/ pour l'année 1981.

Exception faite du prêt de 1,5 million \$ US/ , la contribution totale des Etats-Unis d'Amérique accordée sous forme de dons s'élève donc à 12.531.000 \$ US/.

5. Crédit Self-Help.

Dans le cadre du programme SELF-HELP, les projets suivants ont bénéficié des subventions de ce programme:

- Construction et transformation d'un dispensaire à RUSHASHI	: 1.000.000 FRW
- Construction d'un centre nutritionnel à KIYANZA (Commune Mugambazi)	: 1.000.000 FRW
- Adduction d'Eau à la Paroisse de KIGUSA (Commune Kenzenze)	: 1.000.000 FRW
- Construction d'un centre nutritionnel à MUGOMBWA (Commune Muganza)	: 994.570 FRW
- Achèvement et équipement du Centre Social de Développement à NYARUSINGE	: 914.570 FRW
- Contribution à l'Association de la Jeunesse de (Mabanze pour l'Agriculture Collective (AJEMAC) pour construction d'un bureau central et d'un magasin de stockage à RUBENGERA)	: 649.965 FRW
- Construction d'un séchoir-buanderie et d'un magasin pour l'orphelinat Sainte Agathe de MUSAKA (Commune Kanombe)	: 844.360 FRW
- Extension du Centre de Santé de KIGEYO (Commune de Nyamugali)	: 1.006.280 FRW
- Construction d'une Maternité au Centre de Santé de Gitwe (Commune Murema)	: 1.093.135 FRW
- Adduction d'Eau en Commune GICIYE (Gisenyi)	: 5.488.800 FRW
TOTAL	: 13.991.910 FRW

6. Développement du personnel de cadre africain (Bourses d'études et de stage.

Le but de ce projet est d'aider le Rwanda à satisfaire ses besoins en cadres administratifs et techniques qualifiés dans les domaines prioritaires de développement. Les fonds doivent être utilisés pour la formation des cadres aux Etats-Unis d'Amérique ou en Afrique. L'Accord y afférent a été signé également le 26 mai 1981 et expirera le 30 avril 1983. Le montant à ce projet est de 125.000 \$ USA.

Dans le cadre de la formation des cadres, les USA ont donné 7 bourses d'études post-universitaires et 4 bourses de stages destinées à la formation des professeurs d'anglais. Sur les 7 bourses post-universitaires, seulement quatre ont été utilisées. Aucune une bourse de stage n'a été utilisée. Il faut signaler aussi qu'un certain nombre des fonctionnaires rwandais ont bénéficié d'un voyage d'études aux Etats-Unis d'Amérique.

COOPERATION AVEC LE CANADA.

1. Université Nationale du Rwanda.

Un nouveau protocole d'entente prévoyant un montant de \$ canadiens 17.950.000 soit 1.436.000.000 FRW a été signé le 25 mai 1979 pour la période de 1979-1984. Ce montant couvre les frais de fonctionnement et de l'assistance technique.

En mai 1981, une mission canadienne conduite par Monsieur Pierre David, alors Directeur des Programmes pour l'Afrique Francophone à l'Agence Canadienne de Développement a séjourné au Rwanda et a tenu une commission technique mixte sur l'Université Nationale du Rwanda. Cette Commission Mixte a fait un certain nombre de recommandations dont les plus importantes sont les suivantes:

a) Commission technique mixte sur l'U.N.R.

Sur la nouvelle structure de l'Université Nationale du Rwanda, l'assistance canadienne sera limitée aux trois facultés du Campus de Butare à savoir: les Sciences Economiques et Sociales et de Gestion, l'Agronomie et les Sciences Appliquées.

... / ...

Toutefois, il pourra y avoir des aménagements entre les facultés physiquement présentes à Butare après entente avec la partie canadienne. Le Département de Biologie faisant partie intégrante de la Faculté des Sciences de la nouvelle U.N.R., sera déménagé à Ruhengeri; étant donné que les programmes de 1ère et 2ème année de Médecine comportent des enseignements de Biologie qui devront être offerts à Butare, la Faculté d'Agronomie prendra la responsabilité de ces enseignements de Biologie et les 3 coopérants canadiens actuellement rattachés à la Faculté des Sciences seront rattachés à la Faculté d'Agronomie dès que sera créée la nouvelle Faculté des Sciences Appliquées.

b) Le Poste d'Administrateur-Trésorier.

- 1° Ce poste sera aux mains d'un coopérant canadien jusqu'en août 1982;
- 2° De septembre 1982 jusqu'à la fin du protocole d'entente, ce poste de coopérant canadien sera affecté à la fonction de Conseiller Technique auprès des autorités du campus de Butare.
- 3° Il a été entendu que la partie rwandaise affectera un homologue au poste de responsable de l'Administration financière du campus de Butare comme assistant au détenteur de ce poste.
- 4° La partie rwandaise affectera au poste de responsable de l'administration financière du Campus de Butare en août 1982, le rwandais qui aura joué le rôle d'homologue; il assurera donc la pleine responsabilité financière du Campus de Butare à partir de cette date du 1er août 1982.
- 5° La partie rwandaise devait informer la partie canadienne du budget du Campus de Butare pour l'année 1981-1982 avant le 15 juin 1981 mais le projet du budget n'a pu être voté au Conseil Universitaire de juin 1981. Il l'a été au Conseil qui s'est tenu en novembre 1981.
- 6° La partie canadienne devait informer la partie rwandaise des postes du budget présenté qu'elle entendait alimenter au cours de cet exercice financier avant le 15 juillet 1981 mais elle ne l'a pas encore fait.
- 7° Les deux parties travailleront à préciser les modalités d'application de ces recommandations avant la prochaine réunion de la Commission Technique Mixte prévue l'année prochaine (1982).
- 8° La partie rwandaise informera dans les meilleurs délais la partie canadienne des modifications apportées à l'actuelle description de fonction de l'Administrateur-Trésorier.

En ce qui concerne le poste de Comptable en Chef, les deux parties en discuteront lors de la prochaine réunion de la Commission Technique Mixte, de même le rôle du Conseiller Technique sera défini en tenant compte des dimensions organisationnelles du Campus de Butare.

Comme convenu, lors de la dernière Commission Technique Mixte, la partie rwandaise a nommé un homologue du Comptable en Chef du Campus de Butare.

D. Bourses offertes dans le cadre du programme de rwandisation.

Cette année-ci le Canada a accordé 15 bourses d'études mais seulement 6 ont été utilisées. Il se pose actuellement le problème de l'utilisation des bourses accordées par le Canada au niveau des licences car les boursiers de ce niveau de formation vont au Canada pour faire une licence spéciale au lieu d'un doctorat. Pour résoudre ce problème le Canada propose de conclure un accord établissant l'équivalence des diplômes.

En 1982-1983, 7 bourses seront offertes. La partie canadienne pourra offrir également 3 bourses de 3 ans pour parer à d'éventuelles difficultés que rencontrerait l'U.N.R. à assurer la rwandisation.

Dans le cadre de ce programme de rwandisation, les rwandais déjà formés ou en cours de formation au Canada seront affectés au Campus de Butare à moins que la discipline de leur formation ne le permette pas. Il convient toutefois que les deux pays se penchent ensemble sur le problème d'équivalence des diplômes qui gênent le Canada dans la formation de l'élite rwandais spécialement pour la relève à l'Université Nationale du Rwanda.

d) Partage du patrimoine de l'U.N.R.

Les deux parties ont convenu que la partie rwandaise fera parvenir à la partie canadienne dans un délai convenable avant son approbation par le Conseil Universitaire tout projet de partage du patrimoine du Campus de Butare.

... / ...

e) Questions des comptes spéciaux en Francs Rwandais.

Au courant de l'année 1981, la Banque Nationale du Rwanda a demandé l'ouverture de tels comptes pour justifier la provenance des francs rwandais utilisés à divers opérations sur place.

La partie canadienne trouvait que le montant de 70.000 FRW par tête et 20.000 par personne à charge était trop élevé pour les coopérants canadiens. Néanmoins, à la suite des éclaircissements qui lui ont été fournis verbalement et par écrit, la partie canadienne n'a plus insisté.

4. Prospection Géophysique aéroportée.

Un montant de 2.660.000 \$ canadiens soit 216.800.000 FRW a été réservé à ce projet et le protocole d'entente y relatif a été signé le 25 mai 1979. Le projet a commencé le 15 juin 1981 et couvre la partie occidentale du pays jusqu'au méridien 30° et une zone supplémentaire de 1.500 km² à l'Est de ce méridien dans le Nord du pays. Le projet consiste en levé géophysique aéroporté terminé avec le mois d'octobre 1981, en vérifications au sol programmées jusqu'en 1983-1984 et en formation (bourses d'études) qui va aussi jusqu'en 1983-1984.

3. Projet d'aménagement des Vallées de Muvumba et Kagitumba.

Ce projet a bénéficié d'un montant de 7.765.000 \$ canadiens. Il est à signaler que sur ce montant seulement 320.000.000 FRW ont été utilisés au Rwanda dont 70.000.000 de contrepartie rwandaise et 54.000.000 du Fonds d'aide alimentaire. La nouvelle requête représentée au Canada lors de la visite présidentielle dans ce pays vise la réalisation d'une étude de 2.500 ha y compris le contrôle hydraulique et le financement des travaux d'aménagement.

La partie canadienne a accepté de financer les études débouchant sur un plan directeur de l'ensemble des vallées et sur une étude de faisabilité d'un périmètre de 2.500 ha. Elle a néanmoins souligné la nécessité de faire une étude en profondeur pour tirer les enseignements de l'expérience pilote.

Une évaluation de cette première phase du projet était prévu en été de 1981 mais elle n'a pas eu lieu parce qu'il se posait le problème de l'occupation des parcelles déjà aménagées à cause de la non-fertilité de ces parcelles.

.../...

II. COOPERATION MULTILATERALE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

1. ORGANISATIONS REGIONALES

I. L'Organisation de l'Unité Africaine (OUA)

- Conseil Phytosanitaire Interafricain de la Commission Scientifique, Technique et de la Recherche de l'OUA.

Lutte phytosanitaire.

Le Secrétariat scientifique du Conseil a annoncé l'Organisation en 1982, du 22 au 24 février à Ibadan (Nigeria) d'un symposium international sur le thème "contrôle des parasites endémiques du manioc en Afrique en vue d'amélioration de sa productivité sur le continent". La participation des Etats-membres a été recommandée, plus particulièrement ceux producteurs du manioc en Afrique.

Lutte contre le trypanosomiase.

Le 2e séminaire de formation dans la lutte contre la trypanosomiase due aux mouches tsé-tsé organisé par l'OUA, la FAO et l'OMS en collaboration avec le Conseil National de Recherche Scientifique de la République Unie de Tanzanie. Le séminaire s'est tenu du 12 au 17 octobre 1981 et le Rwanda y a été représenté par le Directeur des ranches de l'OVAPAM.

Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAFAC).

Depuis le 5 mai 1978, la Commission Africaine de l'Aviation Civile, organisme autonome composé d'Etats Africains indépendants, membres de l'OUA ou de la CEA, est devenu une institution spécialisée de l'OUA compétente en matière d'Aviation Civile.

La CAFAC a pour objet principal de fournir aux autorités de l'Aviation Civile des pays membres, le cadre dans lequel ils débattent et planifient toutes les mesures de coopération nécessaires à leurs activités dans tous les domaines de l'Aviation Civile. Une délégation rwandaise a participé aux travaux de la 7e session plénière de l'Organisation qui s'est tenue à Nairobi du 27 avril au 9 mai 1981.

VIII. Organisation interafricaine du café.

Le Secrétariat de l'Organisation a organisé à Douala au Cameroun, du 11 au 15 mai, un séminaire sur la rationalisation de la caféiculture africaine en vue de l'abaissement des coûts de production et de commercialisation. L'OCIR /Café a délégué un participant au séminaire.

IX. Bureau Régional pour l'Education en Afrique (BREDA).

Une requête de financement pour le recyclage de formateurs en alphabétisation fonctionnelle, la formation des responsables communaux et des animateurs des centres d'alphabétisation a été adressée au Bureau Régional pour l'Education en Afrique.

Le projet dont le coût est estimé à US \$ 34,404 soit l'équivalent de 3.162.072 FRW, faisait suite au Séminaire de formation des formateurs en alphabétisation fonctionnelle organisé à Ruhengeri en décembre 1980 par le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire sur financement du BREDA.

X. Association des Coopératives d'Epargne et de Crédit (ACECA)

Etant donné l'intérêt manifeste de l'ACECA pour l'avenir du Mouvement Coopératif rwandais, surtout que les Banques Populaires sont appelées à jouer un rôle de plus en plus important dans la promotion de nos coopératives, le Rwanda a participé au cours de l'année 1981 à 3 réunions organisées par l'Association.

Il s'agit d'un séminaire de formation des formateurs des Coopératives d'Epargne et de Crédit qui s'est tenu à Lomé du 22 février au 6 mars 1981. Il y a eu par ailleurs la réunion du Conseil d'Administration de l'Association qui s'est tenue à Dakar du 2 au 6 mars 1981. Le Bourgmestre de la Commune Mushubati, Préfecture Gitarama, y a représenté le Rwanda en sa qualité de Président du Conseil d'Administration des Banques Populaires. Il a également représenté le pays au séminaire international de l'ACECA qui s'est tenue à Nairobi du 26 au 30 octobre 1981 à titre de "personne ressource".

Le séminaire avait pour thème "Rôle des Coopératives d'Epargne et de Crédit dans le Développement Economique et Social en Afrique.

pourrait se tenir au Rwanda en 1982.

XVII. Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF).

La 5e Table ronde des centres de linguistique appliquée d'Afrique noire a été organisée à l'Université de Yaoundé du 6 au 12 avril 1981 par l'AUPELF, sous la responsabilité scientifique de la Faculté des Lettres et avec le concours de l'UNESCO et de l'ACCT.

Le thème général était : "Le bilinguisme africano-européen: études linguistiques et lexico-graphiques et dialogues des cultures"

XVIII. Conférence Internationale des Doyens des Facultés de Médecine de Langue française.

Le Vice-doyen de la Faculté de Médecine de l'UNR a participé à la conférence internationale des doyens de facultés de médecine de langue française qui s'est tenue en janvier 1981 à Abidjan.

Quatre thèmes ont fait l'objet des discussions, à savoir :

- l'information scientifique et la recherche;
- la formation des formateurs et des spécialistes;
- la pédagogie;
- les problèmes généraux et les structures.

Au sujet du 1er point, il a été recommandé de créer des centres de documentation et des banques de données informatisées accessibles à tous. La recherche doit être, elle, une recherche appliquée, bien planifiée, orientée vers des sujets qui permettent la solution des problèmes.

Concernant la formation des formateurs et des spécialistes, chaque pays doit inventorier ses besoins en formateurs et en spécialistes et ce dans chaque discipline. La formation sur place doit être renforcée tandis que la formation à l'étranger doit être bien programmée et bien encadrée.

L'organisation de séminaires pédagogiques en vue de développer les nouvelles méthodes d'enseignement a été recommandée par les participants.

de services et de production dans le secteur dit traditionnel qui apparaît comme pourvoyeur potentiel d'emplois.

La 34e session ordinaire des Ministres de la CONFEMEN s'est tenue à Paris les 6 et 7 novembre 1981, précédée de 2 commissions d'experts, l'une s'occupant des questions relatives à l'enseignement formel de base, l'autre ayant traité à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique.

La Commission ministérielle a eu à faire le point sur le degré de réalisation des différents thèmes pour tenir compte de la diversité des intérêts; à insister sur le fait de ne pas abandonner le thème sur les langues nationales et de veiller aux liens qui doivent exister entre ces langues et le thème sur l'adéquation entre la formation et l'emploi.

C'est lors de cette 34e session que la présidence en exercice que le Rwanda avait depuis avril 1980 a été assumée par le pays hôte, la France.

XXI. Centre Régional Africain d'Administration du Travail CRADAT).

La 6e session ordinaire du Conseil d'Administration du CRADAT s'est tenue à Yaoundé du 13 au 19 octobre 1981. Le Rwanda y a été représenté par une délégation conduite par le Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi. La CRADAT demeure pour le Rwanda l'institution privilégiée de formation et de perfectionnement des cadres moyens et supérieurs de l'emploi. Depuis sa création à ce jour, 46 cadres rwandais ont bénéficié de la formation dispensée par ce Centre.

XXII. Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES)

Suite à l'invitation adressée par le Gouvernement Voltaïque aux Etats membres à participer à la session extraordinaire du CAMES en vue de connaître les problèmes actuels de cette organisation, une délégation rwandaise conduite par le Ministre de l'Education Nationale s'est rendue à OUAGADOUGOU.

Lors de cette rencontre, l'on a discuté des problèmes relatifs aux difficultés budgétaires et administratives du CAMES, aux droits du Secrétaire Général sortant, au profil et aux conditions de recrutement du nouveau Secrétaire

Général ainsi qu'à l'accord concernant le siège du CANES qui, jusque-là n'avait pas fait l'objet de décision.

Le Rwanda, en tant que Président en exercice de la conférence des Ministres de l'Education des pays d'expression française, depuis la 33e session de Kigali, se devait de participer à la réunion.

XXIII. Fonds de Solidarité Africain.

Le Fonds de Solidarité Africain a été approché par le Gouvernement Rwandais pour bonifier les intérêts des prêts de la Caisse Centrale de Coopération Economique en faveur du projet "Extension de l'Aéroport de Kigali-Kanombe", et l'hôtel de Gisenyi ainsi que les prêts de la Banque Africaine de Développement pour les projets d'usine à thé de Mulindi et Pfunda.

La direction du Fonds a demandé un certain nombre de renseignements et a même dépêché une mission à Kigali pour en recueillir.

La 9e session du Conseil de Direction s'est tenue à Niamey du 23 au 24 novembre 1981 et avait à l'ordre du jour entre autres 5 dossiers de demandes de bonifications dont 2 pour le Burundi, 1 pour le Mali et les deux demandes du Rwanda. Le Conseil a décidé d'accorder la bonification à concurrence de 2,5 points limitée à un montant maximum de 180.759.148 F CFA sur le prêt de la BAD de 3.300.000 UC pour l'extension des Usines à Thé de Mulindi et Pfunda. La seconde demande relative à la bonification des prêts de la Caisse Centrale de Coopération Economique d'un montant de 31.300.000 FF destinés au financement de l'Hôtel de Gisenyi n'a pas obtenu l'accord du Conseil, car celui-ci estimait que le taux d'intérêt octroyé par le prêteur est favorable.

XXIV. Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT).

L'Agence a retenu 2 candidatures présentées par le Gouvernement pour suivre un stage de perfectionnement en gestion des services Radio-Télévision et en gestion du personnel de la Fonction Publique.

Dans le domaine de l'artisanat, l'Agence a organisé un stage de formation au Cameroun qui s'est déroulé du 17 au 28 août 1981. Deux candidatures ont été proposées et retenues pour participer audit stage.

Une candidature d'un ressortissant rwandais a été soumise à l'Agence pour suivre un stage de documentaliste assistant. Ce cycle de formation s'est déroulé du 14 septembre au 4 décembre 81.

Le Gouvernement Rwandais a présenté la candidature du responsable du Centre Interdépartemental des Moyens-Visuels à l'IPN pour participer à la session de perfectionnement portant sur l'utilisation des Moyens de production légers en Télévision.

L'Agence a organisé un séminaire atelier international sur la prévention et le contrôle des mycotoxines. Le séminaire s'est tenu au Caire du 6 au 16 septembre 1981. Elle a demandé qu'un spécialiste rwandais lui soit présenté pour participer à ce séminaire. Le Rwanda y a délégué une nutritionniste.

L'Agence a également organisé un forum de l'Agro-alimentaire à Montpellier (France) du 26 au 30 octobre 1981. Le Rwanda y a été représenté par le Directeur de SONAFRUITs et un haut fonctionnaire du Ministère de l'Economie et du Commerce.

Le Gouvernement a signé avec l'Agence un protocole d'Accord relatif au stage d'initiation à l'élaboration de la carte scolaire, à l'administration scolaire et à la pratique de l'inspection de la carte scolaire qui a eu lieu à Kigali du 2 au 7 novembre 1981 pour la 1ère équipe et du 16 au 21 novembre 1981 pour la seconde équipe.

Le stage d'initiation à l'administration scolaire et à la pratique de l'inspection auquel ont participé simultanément les deux équipes a eu lieu du 9 au 14 novembre 1981.

Dans le cadre de la coopération scientifique et technique, l'Agence a financé un chantier des jeunes du Nord. Ce projet ayant pour objet l'aménagement de zones rurales a débuté en 1980 et faisait suite à un programme analogue organisé dans la préfecture de Gikongoro. Ce "chantier du Nord" aura coûté 525.000 FF en 1980 et 425.000 FF en 1981. L'Agence est favorable à l'organisation d'un chantier des Jeunes de l'Est en 1982-1983.

Le Conseil d'Administration de l'Agence s'est tenu à Paris du 4 au 10 février 1981.

...../.....

Le Conseil s'est penché sur les problèmes administratifs et financiers ainsi qu'à ceux ayant trait à l'exécution des programmes arrêtés.

En application des décisions prises par le Conseil d'Administration, le groupe de travail chargé d'établir un projet de révision des statuts et règlements du personnel s'est réuni à Paris du 30 juin au 3 juillet 1981.

La réunion des correspondants nationaux de l'Agence s'est tenue à Paris du 6 au 8 juillet 1981. Elle s'est penchée sur l'avant-projet de programme élaboré par le Secrétariat général de l'Agence en vue de trier les opérations à intégrer dans le projet de programme à présenter aux instances de l'Agence. Le Gouvernement Rwandais a été représenté par le Directeur Général de la Culture et des Beaux Arts et Coorrespondant National de l'ACCT.

Le Conseil d'Administration puis la Conférence Générale de l'ACCT se sont tenus à Libreville au Gabon du 2 au 9 décembre 1981. C'est au cours de ces assises de la Conférence Générale qu'il a été procédé à l'élection du nouveau Secrétaire Général de l'Agence pour une période de 5 ans.

Aide à la production de documents pédagogiques.

Suite à une demande formulée par le Gouvernement Rwandais, l'Agence a fait 3 propositions, à savoir :

- Envoi au Rwanda d'un graphiste pour une période de 2 mois en vue de finaliser les illustrations des documents pédagogiques et des planches murales en collaborations avec les responsables locaux;
- Prise en charge de la production des clichés pour les planches murales;
- Fourniture au Bureau Pédagogique de l'Enseignement Primaire des matériaux nécessaires à la reproduction des dossiers pédagogiques. Le Gouvernement Rwandais a été prié d'indiquer la période qui convient pour l'envoi d'un graphiste.

Dans le cadre de son programme de promotion des cultures et langues nationales, un contrat a été signé avec l'Agence. L'action a porté sur un projet régional de tradition orale et métallurgie ancienne.

.... /

Une conférence des Ministres de la Culture des pays membres s'est tenue à Cotonou du 14 au 19 septembre 1981. La Délégation rwandaise a été conduite par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Lors de la préparation de cette conférence, le Rwanda a fait parvenir au Secrétariat de l'ACCT le document donnant les grandes lignes de la politique rwandaise en matière de culture.

Au niveau des principes, la politique culturelle du Rwanda et de son Gouvernement se fonde sur les dispositions générales et impératives inscrites dans la constitution ou prévues par des lois et des règlements en vigueur. Dans ces règlements, il faut insérer certains instruments internationaux tels que le pacte international relatif aux droits civils et politiques ratifié en 1966, le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966), et la Charte culturelle de l'Afrique (1976).

Suite à une démarche effectuée auprès du Gouvernement Rwandais par le centre de Recherche Universitaire du Kivu (ZAIRE) sollicitant l'appui officiel à la requête pour un financement adressée à l'Agence, le Gouvernement a signifié à celle-ci son entier soutien à la demande de financement du projet conçu par le Centre d'organiser un colloque international sur la production culturelle et matérielle des peuples des Grands Lacs et des régions environnantes.

Programme Spécial de Développement (PSD)

Il est à rappeler que ce programme dont le Canada est le plus grand supporter met l'accent sur 3 aspects, à savoir le perfectionnement, l'assistance technique et les études techniques.

1° Perfectionnement

Un stage de 2 mois en gestion des entreprises agricoles a été effectué au Bureau du Développement de la Production Agricole (BDPA) à Paris par le Chef de service de Production à l'OCIR-THE. Un stage du même genre est également prévu.

Dix bourses de stages ont été accordées à 4 Directeurs de Centres de Formation et à 6 Encadreurs de la Jeunesse. Le stage est en cours à l'Institut Léon Lagrange à Paris.

...../.....

2° Assistance Technique

Une mission de consultants pour la formation du Ballet National a été convertie en 3 bourses de stage pour ressortissants rwandais qui, pendant 9 mois, vont se spécialiser dans les domaines de la musicologie, de la chorégraphie et la mise en scène. La formation est en cours à l'Ecole des Arts de Dakar. Le stage se terminera au Théâtre National Daniel SORANO de DAKAR.

3° Etudes techniques

Deux experts ont fait une étude sur les possibilités d'emploi des jeunes ruraux et urbains au Rwanda. Une autre étude portant sur le "Développement rural de la Sous-Préfecture de Bumbogo" sera bientôt entamée.

XXV. Action Concertée pour le Développement de l'Afrique (ACDA).

Les pays membres de l'ACDA se sont fixés pour objectif de coordonner en Afrique Subsaharienne les projets de développement d'importance régionale qu'un seul bailleur de fonds isolé ne saurait financer. Ces pays membres de l'ACDA sont la Belgique, le Canada, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Grande Bretagne, la République Fédérale d'Allemagne.

Ces pays se sont convenus de confier un secteur de développement bien déterminé à un pays chef de file. C'est ainsi que la République Fédérale d'Allemagne a été désignée comme chef de file pour les liaisons ferroviaires en Afrique Australe et Orientale. Dans ce cadre ces pays ont participé à la 2e conférence internationale sur le programme ferroviaire en Afrique Australe et Orientale qui s'est tenue à Bonn.

A cette occasion, les représentants des pays participants ont émis des propositions en vue de l'amélioration de la situation dans le secteur ferroviaire dans les pays d'Afrique Australe et Orientale dont le Rwanda fait partie.

La République Fédérale d'Allemagne se propose de participer au financement de ce programme à concurrence de 450 millions de DM.

.... /

Le Gouvernement Rwandais a communiqué à l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne que dans le cadre de l'OBK, le tracé de chemin de fer retenu et qui l'intéresse est le suivant : GISENYI - RUHENGIERI - KIGALI - RUSUMO - KEMONDO-BAY sur le Lac Victoria. Il a souhaité que l'Allemagne et d'autres membres de l'ACDA puissent participer au financement de ce projet régional avec d'autres bailleurs de fonds éventuels.

Une réunion des bailleurs de fonds s'est tenue à Vienne dans la deuxième quinzaine du mois de novembre 1981. La réunion a examiné et discuté du rapport de la mission pluridisciplinaire. Le projet ferroviaire sera abordé lors de la réunion des bailleurs de fonds prévue à Rome en février 1982.

Le Secrétaire Exécutif de l'OBK a signé avec le Gouvernement Autrichien lors de cette réunion un accord de coopération technique et financière.

XXVI. Fonds Européen de Développement (FED).

L'aide du FED en faveur de la République Rwandaise pour ce qui concerne le I^{er} FED a été presque entièrement utilisée.

Les tableaux ci-après donnent l'état des engagements approuvés, en cours d'exécution ainsi que des dépenses effectivement réalisées, aussi bien sur l'enveloppe nationale que sur l'enveloppe régionale.

.... /

Financement programme indicatif.	Engagements (montant approuvé)	Engagements en cours d'exécution	Dépenses
-Programme de bourse 1976/80	1.300.000.00	1.300.000.00	1.300.000.00
-A.T. d'ouv. Culture pyrèthre	147.914.50	147.914.50	147.914.50
-A.T. Mini.T.P. Équipement	190.000.00	190.000.00	181.923.87
-Construction et Équipement Faculté médecine à Butare	1.520.000.00	1.505.652.60	1.417.489.11
-Etude complémentaire route Kigali-Butare	84.384.30	84.384.30	84.384.30
-Centrale hydro-électrique de Mukungwa	20.000.000.00	19.670.858.09	16.422.920.42
-A.T. Mini TP Équipement pour projets infrastructure Elec.	361.000.00	361.000.00	241.490.35
-Etude extension adduction d'eau au Mayaga et Bugesera	-	-	-
-A.T. Faculté médecine Butare	112.000.00	112.000.00	108.180.48
-Ligne haute tension Kigoma- Mururu	3.900.000.00	3.900.000.00	3.507.276.34
-Usine à thé de Mata prêt à conditions spéciales	2.564.000.00	2.564.000.00	2.553.130.32
-Achèvement du projet d'exten- sion de la théiculture CF2153	936.000.00	821.723.42	670.120.49
-Renforcement et bitumage route Kigali-Butare	23.000.000.00	18.590.000.00	12.247.704.96
-Institut Pédagogique National Ruhengeri	1.700.000.00	1.700.000.00	1.555.683.08
-Etude de projets agricoles	500.000.00	497.034.00	427.384.20
-Etude économique de la route Butare-Cyangugu	69.982.92	69.982.92	69.982.92
-Etude technique route Butare-Cyangugu	450.000.00	450.000.00	220.303.55
-Alimentation en eau Mayaga Sud	1700.000.00	1.700.000.00	398.296.57
-Etudes développement rural régional de Butare	20.000.00	20.000.00	-
-Gestion des entreprises publiques	82.000.00	82.000.00	-
T O T A L	58.637.281.72	53.766.549.83	41.554.185.46

Route Kigali-Butare

Le contrat qui avait été attribué à l'Entreprise Spie-Batignoles en juillet 1978 a été résilié en date du 6 juin 1981 pour des motifs ci-après :

- Les travaux de revêtement tricouche n'ont pas été exécutés conformément aux clauses techniques du marché et aux règles de l'art.
- les travaux n'ont pas été achevés dans le délai contractuel d'exécution et n'ont pas été menés de telle façon qu'ils puissent être achevés dans un délai prévisible.
- l'attributaire a cherché à modifier unilatéralement les conditions du marché, notamment quant aux modalités de paiement.

Lors de l'appel d'offre pour la poursuite des travaux de construction de la route, quatre offres ont été reçues variant de 1,9 à 2,3 milliards de FRW, ce qui représente en moyenne des coûts trois fois supérieurs à ceux enregistrés lors du dépouillement du premier appel d'offres en 1978. Des négociations de gré à gré ont été menées avec l'Entreprise COLAS dont l'offre était la moins disante (1.894.934.278,05 FRW), mais avec des réserves qui rendait cette offre plus chère.

COLAS a accepté de retirer ses réserves au sujet des carrières. Sa nouvelle offre était de 1.636.234.075 FRW. Une avance de démarrage de 30% ramenait le montant de l'offre à 1.587.147.052 FRW soit un rabais de 3% tandis qu'avec une avance de 40%, elle accordait un rabais de 4,5 % qui ramenait l'offre à 1.562.603.541 FRW. L'administration a attribué le marché à cette entreprise pour un montant de 1.526.791.041 FRW, le délai d'exécution étant de 15 mois à partir du 13 octobre 1981, date à laquelle le marché a été notifié à l'Entreprise

Coopération régionale.

En date du 23 juin 1981, la Commission des Communautés Européennes a approuvé au titre des aides non remboursables du 4e FED le projet régional intitulé "Coopération régionale : Assistance dans le domaine de la formation à l'OCAM" pour un montant de 1.000.000 ECU.

Ce montant couvre l'assistance technique en enseignants, l'organisation de séminaires et les bourses d'études en faveur des neufs différentes institutions régionales spécialisées créées par l'OCAM.

L'IAMSEA bénéficiera de 2 professeurs par année à raison de 100.000 ECU par professeur soit au total 200.000 ECU.

Réunions sur les Corridors Nord et Centre.

La Commission des Communautés Européennes a organisé à Bruxelles deux réunions avec les pays ACP concernés par l'axe de transport Mombasa, Uganda, Rwanda, Burundi, dit Corridor Nord ainsi que par l'axe DAR-ES-SALAAM-UGANDA-RWANDA-BURUNDI, appelé Corridor Central. Outre les pays concernés à savoir le Kenya, la Tanzanie, l'Uganda, le Rwanda et le Burundi, d'autres ont participé à ces réunions comme observateurs. Il s'agit du Soudan, du Zaïre, du Malawi, de la Zambie et du Zimbabwe.

Corridor Nord.

Une réunion des Ministres des Transports des pays utilisateurs du port de Mombasa s'est tenue à Mombasa même du 10 au 15 août 1981.

Au cours de cette conférence, les experts, puis les Ministres, ont examiné les recommandations proposées dans le rapport établi par une mission de la CEE et intitulé "procédures administratives concernant le trafic frontalier et de transit au Corridor Nord entre le Kenya, l'Uganda, le Rwanda et le Burundi".

L'esprit de ce rapport a été accepté, à savoir de supprimer ou de minimiser les procédures administratives contraignantes qui entravent actuellement le mouvement libre et efficace en transit sur le Corridor Nord. Le Kenya et l'Uganda n'ont pas voulu cependant être plus souples en ce qui a trait aux taxes de péage routier que le Rwanda et le Burundi leur demandaient de réduire. La conférence a adressé à la Commission des Communautés Européennes une lettre transmettant les conclusions basées sur les recommandations du rapport financé par la CEE ainsi qu'une liste de projets prioritaires sur ce Corridor. Le projet soumis et à réaliser sur le territoire national est la route Ntungamo (Uganda) - Kagitumba-Kayonza.

Corridor Centre.

La réunion des Ministres des Transports des Pays utilisateurs du port de Dar-Es-Salaam s'est tenue à Bruxelles les 7 et 8 mai 1981.

Cette réunion avait été précédée par la conférence

...../.....

Réhabilitation du port de Kigoma:

Utilisation immédiate des moyens disponibles au titre de la coopération régionale Lomé I (5,15 M ECU). Ce programme ne fait pas partie des réalisations liées au projet du système de transports sur le lac mentionné ci-dessus.

Concernant le projet d'un chantier naval à Bujumbura, la Commission considère qu'il se prêterait plutôt à un financement bancaire qu'à un financement sur les moyens du FED. La Commission examinera cette question avec la BEI.

Transport sur le Lac Victoria:

Un montant de 2 M ECU au titre de la Coopération régionale V à FED sera réservé pour la réhabilitation des "wagon ferry terminals" existants.

Lors de l'établissement du programme indicatif national de l'Ouganda, les possibilités d'un financement des installations portuaires (notamment Port Bell et Jinja) dans ce pays sur les ressources disponibles dans ce programme ont été examinées.

Régime administratif et juridique

Les questions d'ordre juridique et administratif qui se posent ou pourraient se poser dans le cadre des transports sur cet axe ont été reconnues importantes. Une mission d'information ("fact-finding mission") de deux experts, à nommer par la Commission du nom des Etats de la région, suivant leur demande présentée lors de la réunion, sera chargée d'examiner la portée du problème et de faire un rapport factuel.

Projet Régional Rusizi II.

Une table Ronde sur le projet Contrôle hydro-

.../...

Mise en oeuvre du Ve FED.

Il est à rappeler que le programme indicatif du Ve FED arrêté en janvier 1980 est compris entre 72 millions d'ECU (MECU) et 80 millions ECU.

Le montant se répartit comme suit :

	<u>%</u>	<u>MECU</u>
Développement rural	38	27,4
Education	14	10,1
Secteur routier	22	15,8
Energie	10	7,2
Micro-réalisations	2,5	1,8
Petites entreprises	1	0,7
Coopération Technique	5	3,6
Divers et réserve	7,5	5,5

Le montant réservé au développement rural sera affecté aux 3 projets suivants :

- Développement rural intégré de la préfecture de Butare
- Développement rural intégré de la Crête Zaïre-Nil : 13,8 MECU
Ce projet vient d'être approuvé par le Comité du FED.
- Adduction d'eau au Bugesera.

Dans le secteur routier, les 15,8 MECU seront affectés à la route Butare-Cyangugu en cofinancement avec la Banque Mondiale (25 millions de dollars), la BAD (10,4 millions d'UCF). La BADEA le Fonds Koweïtien ont été approchés pour assurer le financement du déficit qui s'élève à environ 20 millions de \$ USA.

Concernant le domaine de l'Education, le FED a avancé 200.000 UC pour faire la soudure entre la 4e FED et le 5e FED en matière de bourses. Le Ministère du Plan a par ailleurs soumis au FED un document portant sur le programme pluri-annuel de formation du Ve FED pour un montant de 200.453.000 FRW.

...../.....

La dernière réunion du Comité Paritaire et de l'Assemblée Consultative ACP-CEE s'est tenue à Strasbourg et au Luxembourg respectivement du 23 au 25 septembre 1981 et du 28 au 30 septembre 1981.

La 27e session du Conseil des Ministres ACP a eu lieu à Bruxelles les 6 et 7 avril 1981. A cette occasion le Rwanda a été désigné membre du Bureau du Conseil des Ministres ACP qui est entré en fonction le 1er juillet 1981.

La session du Conseil des Ministres ACP a été suivie immédiatement par la VI session du Comité des Ministres CEE-ACP. Cette session revêtait une importance particulière du fait qu'il s'agissait de la 1ère rencontre entre les deux partenaires, à savoir le groupe ACP et le groupe de la CEE depuis l'entrée en vigueur de la IIe Convention de Lomé et l'élargissement du Marché Commun à la Grèce à dater du 1er janvier 1981.

Dans le cadre de la Coopération intra ACP, le Rwanda a participé à une réunion des experts financiers et bancaires consacrée au projet de création de la Banque ACP de commerce et d'investissement qui s'est tenue à Bruxelles en mars 1981.

D'autres réunions portant sur l'éducation, la recherche et la formation ainsi que celle des opérateurs commerciaux ACP se sont tenues à Bruxelles du 27 avril au 2 mai 1981, et à Lomé du 6 au 10 juillet 1981. Un séminaire intra-ACP sur la coopération en matière d'enseignement, de recherche et de formation a eu lieu à Bruxelles du 5 au 9 octobre 1981. Le Gouvernement rwandais a été représenté par le Secrétaire Général au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le doyen de la Faculté des Lettres de l'Université Nationale du Rwanda.

XXVIII. S T A B E X

Le Gouvernement Rwandais a demandé la mise en oeuvre du mécanisme de compensation financière STABEX en considération d'une chute justifiée des recettes provenant de l'exportation du café rwandais arabica en 1980.

Le montant sollicité était de 16.023.650 ECU mais le montant des requêtes présentées par les Etats ACP dépassait

.... /

largement celui des ressources disponibles pour la même année. Une réduction du montant des transferts a dû être mise en oeuvre conformément à la deuxième Convention de Lomé et calculée en tenant compte de la situation des Etats ACP.

La réduction a été limitée à 40,49 % pour les Etats ACP moins avancés, enclavés ou insulaires dont le Rwanda fait partie. En conséquence, le montant du transfert s'est élevé à 6.555.031 ECU et la Convention de transfert a été signée le 24 juillet 1981. Ce montant a été versé au fonds d'égalisation de l'OCIR-CAFE.

2. ORGANISATIONS INTERNATIONALES.

Secrétariat Général de l'ONU

Conférence des Nations Unies sur les sources nouvelles et renouvelables.

La Conférence susmentionnée a eu lieu à Nairobi du 10 au 21 août 1981 sur décision de l'Assemblée Générale des Nations Unies contenue dans sa résolution 33/148 du 20 décembre 1978.

- Dans le cadre de cette Conférence, un document national sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables a été élaboré sous la supervision du Ministère des Ressources Naturelles. Le document a été transmis au mois de mai 1981 au Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies.
- Notre participation à la Conférence a été assumée par une délégation conduite par Monsieur IYAMULEMYE Daniel, Ministre des Ressources Naturelles.

B.I.T.

1. Nomination du Sous-Directeur Général

Le Directeur Général du Bureau International du Travail, Monsieur Francis BLANCHARD a annoncé le 17 juillet 1981 la nomination de Madame Antoine BEGUIN au poste de Sous-Directeur Général du Bureau International du Travail. Madame BEGUIN sera particulièrement chargée de la mise en oeuvre et de la promotion des programmes relatifs à l'égalité des droits des travailleurs, notamment les travailleurs migrants; jeunes travailleurs et travailleurs âgés. Elle sera également responsable de la coordination de la contribution de l'OIT à la réalisation des objectifs sociaux de la Stratégie Internationale du Développement. Entrée au BIT en 1945, Madame BEGUIN est de nationalité belge et elle est diplômée de l'Université McGill(Canada) et du WellesleyCollege (USA). Sa nomination a pris effet à partir du 15 juillet 1981.

2. Conférence Internationale du Travail.

La 67ème session de la Conférence Internationale du Travail s'est tenue à Genève du 3 au 24 juin 1981. Le Rwanda était représenté par une délégation conduite par Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi et Membre du Comité Central du MRND. La Conférence a adopté de nouvelles normes internationales

.../...

du travail, destinées à promouvoir la négociation collective libre et volontaire, à instaurer l'égalité des deux sexes ayant des responsabilités familiales et à améliorer la sécurité et l'hygiène du travail.

- La Conférence a aussi examiné l'application par les Etats membres des conventions et des recommandations de l'OIT et a mis à jour la déclaration concernant la politique d'apartheid de la République d'Afrique du Sud.
- La Conférence a également élu, pour un mandat de trois ans, les membres du Conseil d'Administration du BIT et a adopté le programme et le budget de l'exercice biennal 1982-1983 dont le montant atteint 230 millions de dollars des USA.

3. Programmes Spéciaux des Travaux Publics (PSTP)

Le BIT a débloqué au mois de mai 1981 des fonds destinés à couvrir les coûts de la 2ème saison de reboisement 1981, la construction des logements pour les agents de cadre, des bureaux et de l'atelier mécanique à NDIZA ainsi que les coûts de l'aménagement de la digue GIMINGA-MUNYINYA. La contribution du BIT s'élève à 19.224.111 FRW dont 13.166.649 FRW pour les projets de la sous-préfecture NDIZA et 6.057.462 FRW pour la construction de la digue sur l'Akanyaru.

. COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

1. Evaluation des activités de la CEA

Un questionnaire du Corps Commun d'Inspection des Nations Unies et concernant une étude portant sur la Commission Economique pour l'Afrique a été dûment rempli et complété par le Ministère du Plan. Il ressort des observations de ce dernier que l'action de la CEA au cours de 21 ans d'existence n'a pas eu beaucoup d'impact sur le développement africain en général et sur celui de notre Pays en particulier. Jusqu'à présent, le rôle de la CEA se limite surtout à l'organisation de réunions sur les problèmes généraux de développement.

Quant aux projets et programmes concrets visant la coopération inter-africaine et internationale, les seules actions tangibles restent le programme des transports et communications au niveau du continent africain ainsi que la contribution à la préparation du Plan d'Action de Lagos.

Au niveau du Mulpoc-Gisenyi, il importe de signaler également qu'aucune étude complète n'est encore réalisée pour aboutir à un dossier bancaire

ou permettre aux Autorités de la COMEAL de prendre des décisions visant le renforcement de la coopération régionale.

2. Décennie des Transports en Afrique.

Une réunion technique consultative s'est tenue à Yaoundé (Cameroun) du 28 au 30 septembre 1981, dans le dessein de trouver les ressources financières supplémentaires nécessaires à l'exécution des projets régionaux et multinationaux de la décennie des transports et communications en Afrique.

Cette réunion, à laquelle notre pays était représenté par une délégation conduite par Monsieur NDEMBATA B, Secrétaire Général au Ministère des Postes et des Communications, a porté sur l'examen des projets des secteurs suivants:

- Routes et transports routiers;
- Transports par voies d'eau intérieures.

3. Télédétection.

Le Comité régional de gestion (Afrique de l'Est) du Conseil Africain de Télédétection qui est l'un des organes officiels de ce Conseil a envoyé une délégation dans notre pays. Cette délégation a séjourné à Kigali du 15 au 18 juillet 1981.

Le but de la mission était de

- sensibiliser les autorités rwandaises sur le programme africain de télédétection;
- demander au Rwanda d'adhérer au Conseil Africain de Télédétection et voir en quoi le Centre de Nairobi pourrait être bénéfique pour notre pays.

De l'avis du Ministère des Ressources Naturelles et du Ministère des Postes et des Communications, la télédétection revêt une importance capitale dans l'exploitation des ressources naturelles, l'aménagement du territoire et la transmission des informations par satellite. Avant d'adhérer au Conseil Africain de télédétection et à l'un des Centres Régionaux, il s'impose de mettre sur pied un Comité National de Télédétection.

4. Sixième Conférence des Ministres africains de l'Industrie.

La réunion intergouvernementale d'experts sur le Programme pour la décennie du développement industriel a eu lieu au Siège de la CEA à Addis-Abéba du 19 au 23 octobre 1981, tandis que la sixième Conférence des Ministres africains de l'Industrie

s'est tenue du 23 au 25 novembre 1981.

A la première rencontre, notre pays a été représenté par Monsieur MUNYAKAYANZA Charles, Secrétaire Général au Ministère de l'Economie et du Commerce, tandis que le Ministre de l'Economie et du Commerce, Monsieur NGIRIRA Mathieu a conduit la délégation rwandaise à la 2ème rencontre.

5. Institut Supérieur de Gestion d'Afrique Centrale.

Le Rwanda a fait connaître à la CEA qu'il était disposé à accueillir à Butare la réunion intergouvernementale chargée de choisir l'Institution d'Accueil et d'étudier les modalités de financement du programme de l'Institut Supérieur de Gestion pour l'Afrique Centrale. Les moyens financiers limités dont dispose notre Pays, nous ont obligés à demander à la CEA de supporter tous les frais inhérents à l'organisation de ladite Réunion.

6. Centre Africain de Formation et de Recherches Administratives pour le Développement (CAFRAD)

Une réunion sous régionale CEA/CAFRAD sur la réforme administrative et l'amélioration des structures gouvernementales en Afrique francophone s'est tenue à Abidjan du 9 au 13 novembre 1981. Le Rwanda y était représenté par Monsieur NDAGIJITIANA J.M.V., Secrétaire Général au Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi.

7. Centre Régional africain de Service d'Ingénieurs-Conseils et de la Gestion Industrielle.

La réunion intergouvernementale d'Experts sur la création dudit Centre s'est tenue à Addis-Abéba du 14 au 18 septembre 1981. Elle devait entre autres, examiner le rapport d'opération de la réunion ad hoc des experts, étudier les statuts du Centre en voie de création et faire des recommandations ou des directives d'actions futures pour l'établissement du Centre. L'Ambassadeur du Rwanda à Addis-Abéba a représenté notre pays.

Il convient de rappeler que le Centre en voie de création est similaire à celui installé à IBADAN au Nigéria (le Centre Régional africain de Conception et de Fabrication Industrielle).

Le Rwanda est de l'avis de ceux qui s'opposent à la prolifération de Centres de ce genre.

8. Système panafricain de Documentation et d'Informatique (PADIS)

La première réunion intergouvernementale des Représentants des centres régionaux, sous-régionaux, nationaux et institutionnels du Système Panafricain de Documentation et d'Informatique a été organisée à Salisbury (Zimbabwe) du 19 au 23 octobre 1981. Notre Pays y a été représenté par Monsieur NTANDIHEZI J.B., Directeur des Statistiques au Ministère du Plan.

Le pool central du PADIS se trouve au siège de la CEA, mais au fur et à mesure que le projet se développe, chaque Etat Africain disposera d'un Centre National équipé d'un Ordinateur relié directement avec le Siège et aux frais de la CEA. Le Zimbabwe est le tout premier pays africain qui va disposer de ce genre d'équipement.

Rappelons que la mise sur pied du PADIS a été décidée par la Conférence des Ministres de la CEA au cours de sa 16ème session tenue à Freetown du 6 au 12 avril 1981.

CNUCED

1. CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

Il a été organisé à Genève du 29 au 10 juillet 1981, la troisième et dernière session du Comité Préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Le Rwanda y était représenté par Messieurs RUGARAVU Appolinaire et UHILINGIYIMANA Juvénal respectivement Directeur Général au Ministère du Plan et Conseiller de l'Ambassade du Rwanda à Bonn.

Cette réunion avait pour but de procéder au dernier examen, avant la Conférence de Paris, des Progrès accomplis dans l'exécution du programme d'action immédiate (1979-1981) défini dans la résolution 122 (V) de la Conférence des Nations sur le Commerce et le Développement où il était envisagé entre autres:

" Un effort immédiat pour faire face à la situation critique des pays les moins avancés sous forme d'un programme d'action immédiate d'aide fortement accrue aux pays les moins avancés, en vue de donner une impulsion à leur économie et un soutien immédiat aux projets

.../...

après l'adoption du programme d'action immédiate en faveur de ces pays par la 5ème CNUCED en 1979;

2° Définir une stratégie commune des pays africains les moins avancés en vue de la Conférence de Paris sur les pays les moins avancés qui s'est tenue à Paris du premier au 15 septembre 1981. Ladite Conférence s'est basée sur le document de négociation du groupe des 77 et le document de travail informel du groupe B, tous deux élaborés lors de la troisième réunion du Comité Préparatoire tenue à Genève du 29 juin au 10 juillet 1981.

Résultats de la Conférence de Paris sur les Pays les Moins Avancés.

Aux termes d'intenses négociations, la Conférence a adopté une résolution contenant le nouveau programme substantiel d'action (NPSA) pour les années 1990 en faveur des pays les moins avancés.

Cette résolution comprend trois chapitres.

a) La situation générale des Pays les Moins Avancés et les mesures nationales:

Il s'agit d'une description sans complaisance de la situation catastrophique dans laquelle se trouvent les Pays les Moins Avancés et d'une analyse des priorités économiques et sociales essentielles pour le développement des Pays les Moins Avancés.

b) Les mesures d'appui sur le plan international.

En vue d'assurer la réussite au nouveau programme substantiel d'action, les Pays les Moins Avancés devraient bénéficier d'un transfert substantiel de ressources.

c) Les dispositions à prendre en vue de l'exécution suivie et de la surveillance du programme.

Ce chapitre prévoit un processus continu de coopération et d'examens aux échelons national et régional pour le suivi du nouveau programme substantiel d'action.

2. Une Conférence des Pays en développement se tiendra à New-York du 15 au 16 mars 1982. Une documentation à ce sujet a été demandée par le Ministre de l'Economie et du Commerce au World Trade Center de New-York.

.../...

3. Atelier sur le Commerce des produits de base.

La CNUCED a organisé à Addis-Abéba du 23 au 27 novembre 1981 un atelier sur le Commerce des produits de base. L'objectif de cet atelier était de réunir les experts et responsables gouvernementaux afin de discuter du rôle des produits de base dans le développement économique des pays africains. L'Atelier s'est concentré plus précisément sur les produits suivants: cuivre, coton, bois, cacao, viande et café.

4. Sixième Accord international sur l'étain.

La Conférence des Nations Unies sur l'étain s'est réunie le 9 juin 1981 pour une durée de trois semaines, en vue de conclure un sixième accord international sur l'étain; le 5ème accord actuellement en vigueur doit expirer au 30 juin 1982.

5. Troisième session du Groupe de Travail du Plan à moyen terme et du budget programme de la CNUCED pour la période 1982-1983.

Au cours de la réunion du 4 au 8 mai 1981, le projet de budget a été présenté par programme d'activité de la CNUCED dans l'ordre suivant:

- 1) Questions monétaires et financières et développement=10 millions \$ USA;
- 2) Produits de base = 11 millions de dollars USA;
- 3) Articles manufacturés et semi-finis = 6,7 millions \$USA
- 4) Transports maritimes, ports et transport multimodal = 12,5 millions \$USA
- 5) Transfert de technologie= 5,8 millions de dollars USA;
- 6) Coopération économique entre pays en développement = 9,3 millions de \$USA;
- 7) Commerce entre pays à systèmes économiques et sociaux différents= 3,15 millions de \$USA;
- 8) Pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires =7,22 millions de \$USA
- 9) Assurances= 2,11 millions \$USA;
- 10) Facilitation du commerce =1,2 million de \$USA.

6. Fonds Commun pour les produits de base

L'adhésion du Rwanda à l'Acte constitutif du Fonds Commun de produits de base conclu à Genève le 27 juin 1980, ne comporte pas des engagements financiers de la part du Gouvernement Rwandais. En effet l'ONEP est bien disposée à payer des contributions

Rwanda avec résidence à Kampala.

3. Projet RWA/0105: Fabrication d'aliments pour bétail.

La FAO a accepté de financer l'étude du projet pour un montant de 20.000\$USA. Monsieur R.J.ARCHAMBAUD, spécialiste de la fabrication d'aliments pour bétail et Monsieur A.DESWYSEN, zootechnicien ont été désignés par la FAO pour effectuer une mission d'identification d'une durée de 21 jours dans le cadre du projet susmentionné. Au moment de la rédaction du présent rapport, ils étaient encore attendus.

4. Projet TCP/RWA/0104(I): Renforcement du service d'insémination artificielle.

Pour ce projet, la FAO a accordé au Rwanda une contribution financière de 40.000\$USA destinés à couvrir une mission de 2 mois pour un consultant spécialiste de l'insémination artificielle, l'achat de 3 fourgonnettes légères ainsi que de l'équipement divers.

5. Projet RWA/76/002: Production de semences.

Le Gouvernement Rwandais ayant sollicité l'assistance de la Division de la Production Végétale et de la Protection des Plantes de la FAO pour étudier les modalités de renforcer le service des semences sélectionnées, la FAO a financé une mission au Rwanda d'un spécialiste de la production des semences en la personne de Monsieur CASTELAUX. Ce dernier a séjourné au Rwanda du 18 janvier au 10 février 1981. A l'issue de sa mission, l'expert a établi un rapport qui prévoit la fourniture au service rwandais des semences sélectionnées de certains équipements de conditionnement des semences et l'organisation d'un premier cours pour cadres nationaux en matière de gestion et de production des semences améliorées. Le Rwanda a demandé que ce cours ait lieu du 5 au 13 octobre 1982 et son coût a été estimé par l'expert de la FAO à 23.500\$USA. Après le rapport de l'expert, la FAO s'est montrée disposée à envoyer une autre mission chargée de la préparation du Plan National semencier. Dans le cadre de ce plan, l'expert a préconisé 3 étapes essentielles dans le processus de production et de diffusion des semences améliorées:

- les travaux de recherche agronomique ou la création de variétés améliorées et leur évaluation dans le milieu rural
- la multiplication des semences en quantité adéquate à travers différents stades
- la diffusion des semences en milieu rural.

.../...

6. Projet: Programme Engrais au Rwanda.

Une réunion sur le Programme Engrais au Rwanda s'est tenue à Kigali le 27 mai 1981 sur invitation du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Cette réunion regroupait d'une part les représentants des Ministères et Services concernés par l'emploi des engrais chimiques au Rwanda et d'autre part les membres de la mission FAO/DANIDA (Agence Danoise pour le Développement International) qui a séjourné au Rwanda du 18 au 29 mai 1981.

La réunion a examiné le déroulement général des activités du Programme Engrais qui a débuté en 1980 et a fait des recommandations pour le développement de ce projet au cours des prochaines années.

Signalons que la FAO avait laissé entendre auparavant que la possibilité existait de trouver auprès de l'Agence Danoise pour le Développement International un financement de 900.000\$USA pour le Programme Engrais au Rwanda et pour une période de 4 ans.

Du côté rwandais, les prévisions des dépenses pour la même période étaient estimées à 3.536.565\$USA en fonction des besoins réels du projet.

La mission FAO/DANIDA a annoncé que conformément à la période de 21 ans envisagée et en raison des restrictions budgétaires du Programme Engrais de la FAO, le financement prévu était fixé à 626.676\$USA.

Par ailleurs, la FAO a accepté de fournir au gouvernement rwandais des engrais pour une valeur totale de 80.000\$USA représentant environ 100 tonnes d'engrais composés.

7. Projet: Intensification de l'agriculture dans la Préfecture de Gikongoro.

Pour ce projet qui bénéficie également des concours du PNUD, du PAM, de l'UNICEF et du Gouvernement Rwandais, la FAO a fourni un camion pour le transport du calcaire. Un concasseur devait également être fourni. La FAO a également envoyé au Rwanda une mission de 2 experts (un en pédologie, un autre en géologie) pour faire une étude détaillée sur les potentialités des gisements de calcaire du pays et leur mise en exploitation au profit des projets d'identification agricole.

8. Projet: Développement du Petit Elevage.

Pour ce projet qui bénéficie également du concours du PNUD, la FAO a récemment fourni du nouveau matériel dont notamment un équipement frigorifique.

9. Projet: Amélioration du stockage.

Le projet vise la réduction des pertes des aliments de base au niveau des cultivateurs, par l'introduction des technologies améliorées. Pour ce projet la contribution financière de la FAO a été de 334.822\$USA en 1981.

10. Projet: Formation des cadres chargés de former les formateurs des Centres Communaux de Développement.

La FAO va financer le projet pour un montant de 72.500\$USA au titre du programme de coopération technique(PCT).

Les dépenses sont programmées comme suit:

- Formation des cadres	:	27.240\$USA
- Voyages et déplacements	:	3.000\$USA
- Mission d'évaluation FAO	:	3.500\$USA
- Equipement et matériel	:	
(dont 14.500 pour achat combi et	:	17.000\$USA
2.500 pour matériel pédagogique	:	
- Equipement des CCDFP	:	5.242\$USA
- Divers(10%)	:	6.596\$USA

11. Projet RWA/81/002: Plan Cadre National de Conservation des Sols.

Le projet doté d'une contribution du PNUD/FAO de 100.000\$USA vient à peine de démarrer. Dès que l'expert sur place aura réuni les données de base nécessaires, une concertation aura lieu avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage en vue de déterminer avec précision les actions et contributions nécessaires.

12. Statistiques agricoles.

La neuvième session de la Commission des Statistiques agricoles s'est tenue à Lomé (Togo) du 19 au 23 octobre 1981, Monsieur RWAMASIRABO Serge, responsable du projet des Statistiques agricoles a été désigné pour représenter le Rwanda.

13. Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

La sixième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale s'est tenue à Rome du 8 au 15 avril 1981. La participation rwandaise a été assurée par Monsieur NSABIRUKA Dismas, Directeur Général de l'Agronomie au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Cette session s'est penchée sur:

- 1) l'évaluation de la situation de la sécurité alimentaire mondiale et l'état des stocks
- 2) les moyens de parer à des pénuries alimentaires aiguës
- 3) la mise en oeuvre du plan d'action pour la sécurité alimentaire

.../...

- 4) l'examen des arrangements spéciaux pour l'assistance aux pays en développement dans le domaine de la sécurité alimentaire.

14. Conseil mondial de l'alimentation.

La septième session ministérielle du Conseil mondial de l'alimentation s'est tenue à NOVI-SAD (Yougoslavie) du 25 au 29 octobre 1981.

La délégation rwandaise à cette rencontre a été conduite par Monsieur NZAMURAMBAHO Frédéric, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage et Membre du Comité Central du MRND.

Le Conseil devait examiner les mesures décisives qu'il est indispensable de prendre pour accélérer tous les efforts en matière d'alimentation et hâter la mise au point des techniques améliorées de production alimentaire.

Le Conseil Mondial de l'Alimentation devait également envisager les mesures spéciales qui devaient être prises pour appuyer la Conférence sur les Pays les Moins Avancés de septembre 1981 à Paris. Le Rwanda est membre du Conseil mondial de l'alimentation pour la période 1981-1983.

F I D A

1. Conseil Exécutif du FIDA.

Les douzième et treizième session du Conseil Exécutif du FIDA (Fonds International pour le Développement de l'Agriculture) ont eu lieu à Rome respectivement du 22 au 24 avril 1981 et du 9 au 10 septembre 1981.

2. Projet de développement rural intégré de la Préfecture de Byumba.

Le projet dont les études ont été financés par le FIDA concerne le développement des cultures vivrières et de l'élevage dans sept communes de la Préfecture de Byumba (Bwisige, Mukarange, Kiyombe, Kibali, Cyungo, Cyumba, Kivuye). Le projet donnera la priorité à la lutte anti-érosive, à la démonstration aux habitants de nouvelles méthodes agricoles par l'utilisation des engrais chimiques pour la culture de la pomme de terre et du blé. Le projet comprendra également les travaux d'adduction d'eau, d'entretien des routes, l'implantation de centre de santé et le reboisement de 5.000 hectares.

Lors de la dernière mission effectuée par la BAD et le FIDA pour évaluer le projet, les autorités rwandaises ont demandé que 3 autres communes (Tumba, Buyoga, Kinyani) soient intégrées au projet.

La proposition n'a pas rencontré d'objection.

Le projet est financé conjointement par le FIDA et le FAD. Ce dernier vient d'approuver l'octroi d'un crédit de 10 millions d'UCT en faveur du projet.

F E N U

Le Fonds d'Equipement des Nations Unies a retenu dans sa programmation 1981 pour le Rwanda les projets suivants susceptibles d'être financés dès 1981:

- 1) RWA/80/C01 : Crédit agricole;
- 2) RWA/80/C02 : Voies d'accès;
- 3) RWA/80/C03 : Bornes foncières;
- 4) RWA/80/C05 : Production alimentaire pour petit bétail.

L'état actuel de ces projets se présente comme suit.

1. Crédit agricole

Le FENU a fait savoir, via le PNUD qu'il n'était pas en mesure de financer ce projet pour l'année 1981. Toutefois, cette position n'exclut pas une requête afin que ce projet soit étudié à nouveau au cours des années futures.

2. Voies d'accès.

A la suite du rapport établi par Monsieur Larcher (PNUD) après sa mission au Rwanda du 18 au 24 mai 1981, le FENU compte présenter le projet à son Comité d'approbation dont la réunion est prévue pour fin novembre 1981. Au titre de ce projet, le FENU fournirait à l'usage exclusif du projet, pendant toute la durée de celui-ci, le matériel pour une somme de 2.250.000\$USA. ainsi qu'un lot initial de pièces de rechange représentant environ 10% de la valeur d'achat du matériel.

3. Bornes Fontaines.

Fin septembre 1981, le Représentant Résident du PNUD a fait connaître que le Comité de Financement du FENU a approuvé le projet susdit. L'Accord de don et le descriptif détaillé du projet qui étaient en cours de préparation au Siège du FENU ont été transmis en novembre au Ministère du Plan pour approbation et signature.

4. Aliments pour petit bétail.

A la suite d'une étude de factibilité entreprise

.../...

en août 1980 par le Docteur Latrille, Consultant du FENU, ce dernier s'est proposé d'envoyer un deuxième Consultant pour finaliser l'étude du Docteur Latrille. La mission du 2ème Consultant consistera à:

- déterminer l'approche technologique à retenir;
- déterminer les caractéristiques techniques de l'Equipement pour le projet et localiser le site;
- refaire complètement l'étude de factibilité tant économique que financière du projet en cause.

RWA/77/C32: Construction des CERAI

Ce projet déjà opérationnel, a bénéficié de la contribution du FENU pour une somme de 829.000\$ des USA. Cette somme a servi à la construction de 25 Centres d'Enseignement Rural et Artisanal Intégré (CERAI). L'utilisation de ce don devait s'opérer de la manière suivante:

- | | |
|---------------------------------|------------|
| 1. Matériaux de constructions : | \$ 731.484 |
| 2. Meubles : | 10.640 |
| 3. Divers : | 36.876 |

Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

1. Trente-quatrième Assemblée Mondiale de la Santé.

La 34ème Assemblée Mondiale de la Santé a tenu ses assises à Genève du 4 au 22 mai 1981. La délégation rwandaise à cette Assemblée était conduite par le Docteur MUSAFILI Ildephonse, Ministre de la Santé Publique, qui, en date du 7 mai 1981, a pris la parole pour exposer à l'Assemblée Mondiale de la Santé la situation sanitaire de notre Pays.

Le thème des discussions techniques annuelles était "Appui des systèmes de santé aux soins de santé primaire".

2. Visites d'études et d'échanges d'expériences programmées par le Bureau Régional de l'OMS.

Dans le cadre de ces visites, une délégation centrafricaine a séjourné au Rwanda du 18 au 22 août 1981. Elle était composée de Monsieur Auguste Boukanga, Ministre de la Santé Publique et du Docteur Jean Limbassa, Directeur-Adjoint de la Santé rurale au Ministère de la Santé Publique.

La délégation, après des entretiens avec le Ministre de la Santé Publique, le Docteur MUSAFILI Ildephonse et ses proches collaborateurs, a visité le Centre de Kirarambogo (Butare)

.../...

l'Hôpital Universitaire de Butare, l'Hôpital de Ruhengeri, le Centre Hospitalier de Kigali et le Centre de Médecine Traditionnelle de Bare (Kibungu).

Signalons également que du 13 au 31 octobre 1981, une délégation rwandaise conduite par le Docteur Mugabushaka A. s'est rendue au Niger et à l'Ile Maurice dans ce même cadre de visites d'études et d'échanges d'expériences.

3. Réunion des responsables des services de Pharmacie de la Région africaine.

Une réunion des responsables des services de pharmacie de la région africaine est actuellement en préparation et et se déroulera à Salisbury à la demande du Gouvernement du Zimbabwe.

Cette réunion la première du genre dans la Région vise à susciter des échanges d'idées entre les responsables des services de pharmacie et à encourager la coopération technique entre pays en développement de la Région sur le Programme d'action concernant les médicaments essentielles.

4. Planification sanitaire, programmation et managements des Services de Santé.

Sous les auspices de l'Organisation Mondiale de la Santé, un séminaire sur le sujet ci-haut cité a été organisé à Dakar (Sénégal) du 12 octobre au 27 novembre 1981. Le Rwanda y a été représenté par le Dr HAKIZIMANA Evariste, Secrétaire Général au Ministère de la Santé Publique.

L'objectif général du séminaire est d'aider les participants à améliorer leurs connaissances des principes et techniques qui leur permettront d'appliquer les méthodes de programmation sanitaire nationale pour une meilleure organisation, administration et gestion des services de santé dans les pays africains.

P.A.M.

Le Programme Alimentaire Mondial fournit, à la demande des Gouvernements, des produits alimentaires destinés à aider à la réalisation des projets de développement économique et social ou à faire face à des besoins d'urgence.

Au cours de l'année 1981, le PAM a eu à intervenir dans trois projets opérationnels.

.../...

1. Projet 2369 : Développement rural dans la
Préfecture de Gikongoro.

Ce projet commencé en août 1980 et prévu pour 2 ans, est réalisé dans le cadre du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage en collaboration avec le PNUD et la FAO. Ledit projet bénéficie d'une intervention du PAM de l'ordre de 124 millions FRW correspondant à la fourniture de 1.515 tonnes de vivres.

- Parmi les réalisations effectuées jusqu'à la fin juin 1981 grâce à l'apport des produits PAM, on peut relever:

- a) la mise en valeur de 3.500 ha de terres par l'aménagement de terrasses, le piquetage de fossés et la mise en place de plantes anti-érosives;
- b) le reboisement de 1.100 ha avec plantation de 2.500.000 arbres;
- c) l'entretien de 82 Km de routes et la construction de pontceaux.

- Dans l'ordre des difficultés rencontrées, l'on peut signaler que le projet a souffert jusqu'à une date récente d'une gestion inadéquante, d'un retard dans l'organisation des transports de vivres, du manque de contrôle des distributions et des stocks et d'un retard dans la soumission des rapports trimestriels. La nomination récente d'un nouveau directeur du projet PAM devrait résoudre ce problème. Un autre problème de ce projet est la difficulté pour le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage de payer au fur et à mesure sa part (50%) des transports internes de vivres.

2. Projet 2465 d'amélioration et de développement
des routes et des recherches minières.

Ce projet planifié, pour 4 ans, a commencé en juin 1980 avec le volet "Recherches Minières". Il est réalisé sous l'autorité du Ministère des Travaux Publics et du Ministère des Ressources Naturelles.

Le PAM fournira audit projet 5.692 tonnes de denrées d'une valeur de 485.000.000 FRW. Comme pour le projet précédent, le PAM intervient pour une main d'oeuvre rémunérée pour moitié en denrées alimentaires.

3. Projet 2366 de stabilisation des prix de denrées de base

Le PAM a fourni 4000 tonnes de denrées (haricot et sorgho) d'une valeur de 196.000.000 FRW à GRENARWA, denrées qui ont servi, à compter de juillet 1978, à créer un fonds de roulement destiné à la stabilisation des prix de produits alimentaires de base

.../...

Le projet PAM arrivant à terme, il serait bon que les autorités du projet définissent dès que possible leurs objectifs et fassent connaître leurs intentions au cas où elles désirent demander au PAM une continuation de son assistance à GRENARWA.

PNUD

1. Conseil d'Administration du PNUD.

La 28ème session du Conseil d'Administration du Programme des Nations Unies pour le Développement s'est tenue à New-York du 9 juin au 1er juillet 1981. Notre Pays, membre du Conseil d'Administration depuis le 1er janvier 1981 était représenté par une délégation conduite par l'Ambassadeur KARUHIJE Ignace. Dans le cadre de la programmation par pays, la structure du chiffre indicatif de planification (CIP) pour le Rwanda se présente comme suit:

1. CIP pour la période 1982-1986 = 45 millions \$
2. Emprunt réalisé pour la période 1977-1981 = 2 millions \$
3. 20% non programmable (réserve) = 9 millions \$
4. La somme approuvée qui sera octroyée à notre Pays s'élève donc à 45 millions moins 2+9millions= 34 millions \$.

2. Projet RWA/80/001: Recherches Minières détaillées.

L'objectif de la quatrième phase d'assistance au Gouvernement Rwandais dans le domaine de recherche minières est différent des phases antérieures. La reconnaissance générale est réduite dans cette quatrième phase; l'attention du projet est concentrée sur la prospection détaillée avec l'objectif de déterminer si l'extension de l'exploitation minière au Rwanda est économiquement possible.

3. Projet RWA/77/007: Entretien de routes-phase II.

L'examen tripartite du projet qui a eu lieu le 17 juin 1981 a été l'occasion de constater que malgré de nombreux retards dûs en majorité à des causes externes au projet, celui-ci se déroulait d'une façon satisfaisante. Toutefois, ces retards rendent nécessaire une reventilation de la contribution du PNUD, pour l'année 1981, initialement fixée à \$ 600.000. Cette nouvelle répartition des fonds permettra la poursuite des activités jusqu'à la fin 1982. L'examen tripartite a permis enfin de dégager les grandes lignes du projet pour le troisième cycle de programmation 1982-1986. La contribution du PNUD pour cette période s'élève à 1.500.000 dollars des USA.

.../...

4. Projet RWA/78/004: Développement du Petit Elevage (DPE).

Les résultats du projet sont largement positifs. Au vue de ces résultats encourageants, une mission d'évaluation-formulation a été demandée et devrait arriver sur le terrain (Kabuye) dans le courant du dernier trimestre 1981 et émettre des recommandations quant au futur des activités du projet pour lequel une somme de 2.000.000\$ a été prévue pour le troisième cycle de programmation. Il est à remarquer que ce projet a joui de l'appui de divers projets de petite envergure, financés directement par la FAO (chambre froide pour le point de vente de Kigali, insémination artificielle et étude sur la fabrication d'aliments de bétail). Les contributions du Gouvernement à ce projet ont certainement joué un rôle important dans les résultats obtenus.

5. Projet RWA/77/009: Assistance au BUNEP

Techniquement parlant les résultats du projet sont encourageants. Une mission d'évaluation-formulation qui a eu lieu en juin-juillet 1981, a mis en lumière la nécessité de renforcer le Bureau National d'Etude de Projets et de prolonger l'assistance du PNUD à cette Institution. Le nouveau document de projet est en préparation.

6. Projet RWA/74/022 Programme Intégré d'Assistance en Télécommunication.

Le gros de l'équipement (émetteurs, récepteurs et batteries solaires) a été livré, le plan-directeur a été rédigé. Le projet qui, au cours de 1981 a bénéficié de 585.000\$ a été prolongé en vue de permettre la coordination en matière d'équipements à fournir par les bailleurs de fonds. L'expert coordonnateur est arrivé début octobre 1981.

7. Projet RWA/78/005: Assistance à la division Service Météorologique.

L'expert a terminé ses activités en mars 1981 et le projet continue à se dérouler de manière satisfaisante. Il est à noter que des actions en matière de formation continueront à se dérouler jusqu'en 1983.

8. Projet RWA/78/007: Assistance à la Planification.

Suite à la requête du Ministère du Plan, une révision budgétaire de ce projet a été opérée en juin 1981 pour la prolongation des activités du projet jusqu'au 31 juillet 1982. La contribution

.../...

antérieure du PNUD était : 996.580, celle révisée s'élève à 1.239.992\$ soit une augmentation de 243.512\$ des USA.

9. Projet RAF/78/036: Perfectionnement de la main d'oeuvre destinée aux industries de base.

Il s'agit d'un projet régional africain financé par le PNUD/CBA sur un montant de 10 millions\$ prévus pour ce programme régional. Le projet vise à encourager les Etats membres de la CBA à développer les moyens dont ils disposent pour promouvoir la planification et la programmation de la formation en fonction de leurs besoins en main d'oeuvre industrielle et à les aider à assurer, dans certaines branches prioritaires des industries de base, la formation de leurs ressortissants dans les domaines de la technique, de l'exploitation et de la gestion.

10. Projet RWA/77/08 : Raffinerie de Pyrèthre.

- Dans le cadre de ce projet, une délégation rwandaise conduite par Monsieur IYAKARIMYE Charles, Directeur de l'OPYRWA, s'est rendu du 5 au 25 septembre 1981 en Europe et aux USA, pour mener des contacts nécessaires en vue de la commercialisation de l'extrait brut et semi-raffiné du pyrèthre actuellement disponible dans les stocks de l'OPYRWA.
- Le Pyrèthre est un bon produit, connaissant une bonne demande et sa production peut être fortement rémunératrice.
- Il ressort du rapport d'avancement du projet pour la période allant de juin 1980 à juin 1981 que la raffinerie n'a pas été remise au Gouvernement Rwandais à la date programmée du 28 juillet 1980, car les essais contractuels n'ont pas été concluants. De nouveaux tests qui ont été effectués par la suite n'ont pas donné de meilleurs résultats. Le retard sur la mise en exploitation du raffinage constitue un handicap sérieux pour la gestion globale de l'OPYRWA et sa politique de développement.

Le Contrat n° 78/84 signé entre l'ONUDI et la firme VEW contient beaucoup de lacunes qui ont permis à l'entreprise de gagner le marché pour la construction de la raffinerie, alors qu'elle ne possédait pas un procédé de raffinage prouvé. Ce contrat contient également beaucoup de lacunes quant aux spécifications d'un produit apte à la commercialisation.

Le fait de ne pas vendre ce produit, place l'OPYRWA dans une situation difficile de trésorerie. L'Office aura emprunté 482.286.450 FFB pour toute une année en attendant que le

.../...

problème de la raffinerie soit résolu.

Il faudrait donc que l'ONUDI et son contractant (VEW) remboursent à l'OPYRMA le manque à gagner s'élevant à 6.350.949,35 dollars des USA suite à l'échec de la mise en opération de la raffinerie.

Le Gouvernement devrait exiger de l'ONUDI la résiliation du contrat n° 78/84 avec l'entreprise VEW. Pour la relève, le Gouvernement devrait exiger de l'ONUDI de choisir une entreprise possédant un procédé de raffinage mondialement prouvé et le démontrer en fonctionnement à l'échelle industrielle avant de lui attribuer le marché.

11. Projet RWA/79/003: Planificative Rénovation de l'Education.

Durant l'année 1981, le projet a considérablement renforcé l'équipe d'assistance technique par la création de deux nouveaux postes (expert en génie civil et expert informatique), deux postes de volontaires dans le domaine des constructions, l'achat d'un ordinateur a été approuvé. L'équipe sera au complet durant le premier trimestre 1982.

12. Projet RWA/79/005 : Rénovation de la Station de Captage du Gaz Méthane.

L'expert de l'ONUDI est sur place pour la mise en route du chantier. L'équipe de sous-traitance (UCB) sera complètement en place en janvier 1982. La fin des travaux de réfection de la Station de Captage et la mise en route de la Station sont prévues pour mars 1982.

13. Projet RWA/76/02: Intensification de l'Agriculture.

La phase actuelle arrive à terme en décembre 1981. Un nouveau document de projet pour la phase ultérieure est en cours de préparation par la FAO, sur base notamment des recommandations de la mission d'évaluation qui a eu lieu en mars-avril 1981. Une revue tripartite finale de la phase actuelle aura lieu vers la fin de cette année et aura à se prononcer sur les modalités et l'ampleur de la phase ultérieure. Il est à signaler au sein du projet, de sérieuses difficultés rencontrées en raison de l'absence de discipline et d'intérêt des cadres de vulgarisation.

14. Projet RWA/77/006: Lutte contre les tiques.

Le projet avait, dans le passé, souffert d'un manque de rigueur en matière de gestion. La situation est heureusement

.../...

Une suite favorable pourra peut-être être réservée à ces requêtes en tant que projets opérationnels dans le cadre du programme ordinaire de l'UNESCO.

c) Développement de la communication rurale et développement du cinéma de masse

Ces deux projets dont les coûts respectifs s'élèvent à 54.000\$ et 400.000\$ USA, l'UNESCO ne peut les financer ni sur le budget du programme de participation ni sur le budget du programme ordinaire car leur coût dépasse de loin le plafond de 25.000\$ signalé plus haut. Tout au plus, on peut espérer qu'ils pourraient être examinés dans le cadre du Programme International pour le développement de la communication (PIDC) pour lequel l'UNESCO a prévu 1,75 million de dollars USA pour la mise en oeuvre en 1981-1983 de la phase initiale du PIDC.

Pour le premier projet (DECOR) le Rwanda avait demandé à l'UNESCO de financer les équipements (un émetteur de haute fréquence automatique de 10 KW et 10 téléimprimeurs) et de fournir 4 bourses d'études universitaires en journalisme et 2 bourses de moyenne durée dans le même domaine.

Quant au développement du Cinéma de masse, il avait été demandé à l'UNESCO de doter les 10 préfectures, chacune d'un cinéma, d'un projecteur 16mm, d'un écran et d'un générateur; dans le domaine de la formation cinématographique, 8 bourses d'études et 2 bourses de stage avaient été demandées.

4. Projets présentés dans le cadre de l'aide-mémoire signé par le Directeur Général de l'UNESCO et le Gouvernement Rwandais

a) Construction et Equipement de l'Ecole Normale Technique Supérieure.

Estimant le projet important mais fort coûteux, l'UNESCO a fait remarquer qu'il est quasi impossible de lui obtenir un financement à titre de don mais qu'il faudrait plutôt recourir à un prêt. A ce sujet, elle s'est déclarée disposée à fournir une liste de sources potentielles de financement auxquelles le Gouvernement Rwandais pourrait soumettre une demande d'assistance financière pour le projet.

b) Formation des administrateurs d'éducation

L'UNESCO a proposé au Gouvernement Rwandais d'affecter à ce projet la somme de 35.000 dollars des USA accordée par le Gouvernement Irakien sur ses fonds en dépôt à l'UNESCO. Le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire vient de préciser

que ce montant, réduit à 32.900\$ après prélèvement des frais administratifs par l'UNESCO, servira au soutien des centres de recyclage qui fonctionnent dans le domaine de la réforme scolaire et à l'organisation de sessions de stage pour cadres et enseignants du primaire.

c) Education relative à l'Environnement.

L'UNESCO a accordé à ce projet un montant de 4.000\$USA prélevés sur les sources extrabudgétaires de l'organisation. Cette somme servira à l'organisation d'un séminaire d'initiation des éducateurs au problème de l'environnement.

Pour ce même domaine de l'éducation une somme de 5.000\$USA a été accordée par l'UNESCO au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique qui l'a utilisée en achat de matériel divers.

5. Projet PNUD-UNESCO

a) Développement de la communication rurale(DECOR)

Ce projet financé par le PNUD depuis 1978 pour un montant de 196.000 dollars des USA a atteint des résultats satisfaisants. L'expert de l'UNESCO affecté au projet, initialement prévu pour un an, a dû rester une année de plus et son contrat expire le 31 décembre 1981. Le projet a permis la création de deux centres régionaux d'information(à Gisenyi et à Butare) et le tirage hebdomadaire de l'INVAHO est passé de 15.000 à 45.000 exemplaires.

b) Projet RWA/73/006-Assistance à l'I.P.H.

Une réunion des bailleurs de fonds a eu lieu le 21 octobre 1981 sous la présidence du Ministre du Plan en vue de déterminer les domaines d'intervention des différents donateurs en matière d'assistance à l'IPN(Campus de Ruhengeri) pour la prochaine phase du projet.

Dans le cadre du projet susmentionné, une bourse d'études a été accordée à Monsieur J.G. RUMIYA pour lui permettre d'obtenir un doctorat du 3ème cycle en Histoire à l'Université PARIS I. La fin des études est prévue en octobre 1982.

Le Rwanda vient de demander à l'UNESCO une contribution financière de ± 7000\$USA, comme appui supplémentaire et exceptionnel au projet RWA/73/006 pour financer l'édition d'une brochure sur le matériel didactique et l'organisation des séminaires ateliers nécessaires à la vulgarisation des techniques modernes de l'éducation.

.../...

6. Projet RWA/79/003- Planification et Rénovation de l'Education.

Ce projet a été traité sous la rubrique "PNUD".
Présentement, il est à signaler qu'une bourse d'études a été accordée, dans le cadre du projet, à Monsieur HABIMANA Pierre, pour suivre un stage d'un mois au Centre Régional de Documentation Pédagogique (Imprimerie) à Bordeaux(France).

Dans le cadre du même projet, une prolongation de 6 mois (Janvier-Juin 1982) du contrat de Monsieur MORISSETTE en poste au Département de l'orientation scolaire et professionnelle a été demandée par le Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire.

7. Promotion des langues africaines

L'UNESCO a organisé à Conakry du 21 au 25 septembre 1981 une réunion d'experts sur "la Définition d'une Stratégie relative à la Promotion des langues africaines". Monsieur NGULINZIRA B., Directeur Adjoint du Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire a été désigné pour participer à cette réunion. Les frais de voyage et de séjour étaient à charge de l'UNESCO.

8. Table Ronde sectorielle sur l'éducation au Rwanda.

Le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire lors de ses entretiens le 3 octobre 1981 à Paris avec le Directeur Général de l'UNESCO, Monsieur M'BOW, a demandé au nom du Gouvernement qu'une mission d'experts pour préparer le document de travail de la Table Ronde Sectorielle sur l'Education qui se tiendra au début de l'année 1982 soit envoyée au Rwanda pour 4 semaines et à partir du mois de novembre 1981. Le PNUD financera cette mission.

La mission aura pour objet d'élaborer, en collaboration avec les services rwandais concernés, un rapport global sur la réforme de l'Enseignement et sur son impact sur le développement socio-économique et culturel du Rwanda. Le document élaboré devra contenir toutes les données relatives aux divers projets du secteur de l'Education, notamment l'évaluation de leurs coûts d'investissements, d'équipements et de fonctionnement.

9. Autres projets financés dans le Cadre de l'UNESCO.

a) Disciplines sportives.

Le Fonds International pour le Développement de l'Education a accordé au Rwanda, cette année, 12.000 \$USA pour financer un stage de recyclage de cadres techniques et arbitres de disciplines sportives.

.../...

b) Colloque à Kigali sur "Les jeunes et la vie communale africaine"

La Fédération Mondiale des Villes Jumelées (FMVS) compte organiser à Kigali en septembre 1982, un Colloque sur le thème susmentionné. Pour ce Colloque, la F.M.V.S. a sollicité auprès de l'UNESCO une contribution financière de 10.000\$USA sur le budget de programme de participation. Les promesses ont été déjà données du côté de l'UNESCO que la contribution demandée sera accordée.

UNICEF

1. Le Fonds International de Secours à l'Enfance (FISE en français ou UNICEF en anglais) est une Organisation du Système des Nations Unies créée par l'Assemblée Générale le 11 décembre 1946. Depuis les premières années de l'indépendance le Fonds assiste le Gouvernement Rwandais dans la réalisation des programmes visant à améliorer les conditions de vie des populations rurales en général et, en particulier, des mères et des enfants.

Pour l'année 1981, l'intervention totale du Fonds est estimée à 1.082.000\$ soit 99.544.000FRW. Il convient de noter également que, sous réserve des résultats des revues périodiques du Programme et des ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires, l'UNICEF fournira de ses ressources régulières, pour la période du 1er janvier 1980 au 31 décembre 1982, des matériels, des équipements, des vaccins, et des moyens de transports pour un montant maximum, de 3.152.000\$ USA incluant le fret. De plus, l'UNICEF recherchera des fonds spéciaux pour l'exécution des projets "Petites sources" et "Nutrition" pour une valeur de 2.100.000 \$USA au titre de 1981-1982.

Au cours de l'année 1981, les projets suivants ont bénéficié de l'assistance de l'UNICEF:

Soins de santé primaires.

L'assistance de l'UNICEF dans ce domaine consiste dans les actions suivantes:

- équipement des centres de santé en matériel technique médical, en médicaments, et en moyens de transport;
- formation et recyclage du personnel médical et paramédical;
- éducation sanitaire;
- entretien et réparation des véhicules du Ministère de la Santé Publique;

.../...

- campagne élargie de vaccination.

Au titre de ce programme, l'UNICEF a donné une contribution d'un montant de 313.100\$ USA pour l'année 1981.

Nutrition et bien-être de l'enfant et de la famille.

Dans le domaine de la nutrition et du bien-être de l'enfant et de la famille, l'UNICEF participe à la réalisation des projets visant l'autosuffisance alimentaire ainsi qu'une alimentation équilibrée de la population en général et des enfants en particulier. L'UNICEF collabore également avec le Gouvernement Rwandais pour la formation de la femme en vue d'une meilleure participation de celle-ci dans le développement socio-économique du pays.

Ainsi l'UNICEF participe aux projets d'intensification agricole, de stockage des vivres, d'éducation nutritionnelle, de promotion féminine et d'éducation pré-scolaire.

Pour l'année 1981, l'UNICEF a consacré un montant de 483.700\$ USA à ce programme, tandis que pour la période 1980-1982, l'UNICEF a prévu un montant de 1.151.800 dollars sur ses ressources régulières et 600.000 dollars au titre des contributions spéciales(à rechercher).

Assistance à la mise en oeuvre de la Réforme scolaire.

Depuis l'adoption du programme de réforme scolaire et sa mise en oeuvre en 1979, le Fonds assiste le Gouvernement Rwandais dans la construction des CERAI, le recyclage des enseignants, la fourniture de matériel et d'équipement agricole, artisanal et ménager pour les CERAI, la fourniture de moyens de transport. Pour l'ensemble de ce programme, l'UNICEF a réservé un montant de 315.200 dollars pour la période 1980-1982. Pour la seule année 1981, l'UNICEF a consacré à ce programme un montant de 162.600 \$ USA.

Hydraulique rurale.

Afin d'assurer le développement socio-économique des zones rurales et réduire l'incidence des maladies d'origine hydrique, le Gouvernement Rwandais a entrepris depuis 1974 un programme d'approvisionnement des zones rurales en eau potable et d'assainissement. Dans le cadre de ce programme, l'UNICEF assiste le Gouvernement Rwandais dans la réalisation des projets suivants:

.../...

a) Aménagement des Petites sources.

Il s'agit d'aménager 5.600 petites sources (sur quelques 10.200 inventoriées) et de former des fontainiers pour la maintenance des installations et l'éducation des communautés rurales concernées. A l'heure actuelle, 5.023 sources ont été aménagées sur financement de l'UNICEF. Un montant de 1.500.000 dollars USA a été consacré à ce programme pour les années 1980 et 1981. Au titre de ce projet, l'UNICEF a reçu de SOS FAIM BRUXELLES en octobre 1981 une contribution spéciale de 132.000\$ USA et en janvier 1981 un montant de 257.661 \$ USA du Gouvernement Belge et du Comité belge de l'UNICEF.

Toutefois, le programme qui aurait dû se terminer en 1979 a connu des retards suite à des difficultés matérielles et financières. Par contre la formation des fontainiers se déroule normalement.

b) Projet d'Adduction d'eau dans la Commune Bugarama.

L'UNICEF va financer des travaux d'adduction dans la Commune de Bugarama (Cyangugu). Un montant de 600.000\$ USA a été réservé à cet effet en provenance des contributions spéciales fournies par le Comité Hollandais de l'UNICEF (256.880 \$ USA) et la province Zeland de la Hollande (461.200 \$ USA).

Le programme d'Hydraulique rurale est, à son étape actuelle loin de couvrir tous les besoins de la population surtout en ce qui concerne les zones arides. De plus un grand nombre de centre de santé manquent d'eau salubre et bon nombre de puits réalisés du temps de la tutelle requièrent d'être remis en bon état. Aussi, le programme doit-elle se poursuivre et viser essentiellement l'approvisionnement en eau des zones arides et des centres de santé.

Support aux projets.

Ce programme englobe les activités visant à renforcer la mise en oeuvre, la gestion et l'évaluation des activités financées par l'UNICEF et plus particulièrement les projets d'animation et d'éducation communautaire.

La contribution de l'UNICEF dans le cadre de ce programme s'est élevée à 22.600 dollars pour l'année 1981.

2. Visite au Rwanda du Directeur Régional de l'UNICEF.

Le Directeur Régional de l'UNICEF, Monsieur Karl Eric Knutsson résidant à Nairobi a effectué une visite officielle

.../...

3. COOPERATION AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES

I. BANQUE MONDIALE.

Tout d'abord, il est à rappeler que la Banque Mondiale intervient au Rwanda par le canal de sa section, l'IDA qui finance nos projets à des conditions de faveur compatibles avec nos possibilités :

- durée 50 ans
- différé d'amortissement 10 ans
- taux d'intérêt NEANT
- commission 3/4 de 1% par an.

Au début de l'année, une délégation de la banque mondiale qui a séjourné au Rwanda a procédé à un échange de vue avec la partie rwandaise au sujet des projets en cours ainsi que des nouveaux projets à identifier.

A. PROJETS EN COURS.

1. Secteur Agriculture.

a) Projet Bugesera-Est-Gisaka/Migongo (BGM)

Montant du crédit IDA : 14 millions de dollars, l'accord est entré en vigueur le 23/11/1977 et prendra fin le 30/9/1982.

Coût total du projet : 23,3 millions de dollars,

l'IDA étant associé avec :

- le Rwanda	(1,6)
- la Belgique	(0,9)
- la BADEA	(5,0)
- autres	(1,8).

Au cours de cette mission, les deux parties ont estimé que ce projet se déroulait normalement même s'il fallait reconnaître les difficultés au niveau de l'encadrement des paysans. La délégation rwandaise a indiqué que les efforts étaient faits pour remédier à cette situation notamment par la formation qui se fait à l'école de formation de Rubilizi.

En ce qui concerne la 2e phase de ce projet, la partie rwandaise a indiqué qu'il s'agira de poursuivre toutes les activités de la première phase avec un effort accru pour la vulgarisation, la plantation du sisal et du café dans l'Icyanya, Bugesera et Gisaka. Il est également prévu la modernisation de la bananeraie dans le Gisaka, l'application des engrais minéraux

...../.....

- les autorités administratives de l'OVAPAM prennent les mesures d'assainissement interne en vue d'éviter le retour à la situation qui prévalait, à savoir la suspension du financement des dépenses de fonctionnement de l'OVAPAM;
- le Conseil d'Administration de l'OVAPAM suive les réserves exprimées antérieurement au niveau des constructions, du carburant et des stocks agricoles, à savoir les justifications comptables nécessaires de tous les écarts (positifs ou négatifs) constatés.

Les conditions de prêt sont celles applicables aux prêts de l'Association Internationale de Développement. Le 29 avril 1981, l'Ambassadeur du Rwanda à Washington a procédé à la signature de l'Accord de crédit et des documents relatifs au projet au nom du Gouvernement Rwandais.

Du 4 au 11 mai 1981, une mission de l'OVAPAM conduite par le Président de son Conseil d'Administration,

le Docteur NSENGIYAREMYE Dismas s'est rendue à Nairobi pour discuter avec les responsables de la Banque Mondiale, du Plan de Travail et des Prévisions budgétaires 1981 de l'OVAPAM.

d) Projet quinquina.

Montant du crédit IDA : 1,8 millions de dollars, l'accord est entré en vigueur le 2 mars 1977 et prendra fin le 30 juin 1982. Coût total du projet : 2,127 millions, l'IDA étant associé avec le Gouvernement Rwandais (0,3). Ce projet se déroule normalement.

c) Projet d'amélioration de la caféiculture et des cultures vivrières dans la région du Lac KIVU.

L'Association Internationale de Développement (IDA) a octroyé un crédit de développement au Gouvernement de la République Rwandaise s'élevant à 11. 800. 000 de droits de tirage spéciaux pour le financement du projet selon l'Accord de Crédit de Développement du 29 avril 1981.

Par accord avec le Gouvernement Rwandais daté du 31 mars 1981, le Gouvernement Suisse s'est engagé à financer parallèlement selon ses procédures, l'assistance technique prévue pour le programme de vulgarisation du projet. L'IDA et la Suisse se sont alors convenus que les deux accords susmentionnés forment un tout.

...../.....

f) Séminaire sur le Management des projets de Développement Rural en cours d'exécution.

Une mission rwandaise composée de Messieurs : SERUBIBI Soter, Directeur du Projet d'Amélioration de la Caféculture et des Cultures Vivrières au bord du Lac KIVU et KAMANZI François, Directeur Adjoint du Projet Bugesera-Gisaka-Migongo s'est rendue au Cameroun du 4 mai au 16 juin pour participer au Séminaire sur le Management des Projets de Développement Rural. Le séminaire avait pour but d'améliorer le processus de prise de décision et la capacité d'analyse des gestionnaires concernés par les projets de Développement Rural. Il a été organisé à l'intention des pays africains francophones, des Iles Comores et de Haïti par l'Institut de Développement Economique (IDE) de la Banque Mondiale en collaboration avec la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'Institut Panafricain pour le Développement (IPD).

2. Secteur des infrastructures.

a) 5ème projet routier : Route Butare-Cyangugu.

Ce projet réunit les fonds de l'IDA pour le tronçon Butare-Kitabi, ceux du FAD pour le tronçon Kitabi-Ntendezi et ceux du FED pour le tronçon Ntendezi-Cyangugu. Le Gouvernement Rwandais avait sollicité de la Banque Mondiale le financement suffisant pour le tronçon Butare-Kitabi (57 Km) évalué à 25.000.000 \$ USA. La Banque Mondiale quant à elle proposait 18 millions \$ USA, soit pour 40 Km. Comme il n'était pas question de raccourcir la distance ou compter sur un autre bailleur de fonds, le Gouvernement Rwandais a insisté pour que la Banque Mondiale accorde le supplément de financement nécessaire pour tout le tronçon de 57 Km. Enfin, les autorités de la Banque Mondiale ont assuré le financement de tout le tronçon soit tous les 57 Kms, mais malgré cela un déficit de 18 millions de dollars USA subsiste et le Gouvernement Rwandais a engagé des contacts avec d'autres bailleurs de fond, tels que la BADEA et le Fonds Koweïtien. Ce dernier s'est particulièrement intéressé à ce projet.

b) Projet de télécommunications.

Montant du crédit IDA : 7,5 millions de dollars, l'Accord de crédit 1057-RW relatif au projet télécommunications conclu entre la République Rwandaise et la Banque Mondiale

....//....

en date du 13 août 1980 est entré en vigueur le 7 juillet 1981.
Coût total du projet : 17,5 millions de dollars, l'IDA étant
associé avec : - le Rwanda (2,1)
- la France (3,9)
- le Canada (4,0).

c) Séminaire sur les Projets de Transport.

L'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics (ENSTP) de Yamoussoukro, le Centre de Formation de la Banque Africaine de Développement et l'Institut de Développement Economique de la Banque Mondiale ont organisé un séminaire sur les projets de transport à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire du 2 novembre au 11 décembre 1981. Ce séminaire s'est tenu en langue française et s'est adressé aux cadres et fonctionnaires supérieurs des administrations, et des institutions publiques ou para-publiques responsables de la conception, formation et réalisation de programmes et projets dans le secteur des transports.

Les objectifs du séminaire étaient d'aider les participants à élargir le champ de leurs connaissances et de leur apporter des éléments de réflexion afin de leur permettre de rendre plus efficace leur action dans le cadre des responsabilités qui leur sont confiées.

3. Secteur industriel.

Projet Banque Rwandaise de Développement.

Depuis 1976, la B.R.D. reçoit des crédits de la Banque pour promouvoir la petite et moyenne entreprise. Il y a eu d'abord un crédit de 4 millions de dollars en 1976 et une deuxième ligne de crédit de 5,2 millions de dollars en juillet 1979.

4. Secteur de l'Education.

Construction de 250 ateliers. Montant du crédit IDA : 6,379 millions de dollars; l'accord de crédit est entré en vigueur le 1er décembre 1975 avec un retard de 3 mois et prendra fin le 30 juin 1982.

Lors de la mission que la Banque Mondiale a effectuée au Rwanda au début de l'année, il a été rappelé que, en gros, les

...../.....

objectifs du projet ont été atteints, même s'il faut exiger la sévérité dans la gestion des fonds et du matériel ainsi que la rapidité dans le recrutement du personnel d'encadrement et d'exécution du projet.

Les problèmes se posent au niveau du recrutement en personnel tant expatrié que national prévu pour le projet qui n'est disponible qu'à 40 % ainsi qu'au niveau de la comptabilité.

En ce qui concerne l'utilisation contestée du ciment acheté avec le crédit de la Banque Mondiale, il a été indiqué que le Ministère des Finances avait lancé une mission de contrôle et qu'il fallait attendre ses conclusions.

Afin d'améliorer les comptes du projet, la délégation de la Banque Mondiale a insisté pour qu'on recoure au service d'un bureau local ou extérieur et a proposé qu'un expert comptable soit recruté pour une mission de courte durée. Les fonds sont disponibles à cet effet dans le cadre du crédit consenti.

B. DIVERS

Mission de Monsieur André GUE.

Monsieur André GUE, Directeur du Département des Programmes de l'Afrique de l'Est à la Banque Mondiale est venu au Rwanda au mois de mai 1981. Accompagné par le Représentant-Résident de la Banque Mondiale, Monsieur André GUE s'est entretenu avec le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération. Le fonctionnaire de la Banque Mondiale a communiqué que celle-ci restait intéressée par le secteur de l'éducation qu'elle considèrait comme prioritaire mais qu'elle estimait que la politique proposée par le Gouvernement Rwandais risquait de ne pas être efficace puisqu'elle semblait trop ambitieuse et qu'elle ne tenait pas compte des possibilités financières offertes. A cet égard, Monsieur André GUE a signalé que la Banque Mondiale préconisait de procéder par étapes et qu'elle préférait une formation de base au niveau des paysans et puis une formation professionnelle qui s'étendrait sur l'enseignement secondaire.

La Banque Mondiale a accepté de fournir du papier et des machines sur le reliquat du premier crédit, et si celui-ci ne suffit pas, un supplément sera débloqué sur le budget du 2ème crédit.

Outre l'assistance technique au SFCS et divers études sur les besoins en maîtres jusqu'à l'an 2.000 et l'amélioration des écoles primaires et des programmes de formation paramédicale, le deuxième projet vise :

- l'extension de l'Ecole d'Economie et Commerce de Muramba;
- la construction de l'Ecole d'Infirmières de Gisenyi;
- l'extension des Ecoles Normales de Save et Zaza pour leur permettre d'accueillir un minimum de 500 élèves.

L'enveloppe demandée pour ce projet est de 11 millions de \$ USA dont 1 million de \$ USA représente la contrepartie rwandaise. Pour ce projet, la Banque Mondiale attend une requête officielle du Ministère des Finances relative au préfinancement en vue du recrutement des experts nécessaires pour établir les dossiers de négociation pour ce 2ème projet.

La Banque Mondiale a également exigé une note de consultation juridique pour préciser le statut des écoles qui seront construites grâce à son financement sur des terrains cédés aux confessions religieuses.

Nouveau Gouverneur de la Banque Mondiale pour le Rwanda.

Monsieur HATEGEKIMANA J.Damascène, Ministre des Finances a été nommé nouveau Gouverneur de la Banque Mondiale pour le Rwanda par le Président de la République Rwandaise, en remplacement de son prédécesseur.

.... /

Visite de Monsieur HATTORI au Rwanda.

Du 17 au 19 mars 1981, Monsieur HATTORI Masaya, ancien Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda et actuellement Vice-Président de la Banque Mondiale a effectué une visite officielle au Rwanda sur invitation de notre Gouvernement. Notre hôte a eu pour interlocuteurs le Ministre des Finances et le Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda et a été reçu en audience par le Chef de l'Etat.

Assemblées Annuelles de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International.

Les Assemblées Annuelles de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International se sont tenues à Washington du 29 septembre au 30 octobre 1981. Le Gouvernement rwandais était représenté par le Ministre des Finances, le Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda, le Directeur Général de la Banque Rwandaise de Développement et le Directeur de la Caisse d'Epargne du Rwanda.

C. PROJETS FUTURS.

a) Projet d'approvisionnement en eau et assainissement.

Ce projet se trouve en pipe-line à concurrence de 10 millions de dollars et vise l'amélioration des infrastructures d'adduction d'eau et d'assainissement dans les préfectures de Gisenyi, Ruhengeri, Kigali, Kibuye, Cyangugu et Kibungo.

b) Sixième projet routier.

Ce projet routier reste à identifier et à définir

c) Projets intégrés dans le domaine de la population, Santé et Nutrition.

Dans le cadre de notre Plan de Développement, l'une des grandes orientations vise la maîtrise des problèmes démographiques. A cet effet, le Gouvernement Rwandais pratique une politique tendant à harmoniser l'accroissement de la population avec la capacité économique du pays. Cette politique consiste à :

...../.....

- chercher l'augmentation de la production;
- élever le niveau de la formation de la population;
- négocier avec les pays voisins la cession des terres pour abriter les émigrants rwandais
- communiquer à la population les moyens d'espacement des naissances. Et c'est dans cet esprit que l'ONAPO a été créée.

5. Assistance technique et financière dans le domaine de la planification.

Suite à la demande exprimée par le Président de la République de disposer d'une assistance technique de la Banque Mondiale pour l'étude des projets et à la requête formulée par le Ministre des Finances, une mission de la Banque Mondiale est venue dans notre pays au mois de mai 1981.

Le but de la mission était l'évaluation de ce projet d'assistance technique. Le projet est conçu sur 4 aspects:

- 1) création d'un fonds d'études au Ministère du Plan. La contribution y affectée est de 4 millions \$ aux conditions de l'IDA.
- 2) affectation au Ministère du Plan d'un Economiste des projets qui gérerait ce fonds. Cet expert sera recruté et pris en charge par la Banque Mondiale et financé par le PNUD.
- 3) un analyste financier pour le BUNEP. Ces deux experts seront financés par le PNUD pour un montant de 600.000 USA \$ pour une période de 4 ans.
- 4) un centre de documentation avec fourniture d'équipement et de matériel pour aider la Direction Générale des Statistiques au Ministère du Plan. Ce qui précède a été confirmé par Monsieur GUE, Directeur du Département des Programmes de l'Afrique de l'Est à la Banque Mondiale. Afin de rendre le projet plus opérationnel, le Ministère du Plan a envoyé auprès de l'IDA les devis estimatifs et les plans détaillés pour la construction et l'équipement du Centre.

La mission a fait part aux participants qu'elle a constaté qu'il pourrait y avoir une coordination du Ministère du Plan et du Ministère des Finances dans l'élaboration du programme de développement et une concertation suivie du Ministère du Plan avec les Services Techniques. Le Comité de gestion préconisé par la Banque Mondiale y suppléerait.

...../.....

Les réunions interministérielles pour proposer et définir les projets s'acquitteraient plus simplement des tâches à confier à ce Comité.

La commission a proposé qu'il faudrait des mécanismes de concertation, ou clarifier ceux existants, pas seulement lors de l'élaboration du Plan mais également pour les programmes annuels d'investissements. Il a été ensuite proposé de créer une structure de coordination de tous les fonds d'études (RFA, SUISSE, FED, etc...). Concernant le fonctionnement du Centre de documentation, il sera alimenté par la documentation économique et sociale existante sur le Rwanda. Dès que le bâtiment sera achevé et équipé, un expert documentariste sera affecté au Centre pendant 2 ans pour assurer le démarrage. Pour ce faire, la Banque est prête à envoyer une mission d'évaluation qui permettrait de partir sur des bases plus solides. Le Gouvernement Rwandais a demandé à l'IDA de lui accorder une avance d'un montant de \$ 135.000 pour financer certaines dépenses nécessaires à la préparation du deuxième projet d'Education.

Projet désenclavement du Rwanda.

Monsieur GUE a signalé que s'il y a des possibilités de nous mettre d'accord avec la Tanzanie et le Burundi pour la construction d'un Chemin de fer, par exemple la Banque Mondiale est prête à apporter sa contribution.

Problèmes démographiques.

Monsieur GUE a indiqué que le Rwanda devrait mettre l'accent sur la production agricole pour résoudre les problèmes liés à la démographie et que dans ce domaine la Banque Mondiale est également disposée à fournir une aide.

II. FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

Le Gouvernement Rwandais a augmenté les salaires de la Fonction Publique à compter du 1er septembre 1980. Les taux d'augmentation ont varié entre 10% et 25% suivant les catégories de la fonction Publique. Le montant total des dépenses budgétaires supplémentaires a été de 420 millions de FRW en 1980. Le Fonds Monétaire International a été informé de ladite décision avant son entrée en vigueur.

Une délégation du Fonds Monétaire International est arrivée à Kigali le 19 mai 1981 pour une mission de consultations 1981 avec le Rwanda. Elle vient tous les ans à peu près à la même période pour examiner, avec les services technique chargés de l'Economie Nationale, la Santé de cette dernière. Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération qui a reçu la mission en audience lui a rappelé que lors de la visite que le Président de la République a effectuée à Washington, les différentes possibilités de Coopération avec cette institution ont été évoquées dans le cadre du crédit stand-by, du Fonds compensatoire, du Fonds Fiduciaire et des facilités élargies.

En ce qui concerne le Fonds compensatoire, la mission a précisé que le Fonds ne pouvait intervenir que si le pays prouvait que ses recettes avaient diminué à la suite d'événements indépendants de sa volonté. Une demande dans ce sens est déjà parvenue au Fonds.

Pour les "facilités élargies", la mission a noté qu'il faudrait une aide pour opérer le redressement économique mais il faut présenter un programme et une demande officielle. Celle-ci ne pourra être élaborée qu'après l'adoption du 3ème plan national de développement.

En ce qui concerne la situation économique du pays, la mission a dit que les 3 dernières années ont connu une situation meilleure. Or, avec la conjoncture internationale actuelle, il se fait que les dépenses ne s'équilibrent pas avec les recettes. La mission s'est déclarée inquiète quant aux perspectives d'avenir pour l'économie rwandaise.

.... /

approché et s'est montré perplexe
- - - - - /

Les réunions interministérielles pour proposer et définir les projets s'acquitteraient plus simplement des tâches à confier à ce Comité.

La commission a proposé qu'il faudrait des mécanismes de concertation, ou clarifier ceux existants, pas seulement lors de l'élaboration du Plan mais également pour les programmes annuels d'investissements. Il a été ensuite proposé de créer une structure de coordination de tous les fonds d'études (RFA, SUISSE, FED, etc...). Concernant le fonctionnement du Centre de documentation, il sera alimenté par la documentation économique et sociale existante sur le Rwanda. Dès que le bâtiment sera achevé et équipé, un expert documentariste sera affecté au Centre pendant 2 ans pour assurer le démarrage. Pour ce faire, la Banque est prête à envoyer une mission d'évaluation qui permettrait de partir sur des bases plus solides. Le Gouvernement Rwandais a demandé à l'IDA de lui accorder une avance d'un montant de \$ 135.000 pour financer certaines dépenses nécessaires à la préparation du deuxième projet d'Education.

Projet désenclavement du Rwanda.

Monsieur GUE a signalé que s'il y a des possibilités de nous mettre d'accord avec la Tanzanie et le Burundi pour la construction d'un Chemin de fer, par exemple la Banque Mondiale est prête à apporter sa contribution.

Problèmes démographiques.

Monsieur GUE a indiqué que le Rwanda devrait mettre l'accent sur la production agricole pour résoudre les problèmes liés à la démographie et que dans ce domaine la Banque Mondiale est également disposée à fournir une aide.

II. FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

Le Gouvernement Rwandais a augmenté les salaires de la Fonction Publique à compter du 1er septembre 1980. Les taux d'augmentation ont varié entre 10% et 25% suivant les catégories de la fonction Publique. Le montant total des dépenses budgétaires supplémentaires a été de 420 millions de FRW en 1980. Le Fonds Monétaire International a été informé de ladite décision avant son entrée en vigueur.

Une délégation du Fonds Monétaire International est arrivée à Kigali le 19 mai 1981 pour une mission de consultations 1981 avec le Rwanda. Elle vient tous les ans à peu près à la même période pour examiner, avec les services technique chargés de l'Economie Nationale, la Santé de cette dernière. Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération qui a reçu la mission en audience lui a rappelé que lors de la visite que le Président de la République a effectuée à Washington, les différentes possibilités de Coopération avec cette institution ont été évoquées dans le cadre du crédit stand-by, du Fonds compensatoire, du Fonds Fiduciaire et des facilités élargies.

En ce qui concerne le Fonds compensatoire, la mission a précisé que le Fonds ne pouvait intervenir que si le pays prouvait que ses recettes avaient diminué à la suite d'événements indépendants de sa volonté. Une demande dans ce sens est déjà parvenue au Fonds.

Pour les "facilités élargies", la mission a noté qu'il faudrait une aide pour opérer le redressement économique mais il faut présenter un programme et une demande officielle. Celle-ci ne pourra être élaborée qu'après l'adoption du 3ème plan national de développement.

En ce qui concerne la situation économique du pays, la mission a dit que les 3 dernières années ont connu une situation meilleure. Or, avec la conjoncture internationale actuelle, il se fait que les dépenses ne s'équilibrent pas avec les recettes. La mission s'est déclarée inquiète quant aux perspectives d'avenir pour l'économie rwandaise.

.... /

Le chef de la mission a dit également que la dette extérieure du Rwanda, de l'avis du FMI, ne faisait pas l'objet de coordination. Selon lui, il n'y a pas de service qui en centralise les données et cela fait qu'on ne peut pas savoir jusqu'où peut aller l'endettement du pays pour ne pas alourdir le budget national et le déficit de la balance des paiements. Bien sûr la situation n'était pas alarmante mais il fallait y prendre garde. Il a été souligné à l'endroit de l'interlocuteur que le Rwanda était prudent dans sa politique de recherche de financement extérieur et la nécessité de coordonner les opérations d'endettement extérieur a été reconnue. Aussi, existe-t-il un service de la dette publique au Ministère des Finances.

III. BANQUE ARABE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE (BADEA).

Projet Agro-Pastoral du Bugesera et du Gisaka-Migongo (B.G.M)

La BADEA a donné son accord (à B.G.M) pour la passation du contrat d'exécution de la 1ère phase d'adduction d'eau dans la zone de Nasho-Ouest avec l'AIDR pour un montant ferme et définitif de 7.485.000 FRW. Conformément à ce qui a été convenu lors de la réunion des bailleurs de fonds tenue à Nairobi du 21 au 23 janvier 1981, la BADEA a confirmé son accord d'ordres de services avec l'AIDR pour l'exécution des lots suivants :

- travaux d'adduction d'eau concernant la seconde tranche de la zone A du couloir Akagera pour un montant ferme et définitif de 8.600.000 FRW.
- travaux d'adduction d'eau au centre du couloir Akagera pour un montant ferme et définitif de 24.952.000 FRW.

L'étude complète d'adduction d'eau Rusumo-Ouest a été faite et l'accord de passation du contrat porte sur un montant ferme et définitif de 12 millions FRW.

Route Butare - Cyangugu.

Sur décision du Gouvernement Rwandais de passer le projet de construction de la route Butare-Cyangugu en priorité du projet BGM II, la BADEA a été approché pour participer au financement de la route pour un montant de 18 millions de dollars USA. La BADEA ne participant pas dans un projet donné pour un montant dépassant 10 millions de \$, le Fonds Koweïtien a été également approché et s'est montré particulièrement intéressé.

-----/.....

IV. LA BANQUE AGRICAINE DE DEVELOPPEMENT/FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT.

Etude Economique sur le Rwanda.

La BAD est entrain d'élaborer une étude économique sur le Rwanda. Elle a pour souci majeur d'identifier les principales contraintes dont souffre l'économie rwandaise dans le domaine de l'agriculture et des transports afin de dégager les voies et moyens d'améliorer les performances économiques du pays. Elle analyse également les capacités de financement interne de manière à déterminer notamment dans quelle mesure l'Etat est à même d'assurer la contrepartie sur les projets financés grâce à l'aide extérieure. Le document de pré-étude est disponible au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

A. LES PROJETS EN COURS.

Les projets de santé au Rwanda.

Une mission de la BAD conduite par MOHAMED, Chef de Division Education et Santé de la BAD a été effectuée au Rwanda en juin 1981. Il a été convenu que pour les projets à financer dans le domaine de la Santé (OPHAR, Chirurgie, Hôpital Universitaire de Butare et 6 centres de santé c'est-à-dire Kinyamakara, Musebeya, Musange, Gituza, Kigarama et Birenga) le Gouvernement Rwandais nommera un Directeur du projet qui sera chargé de l'organisation, du contrôle et de la surveillance de l'exécution du projet. Une délégation rwandaise s'est rendue peu après à Adidjan (au mois d'août) pour négocier avec les responsables de la BAD un prêt de 8.000.000 UCF (soit 840.400.000 FRW) qui servira au financement dudit projet. Monsieur K. VENGATACHELLUM, Administrateur à la BAD pour le Rwanda a confirmé que ce montant a été approuvé au cours du Conseil d'Administration du FAD, et que le Gouvernement Rwandais prendra à sa charge tout dépassement de coût dans le cadre du projet. La signature de l'accord de prêt a eu lieu le 13/11/1981.

Projet de Développement Rural Intégré de Byumba.

Une délégation rwandaise s'est rendue à Rome au mois d'août dernier pour participer aux négociations des conditions de prêt avec le Fonds International pour le Développement agricole

...../.....

la surveillance des travaux non comprise dépassait l'enveloppe financière disponible de 495.000.000 FRW dont 50.000.000 FRW constitue la participation du Gouvernement Rwandais.

Alors une délégation rwandaise s'est rendue à Abidjan auprès de la BAD en date du 20/6/1981 pour négocier un crédit supplémentaire, mais les négociations n'ont pas abouti dans le sens souhaité. Toutefois, une dérogation aux statuts du FAD fut demandé en vue de confier le marché à l'Entreprise Chinoise de construction des Ponts et Chaussées pour un coût total de 585.000.000 FRW. Du 15 au 18 septembre 1981, une délégation de la BAD conduite par Monsieur K.KABA, Chargé des prêts supérieurs auprès de la Banque Africaine de Développement a séjourné à Kigali et a proposé une formule permettant de débloquent le démarrage du projet. Cette formule consistait en quelque sorte en une dérogation déguisée aux statuts du FAD, sans que cela puisse apparaître officiellement dans les correspondances entre l'Administration et le FAD.

Cette possibilité avait été discutée également lors du passage à Kigali du Vice-Président de la BAD, Monsieur D.BIHUTE qui lui même avait confirmé que tout le Conseil d'Administration souscrivait entièrement à cette formule.

En effet, puisque aucune entreprise à part celles des chinois ne voulait exécuter le projet à des prix raisonnables, la Banque Africaine pour le Développement a proposé de confier les travaux à une entreprise parastatale ou à une brigade du Ministère des Travaux Publics et dans ce dernier cas, cette brigade pouvait sous-traiter les travaux avec l'entreprise chinoise des Ponts et Chaussées. Comme il n'existe pas une entreprise parastatale dans le domaine des Ponts et Chaussées, le Gouvernement Rwandais sur suggestions de la BAD a envoyé les documents de passation du marché à la Brigade fictive dénommée "Brigade d'Asphaltage et Resurfaçage" pour une offre de 566.713.300 FRW. Tous les décaissements seront effectués en faveur de la Brigade qui ouvrira un compte convertible à la Banque Nationale du Rwanda et l'Administration se chargera de virer l'argent au compte de l'entreprise chinoise. Mais au courant du mois de novembre 1981, il a été décidé de créer réellement cette Brigade.

..../....

B. DIVERS

Mission de Monsieur KABA KARAMOKO.

Monsieur KABA KARAMOKO, Chargé de prêts pour le Rwanda et le Burundi à la BAD est arrivé au Rwanda le 10/7/1981. Cette mission avait pour but d'examiner les projets financés par la Banque.

Assemblée Annuelle de la BAD.

Une délégation rwandaise conduite par le Ministre des Finances a participé à l'Assemblée Annuelle de la BAD et du FAD tenue à Lomé du 11 au 15 mai 1981.

La Constitution de la Société "SHELTER-AFRIQUE".

Sur invitation de la Banque Africaine de Développement, une délégation rwandaise s'est rendue à ARUSHA pour participer à la réunion préparatoire finale qui s'est tenue dans cette ville tanzanienne du 31 août au 4 septembre 1981 en vue de la constitution de la société SHELTER-AFRIQUE. Cette institution sera créée à l'échelle régionale africaine et son objectif sera de mobiliser les ressources financières nécessaires en vue du financement de l'habitat en Afrique particulièrement au bénéfice des groupes à faibles revenus.

L'Institution sera une société par action. Concernant le capital, il a été décidé que le capital initial sera de 40 millions de dollars USA. Les actions seront réparties en 3 catégories :

- Catégorie A : Etats Africains, Institutions et Organismes Nationaux: 20 millions \$ USA;
- Catégorie B : Institutions Régionales :
 - a) BAD : 10 millions \$ USA
 - b) Autres (Africare, Banques sous-régionales de développement): 4 millions \$ USA;
- Catégorie C : Institutions non régionales et autres personnes physiques et morales : 6 millions \$ USA.

En matière d'investissement, SHELTER-AFRIQUE interviendra de deux façons :

- 1) SHELTER-AFRIQUE octroiera des prêts pour le financement des projets d'habitat présentés et réalisés par les institutions

...../.....

nationales des pays africains.

- 2) La société consentira des prêts aux gouvernements ou participera au capital-actions en vue de la création des institutions nationales de logements dans les pays où celles-ci n'existent pas encore.

C. PROJETS EN PIPE-LINE.

Projet Théicole Butare-Kamiranzovu.

La FAO a déposé un rapport technique sur ce projet à la BAD. Une mission d'évaluation était prévue au cours de l'année 1981 afin que ce projet puisse être présenté au Conseil d'Administration du FAD. Le projet est estimé à 8 millions UCF.

Route NTENDEZI-KIBUYE.

Les études de réalisation de cette route ont été financées par la BAD. Il reste au Gouvernement Rwandais d'introduire une requête pour le financement de l'exécution.

La construction de l'Ecole Technique Supérieure.

Le projet est estimé à 4 millions UCF. Une mission d'identification était prévue au cours de l'Année 1981.

Projet de Développement Rural Intégré des Communes Ramba-Gaseke.

Ce projet rentre dans la politique d'associer les cultures industrielles et les cultures vivrières.

La réalisation de petites industries au Rwanda.

La Banque Africaine de Développement est prête à financer le projet gaz méthane à condition que celui-ci lui soit soumis pour examen. Pour les petites industries, la ligne de crédit sera demandée par la Banque Rwandaise de Développement. La BAD intervient directement dans le cas de grosses industries sans passer par les Banques Nationale de Développement.

.... /

V. FONDS SPECIAL DE L'OPEP.

Projet d'aménagement de l'Aéroport International de Kanombe.

Il est à rappeler que le coût global du projet en question s'élèvera à la somme de 3.460 millions \$ USA, soit 38.444.444 FRW. Ce montant devra servir pour couvrir les dépenses autant en devises qu'en monnaie locale.

En ce qui a trait à ce dernier volet, lors de la réunion des bailleurs de fonds de ce projet tenue à Kigali le 9 février 1981, le Représentant du Fonds Spécial de l'OPEP a fait savoir que cet organisme pourrait intervenir pour couvrir les frais locaux jusqu'à concurrence de 8,74 millions de \$ USA soit l'équivalent de 786,60 millions de FRW selon les besoins de financement.

Le montant à utiliser dans ce contexte sera prélevé du fonds de contrepartie en FRW des prêts que le Fonds Spécial de l'OPEP nous a octroyés pour soutenir notre balance des paiements. Il s'agit des prêts :

- n° 31 du montant de 1,7 million \$ USA nous consenti en 1977;
- n° 141 du montant de 4,5 millions \$ USA nous accordé en 1979;
- n° 197 du montant de 3 millions \$ USA dont l'accord a été signé à Vienne en septembre 1980.

Il importe également de signaler que les autres partenaires dans le financement de ce projet sont :

- la Belgique
- la France
- le Fonds d'Abu-Dhabi
- le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique.

Nouvelles propositions au Fonds Spécial de l'OPEP.

Le Fonds Spécial de l'OPEP s'est doté d'une nouvelle ligne de crédits d'un milliard de \$ USA à affecter à l'assistance aux pays en développement.

Par sa lettre n° 127/16.11.02(c)7C du 20 février 1981, notre Ambassadeur à Bonn nous a signalé que ledit Fonds

serait bien disposé à accorder à notre pays un 4ème prêt pour soutenir notre balance des paiements.

Requête du Gouvernement Rwandais pour le financement de la Centrale de Rusizi II.

Le Gouvernement Rwandais a adressé au Fonds Spécial de l'OPEP une demande de financement de la Centrale de Rusizi II.

Il s'agit d'un financement complémentaire de 20.000.000 ECU pour assurer une sécurité d'approvisionnement en énergie électrique entre 1985 et 1990 aux pays de la C.E.P.G.L Rwanda-Zaïre-Burundi.

La Centrale de Rusizi II est indispensable à l'approvisionnement de la région en énergie car les projets de développement économique du Rwanda, du Zaïre et du Burundi risquent en effet d'être freinés au cours de la décennie 1980-1990, toutes les unités de production électrique de la région devant être saturées en 1985. Le Gouvernement Rwandais a demandé au Fonds Spécial de l'OPEP le financement de sa contrepartie au projet estimée à 20 millions d'ECU et ce à des conditions de faveur.

Le Fonds a répondu que la requête sera étudiée favorablement. Cependant, le montant d'un prêt éventuel sera inférieur au montant de 20 millions ECU proposé.

=====

III. COOPERATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE.

- Une volontaire infirmière à affecter au Dispensaire de Janja.

par ailleurs, les correspondances portant sur les points suivants ont été adressées:

- au Gouvernement allemand pour lui communiquer l'accord du Gouvernement Rwandais à sa proposition de continuer, pour une durée de trois ans, le projet "Groupe de Conseillers allemands pour l'ELECTROGAZ" dans les conditions de l'Arrangement Intergouvernemental du 31 janvier 1980 en attendant qu'un nouvel Arrangement y relatif soit soumis à l'approbation de la partie rwandaise;
- au Délégué du Service de Volontaires Allemands pour lui demander d'intervenir auprès de son Organisme à Berlin en vue de recruter une volontaire allemande spécialisée en travaux pratiques à affecter au Centre de Formation, Préfecture de Kibungu;
- au Gouvernement allemand pour lui demander de recruter un expert allemand devant aider le Ministère des Ressources Naturelles à élaborer un programme à réaliser dans le cadre de la Décennie Internationale de l'Eau et de l'Assainissement. Le principe de recruter cet expert étant admis, la Partie allemande a fait savoir que sa mise en place pourrait intervenir en avril 1982 et le Ministère des Ressources Naturelles en a été averti;
- au Gouvernement allemand pour lui demander la mise à disposition de deux unités à affecter au Projet "Imprimerie Scolaire" pour s'occuper l'une de la Comptabilité de l'Imprimerie et l'autre de la maintenance de ses machines;
- à la Présidence de la République Rwandaise pour faire comprendre que, suite au problème soulevé par le Service Central de Renseignements au sujet du recrutement par la République Fédérale d'Allemagne des experts autres que ceux de nationalité allemande, le Ministère ne voyait rien d'anormal d'employer un expert étranger sans tenir compte de sa nationalité aussi longtemps que les qualifications professionnelles et la bonne conduite de l'individu ont été vérifiées et acceptées par les Autorités compétentes rwandaises;
- au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage pour lui demander ses avis sur la candidature d'un expert agronome à affecter au Service de Guidance agricole et Laiterie de Nyabisindu;
- au Gouvernement allemand pour lui demander la mise à disposition des experts (5) promis lors des négociations germano-rwandaises qui ont eu lieu à Bonn en mai 1981.
- au Gouvernement allemand pour lui communiquer l'accord du Gouvernement Rwandais à sa proposition de confier à un expert allemand déjà en place les fonctions d'experts agro-économiste au sein du projet Service de Vulgarisation agricole et Laiterie de Nyabisindu et dont la mission ne grèvera pas le budget alloué audit projet:

.../...

- au Ministère de la Santé Publique pour lui demander ses avis sur deux candidatures de volontaires infirmières allemandes à affecter au Centre de Santé de RUHERU;
- au Ministère de la Santé Publique pour requérir ses avis sur deux candidatures de volontaires allemandes à affecter comme laborantines médicales l'une à l'Hôpital de Kibuye et l'autre à l'Hôpital de Bushenge.

En outre, lors de la Commission Mixte Germano-Rwandaise qui a eu lieu à Bonn au cours du mois de mai 1981, le cas des experts intégrés allemands a été examiné. Il a été précisé que la partie rwandaise aura à payer à ce genre d'expert un salaire local égal à celui d'un fonctionnaire rwandais de même niveau d'études et lui donnera une assurance maladie à 50%. Le Gouvernement allemand s'est engagé à garantir un salaire à l'expert intégré lui permettant de faire facilement face à tous ses besoins sur place et à supporter lui-même les frais de voyage à l'occasion de ses congés en Allemagne. Le candidat qui avait été recruté pour occuper le poste d'expert intégré allemand au Service des Ponts et Chaussées s'étant désisté, le Ministère a demandé au Gouvernement allemand de recruter un autre élément pour occuper dans les meilleurs délais le poste susvisé.

2. BELGIQUE.

Au cours de cette année 1981, les coopérants techniques belges suivants, qui avaient reçu l'agrément du Gouvernement Rwandais ont rejoint leurs postes d'affectation, à savoir:

- Deux professeurs de droit affectés à la Faculté de Droit de l'Université Nationale du Rwanda;
- Trois techniciens des Compagnons Bâtisseurs affectés au Projet Pouzzolanes-Chaux-Tourbe à Ruhengeri;
- Un professeur de psychologie affecté à l'Institut Pédagogique National de Butare;
- Un expert géologue affecté au Service Géologique du Ministère des Ressources Naturelles;
- Un Conseiller pédagogue affecté au Bureau Pédagogique de Kigali;
- Un expert agronome affecté à l'I.S.A.R Rubone;
- Un expert agronome affecté au Projet de Développement rural de Mudusomwa, en Préfecture de Gikongoro;
- Un médecin chirurgien affecté à l'Hôpital de Kabgayi;
- Un expert agronome affecté comme Conseiller auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage;
- Une infirmière graduée affectée à l'Hôpital de Kabgayi;

.../...

- Un expert agronome affecté au projet Elaboration d'une Carte Pédagogique du Rwanda relevant du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage;
 - Un médecin spécialisé en Biologie clinique affecté au Service de Laboratoire du Centre hospitalier de Kigali;
 - Un électromécanicien affecté à l'ELECTROGAZ;
 - Un expert agronome affecté au Projet Actions et Animation dans la Préfecture de Kibungo;
 - Un technicien des Compagnons Bâtisseurs affecté au Projet Pouzzolanes -Chaux -Tourbe;
 - Une agent de l'Association AFI affectée comme professeur de Psychologie à l'Ecole d'infirmières de Kabgayi.
 - Une infirmière de l'Association AFI affectée à l'Ecole d'infirmières de Kabgayi.
- Un ingénieur technicien affecté comme 4 ème expert au Projet KIBUNGO II.

Par ailleurs, les offres de candidature des coopérants techniques ci-dessous ont reçu l'agrément du Gouvernement Rwandais et la mise en place des candidats ainsi retenus est attendue;

- 5 professeurs visiteurs belges chargé de cours à temps partiel dans le cadre du projet Formation des ingénieurs civils à l'UNR;
- Un technicien tea-maker à affecter au projet Thé Kitabi;
- Un médecin pédiatre destiné au Service de Pédiatrie du Centre Hospitalier de Kigali;
- Un professeur à affecter à l'Ecole Technique Officielle de KICUKIRO
- Un professeur de Mathématiques à affecter à l'IPN de Butare;
- Un technicien des Compagnons Bâtisseurs à affecter au Projet Pouzzolanes -Chaux-Tourbe de Ruhengeri.
- Deux médecins à affecter à la Faculté de Médecine de l'UNR;

Aussi, les correspondances portant sur les points suivants ont été adressées:

- Au Gouvernement belge pour lui transmettre la description de poste de l'expert belge à recruter pour s'occuper de la Gestion du Laboratoire de Génie Civil transféré de l'UNR au Ministère des Travaux Publics dès octobre 1981;
- Au Gouvernement belge pour lui demander de recruter 3 médecins belges devant occuper les postes vacants au Centre Hospitalier de Kigali;
- Au Gouvernement belge pour lui demander de maintenir exceptionnellement à son poste un expert belge affecté au Services des impôts.

Ministère des Finances, la réponse de la Belgique est un non catégorique;

- Au Ministère des Postes et des Communications pour attirer son attention, suite à la réticence de la Belgique à recruter 4 nouvelles unités pour le projet Aéroport, sur l'importance qu'il y a à former des techniciens rwandais devant assurer le fonctionnement du nouveau complexe de l'Aéroport de Kanombe;
- Au Ministère des Travaux Publics pour demander ses avis sur la candidature d'un expert belge à affecter au Bureau d'Etudes des Constructions;
- Au Ministère du Plan pour demander ses avis et considérations sur la candidature d'un technicien des Compagnons Bâtisseurs à affecter au Projet Urbain de Kigali;
- Au Gouvernement belge pour lui demander d'accorder une prolongation d'un an, à partir du 4 janvier 1982, à un expert mécanicien belge affecté à l'ISAR-Karama pour lequel le Gouvernement belge a décidé de mettre fin à ses activités dans le cadre de la Coopération Technique Belge au Rwanda. La réponse de la Belgique est un non catégorique;
- Au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage pour lui demander ses avis sur la candidature d'un expert pédologue à affecter au projet Etablissement d'une Carte pédologique du Rwanda;
- Au Gouvernement belge pour lui communiquer le refus par le Gouvernement Rwandais de la candidature d'un architecte qui avait fait l'objet d'une expulsion du pays en novembre 1979 et pour lui demander de procéder au recrutement d'un autre élément à affecter au poste ouvert au sein du Bureau d'Etudes des Constructions du Ministère des Travaux Publics;
- Au Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire pour demander ses avis sur trois candidatures d'experts belges à affecter l'un comme professeur au Collège de Gisenyi et les deux autres au Bureau Pédagogique de Kigali;

En outre, au cours de cette année, la Belgique a décidé de mettre fin aux activités de 7 coopérants techniques belges en poste au Rwanda pour avoir atteint 27 ans de carrière en Afrique; Les Départements ministériels utilisant ces experts ont été avisés de cette mesure qui semble irrévocable de la part de la Belgique, même si au cours de la dernière Commission mixte Belgo-Rwandaise d'octobre 1979 certains d'entre eux avaient reçu la promesse d'être prolongés pour une durée de deux ou quatre ans supplémentaires.

Quant au problème des volontaires belges qui travaillent au Rwanda et dont il a été fait mention dans le rapport annuel de 1980, des démarches ont été entreprises auprès du Gouvernement

belge et de l'INTERCODEV (Association regroupant plusieurs ONG belges) en vue de procéder à la signature d'une Convention devant régir l'emploi de ce type de personnel. Après ces contacts, le Ministère Belge de la Coopération avait fait comprendre que l'établissement d'une Convention devant régir les relations de coopération entre le Gouvernement Rwandais et le Volontariat belge est de la compétence de l'INTERCODEV. Alors que justement le texte définitif venait d'être envoyé à la Fédération des Volontaires Belges pour signature via notre Ambassade à BRUXELLES, le Gouvernement belge s'y est opposé pour des raisons non encore connues de la partie rwandaise. Il a seulement fait savoir qu'un Avenant à l'Accord bilatérale relatif à la Coopération Technique entre la Belgique et le Rwanda conclu en 1962 pourrait suffire. Cette information a été fournie par notre Ambassade à BRUXELLES et l'Ambassadeur de Belgique à Kigali l'a confirmé au cours de l'audience lui accordée par le Secrétaire Général au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération en date du 16 octobre 1981. Le dossier est donc à suivre. Toutefois, les volontaires belges suivants ont été exceptionnellement autorisés par le Gouvernement Rwandais à venir travailler dans le pays en attendant l'établissement d'un cadre juridique par les parties concernées:

- Une volontaire infirmière des Amis du Père Damien affecté au Service Lèpre relevant du Ministère de la Santé Publique;
- Deux volontaires professeurs d'éducation physique affectés le premier au Collège Saint-André et le second au Lycée de Nyundo;
- Une volontaire affectée comme professeur au Petit Séminaire de Zaza;
- Deux volontaires affectés à l'Ecole Féminine d'Agronomie de Nyagahanga;
- Un volontaire affecté comme professeur au Collège de Rilima;
- Un couple de volontaires affectés comme infirmière au Dispensaire de Kabona, commune Rutsiro en Préfecture de Kibuye.
- Un volontaire agronome affecté comme professeur au Centre de Formation de Jeunes agriculteurs de Rukoma-Sake, en préfecture de Kibungo;
- Une volontaire infirmière affectée au Centre de Santé de Gisagara, en Préfecture de Butare;
- Une volontaire enseignante affectée à l'Ecole Familiale du Diocèse de Kibungo.

3. CANADA.

Au cours de l'année 1981, les coopérants canadiens suivants ont été agréés par le Gouvernement Rwandais et ont rejoint leur postes d'attache:

.../...

- Un volontaire du SUCO pour le projet de Technologie appropriée du Centre de Formation Nutritionnelle de Ruhengeri;
- Deux professeurs respectivement de mathématiques et de génie rural pour l'Université Nationale du Rwanda, en remplacement de deux professeurs partis définitivement le 20 décembre 1980;
- Un volontaire du SUCO, Conseiller de l'Inspecteur du projet "Union des Coopératives de Byumba;
- Un volontaire du SUCO, Conseiller du Gérant de l'Union des Coopératives de Byumba;
- Deux experts, l'un géophysicien et l'autre géologue pour le projet "Prospection Géophysique Aéroportés";
- Un volontaire du SUCO pour le projet de technologie appropriée de Mayange au BUGESERA;
- Un volontaire du SUCO, comme encadreur de la jeunesse de groupement coopératifs à vocation agricole;
- Un couple de volontaires du SUCO, potiers-céramistes pour encadrer dans le domaine de la poterie, les potiers batwa de Shyorongi;
- Un administrateur-trésorier adjoint pour le campus de Butare au sein du projet d'assistance à l'UNR;
- Un professeur de génie rural pour le projet d'Assistance à l'Université Nationale du Rwanda;
- Une volontaire du SUCO, diététiste-nutritionniste pour le centre de Santé de KITABI;
- Une volontaire du SUCO, infirmière pour le Centre de Santé de Kitabi;

Aussi, les candidatures suivantes ont été proposées pour agrément au Gouvernement Rwandais;

- Un volontaire du SUCO, pour être affecté au projet des Ateliers de la J.O.C à Kigali. Une nouvelle ligne à suivre en matière de recrutement des expatriés pour le secteur privé donnant la compétence de recrutement au Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi, ayant été adoptée, il a été demandé au SUCO de s'adresser, pour ce cas, audit Département qui est habilité à se prononcer sur les emplois du secteur privé auquel la J.O.C. appartient. Par ailleurs, les correspondances suivantes ont été adressées:

- A l'Ambassade du Canada à KINSHASA pour lui communiquer les instructions de la Banque Nationale du Rwanda concernant les modalités d'ouverture d'un compte étranger spécial en francs rwandais par les coopérants techniques canadiens travaillant au Rwanda. Led compte a été créé par la Banque Nationale en vue d'appeler les coopérants canadiens payés intégralement en devises,

.../...

- Un technicien affecté comme Conseiller technique au projet "Enseignement agricole relevant du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire;
- Un technicien affecté au Centre d'Etudes et d'Application de l'Energie Solaire du Rwanda (CEAER);
- Un technicien affecté au projet Stockage local des Récoltes et Centre de Formation et de Recherche Coopérative relevant du Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire;
- 5 professeurs d'anglais affectés à la Faculté des Lettres de l'UNR.

Par ailleurs, la candidature d'un technicien de l'USAID à affecter aux projets "Stockage Local des Récoltes et Centre de Formation et Recherche Coopérative" relevant du Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire a été retenue par le Gouvernement Rwandais et sa mise en place est attendue dans les tout prochains jours.

Aussi, dans le cadre de l'Accord de Coopération avec l'African Wildlife Leadership Foundation de droit américain, deux experts de cette Association ont été affectés au Centre de Recherche de Karisoke (Parc National des Volcans) et un troisième expert agréé est attendu très prochainement. Le Gouvernement Rwandais a également autorisé un chercheur de cette Association à effectuer durant six mois des études de recherche sur la reproduction des gorilles dans le Parc National des Volcans.

8. FRANCE.

Au cours de l'année 1981, les coopérants français suivants ont été agréés par le Gouvernement Rwandais:

- Un architecte urbaniste et aménagiste pour la Cellule des Aménagements Urbains et Ruraux du Département des Travaux Publics;
- Un expert chirurgien à l'Hôpital de Ruhengeri en remplacement d'un autre expert en fin de contrat;
- Un maître-assistant de Mathématiques pour l'Université Nationale du Rwanda;
- Un maître-assistant de Physique pour l'Université Nationale du Rwanda;
- Un expert bibliothécaire du campus de Ruhengeri de l'Université Nationale du Rwanda;
- Un maître-assistant de Géographie pour l'Université Nationale du Rwanda;
- Un maître-assistant de Biologie pour l'Université Nationale du Rwanda.

...../.....

- Un expert en communication pour le projet des Télécommunications du Ministère des Postes et des Communications et devant faire partie d'une équipe de coordination du Programme Intégré d'Assistance en Télécommunications qui sera dirigé par un Conseiller Technique Principal de l'ONU.

De même, les candidatures suivantes ont été présentées pour agrément au Gouvernement Rwandais:

- Un volontaire de l'AFVP, moniteur en Maison Familiale pour le projet de Butaro (Préfecture de Ruhengeri).

Il convient de signaler qu'il a été demandé au Bureau de l'Association susmentionnée de pouvoir compléter ce dossier par un curriculum vitae et des diplômes ou certificats d'études faites, afin de permettre aux services rwandais concernés d'examiner cette candidature en possession de tous les éléments:

- Un chef du projet SOJA en remplacement de celui qui a été déclaré incompetent par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage;
- Un expert français, Directeur régional de la Branche BUGESERA est du projet BUGESERA -GISAKA-MIGONGO.

Le candidat présenté n'a pas pu être agréé car le Département intéressé a fait connaître que ce n'était plus nécessaire vu que la première phase du projet susvisé doit se terminer bientôt, à savoir le 31 décembre 1981. Cette précision a été portée à la connaissance de la partie française et dès lors sa proposition est sans objet.

- Un chirurgien-adjoint pour la Mission Médicale Française de RUHENGRI.

A propos de la Coopération avec l'Association Française des Volontaires du Progrès, son Délégué Général Adjoint vien de séjourner au Rwanda, du 20 au 23 octobre 1981. Au cours de l'entretien qu'il a eu avec le Secrétaire Général au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération le 20, il lui a été rappelé qu'il faut se conformer aux dernières décisions du Gouvernement Rwandais intervenues en ce qui concerne le recrutement et l'utilisation des volontaires, à savoir:

- que le candidat doit avoir une formation suffisante dans le domaine pour lequel il est proposé;
- qu'il doit avoir des aptitudes et capacités techniques dans un métier et posséder une expérience professionnelle.
- Le Délégué actuel semblant se soucier peu de ces exigences de la partie rwandaise et faisant venir des volontaires sans agrément préa-

.../...

table du Gouvernement Rwandais, il a été demandé au Délégué Général Adjoint d'envisager son rappel et de le remplacer par un autre plus souple dans ses relations avec l'Administration rwandaise. Cette rencontre a été une occasion pour la partie rwandaise, de porter à la connaissance des plus hautes autorités de l'AFVP que l'efficacité dans l'action de ses volontaires laisse beaucoup à désirer.

par ailleurs, les correspondances portant sur les points suivants ont été adressées:

- A l'Ambassade de France à Kigali pour lui faire part de la décision du Gouvernement Rwandais de retirer l'agrément à Monsieur Bernard PATUREAU, expert français qui était affecté au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage comme Chef du projet SOJA financé par le Fonds d'Aide et de Coopération et pour lui demander en même temps qu'un nouvel élément plus compétent et plus souple dans ses relations avec ses collaborateurs rwandais soit recruté pour le même poste.

Comme l'Ambassade de France insistait à ce que le Gouvernement Rwandais puisse laisser l'expert en question terminer son terme en cours, la partie rwandaise a accédé à cette demande qui relevait de considérations humaines pour l'intéressé. Aussi, celui-ci a pu terminer son mandat au terme duquel il est rentré définitivement dans son pays le 28 avril 1981;

- A l'Ambassade de France à Kigali pour lui transmettre les besoins du Gouvernement Rwandais en missions d'experts français pour l'année 1981 exprimés par différents départements ministériels rwandais;
- Au bureau de l'AFVP pour lui demander de ne faire venir les volontaires français que quand il sera en possession de l'acte d'agrément lui notifié par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, afin d'éviter à ceux-ci de se trouver dans des situations gênantes quand il s'agit d'obtenir un visa de séjour.

Insistance a aussi été faite sur la nécessité de fournir pour chaque candidat présenté un curriculum vitae et des diplômes ou certificats d'études faites, afin de permettre d'examiner leurs dossiers en possession de toutes les données.

- Au Président de l'Association Française des Volontaires du Progrès pour lui présenter les félicitations du Gouvernement Rwandais à l'occasion de sa nomination comme Président de ladite Association et lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions.

~~~~~



## 9. GRANDE BRETAGNE

Dans le cadre de la Convention conclue depuis 1980 avec l'OXFAM, un nouveau Délégué de cet Organisme est venu, après agrément du Gouvernement Rwandais, remplacer celui qui représentait l'OXFAM au Rwanda depuis un an et demi.

## 10. JAPON

En ce qui concerne la Coopération Technique Nippo-Rwandaise au cours de cette année 1981, il y a lieu de signaler simplement que le Gouvernement japonais a accepté de prolonger pour une année supplémentaire la mission de l'expert japonais affecté à l'ONATRACOM.

Aussi, une requête portant sur le recrutement de deux nouveaux techniciens japonais pour l'ONATRACOM a été transmise au Gouvernement japonais, la réaction de ce dernier est attendue.

D'autre part deux experts japonais ont effectué une mission de trois mois auprès de l'Usine d'Allumettes de Butare depuis le début du mois d'août 1981 et sont rentrés dans leurs pays après l'inauguration de ladite Usine le 25 octobre 1981.

## 11. LIBYE.

Une correspondance a été adressée à l'Ambassade de la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste à Kigali au sujet de deux coopérants techniques libyens qui depuis leur arrivée dans notre pays ont résidé sans visa de séjour. A cette occasion, il a été demandé à cette Ambassade d'inviter lesdits ressortissants à se présenter aux Bureaux du Service rwandais de l'Immigration et Emigration où ils pourront recevoir les informations relatives à leur séjour au Rwanda. La situation est d'autant plus préoccupante que l'un des deux coopérants est au Rwanda depuis 1976 et qu'une carte d'Assistance Technique lui a été accordée ~~pièce~~ lui permettant de se procurer facilement un visa de séjour.

## 12. PAYS-BAS.

Au cours de l'année 1981, les coopérants techniques néerlandais suivants dont les candidatures avaient été retenues par le Gouvernement Rwandais ont rejoint leurs postes d'affectation:

.../...



- Un ingénieur géomètre affecté au Ministère des Travaux Publics;
- Un volontaire agronome affecté au projet Diffusion d'Elevage en Commune de MURAMBI, Préfecture de Byumba;
- Un technicien volontaire s'occupant des travaux de construction de l'Hôpital de GATSIBO;
- Un technicien volontaire s'occupant des travaux de construction d'un CERAR et d'une Ecole Familiale à Murama-Nyamutera;
- Un nouveau Délégué de l'Organisation de Volontaires Néerlandais affecté en République Rwandaise;
- Un technicien volontaire affecté au projet adduction d'eau en milieu rural relevant du Ministère des Ressources Naturelles;
- Un Administrateur-Adjoint de l'Organisation des Volontaires Néerlandais affecté à la Délégation de Kigali.

Par ailleurs, les correspondances portant sur les points suivants ont été adressées:

- Au Gouvernement néerlandais pour lui annoncer la décision du Gouvernement Rwandais de renoncer à l'engagement de l'expert supplétif néerlandais spécialisé en travaux publics pour restrictions budgétaires du Ministère des Travaux Publics qui devait supporter son salaire local.
- Au Gouvernement néerlandais pour lui communiquer l'accord du Gouvernement Rwandais à sa proposition de transférer le technicien du projet Inspection-Guidance et Formation Permanente des Maîtres des Travaux Pratiques de l'Enseignement Rural et Artisanal intégré à la Section Menuiserie de l'Ecole Technique Officielle de Kicukiro;
- Au Délégué de l'Organisation des Volontaires Néerlandais pour l'inviter, suite à la présentation de deux candidats volontaires destinés aux entreprises à caractère privé, à soumettre ces candidats au Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi;
- Au Délégué de l'Organisation des Volontaires Néerlandais pour lui demander d'intervenir auprès de son Organisme à la Haye afin qu'il mette à la disposition du Gouvernement Rwandais une équipe de techniciens volontaires néerlandais devant aider le Ministère de la Santé Publique à élaborer des dossiers techniques relatifs aux projets nouveaux de construction des bâtiments hospitaliers ainsi qu'aux projets d'extension ou de transformation des infrastructures hospitalières existantes. La réponse à cette requête a déjà eu lieu et le Ministère de la Santé Publique a été prié de répondre à quelques précisions demandées par la partie hollandaise.

.../...



- Au Gouvernement néerlandais pour lui demander de mettre à la disposition du Gouvernement Rwandais deux experts supplétifs néerlandais à affecter au BUNEP.

Aussi, il convient de signaler qu'au début de cette année, le Gouvernement Rwandais et le Gouvernement néerlandais ont procédé à la signature d'un Accord de Coopération régissant désormais l'emploi des Volontaires Néerlandais envoyés en République Rwandaise.

### 13. SUISSE.

Au cours de l'année 1981, les coopérants suisses suivants ont été agréés par le Gouvernement Rwandais:

- Un conseiller en matière commerciale pour la Coopérative TRAFIPRO;
- Un conseiller au service de la formation de la Coopérative TRAFIPRO;
- Un deuxième chercheur à la Division de Sylviculture de l'ISAR;
- Un responsable de gestion du projet Agricole et du Projet Pilote Forestier de Kibuye;
- Un chef de chantier au projet "Centralisation de la Coopération TRAFIPRO".
- Un coopérant devant être affecté au Service d'Animation et de Formation (SAF) du Projet Agricole de KIBUYE, en remplacement d'un autre coopérant qui était fin de contrat au mois d'avril 1981;
- Un conseiller banquier pour le projet "Banque Populaire", en remplacement d'un autre coopérant dont le contrat a pris fin au mois de février 1981;
- Un responsable de l'Unité de Recherche et de Documentation au sein du Centre de Formation et de Recherche Coopérative (CFRC),
- Un vulgarisateur pour le projet d'amélioration de la caféiculture et des cultures vivrières dans la région du Lac KIVU;
- Le candidat qui avait été agréé par le Gouvernement Rwandais s'est désisté par la suite et il a été demandé au Gouvernement Suisse de recruter une autre personne pour ce projet important.
- Un coopérant devant remplacer au projet Agricole de Kibuye un autre muté pour l'Ecole Agro-Forestier de Nyamishaba;
- Un chercheur à la Division de Sylviculture à l'ISAR en remplacement d'un autre coopérant dont la mission au Rwanda a pris fin en juillet 1981;

.../...



- Un Conseiller en matière économique et financière pour la Présidence de la République;
- Un ingénieur agronome pour le projet Agricole de KIBUYE.
- Deux experts Suisses affectés à l'Ecole Agro-forestière de Nyamishaba.

#### 14. TANZANIE.

Au cours de cette année 1981, une requête du Gouvernement Rwandais a été soumise au Gouvernement de la République Unie de Tanzanie et portant sur la mise à disposition, en plus de l'équipe de 11 professeurs en place, de 6 professeurs supplémentaires de la langue Kiswahili à affecter dans les Etablissements d'enseignement Socondaire ainsi que deux professeurs devant dispenser respectivement les cours de littérature et de linguistique du Kiswahili au sein de l'IPN et de l'UNR durant l'année académique 1981-1982.

Il n'y a pas encore de réaction du côté tanzanien à cette importante demande du Rwanda.

Aussi, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération a communiqué à l'Ambassade de la République Unie de Tanzanie à Kigali l'Accord du Gouvernement Rwandais au souhait exprimé par le Gouvernement Tanzanien d'autoriser les professeurs tanzaniens chargés de cours de Kiswahili dans nos établissements scolaires à ouvrir des Banques agréées au Rwanda les comptes étrangers en francs rwandais transférables.

Au sujet du problème de logement d'un professeur tanzanien enseignant au Collège de Gisenyi, le Ministère a proposé au Ministère des Travaux Publics d'envisager la possibilité de louer une maison d'un particulier pour un loyer mensuel de 10.000 FRW, la maison en question étant bien connue de l'intéressé.

Il a été aussi question de demande d'autoriser deux professeurs tanzaniens à acheter des véhicules hors taxe et une réponse positive a été fournie à l'Ambassade de la République Unie de Tanzanie à Kigali.

#### 15. U.R.S.S.

Au cours de l'année 1981, les coopérants techniques soviétiques suivants ont été égrées par le Gouvernement Rwandais ont rejoint leurs postes d'affectation:

- Un professeur de Biologie affecté au Collège de Byumba;

.../....



- Un professeur de Biologie et de Chimie affecté au Lycée Notre-Dame de Cîteaux à Kigali;
- Un professeur de Physique et Mathématiques affecté à l'Université Nationale du Rwanda;

Ces coopérants soviétiques devaient remplacer d'autres qui ont regagné définitivement leur pays à la fin de leur mission au Rwanda.

De même les correspondances suivantes ont été adressées:

- Au Gouvernement de l'U.R.S.S. via son Ambassade à Kigali pour lui demander de recruter les unités suivantes:

- 1) Un professeur de Biologie pour l'Université Nationale du Rwanda;
- 2) Un professeur de Mathématiques à l'Université Nationale du Rwanda;
- 3) Un professeur de Physique à l'Université Nationale du Rwanda.

Ces trois coopérants doivent remplacer d'autres coopérants dont le départ définitif est intervenu dès juillet 1981, à la fin de leurs contrats.

- A l'Ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et au Bureau du PNUD à Kigali pour solliciter leur intervention en vue de maintenir au projet RWA/80/001 -Recherches Minières Détaillées au mois jusqu'au 31 décembre 1981, un chef géologue, ressortissant soviétique que le Gouvernement de l'U.R.S.S. a décidé de rappeler à la fin du mois d'octobre 1981.

Il y a lieu de retenir aussi que l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques a proposé au Gouvernement Rwandais d'affecter une nouvelle équipe de trois médecins soviétiques à l'Hôpital de Byumba.

En réponse, le Gouvernement Rwandais a fait savoir à la partie soviétique que le maintien des 3 médecins ou le recrutement de nouvelles unités ne peut être envisagé que dans la mesure où le Gouvernement Soviétique s'engage à réaliser également l'extension et l'équipement de l'Hôpital de Byumba. L'Ambassade soviétique à Kigali a alors indiqué que cette condition ne peut être satisfaite que dans le cadre de cotisation de l'U.R.S.S. au Programme des Nations Unies pour le Développement, suggérant ainsi au Gouvernement Rwandais d'en saisir le Représentant Résident du PNUD. Jugeant cette procédure trop longue, la partie rwandaise a préféré geler les choses. Par après, officieusement on devait apprendre que l'équipe de 3 médecins affectés à Byumba a définitivement quitté le pays sans avoir laissé de remplaçants.

.../...



16. ZAIRE.

Suite à une demande de l'Ambassade de la République du Zaïre à Kigali d'accorder un visa de séjour à un ressortissant zaïrois qui travaille à l'INRS à Butare, le Ministère a précisé à cette Ambassade qu'il ne pouvait pas intervenir en faveur de cet expatrié dont il ignorait tout de son recrutement et de son affectation à l'INRS.

Toutefois, il a été suggéré à cette Ambassade d'inviter l'intéressé à se présenter, muni d'une attestation de garantie lui délivrée par son employeur, au Service de l'Immigration et Emigration pour obtenir de plus amples précisions relatives à l'octroi du visa dont il avait besoin.

Pour clôturer ce chapitre de la Coopération Bilatérale, il convient de signaler qu'ayant constaté que plusieurs expatriés européens qui sont venus au Rwanda avec des visas de touristes se sont livrés à des manœuvres auprès des Organisations de volontaires et des Confessions religieuses ainsi qu'auprès de certains Départements ministériels pour leur faciliter l'obtention d'emploi au Rwanda, le Ministère a demandé aux différentes Ambassades Rwandaises en Europe et en Amérique de faire imprimer un cachet spécial intitulé: "Ce visa ne donne pas droit au travail au Rwanda" à apposer dans le passeport de tout expatrié venant au Rwanda en tant que touriste. Cette mesure semble avoir produit des résultats positifs, car il y a de moins à moins de ces cas d'arrangement sur place.

B. COOPERATION TECHNIQUE MULTILATERALE.

Durant l'année 1981, la situation des coopérants techniques en place et en recrutement relevant de la Coopération technique multilatérale se présente de la façon suivante:

1. F.E.D.

Au cours de cette année 1981, on n'a pas enregistré la venue au Rwanda de nouveaux coopérants techniques fournis par la Commission des Communautés Européennes. Toutefois, une requête du Gouvernement Rwandais relative à l'affectation de deux experts (un Hydraulicien turbinier et un électromécanicien) à la Centrale de MUKUNGWA a été soumise aux Autorités de la Commission des Communautés Européennes qui n'ont pas encore fait connaître leur réaction.

.../...



Aussi, une candidature d'un professeur statisticien à affecter à l'IAMSEA, en remplacement d'un autre parti en juillet 1981 a été soumise à l'agrément du Gouvernement Rwandais.

A propos du cas des agents contractuels expatriés engagés dans des projets FED, le Ministère a précisé à la Délégation de la Commission des Communautés Européennes au Rwanda que le Gouvernement Rwandais n'a pas été en mesure de reconnaître à ce type de personnel la qualité de coopérants techniques au même titre que ceux envoyés dans le cadre de la Convention de Coopération Technique signée avec la CEE. En ce qui concerne l'octroi de visas de séjour à ce genre d'expatriés, le Ministère a suggéré à ladite Délégation d'inviter les agents concernés à se présenter, munis de l'attestation de garantie leur délivrée par l'employeur, au Service de l'Immigration et Emigration pour y recevoir des précisions relatives à l'obtention des visas nécessaires pour un séjour régulier dans le pays.

## 2. O N U.

A cours de l'année 1981, les coopérants de l'ONU suivants ont été agréés par le Gouvernement Rwandais:

- Un expert de la FAO, Conseiller Technique Principal pour le projet RWA/77/006 -Lutte contre les Tiques;
- Un expert de la FAO, administrateur au sein du projet RWA/77/006- Lutte contre les Tiques;
- Un expert associé du DCTD, géologue RWA- 130-1-X02-01-V pour le projet RWA/81/002-Recherches Minières Détaillées;
- Un expert de la FAO, Conseiller Technique Principal pour le projet RWA/81/002- Plan Décennal pour la Conservation des Sols;
- Un coopérant de l'ONUDI, expert en promotion des petites industries au sein du projet RWA/75/011 - Assistance au Bureau de la Promotion Industrielle;
- Un expert de l'OMS, statisticien pour le projet ICP/SPM/021- Planification et Gestion des Services de Santé;
- Un expert de l'UIT, Coordonnateur des équipements dans le cadre du projet RWA/74/002 -Programme intégré d'Assistance en Télé Télécommunications;
- Un expert associé du DCTD, géologue pour le projet RWA/80/001- Recherches Minières Détaillées, en remplacement d'un autre expert associé qui n'a pu être maintenu audit projet;
- Un expert du DCTD, géophysicien pour le projet RWA/80/001-Recherches Minières Détaillées.

.../...



- Un expert de l'UNESCO, ingénieur en génie rural pour le projet RWA/79/003- Planification et Rénovation de l'Education;
- Un expert du DCTD, Chef géologue au sein du projet RWA/80/001- Recherches Minières Détaillées;
- Un volontaire des Nations Unies spécialiste en constructions pour le projet RWA/78/004- Développement du Petit Elevage;
- Un expert de l'ONUDI, en gestion (poste 11-04) pour le projet RWA/75/001- Assistance au Bureau de la Promotion Industrielle;
- Un expert du DCTD, chimiste analyste au sein du projet RWA/80/001- Recherches Minières;
- Un expert du DCTD, géologue RWA/130.0-03 X au sein du projet RWA/80/001- Recherches Minières;
- Un expert du FMI auprès de la Banque Nationale du Rwanda;
- Un expert de l'UPU pour le projet RWA/79/002- Amélioration des services Postaux;
- Un expert du DCTD, démographe économiste planificateur pour le projet RWA/80/003 - Assistance à l'office National pour la Population;
- Un expert du DCTD en traitements des données pour le projet RWA/78/007 - Assistance à la Planification;
- Un expert de l'OMS, technicien supérieur de Laboratoire pour le projet RWA/ESD/001 - Enseignement des Sciences de la Santé;
- Un expert de la FAO, vulgarisateur formateur au sein du projet RWA/76/002 - Intensification Agricole;
- Un expert de l'ONUDI en culture des plantes médicinales pour le projet RWA/80/003 - Production des médicaments à base des plantes médicinales;
- Un volontaire de la FAO, Boucher-charcutier pour le projet RWA/78/004 - Développement du Petit Elevage;
- Un expert du DCTD, sondeur pour le projet RWA/80/001 - Recherches Minières (phase IV);
- Un expert du DCTD, chimiste analyste pour le projet RWA/80/001 Recherches Minières;
- Un expert de l'ONUDI, ingénieur industriel pour le projet RWA/75/011 - Assistance au Bureau de la Promotion Industrielle;
- Un expert du DCTD, géologue au sein du projet RWA/80/001 - Recherches Minières;
- Un expert de la FAO, spécialiste en engrais/ nutrition des plantes pour le projet IFS/RWA/004 - Accroissement de productions vivrières par l'emploi des engrais;
- Un expert de l'ONUDI, expert commercial et économique pour le projet RWA/75/011 - Assistance au Bureau de la Promotion Industrielle.

.../...



- Un expert de l'ONUDI, Conseiller en gestion pour le projet RWA/75/011- Assistance au Bureau de la Promotion Industrielle;

De même, les candidatures suivantes ont été présentées pour agrément au Gouvernement Rwandais:

- Un expert associé du DCTD, ingénieur du génie rural pour le projet INT/79/02M/RWA - Travaux Publics à Haute Intensité de Main d'oeuvre
- Un expert de l'OMS, technicien des opérations au sein du projet RWA/ESD/001- Surveillance Epidémiologique;
- Un expert du BIT en génie civil pour le projet INT/79/024/RWA - Travaux Publics à Haute Intensité de Main d'oeuvre en remplacement d'un autre dont le Gouvernement Rwandais a refusé de renouveler le contrat;
- Un expert de l'ONUDI en extraction de plantes médicinales pour le projet RWA/80/003 - Production des médicaments à base des plantes médicinales;

Il convient de signaler que le premier candidat agréé à ce poste n'a pas pu être disponible, d'où il a été demandé au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de faire son choix parmi les deux autres candidatures qui avaient été présentées en même temps que le candidat retenu:

- Deux volontaires des Nations-Unies, un dessinateur et un projecteur pour le projet RWA/79/003 - Planification et Rénovation de l'Education;
- Un expert de l'UNESCO en techniques modernes pour le projet RWA/79/003 - Assistance à l'Institut Pédagogique National;

Par ailleurs, les correspondances portant sur les points suivants ont été adressées:

- Au Bureau du PNUD à Kigali pour lui demander de recruter un nouvel expert associé géologue pour le projet RWA/80/001 - Recherches Minières Détaillées, en remplacement d'un autre dont le Gouvernement Rwandais venait de refuser le renouvellement du contrat;
- A l'ONAPO pour lui demander sa réaction sur la requête d'un ressortissant Malien qui a posé sa candidature au poste de coordonnateur en matière de population du Fonds des Nations Unies en matière de Population (FNUAP);
- Au Bureau Régional de l'OMS à Brazzaville, pour lui notifier que l'Arrangement pour la mise en oeuvre des activités relatives aux dispositions de l'Accord de base signé par le Gouvernement Rwandais et l'Organisation Mondiale de la Santé le 22 juin 1964 est accepté par les Autorités rwandaise compétentes;

.../...

.../...

re  
e  
la  
les  
tère



Il y a donc lieu de recommander qu'une certaine harmonisation puisse avoir lieu dans les recrutements des experts étrangers et qu'ainsi rien ne se fasse en mettant à l'écart le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, Département rwandais chargé de la Coopération Technique avec l'extérieur.

S'agissant des experts et techniciens volontaires en place et ceux en cours de recrutement, les tableaux en annexe renseignent sur leur répartition numérique par pays ou Organisme donateur et par le Ministère d'affectation.

=====



I. TABLEAU DES ASSISTANTS TECHNIQUES EN PLACE  
SITUATION AU 31/12/1981

| PAYS ET ORGANISMES | PRÉSIDENCE ET DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS |               |              |        |               |              |               |                |                |               |               |       |             | Total |
|--------------------|-----------------------------------------|---------------|--------------|--------|---------------|--------------|---------------|----------------|----------------|---------------|---------------|-------|-------------|-------|
|                    | Prési-<br>indép                         | Mini-<br>just | Mini-<br>fin | Minico | Mini-<br>plan | Mini-<br>gri | Mini-<br>fope | Mini-<br>posco | Minéduc<br>(2) | Mini-<br>trig | Mini-<br>rena | Santé | Aff.<br>soc |       |
| R.F.A.             | 2+11(1)                                 | -             | 2            | 2      | -             | 11           | -             | -              | 1              | 17            | -             | -     | -           | 45    |
| Belgique           | 7                                       | 1             | 3            | -      | 1             | 25           | 3             | 6              | 53             | 7             | 3             | 23    | -           | 142   |
| Canada             | -                                       | -             | -            | -      | -             | 6            | -             | -              | 28             | -             | 1             | -     | -           | 35    |
| Chine Populaire    | -                                       | -             | -            | -      | -             | 28           | -             | -              | -              | -             | 105           | -     | -           | 134   |
| Corée              | -                                       | -             | -            | -      | -             | 11           | -             | -              | -              | -             | -             | -     | -           | 11    |
| Etats-Unis d'Am.   | -                                       | -             | -            | -      | -             | 1            | -             | -              | 3              | 1             | -             | -     | 1           | 5     |
| France             | 6                                       | -             | -            | -      | 1             | 8            | -             | 3              | 55             | 1             | -             | 14    | 4           | 92    |
| Irlande            | -                                       | -             | -            | -      | -             | -            | -             | 1              | -              | -             | 2             | -     | -           | 2     |
| Japon              | -                                       | -             | -            | -      | -             | -            | -             | -              | -              | -             | -             | -     | -           | 1     |
| Libye              | -                                       | -             | -            | -      | -             | 1            | -             | -              | 1              | -             | -             | -     | -           | 2     |
| Pays-Bas           | -                                       | -             | -            | -      | -             | 5            | -             | 2              | 1              | 2             | 2             | -     | -           | 12    |
| Suisse             | 1                                       | -             | 2            | -      | -             | 18           | -             | -              | -              | -             | 1             | -     | 8           | 30    |
| Tanzanie           | -                                       | -             | -            | -      | -             | -            | -             | -              | 11             | -             | -             | -     | -           | 11    |
| URSS               | -                                       | -             | -            | -      | -             | -            | -             | -              | 5              | -             | -             | -     | -           | 5     |
| TFPD               | -                                       | -             | -            | -      | -             | -            | -             | -              | 3              | 1             | -             | -     | -           | 4     |
| OMU                | 1                                       | -             | 6            | 2      | 11            | 22           | -             | 4              | 11             | 1             | 8             | 4     | 1           | 71    |
| TOTAL              | 28                                      | 1             | 13           | 4      | 13            | 136          | 3             | 16             | 182            | 29            | 123           | 41    | 14          | 603   |

(1) Les 11 techniciens allemands travaillant à la DW Kinyinyá dans le cadre de la Convention signée entre le Gouvernement allemand et le Gouvernement Rwandais en octobre 1953.



II. TABLEAU DES VOLONTAIRES EN PLACE  
SITUATION AU 31/12/1981

| ORGANISMES                  | PRESIDENCE DU DEPARTEMENT MINISTERIELS |      |      |                  |                    |                      |                  |       |                |                  |       |  |
|-----------------------------|----------------------------------------|------|------|------------------|--------------------|----------------------|------------------|-------|----------------|------------------|-------|--|
|                             | Présidence                             | Plan | Agri | Educ.<br>(les 2) | travaux<br>publics | Mini-<br>mire-<br>na | Minjeu-<br>sport | Santé | Mini-<br>inter | Minie-<br>isodec | Total |  |
| S.V. Allemands              | -                                      | -    | 5    | 4                | 1                  | -                    | -                | -     | -              | -                | 12    |  |
| ARCD                        | -                                      | 12   | -    | -                | -                  | -                    | 4                | 2     | -              | 4                | 11    |  |
| SUCO                        | -                                      | -    | 1    | -                | -                  | -                    | -                | 4     | 24             | 1                | 30    |  |
| AMV?                        | -                                      | -    | 5    | 1                | 1                  | 6                    | 3                | -     | 2              | -                | 2     |  |
| O.V. Néerlandais            | -                                      | -    | -    | -                | -                  | -                    | -                | 1     | -              | -                | 7     |  |
| Mères des Hommes            | -                                      | -    | -    | 5                | -                  | -                    | -                | -     | -              | -                | 1     |  |
| ATI                         | -                                      | -    | -    | 1                | -                  | -                    | -                | -     | -              | -                | 5     |  |
| S.V. Overseas               | -                                      | -    | -    | -                | -                  | -                    | -                | 4     | 1              | -                | 12    |  |
| Volont. belges (2)<br>(USA) | -                                      | -    | -    | 7                | -                  | -                    | -                | -     | -              | -                | 7     |  |
| Corps de la Paix            | -                                      | -    | -    | -                | -                  | -                    | -                | 22    | 30             | 8                | 128   |  |
| TOTAL                       | 6                                      | 12   | 9    | 26               | 2                  | 6                    | 7                | 22    | 30             | 8                | 128   |  |

(2) IL s'agit des volontaires ayant reçu l'autorisation du Gouvernement Rwandais d'exercer dans un secteur spécifiquement acceptable en attendant la signature d'une Convention devant les régir.



III. TABLEAU DES ASSISTANTS TECHNIQUES EN RECRUTEMENT.  
SITUATION AU 31/12/1981

| PAYS ET ORGANISMES | PRESIDENCE ET DEPARTEMENTS MINISTERIELS |           |          |            |                   |              |        |            |          |    | Total |
|--------------------|-----------------------------------------|-----------|----------|------------|-------------------|--------------|--------|------------|----------|----|-------|
|                    | Mineco                                  | Mini-plan | Mina-eri | Mini-posco | Mine (duc. les 2) | Mini-travail | Mirena | Mini-santé | Migasso- |    |       |
| R.F.A.             | -                                       | -         | 3        | -          | 2                 | 1            | 1      | -          | -        | 7  |       |
| Belgique           | -                                       | -         | 2        | 4          | 8                 | 2            | -      | 4          | -        | 20 |       |
| Canada             | -                                       | -         | -        | -          | -                 | -            | -      | -          | 1        | 1  |       |
| Etats-Unis d'Amér. | -                                       | -         | 2        | -          | -                 | -            | -      | -          | -        | 2  |       |
| Chine populaire    | -                                       | -         | 1        | -          | -                 | -            | -      | 1          | -        | 2  |       |
| France             | -                                       | -         | -        | 2          | -                 | -            | -      | -          | -        | 2  |       |
| Japon              | -                                       | -         | -        | -          | -                 | -            | -      | -          | -        | 2  |       |
| Pays-Bas           | -                                       | 2         | -        | -          | -                 | -            | -      | -          | -        | 1  |       |
| Suisse             | -                                       | -         | -        | -          | 1                 | -            | -      | -          | -        | 8  |       |
| Tanzanie           | -                                       | -         | -        | -          | 3                 | -            | -      | -          | -        | 3  |       |
| URSS               | -                                       | -         | -        | -          | 1                 | -            | -      | -          | -        | 1  |       |
| F.T.D.             | -                                       | -         | -        | 1          | 4                 | -            | -      | 1          | -        | 7  |       |
| ONU                | -                                       | -         | 1        | -          | 1                 | -            | -      | -          | -        | 2  |       |
| Total              | -                                       | 2         | 9        | 7          | 27                | 3            | 1      | 6          | 1        | 56 |       |



IV. TABIEAU DES VOLONTAIRES EN RECRUTEMENT  
SITUATION AU 31/12/1981

| ORGANISMES        | PRESIDENCE ET DEPARTEMENTS MINISTRIELS |       |        |       |          |             |
|-------------------|----------------------------------------|-------|--------|-------|----------|-------------|
|                   | Presidence                             | Educ. | Mirona | Santé | Mininter | Minaso-deco |
| S.V. Allemands    | -                                      | -     | -      | 2     | -        | -           |
| SUCO              | -                                      | -     | -      | 2     | -        | -           |
| AFVP              | -                                      | -     | 2      | 1     | -        | 1           |
| O.V.Néerlandais   | -                                      | -     | -      | -     | 3        | -           |
| AFI               | -                                      | -     | -      | 3     | -        | -           |
| AVTF              | -                                      | 1     | -      | -     | -        | -           |
| Volont. belges(2) | -                                      | -     | -      | -     | -        | -           |
| TOTAL             | 1                                      | 1     | 1      | 2     | 5        | 3           |

(2) Il s'agit de volontaires ayant reçu l'autorisation du Gouvernement Rwandais d'exercer dans des secteurs spécifiques au Rwanda.